Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE



nîmes métropole

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

nîmes métropole

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Édito de Franck Proust et de Gilles Gadille

L'année 2024 s'inscrit pleinement dans la trajectoire que nous avons engagée depuis 2020, celle d'une Agglo remise sur pieds, résolument tournée vers l'avenir, alliant efficacité de chacune de ses politiques publiques, ambitions économiques et territoriales s'adaptant aux changements climatiques.

Parmi les opérations majeures de 2024, le lancement de l'opération dite du « tunnelier » est sans aucun doute une étape majeure dans la protection des habitants contre les inondations. Ce chantier titanesque, avec le soutien massif de l'Etat est symbolique de l'engagement total de Nîmes Métropole pour la mise en sécurité des biens et des personnes. Nous aurons réalisé pour les générations qui nous suivrons des équipements pérennes aptes à faire rempart à la plupart des épisodes méditerranéens qui montent en puissance. Nîmes est désormais une référence européenne en matière de résilience et nous pouvons tous être fiers de ces choix forts par la Ville de Nîmes depuis un quart de siècle, et amplifiés par Nîmes Métropole ces dernières années.

Dans un autre registre, mais tout aussi emblématique de la vitalité de notre Agglomération, l'aéroport de Nîmes Grande Provence Méditerranée a enregistré en 2024 un record historique de 260 000 passagers. C'est le fruit d'une intelligence territoriale non seulement au service de l'attractivité territoriale et de ses retombées touristiques Mais aussi pour le développement des activités industrialo-aéronautique et de la Sécurité civiles grâce à la présence des contrôleurs aériens.

Puis comme chaque année, ce rapport d'activité revient en détail sur les nombreux projets et missions portés en 2024 : investissements structurants, soutien aux communes via les fonds de concours, actions en faveur du développement économique, des mobilités, de la transition écologique et de la qualité de vie. Au travers de nos nombreux investissements, nous avons poursuivi notre feuille de route avec rigueur et ambition, en maintenant une gestion financière sérieuse et particulièrement maîtrisée faisant passer un à un tous les ratios de gestion au vert.

Merci aux élus, agents, partenaires, délégataires et prestataires qui, au quotidien, incarnent cette volonté collective de faire avancer Nîmes Métropole dans l'intérêt général et avec un souci constant de la qualité du service public.

Nous vous invitons à découvrir ce rapport d'activité 2024, reflet fidèle de notre action et de notre engagement pour un territoire plus sûr, plus attractif et plus durable.

Bonne lecture à toutes et tous !

Franck Proust

Président de Nîmes Métropole

Gilles Gadille

Vice-président délégué à
l'administration générale et au personnel

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Édito de Jean-François Lheureux

Comme vous le savez, la rédaction du rapport d'activité annuel de l'action des services de Nîmes Métropole est un exercice imposé, qui permet de recenser dans un document unique les missions conduites au cours de l'année 2024.

Certes sa lecture peut paraître à certains fastidieuse, mais elle a le mérite de remettre en lumière certaines actions ou points de détails qui mettent tous en exergue la vaste amplitude de nos champs d'actions.

Sans être pour autant un plagiat d'un célèbre éditeur qui a fait son succès avec une série permettant l'accès simple à des thématiques complexes, ce document doit permettre de répondre aux questions que les administrés sont en droit de se poser quant à l'intervention quotidienne de Nîmes Métropole sur le territoire communautaire.

Je tiens enfin à souligner le travail effectué par les différentes directions et services qui par leurs contributions ont permis la compilation de nos interventions.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Jean-François Lheureux,

Directeur général des services de Nîmes Métropole

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

SOMMAIRE

PRESENTATION INSTITUTIONNELLE 9
Le territoire : carte d'identité 9
Les compétences 11
Les compétences obligatoires 11
Les compétences facultatives 12
Les autres compétences facultatives 12
Les organes de décision 13
Le Conseil Communautaire 13
Le Bureau Communautaire 13
Les instances thématiques 14
Les différentes commissions thématiques intercommunales 14
La Conférence des maires 14
Le Conseil de Développement 14
Les élus 15

L'ADMINISTRATION GENERALE 19
Conseil juridique - Plateforme des communes 20
Le Service des Assemblées 22
Le Service Moyens généraux et Prévention 23
Le pôle Logistique et prévention : 24
Le pôle Accueil - Courrier : 25
Le Pôle Régie : 26
Pôle Acheminement courrier 27
Pôle Reprographie 27
Service de maintenance et travaux des bâtiments Communautaires 27

PROTOCOLE ET POLE AUTO 31
Pôle Protocole 31
Pôle Automobile 33

TRANSPARENCE DE LA VIE ADMINISTRATIVE 35
Déontologie 35
Recueil des signalements des actes de violence, discrimination, harcèlement agissements sexistes 35
Laïcité 35
Accès aux documents administratifs / Transparence 36
CCSPL 36
Egalité professionnelle 36
Données personnelles (RGPD) 36

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

INPI 37
Relation avec la Chambre Régionale des Comptes 37
Communication du Pôle 37

RESSOURCES HUMAINES 38
Quelques chiffres au sujet des agents de Nîmes Métropole 38
Le profil des agents 38
Dynamique du déroulement de carrière des agents 38
Répartition des agents par catégorie 39
Actualités 2024 40

MEDECINE DU TRAVAIL 41
Effectif de la Médecine du travail 41
Les visites médicales 41
Activités Tiers-temps 45

CULTURE ET TRADITIONS 46
Les Vendredis de l'Agglo et les Pestacles de l'Agglo 47
Le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF) 51
Festival Traditions & Aficion 56
Le soutien aux projets associatifs 60
LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS 62
PALOMA – Scène de Musiques Actuelles 62
NEMAUSA – Stade Nautique 66

RENOUVELLEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE 68
Le NPNRU pour redessiner et redynamiser les quartiers Nîmois 68
Politique de la Ville : 70
Insertion par l'activité économique 72

PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS 75
Elaboration du Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS) 75
Contexte 75
Actions mises en place 75
Analyse de l'astreinte et mise à jour – exercices de crise 77
Développement de la culture du risque et actions de sensibilisation 77
Actions 2025 à mener : 78
Principaux partenaires : 78

SUIVI DES GRANDES INFRASTRUCTURES 79
Contournement Ouest de Nîmes - CONIMES 79
ZAE Nîmes Sud 82
Magna Porta 86

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

ACHATS APPROS – CENTRALE D'ACHAT MERCATURA 89

COMMANDE PUBLIQUE 90

AFFAIRES JURIDIQUES 90
La sécurisation des actions de Nîmes Métropole 90
La gestion de la sinistralité 90

ARCHIVES 91
Les missions 91
Présentation des locaux 92
Moyens humains 93
Principales données d'activité de l'année 2024 93
Perspectives pour l'année suivante 95

FONCIER 96
Les missions 96
Bilan d'activité par DGA 97

CYCLES DE L'EAU 102
LES GRANDS CHANTIERS 102
Bassin Tour de l'Evêque et restauration hydro-morphologie du Vistre de la Fontaine (Nîmes) 102
Aménagements du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense (Nîmes) 105
Station de pompage Nîmes Ouest 109
Station de traitement des eaux usées de la Gardonnenque – 2e tranche 112
Station intercommunale de traitement des eaux usées de Gajan 113
Renouvellements et extensions de réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) 115
LE SERVICE AU PUBLIC 118
La relation usagers et la communication 118
L'exploitation des réseaux d'eau 118
L'exploitation des réseaux d'assainissement 119
L'exploitation des réseaux d'eau pluviale 119
L'exploitation des ouvrages de protection contre les inondations 120
Le service public d'assainissement non collectif 120
L'appui aux demandeurs d'autorisation de construire 121

APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) 122

MUTUALISATION 124
Etat des périmètres mutualisés et des communes et établissements publics adhérents au 31/12/24 124
Règle financière de partage des frais de fonctionnement des services mutualisés 126

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

NUMERIQUE 127
Mutualisation de la Direction du Numérique 127
Les enjeux de la mutualisation 127
Etat des lieux 127
Les projets et réussites 130
Système Infrastructure et Réseau (& Cyber) 130
Téléphonie 131
Le réseau Gecko et la compétence Aménagement Numérique du Territoire 131
Les Enjeux de la Compétence Numérique du Territoire 131
Extension Gecko 2024 131
Extension Gecko (Réseau LoraWAN et IOT) 132
Nouveaux logiciels et refonte de l'existant 133

HABITAT 135
Le Programme Local de l'Habitat 135
Bilan de la délégation des aides à la pierre 136
Bilan du parc public 137
Bilan du parc privé 137
Bilan accession sociale 141
L'animation de la gestion de la demande et l'attribution des logements sociaux 143
Mise en œuvre de la réforme des attributions 143
Mise en œuvre de la gestion partagée des demandes de logement social 144
Gestion du contingent réservataire de Nîmes Métropole 145
Relogements dans le cadre du renouvellement urbain 145
Gestion des aires d'accueil des gens du voyage 145
Missions transverses 147
Avis sur les PLU 147
Etudes urbaines 147

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL NÎMES METROPOLE - (PAT) 148

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 151
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 151
Relations entreprises, implantation et développement et animation économique 151
ZAE - Zones d'Activité Economique 161
AMENAGEMENT 166
TOURISME 170
ESRI - Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation 175
AEROPORT 181

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

CENTRE INTER URBAIN DE VIDEO PROTECTION (CIUVP) 187
Présentation et fonctionnement du CIUVP 187
Organisation 187
Missions et procédures du CIUVP 187
Réalisations et Projets 192

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS ET ENCOMBRANTS 193

MOBILITE 197
Mise en place du nouveau délégataire et du programme travaux pour la transition énergétique 197
Gestion de l'obsolescence des systèmes et poursuite de la modernisation numérique outils mobilité : 197
Consolidation du réseau TanGO 198
Poursuite des efforts pour la mise en accessibilité du réseau 199
Des interventions pour assurer le bon fonctionnement du réseau 200
La poursuite des études et des travaux d'infrastructures : 200
Les actions en faveur du vélo sur le territoire : 201
Les actions auprès des entreprises 201

CLIMAT ENERGIE 203
Les missions 203
Les actions phares de l'année 2024 203

FINANCES / CONTRÔLE DE GESTION / COMPTES ADMINISTRATIFS 210
Budget, gestion de la dette et de la trésorerie 210
Production comptable 210
La gestion patrimoniale 211
Contrôle Interne Comptable et Financier (CICF) 211
Fiscalité, dotations et gestion des fonds de concours 211
Contrôle de gestion 214
Recherche de financement et CODEV 215
Equilibre des comptes administratifs 2024 217
La source des recettes de Nîmes Métropole en 2024 218
Les réalisations budgétaires 2024 219
Les grands projets d'investissement en 2024 220

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

PRESENTATION INSTITUTIONNELLE

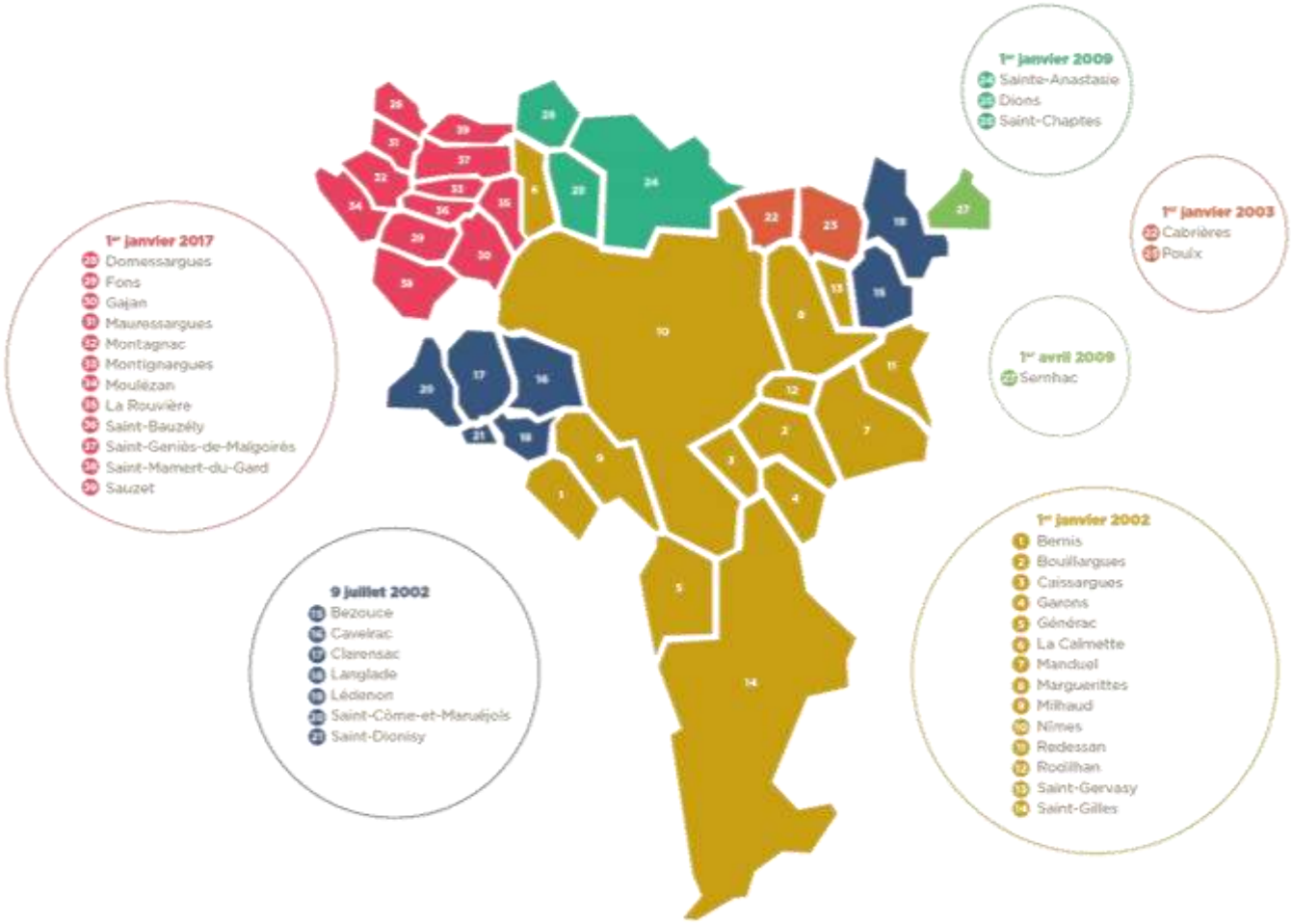
Nîmes Métropole est née le 1er janvier 2002, de la volonté de 14 communes d'unir leurs énergies et leurs compétences pour construire un avenir commun.

A ce jour, ce sont désormais 39 communes qui constituent la communauté d'agglomération.

Véritable espace de solidarité entre les communes et territoire de projets, Nîmes Métropole agit, au travers de ses compétences, sur les défis actuels et à venir.

L'ensemble de ses actions pour l'année 2024, est retracée dans ce rapport d'activité.

Le territoire : carte d'identité



- Territoire de 70 825 hectares
- Population totale : 262 935 habitants

(source INSEE population légale en vigueur au 1er janvier 2024)

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- 39 communes :

Nom de la commune	Population totale
Bernis	3 442
Bezouce	2 355
Bouillargues	6 328
Cabrières	1 781
Caissargues	4 179
La Calmette	2 546
Caveirac	4 467
Clarensac	4 379
Dions	547
Domessargues	774
Fons	1 753
Gajan	739
Garons	5 157
Générac	4 095
Langlade	2 324
Lédenon	1 682
Manduel	7 207
Marguerittes	8 612
Mauressargues	177
Milhaud	6 110
Montagnac	219
Montignargues	575
Moulézan	657
Nîmes	150 335
Poulx	4 365
Redessan	4 245
Rodilhan	2 986
La Rouvière	646
Saint-Bauzély	678
Saint-Chaptes	2 041
Saint-Côme-et-Maruéjols	809
Saint-Dionisy	1 098
Saint-Geniès-de-Malgoirès	3 159
Saint-Gervasy	2 021
Saint-Gilles	14 391
Saint-Mamert-du-Gard	1 661
Sainte-Anastasie	1 776
Sauzet	810
Sernhac	1 809
Totaux	**262 935**

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les compétences

Les compétences exercées par Nîmes Métropole figurent à l'article 4 de ses statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération exerce de plein droit, aux lieux et place des communes membres, des compétences :

- obligatoires,
- et facultatives.

Parmi ces dernières, sont exercées « à titre supplémentaire », les anciennes compétences « optionnelles » et ce depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Les compétences obligatoires

1/ En matière de développement économique :

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sur son territoire à l'exception de celui des communes ayant manifesté leur volonté de conserver l'exercice de cette compétence en application de dispositions législatives spécifiques.

2/ En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3/ En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4/ En matière de politique de la ville dans la communauté :

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

5/ En matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

6/ En matière d'accueil des gens du voyage :

- création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

7/ La Collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés

8/ L'eau

9/ L'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales

10/ La gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les compétences facultatives

Il s'agit des anciennes compétences optionnelles exercées à titre supplémentaire depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 :

1/ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :

- Création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

2/ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les autres compétences facultatives

1/ Environnement :

- Politique de préservation de l'identité et valorisation des espaces ruraux, forestiers et naturels et des paysages de l'agglomération ;
- sensibilisation du public et soutien à l'éducation au respect de l'environnement ; accompagnement d'aménagements de loisirs d'intérêt communautaire en zone naturelle ;
- mise en valeur du patrimoine de pays ; observatoire de l'environnement ;
- équipement entretien de la signalétique et valorisation des chemins de randonnées inscrit dans le programme communautaire ;
- lutte contre la pollution de l'air.

2/ Culture :

- L'agglomération prend en charge le développement d'une politique culturelle d'intérêt communautaire telle que proposée par la commission et adoptée par le Conseil Communautaire.
- Elle organise des activités, manifestations culturelles qui renforcent son caractère identitaire et symbolique ; elle est force de propositions d'activités culturelles diversifiées sur l'ensemble de son territoire.
- Elle entend relier, coordonner, promouvoir et diffuser des activités culturelles et apporter un soutien logistique et matériel aux actions de valorisation de patrimoine historique et culturel et du maintien des traditions et des langues régionales du territoire communautaire.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

3/ Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire :

- Acquisition, avec l'accord préalable de la commune concernée, de tout immeuble dont la maîtrise serait nécessaire à la réalisation des objectifs du Projet d'Agglomération approuvé par l'assemblée communautaire et à l'exercice dans ce cadre, des compétences de Nîmes Métropole. L'acquisition de ces immeubles aura pour effet de constituer des réserves foncières d'intérêt communautaire.

4/ Développement numérique du territoire communautaire :

- Couverture numérique pérenne et qualitative du territoire en haut débit, plan de gouvernance du déploiement du très haut débit, pour une offre de services adaptée à des besoins économiques et sociaux évolutifs.

5/ En matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » :

Compétences complémentaires afin de rationaliser la gouvernance des politiques locales de l'eau, à savoir :

- Actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- Concours technique et financier à l'animation et à la concertation dans les domaines :
 - De la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
 - De la prévention des inondations,
- Concours technique et financier à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation,
- Concours technique et financier à la prévision hydrométéorologique, à la gestion de crise et aux actions de développement de la conscience du risque.

Les organes de décision

Le Conseil Communautaire

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que véritable assemblée délibérante.

Il est composé de 105 représentants (1 siège est cependant non pourvu à la suite d'une démission) issus des 39 communes membres, élus au suffrage universel direct lors des élections municipales et présidé par Franck PROUST, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 8 juillet 2020.

Le nombre de sièges par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son nombre d'habitants.

Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire dont les membres sont élus par le Conseil Communautaire est composé de 50 membres dont le président et 15 vice-présidents.

Dans son rôle consultatif, il est également une instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au Conseil Communautaire. Comme le permet la loi, le Bureau s'est vu confier un rôle délibératif dans des domaines listés, par délégation du Conseil.

Le Président et le bureau ont un pouvoir de décision délégué par le Conseil Communautaire.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les instances thématiques

Voulues par l'organe délibérant ou imposées par la loi, où, les instances thématiques font partie intégrante du processus décisionnel

Les différentes commissions thématiques intercommunales

La diversité des affaires traitées par Nîmes Métropole a rendu nécessaire la création de 5 commissions thématiques regroupant chacune plus champs de compétences.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES :

Finances, fiscalité, marchés publics, administration générale, patrimoine, personnel, mutualisation, systèmes d'informations, prospectives et extension de territoire et de compétences, services publics usagers.

ATTRACTIVITE, ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

Développement économique, aménagement du territoire, aménagement des zones d'activités, développement durable, agriculture, politique locale du commerce, tourisme, innovation, enseignement supérieur et insertion professionnelle.

ENVIRONNEMENT :

Développement durable, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, eau, pluvial, GEMAPI, assainissement non collectif, assainissement collectif.

HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET ANIMATION DU TERRITOIRE :

Politique de la ville, sécurité et prévention de la délinquance, habitat, politique d'insertion, urbanisme et aide à la pierre, vidéo protection, aire d'accueil des gens du voyage, politique d'animation communautaire, patrimoine rural, sport, culture, traditions et relations internationales.

MOBILITES :
Mobilité, transports, optimisation des transports publics, politique ferroviaire, voirie d'intérêt communautaire et grandes infrastructures, mobilités et accessibilités, coopération transport.

La Conférence des maires

Instituée en 2012, par anticipation de la loi Engagement et Proximité de 2019, la Conférence des Maires est une instance de dialogue, un lieu d'échange et de concertation ouvert à chaque maire, quel que soit le poids démographique de sa commune, c'est-à-dire qu'elle garantit à chacune des communes membres et à l'ensemble de leurs élus d'être associés aux projets et enjeux du territoire.

Le Conseil de Développement

Le CODEV est le produit de multiples travaux et se projette, avec ses 100 membres, dans des perspectives essentielles pour le territoire. Le conseil de développement a pour ambition d'être un laboratoire d'idées auprès des élus en leur faisant des propositions pour la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les élus

Le Président : Franck PROUST

Les 15 Vice-présidents :

ANGELRAS Bernard (Nîmes)	Environnement, déchets, collecte et traitement
BEAUME Frédéric (Lédenon)	Finances et Marchés Publics et Concessions
CAMPELLO Jean-Marc (Nîmes)	Mobilités - Infrastructures de transports
CHAILAN Jean-Luc (Caveirac)	Service public de l'eau
DURAND-COUTELLE Jean-François (Saint-Geniès-de-Malgoirès)	Service public de l'assainissement et Gestion des eaux pluviales urbaines
FABREGOUL Olivier (Caissargues)	Développement économique, Marketing territorial et Relations extérieures
GADILLE Gilles (Cabrières)	Administration Générale et Personnel - Cohérence des documents d'Urbanisme du territoire communautaire
GREGOIRE Jean-Christophe (Saint-Dionisy)	Aménagement des zones d'activités
NICOLAS Rémi (Marguerittes)	Projets de secteur et Fonds de concours
REY DESCHAMPS Géraldine (Nîmes)	Habitat et Renouvellement urbain
RICHARD TRINQUIER Fabienne (Redessan)	Projet alimentaire territorial
TOUZELLIER Frédéric (Générac)	Aménagement du territoire
VALADE Daniel Jean (Nîmes)	Enseignement supérieur
VALADIER Eddy (Saint-Gilles)	Ingénierie Financière et Recherche de Financement
VERDIER Michel (St-Côme-et-Maruéjols)	Agriculture, Agrotourisme et relations intracommunautaires (à partir du 29/02/24)

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les 34 Membres du Bureau Communautaire :

Avec délégation :

ARTAL Joseph (Sauzet)	Voiries d'intérêt communautaire
BOLLEGUE Jacques (La Calmette)	Politique locale du commerce
CLEMENT Bernard (Domessargues)	Transport ferré
DALMAS Alain (Garons)	Agriculture (jusqu'au 25/02/24)
DE GIRARDI Claude (Nîmes)	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et Transport routier de voyageurs urbain et périurbain et prévention + gestion des risques majeurs (à partir du 07/03/24)
DE GONZAGA Patrick (La Rouvière)	Energies renouvelables, transition et sobriété énergétique (à partir du 29/02/24)
DESCLOUX Jean-Luc (Milhaud)	Savoir-faire local et Patrimoine rural de caractère + reconversion des friches industrielles et urbaines (à partir du 29/02/24)
DUPRET Gaël (Sernhac)	Traditions et politique d'animation communautaire et Relations intracommunautaires (jusqu' 28/02/24) Et Culture et tradition (à partir de 29/02/24)
FOURNIER Jean-Paul (Nîmes)	Paysages urbains et Architecture
GAILLARD Maurice (Bouillargues)	Urgence climatique et Plan Air Climat Energie Territorial
GRANAT Jean-Jacques (Manduel)	Insertion et Projet Magna Porta
GRANCHI Théos (Bernis)	Tourisme
LEROI Renaud (Marguerittes)	Gens du voyage
MARCOS Antoine (Bezouce)	Mobilités douces urbaines et rurales
MAZAUDIER Jean-Claude (St-Chaptes)	Service public d'assainissement non collectif
PLANES Patrice (Rodilhan)	Ville Intelligente (SMARTCITY) Qualité des services publics - Relations usagers + Numérique à partir de 04/10/24)
PLANTIER Julien (Nîmes)	Gestion des bâtiments Communautaires
PREVOTEAU Gaëtan (Langlade)	Préservation et valorisation de la ressource en eau, schéma territorial des eaux non conventionnelles
QUITTARD Patrice (Poulx)	Numérique (démission début septembre 2024)
TIBERINO Richard (Nîmes)	Contrat de ville et Sécurité
TIXADOR Gilles (Ste-Anastasie)	Sites et paysages et Biodiversité
TUDELA Dominique (St-Gilles)	Conseil de Développement
VERDIER Michel (St-Côme-et-Maruéjols)	Agrotourisme (jusqu'au 28/02/24)
VINCENT Joël (St Gervasy)	Activités artistiques et culturelles – Paloma (jusqu'au 26/02/24)
VOLEON Daniel (St-Bauzély)	Ruralité

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Sans délégation :

BERGOGNE Catherine	(Saint Mamert)
BERTIER Jean-François	(Mauressargues)
CHABERT Patrick	(Dions)
COMPEYRON Sylvie	(Poulx)
DE GONZAGA Patrick	(La Rouvière) (jusqu'au 28/02/24)
LECOQ JAUJOU Hélène	(Clarensac)
GIANNACCINI Maryse	(Fons)
MALAVAL Denis	(Moulézan),
MARQUET Daniel	(Montagnac),
POIGNET-SENGER Véronique	(Montignargues),
POUDEVIGNE Jean-Louis	(Gajan)
TAULELLE Marc	(Nîmes)
VINCENT Joel	(St Gervasy) à partir du 29/02/24

Les 54 Conseillers Communautaires :

ACHKAR Laïla	(Marguerittes)
AJMO-BOOT Sylvie	(Saint-Gilles)
ARCHIMBAUD Nadia	(Saint-Gilles)
BARBUSSE Marie-Chantal	(Nîmes)
BASTID Christian	(Nîmes)
BELHAJ Halim	(Nîmes)
BERKANI Abderzak	(Nîmes)
BOISSIERE Monique	(Nîmes)
BONNÉ Olivier	(Nîmes)
BOUGET Vincent	(Nîmes)
BOURGADE Mary	(Nîmes)
BUTEL Amélie	(Nîmes)
CARRIERE Emmanuel	(Nîmes)
CHELVI SENDIN Maud	(Nîmes)
CONTASTIN Christophe	(Saint Gilles)
COURDIL François	(Nîmes)
DETREZ Pierre-Edouard	(Nîmes)
DOUAIS Xavier	(Nîmes)
ESCOJIDO Frédéric	(Nîmes)
FAYET Sylvette	(Nîmes)
FERRIER Bruno	(Nîmes)
FLANDIN Richard	(Nîmes)
GARDET Laurence	(Nîmes)
GARDEUR-BANCEL Véronique	(Nîmes)

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

GIACOMETTI Corinne	(Nîmes)
GILLI Serge	(Saint-Gilles)
GOURDEL Pascal	(Nîmes)
GUERIN-GRAIL Lisbeth	(Nîmes)
HAMARD Michel	(Clarensac)
JACOB Thierry	(Nîmes)
JOUVE-SAMMUT Véronique	(Nîmes)
LACHAUD Yvan	(Nîmes)
LEBLOND Tiphaine	(Nîmes)
LIMONES Florence	(Marguerittes)
MAY Chantal	(Nîmes)
MENUT Jo	(Nîmes)
NICOLAS Hélène	(Manduel)
ORLAY-MOUREAU Dolorès	(Nîmes)
PASTOR Frédéric	(Nîmes)
PIO Christophe	(Nîmes)
PROCIDA Thierry	(Nîmes)
PROHIN Aurélie	(Nîmes)
RAINVILLE Marie-France	(Garons)
ROULLE Sophie	(Nîmes)
ROUVERAND Valérie	(Nîmes)
ROUX David-Alexandre	(Manduel)
SARTRE Huguette	(Milhaud)
SCHIEVEN Richard	(Nîmes)
SEGUELA Roger	(Bouillargues
SOLANA Carole (Nîmes),	(Nîmes)
TOURNIER-BARNIER Christine	(Nîmes)
TRONC Marie-Pierre	(Bouillargues)
VENTURINI Pascale	(Nîmes)
WOLBER Valentine	(Nimes)

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

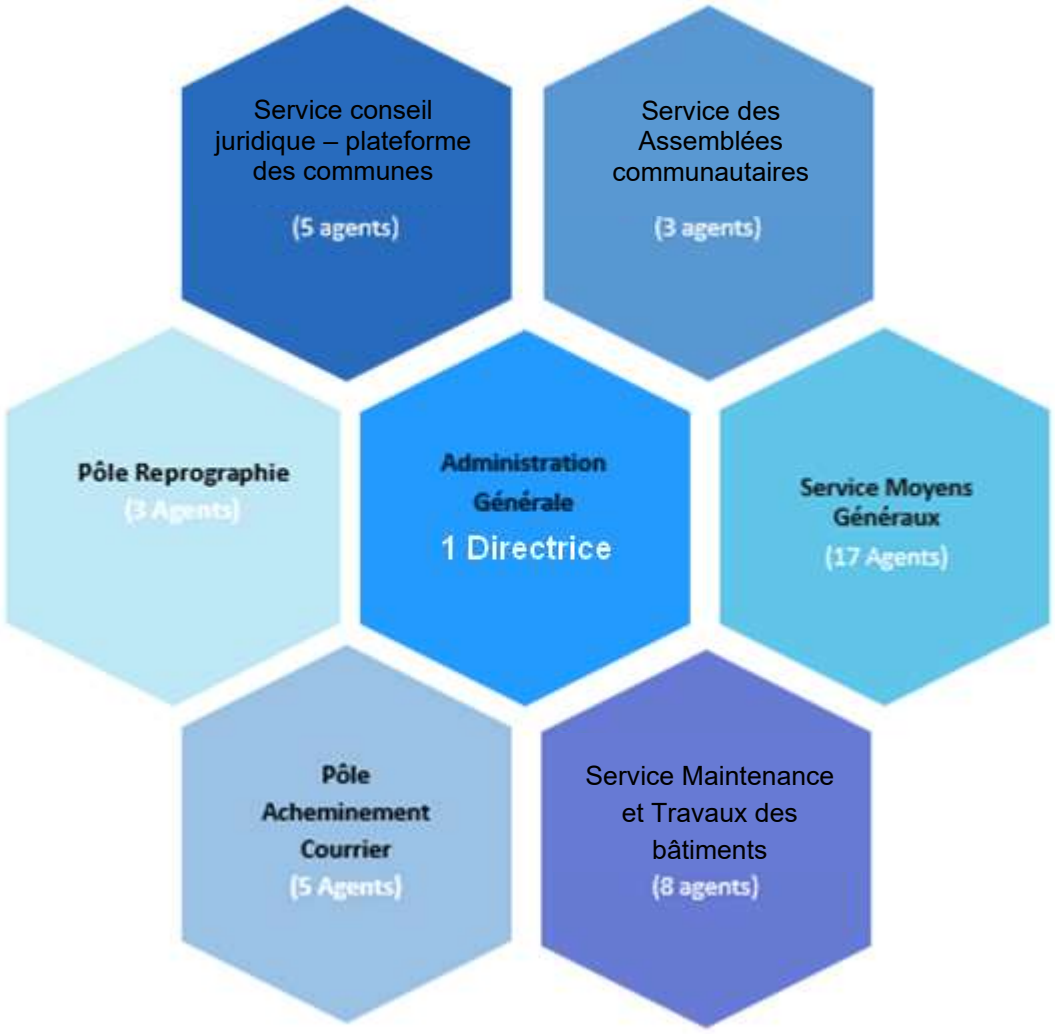
Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

L'ADMINISTRATION GENERALE

L'Administration générale de Nîmes Métropole représente une direction centrale au sein de l'établissement qui doit garantir le bon fonctionnement institutionnel de l'EPCI et doit fournir un environnement travail sécurisé et adapté aux agents communautaires.

Elle gère 2 types de missions :

- Des missions liées au fonctionnement institutionnel et juridique de l'EPCI
- Des missions et moyens liés à la vie au sein du bâtiment et à son bon fonctionnement.



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Conseil juridique - Plateforme des communes

Dans le cadre de la mutualisation de services entre Nîmes Métropole et ses communes membres, le service commun "Conseil juridique Plateforme des communes" a pour objectif d'apporter un appui juridique aux maires, DGS et secrétaires généraux des communes qui y adhèrent, au nombre de 34 en 2024.

Depuis sa création en 2011, ce service peut être saisi sur des problématiques communales exposées par mail, par téléphone ou lors de rencontres. En tenant compte des contextes locaux, il produit en retour des réponses accompagnées de propositions de solutions opérationnelles, cela en combinant rigueur juridique et recherche d'efficacité pour tenir des délais optimisés.

Pour ce faire, l'équipe resserrée composant ce service (5 agents dont 1 responsable, venant chacun apporter leurs compétences et expériences) mobilise l'ensemble des moyens et ressources à sa disposition, et se doit de faire preuve d'une grande implication pour traiter des questions juridiques souvent complexes. Elle a été renforcée en 2024 par l'arrivée d'un agent, afin de retrouver un effectif plus conforme aux besoins.



En 2024 au gré des saisines instruites, le service a continué d'être un service juridique ressource et de proximité pour des interlocuteurs réguliers ou nouveaux, et a été sollicité à ce titre sur des problématiques d'une complexité variable dans des domaines principaux identifiés : la gestion patrimoniale des communes, la commande publique, le droit de l'urbanisme, les finances locales, le fonctionnement institutionnel de la commune et les règles encadrant la prise des décisions, les pouvoirs de police du maire, ou encore le statut de la fonction publique territoriale.

Compte tenu de la grande diversité des questions et dossiers traités, la comparaison d'une année sur l'autre du seul total de saisines peut s'avérer réductrice en termes d'activité du service, en ne faisant pas apparaître la diversité des temps de recherches, d'analyse et de synthèse nécessaires pour chaque « saisine », lesquelles peuvent en outre comporter plusieurs interrogations, ainsi que leur niveau de difficulté. En tenant compte de cette précision, un total de 207 « saisines » a été dénombré en 2024, en légère diminution par rapport à 2023 (219).

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

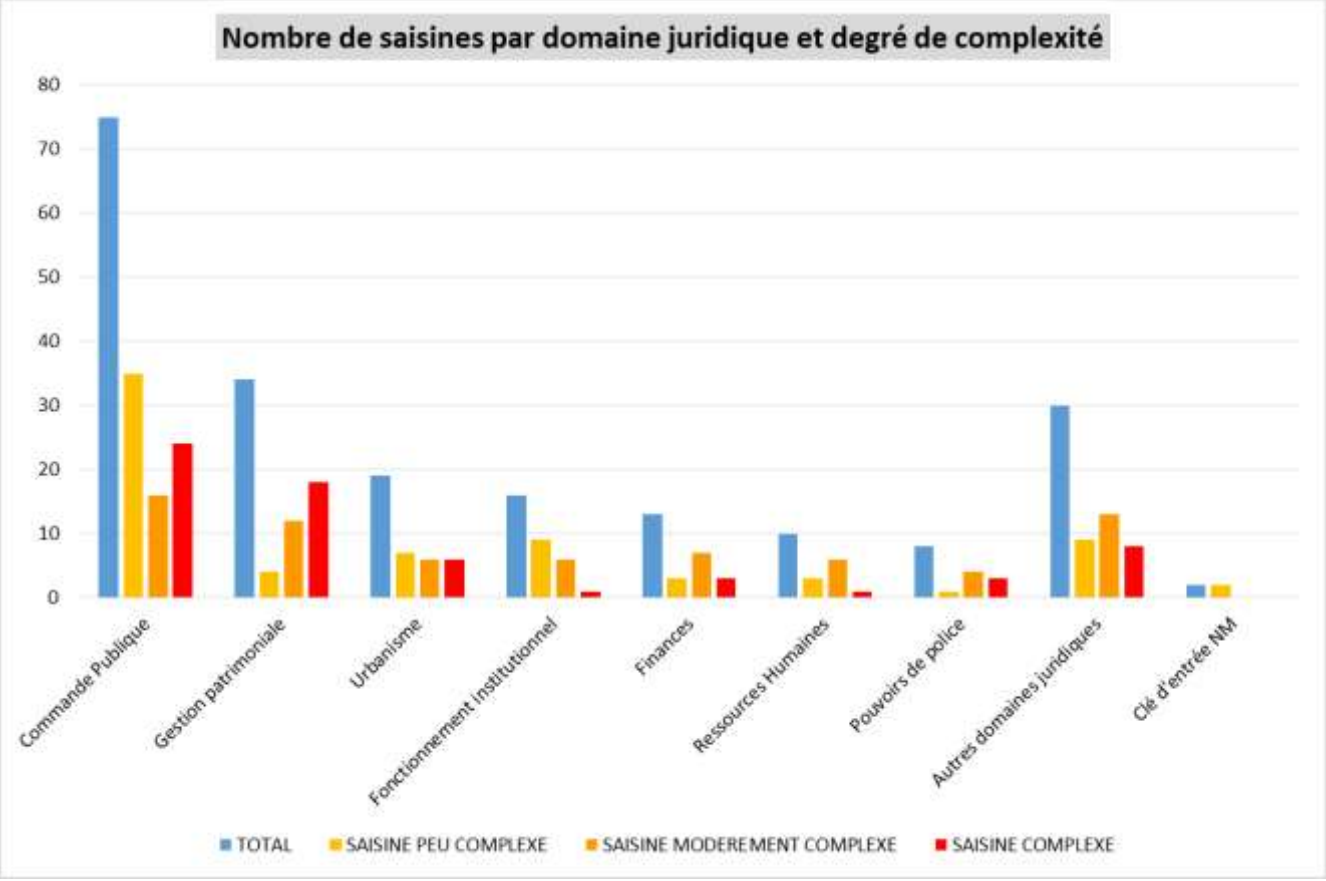
207 saisines en 2024

Dans le détail sur ce total de saisines précité, si 73 d'entre elles ont par exemple été identifiées comme soulevant peu de difficultés juridiques parce que le service avait déjà traité des problématiques similaires, ou pour d'autres parce qu'elles correspondaient possiblement à un besoin de confirmation de la part de la commune, à l'inverse 64 ont été marquées par une réelle complexité et ont induit un travail d'analyse poussé.

Au total compte tenu de l'activité encore soutenue et des retours faits, le service Plateforme a confirmé en 2024 tout son intérêt dans le cadre des dispositifs de mutualisation mis en place entre l'EPCI et ses communes membres

Par ailleurs en étant rattaché à la Direction de l'Administration Générale, le service « Plateforme » est missionné également sur des questions et dossiers relevant du volet institutionnel de l'EPCI, et effectue dans ce cadre une veille juridique concernant ses évolutions de compétences ou de périmètres.

Il assure principalement de façon récurrente au titre de ce volet, le suivi des délibérations du Conseil communautaire se rapportant à la représentation externe de l'EPCI, et la gestion des arrêtés de délégations des élus.



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Le Service des Assemblées planifie, prépare, organise et veille au bon déroulement des séances Communautaires dans le respect des procédures.



Il exerce un contrôle a priori sur les dossiers en émettant des avis avant clôture des délibérations ainsi qu'un contrôle au fil de l'eau au fur à mesure de l'évolution des dossiers en relation étroite avec les services experts (Juridique, Finances, Commande Publique) et les directions émettrices.

Ainsi, il assure la production des délibérations du Conseil Communautaire et depuis le 02 novembre 2020, celles du Bureau Délibératif.

L'ensemble du processus décisionnel est dématérialisé, de la génération à la publication des délibérations sur le site internet de Nîmes Métropole, conformément à la législation en vigueur.



Enfin, en application de l'article 8 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique introduit dans l'article L.5211-40-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Assemblées, veille à la bonne information de tous les élus municipaux du territoire par l'envoi du Procès-verbal sommaire du Conseil Communautaire précédent, de l'ordre du jour accompagné de la note explicative de synthèse du Conseil Communautaire en cours.

Gestion des actes administratifs et des documents annexes

Le service des Assemblées gère les actes administratifs relevant des pouvoirs propres du Président (Arrêtés) et des pouvoirs délégués par le conseil Communautaire au Président (Décisions).

Il contrôle en lien avec les services experts, recense (par numérotation), envoi au contrôle de légalité et assure la publication et l'archivage de ces actes.

Il a en charge le suivi des documents annexés aux actes administratifs (conventions, contrats…) et veille à ce qu'ils soient signés et déposés en Préfecture et en assure l'archivage.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

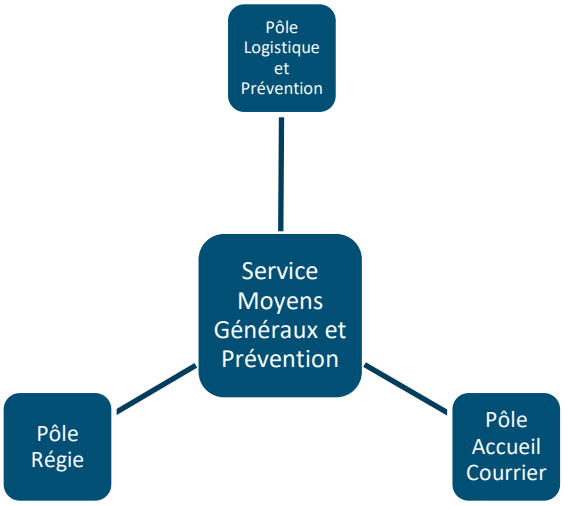
Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les Assemblées de Nîmes Métropole pour l'année 2024 en quelques chiffres :



Bilan de l'activité	2024	*Pour rappel 2023*
Séances du Bureau Communautaire délibératif	**7**	*7*
Séances du Conseil Communautaire	**7**	*7*
Délibérations votées en Bureau	**71**	*63*
Délibérations votées en Conseil	**503**	*498*
Décisions du Président prises par délégation du Conseil Communautaire	**194**	*196*
Arrêtés du Président	**128**	*96*

Le Service Moyens généraux et Prévention



Le service Moyens généraux et Prévention est composé de 3 pôles qui permettent de garantir le bon fonctionnement des différentes Directions :

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Le pôle Logistique et prévention :



- Assure des missions logistiques qui mettent à disposition des agents communautaires, des moyens de travail (Mobilier, accès des bâtiments, déménagements, livraisons et transports d'archives)

- Met en place les salles de réunions et espaces dans les bâtiments ou à l'extérieur pour les divers événements (réunions, formations, Conseils Communautaires, conf de presse, manifestations extérieures…)

NOMBRE DE RESERVATION		2023	2024
Colisée 1	Show-Room	67	91
	307 bis	176	192
Colisée 2	Garrigues	521	468
	Vaunage	391	352
	Gardonnenque	226	241
Colisée 3	Bernard Lazare	298	355
	Hémicycle	130	167
	Madeleine Brès	299	326
	Fanfonne Guillerme	347	434
	Yannicopoulos	315	316



- Est accompagné de deux préventeurs qui définissent et proposent des stratégies de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, contrôlent leur mise en œuvre et en évaluent les résultats.

Nombre de GLPI : 845 en 2024 contre 612 en 2023

TOTAL GLPI	2023	2024
Demande de clefs		02
Archivage (Transports d'Archives)	13	05
Papier (Ramette – cartons)		09
Fontaines réseau - Distributeurs	05	11
Prévention	09	12
Demande d'accès	07	20
Déménagement	88	77
Nettoyage		117
Manifestations et Réunions	85	166
Mobilier	181	221
Autre	233	201

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Le pôle Accueil - Courrier :

L'accueil qui représente l'image de la collectivité est composé de 7 agents répartis sur 4 sites :

- Le Colisée 1 : accueil agents
- Le Colisée 2 : accueil usagers
- Le Colisée 3 : accueil institutionnel
- Le Cabinet du Président

Ses missions principales sont l'accueil physique et téléphonique du public. Elles sont exécutées dans un environnement convivial et sécurisé et avec l'ambition d'apporter l'aide la plus juste aux administrés.

APPELS DU STANDARD	2023	2024
Janvier		1340
Février		1154
Mars		1226
Avril		1260
Mai	1329	1236
Juin	1305	1242
Juillet	1153	2097
Aout	1126	En raison d'un dysfonctionnement informatique intervenu sur notre système de téléphonie, les appels téléphoniques entre les mois d'août et de décembre n'ont pas pu être comptabilisés
Septembre	1408	
Octobre	1810	
Novembre	1506	
Décembre	1103	

Dans le cadre du RGPD et de la sécurisation des accueils, de nouvelles mesures ont été mises en place début 2024.

L'objectif :

- Assurer un meilleur suivi des personnes présentes dans les locaux de Nîmes Métropole en plus des agents habituels
- Connaître le nombre de personnes présentes dans le bâtiment
- Connaître l'identité des personnes en cas de vol ou évacuation des bâtiments

Plan d'action : Mise en place de serre file créant un cheminement vers l'accueil et Création d'un registre visiteurs par accueil (comprenant : nom/prénom/ entreprise/ personne visitée/service ou direction/ objet de la visite/ date / heure d'arrivée/ heure de sortie (à titre indicatif) / signature)

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Exemple des statistiques enregistrées au Colisée 2 depuis la mise en place du dispositif

Accueil du Colisée 2										
2024	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Sept**	**Oct**	**Nov**	**Déc**
Nbr de Visiteurs	186	301	318	413	311	127	582	576	709	407

Le courrier : 2 agents assurent le suivi des flux du courrier papier

Les 3 missions principales du courrier sont :

- L'enregistrement du courrier arrivé par voie postale qui permet une traçabilité de son arrivée à son traitement dans la direction concernée.

PÔLE COURRIER	2023	2024
Courrier reçu et enregistré	6887	5140
Courrier affranchi	14347	17797

- L'affranchissement du courrier identifié par service émetteur qui permet de garantir un suivi et une gestion des coûts.
- La ventilation des courriers internes et des parapheurs

Le Pôle Régie :

Le régisseur gère :

- La préparation, l'organisation, et la coordination de l'exploitation technique liée aux aspects son et image
- La mise en œuvre des dispositifs techniques et logistiques nécessaires à leur bon déroulement,
- Le déploiement des techniques numériques et utilisation des équipements et matériels spécialisés des locaux (salles de réunions, hémicycle…)

Projets réalisés en 2024 :

Mise en service de la cabine de traduction

Remplacement et mise à jour des systèmes de visio en salle Yannicopulos et Madeleine Bresse

Conseil et suivi de projet pour la mise en place de système Audio, vidéo et Visio au B46

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Pôle Acheminement courrier

Il assure la gestion des flux du courrier interne et des parapheurs entre Nîmes Métropole et la ville de Nîmes, afin de faciliter les échanges et transmissions des services mutualisés intervenant pour les deux collectivités.

Il livre également aux services les documents réalisés par le pôle reprographie.

Enfin, il effectue des livraisons de courriers en Préfecture, au Conseil Départemental et autres administrations le cas échéant.

Pôle Reprographie

Dans le cadre d'une gestion des flux documentaires, le pôle réalise des prestations d'impression, ainsi que le façonnage de documents pour les directions et services communautaires, avec des moyens modernes et des outils spécifiques.

Le but est évidemment de limiter le recours à des prestataires externes.

Ainsi, en plus des traditionnelles copies qu'il est amené à réaliser, il confectionne notamment des cartes de visite, des livrets, des dossiers reliés, des bulletins de vote, des blocs recyclés, des étiquettes…

Service de maintenance et travaux des bâtiments Communautaires

- ***Maintenance Technique de 1er niveau***

Le Service Maintenance et Travaux des Bâtiments Communautaires est responsable des interventions de premier niveau qui incluent des opérations réalisables en régie telles la peinture, la plomberie, l'électricité, le chauffage et climatisation, ainsi que la menuiserie et serrurerie.

Cette équipe est composées actuellement de 3 agents, elle exécute les demandes reçues via l'outil numérique.



- ***Pôle gestion technique bâtimentaire***

Ce pôle est responsable de la gestion des marchés nécessaires au service, les opérations de travaux de grande envergure ainsi que tous ce qui concerne la sécurité incendie.

Lorsque la maintenance technique de 1er niveau n'a pas la capacité de réaliser certaines opérations, celles-ci sont transférées à ce pôle qui sollicitera alors à un prestataire.



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Depuis la création de ce nouveau service, le SMTBC à augmenter le nombre de Bâtiments dont il a la gestion. En plus des Colisées 1, 2 & 3, de la Smac Paloma, de la piscine Némausa, de la Pépinière d'entreprises, du mas Florival, et du domaine Vallongue, s'ajoutent tous les nouveaux sites entrant dans le patrimoine de Nîmes Métropole tels que le B46 et une partie de la tour de contrôle de l'aéroport de Nîmes-Garons, le bâtiment Fleming.

Le service contribue ainsi à la valorisation et à la préservation du patrimoine communautaire aux cotés des directions opérationnelles.

672

Tickets SMTBC créés

Tableau des interventions réalisées en 2024, réparties en thématique.

TOTAL GLPI	2023	2024
Sécurité Incendie		3
Relevé de compteur		3
Portail Extérieur et sous-sol	2	9
Plomberie -Sanitaire	46	65
Peinture	39	29
Parking	7	26
Menuiserie- serrurerie	63	115
Maintenance Préventive		4
Entretien des Espaces verts		11
Electricité Luminaire	40	91
Divers travaux Occasionnels		25
Déchetterie		5
Chauffage-Climatisation	75	95
Ascenseur	2	5
Achat de fournitures divers		19
Nettoyage		11
Autres		154
Accompagnement prestataires		2
Total	274	672



Dans ces opérations réalisées en interne, peuvent être notamment citées, la rénovation du patio, de nombreuses rénovations en peinture notamment l'atrium au rdc du colisée 2, les emplacements des voitures électriques pour les parkings en sous-sol, une partie de la salle Vaunage, ainsi que de nombreux bureaux.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

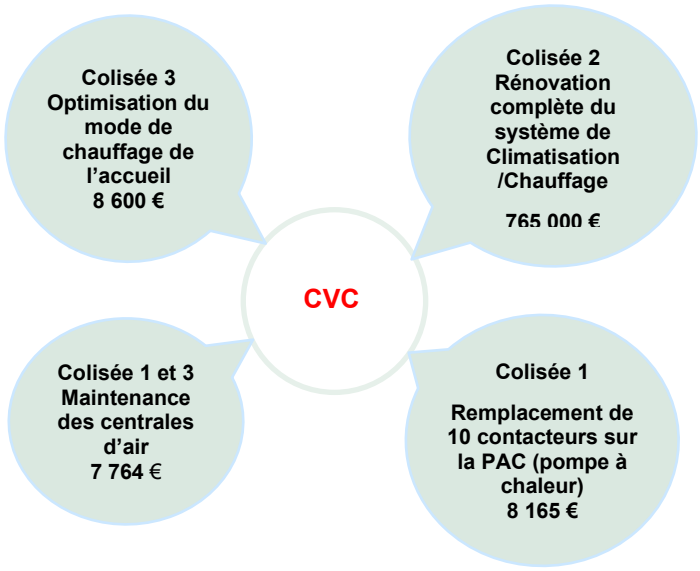
Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

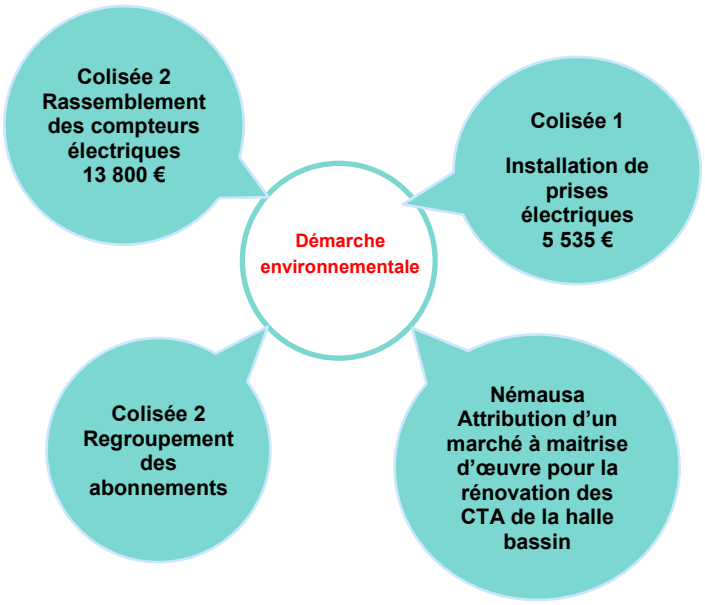
Les grandes opérations

Les opérations de travaux ont pour principaux objectifs :

- La rénovation des bâtiments
- L'amélioration des espaces et des conditions de travail
- La mise à jour ou le remplacement des équipements garantissant la sécurité des biens et des personnes.
- L'installation ou le remplacement de systèmes ou d'équipements plus respectueux de l'environnement

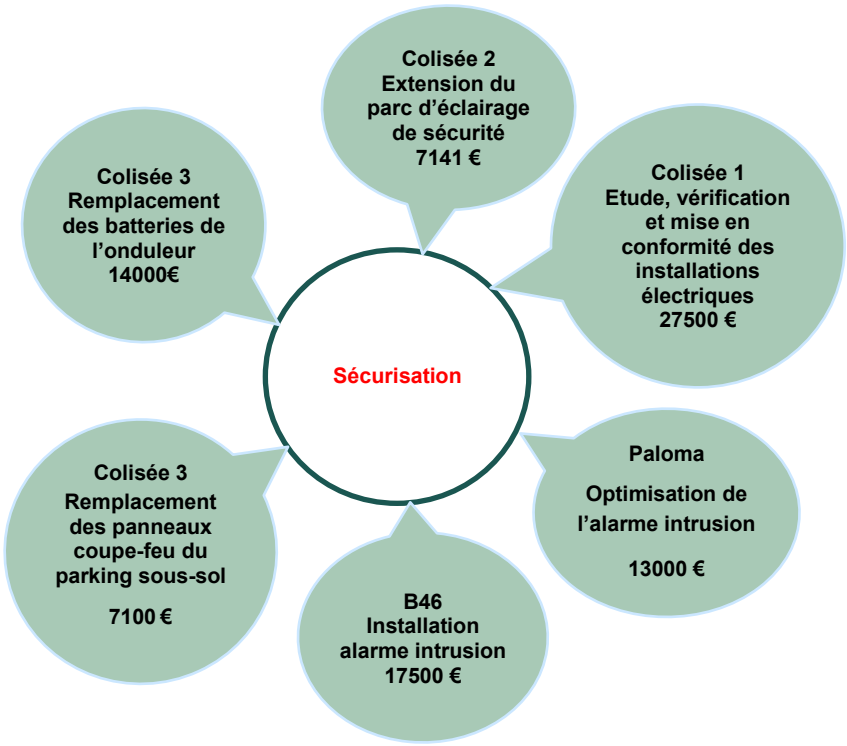
L'année 2024 était axée sur l'amélioration ou le remplacement des système CVC (climatisation, ventilation, chauffage) afin d'offrir un meilleur confort aux utilisateurs. Nous nous sommes concentrés également sur l'optimisation des systèmes électriques et des dispositifs de secours des bâtiments, garantissant ainsi la sécurité des personnes, tout en réalisant des économies d'Energie et en renforçant notre engagement envers des valeurs environnementales.

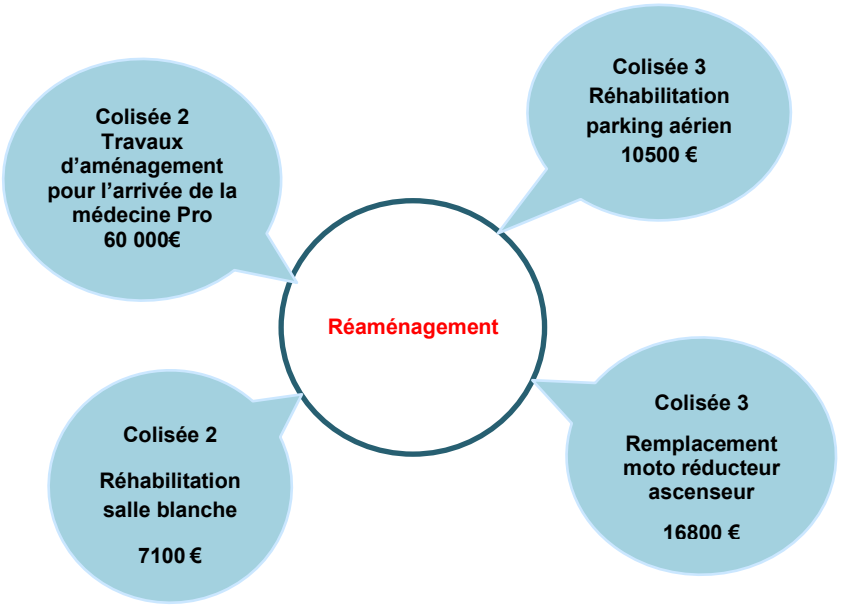




Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE





Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

PROTOCOLE ET POLE AUTO

Pôle Protocole

Le service Protocole de l'Agglomération est un atout majeur de la collectivité. Il contribue au dynamisme et au rayonnement de la collectivité par la qualité des manifestations publiques et protocolaires mises en place sur le territoire communautaire. Il a en charge d'en assurer l'organisation et la coordination avec les services techniques et administratifs dans un soucis d'optimisation des coûts.

Le service est en charge également de la mise en place des cérémonies officielles et gère l'organisation annuelle de nombreuses manifestations sous couvert de l'exécutif et de la Direction Générale.

Tous ces évènements aussi divers que variés nécessitent une organisation sur mesure : visites, délégations, réceptions, inaugurations, conférences, cérémonies ...

Effectif et moyens

Le pôle se compose de l'effectif suivant :

- 1 chef de service
- 1 chef de pole
- 1 chauffeur
- 3 huissiers protocole
- 1 agent polyvalent affecté a 70%

Moyens :

- 1 véhicule utilitaire
- 3 VL
- 1 minibus

Missions

- Organisation et planification des évènements
- Coordination technique avec les autres services et intervenants
- Gestion des contrats
- Suivi administratif et technique
- Missions chauffeur

Les évènements en chiffres

818 interventions effectuées sur l'année 2024

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Evènements marquants :

- Les RDV Eco
- Médailles du travail
- Fêtes de fin d'année
- Ouvertures et clôtures de saisons du service culture et traditions
- Inaugurations de pose de première pierre sur les différentes actions ; déchèteries; réservoirs d'eau ; différentes infrastructures…
- Conférences des maires
- Journée du personnel
- Les vœux au personnel
- Conseils et bureaux communautaires
- Ferias d'entreprises
- Conférences de presse
- Service huissier tout au long de l'année (cafés, missions chauffeurs ; cérémonies ; installations de salle)…
- Séminaires
- Rencontres thématiques
- Réceptions

Budget

Investissement (matériel) : 5 504.65 €

Fonctionnement (cocktails, réceptions, buffets, évènements) :169 295.35 €

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Pôle Automobile

Effectif et missions

- Effectif **:** 1 chef de pôle et 2 agents techniques
- Type de missions :

 Chef de pôle :
 - Management
 - Suivi technique des véhicules et vélos électriques
 - Suivi et mise à jour du logiciel GIR
 - Suivi administratif et financier
 - Gestion des Assurances et des Marchés

 Agents techniques :
 - Suivi technique des véhicules et vélos électriques
 - Suivi et mise à jour du logiciel GIR
 - Suivi administratif et financier
 - Divers

Etat de la flotte automobile

- Flotte constituée de 95 véhicules (DCTDM compris)
- Répartition des véhicules par énergie :
 - 61 % Essence
 - 24 % Electrique
 - 14 % Diesel
 - 1 % Hybride

Rétrospective 2024

- Acquisition de 15 véhicules électriques
- Lancement du 1er système d'acquisition dynamique de la collectivité pour l'achat de véhicules
- Renouvellement de l'accord cadre pour les prestations d'entretiens et de révisions du parc automobile
- Accueil et formation d'un agent de la cellule d'appui
- Prise en charge de la gestion des contraventions

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les chiffres 2024 et comparatif avec 2023

Répartition des dépenses 2024 :

- Frais d'entretien 39,29 % : 77052,31 € TTC
- Frais carburant 30,65 % : 60109,63 € TTC
- Frais d'assurance 27,39 % : 53705,18 € TTC
- Frais de lavage 1,48 % : 2908,40 € TTC
- Frais de parking 0,62 % : 1217,80 € TTC
- Frais d'autoroute 0,56 % : 1101,60 € TTC

Evolution des dépenses 2023 – 2024 en % :

- Carburant : -12,55 %
- Entretien : + 27,49 %
- Autoroute : -42,61 %
- Parking : +65,91 %
- Lavage : - 18,13 %
- Assurance : -7,49 %

Projets 2025 et propositions d'amélioration

- Projets 2025 :
 - Achat de véhicules GPL
 - Remplacement de véhicules de fonction essences par des véhicules hybrides
 - Achat d'utilitaires électriques pour la DCTDM
 - Remplacement logiciel gestion du parc automobile
 - Renouvellement de l'offre vélo électrique pour les usagers du parc automobile
 - Révision de la charte d'utilisation des véhicules communautaires
- Propositions d'amélioration :
 - Modulation de la mise à disposition des véhicules électriques en fonction des missions et du lieu de destination
 - Renforcement de la formation sur les véhicules électriques
 - Mise en place d'un système de comptage des consommations électriques des véhicules
 - Achat de véhicules utilitaires électriques pour les usagers du pôle automobile
 - Mise en place d'une charte d'utilisation des bornes de recharge extérieures

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

TRANSPARENCE DE LA VIE ADMINISTRATIVE

Déontologie

- 15 avis ont été rendus sur des demandes de cumul d'activités accessoires des agents.
- 3 analyses de situations d'agents (préalable au recrutement ; préalable au départ dans le privé ; cumul d'activité d'un ancien agent)

Recueil des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

- 1 signalement de comportement inapproprié d'un agent donnant lieu à l'ouverture d'un dossier sans intervention de l'administration à la demande de l'auteur du signalement.

Laïcité

Laïcité et commande publique :

- Notification d'un avenant à la DSP de distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif afin de préciser la clause laïcité du contrat au niveau des pénalités à appliquer en cas de non-respect par le délégataire du principe de laïcité.
- Intégration de la clause laïcité dès la rédaction des pièces contractuelles préalables au lancement de la consultation de la DSP Transports urbains 2024-2030
- Intégration dans 7 marchés de la clause laïcité dès la rédaction des pièces contractuelles préalables au lancement de la consultation.

Laïcité et subventions attribuées : 104 associations ont signé le contrat d'engagement républicain.

Laïcité et formation : En 4 sessions, 168 agents ont été formés en 2024.

Ainsi sur 433 agents, 235 sont formés à ce jour soit 54 % des agents.

Organisation d'évènements dans le cadre de la journée de la laïcité le 09/12/2024.

Deux évènements ont été organisés par Nîmes Métropole :

- Un quizz Laïcité, comprenant 12 questions, a été diffusé à l'ensemble du personnel le jeudi 5 décembre 2024. Les agents pouvaient répondre jusqu'au 10 décembre 2024 afin de tenter de gagner une récompense. A l'issue du jeu, les réponses ont été diffusées et mises en ligne sur le site de communication interne de Nîmes Métropole.
- Exposition : QU'EST CE QUE LA LAÏCITE ? : Ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas » du 9 au 17 décembre 2024 dans le show-room du colisée 2.

Sensibilisation des agents publics au principe de laïcité et la diffusion, au sein de l'administration concernée, de l'information au sujet de ce principe

- Mise à disposition sur le site interne de communication de Nîmes Métropole à destination des agents d'actualités et jurisprudences 2024.
- Information des nouveaux agents de Nîmes Métropole à leur prise de poste.

Signalements : Aucun cas signalé.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Accès aux documents administratifs / Transparence

- 5 demandes de documents de la part de particuliers et d'associations ont été traitées.
- Mises à disposition des conseillers communautaires des documents relatifs aux procédures de passation et des projets de contrats de la DSP Transports urbains 2024-2030 et de la DSP pour l'exploitation du stade Nautique communautaire NEMAUSA.
- Publication sur le site internet de Nîmes Métropole des données essentielles des subventions attribuées aux associations.

CCSPL

La CCSPL s'est réunie 2 fois en 2024 pour procéder à l'examen des rapports annuels 2023 des 4 délégataires de DSP et des déchets ménagers.

Egalité professionnelle

Dans le cadre de la journée nationale de la femme du 8 mars 2024, diffusion aux agents d'un Quizz sur l'égalité femmes hommes dans la fonction publique territoriale qui permettait aux agents de découvrir les actions mises en œuvre à Nîmes Métropole (Plan pluriannuel, rapport annuel, programmation des vendredis de l'agglo) et la définition légale de la discrimination.

Les trois agents ayant donné le plus de bonnes réponses ont chacun reçu deux places pour l'un des trois spectacles mettant à l'honneur des actrices dans la programmation des vendredis de l'agglo du mois de mars 2024.

Données personnelles (RGPD)

Missions réalisées :

- 26 avis juridiques donnés
- 17 analyses d'impacts effectuées (stockage des données médicales ; vidéo protection ; logiciel de caméras augmentées ; cameras piétons ; VPI)
- 12 Mises à jour des registres de traitement des activités pour les services de Nîmes Métropole, PALOMA et les communes ayant pris la brique de mutualisation DPO.
- 4 Demandes de droit d'accès ont été traitées
- Déclaration à la CNIL de l'attaque phishing du 2 au 13 décembre subi par Nîmes Métropole et information des personnes concernées par mail individuel.
- Deux notes de service sur la mise en place de deux procédures : en cas de perte et de vol de matériel / demande de droits d'accès des personnes concernées ont été mises en place.
- Création d'une politique de confidentialité à destination des agents en poste et des nouveaux arrivants afin de rappeler les droits et obligations de chacun ainsi que le traitement de leurs données.
- Avec le service accueil, mise en place d'une procédure de sécurisation des locaux avec l'émargement des visiteurs et la mise en place de serres file pour les orienter vers l'accueil.
- Session de formation ou de sensibilisation sur la protection des données dispensées aux agents de Nîmes Métropole et de certaines communes (Bouillargues, Lédenon) ainsi qu'aux organisations syndicales.
- Deux matinées de sensibilisation en collaboration avec la gendarmerie et la DSI de Nîmes Métropole sur les bons comportements à adopter en matière de cyber sécurité et de sécurité dans les locaux.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

INPI

Pas de dépôt de marque en 2024

Relation avec la Chambre Régionale des Comptes

- Réponse au contrôle de la CRC sur le soutien public de Nîmes Métropole à la corrida.
- Rapport de suivi des recommandations de la CRC Occitanie concernant le contrôle des comptes et de la gestion de Nîmes Métropole sur les exercices 2019 et suivants.

Communication du Pôle

Sur l’espace Transparence de la Vie administrative sur INTRANIMES, les services disposent de documents, de fiches thématiques et d’un suivi de l’actualité et de la jurisprudence en matière de déontologie, de laïcité, d'alerte violences discriminations harcèlements, égalité professionnelle et protection des données.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

RESSOURCES HUMAINES

Les agents de la CANM, acteurs mobilisés du service public : ce sont eux qui œuvrent chaque jour pour assurer la continuité de l'action publique et faire fonctionner l'ensemble des Directions de la Communauté d'Agglomération. L'année 2024 témoigne tout particulièrement de cet engagement.

Quelques chiffres au sujet des agents de Nîmes Métropole

- 441 agents au 31 décembre 2024 (433 emplois permanents et 8 emplois non permanents)
- 62 procédures de recrutement ont été réalisées/1200 CV ont été reçus
- 52 mobilités internes mises en œuvre
- 29 départs : 11 départs en retraite, 10 mutations, 7 fins de contrat, 1 démission
- 6 départs temporaires : 3 disponibilités et 3 détachements

Le profil des agents

- 80% des agents sont des fonctionnaires
- Pour la 1ère année, il y plus de femmes que d'hommes : 219 agents sont des femmes et 214 agents sont des hommes
- 51% des agents appartiennent à la Filière Technique, dont 74% sont des hommes
- L'âge moyen des agents est de 47 ans

En 2024, 7 168 feuilles de paie ont été réalisées et 59 850 titres restaurant ont été commandés.

Dynamique du déroulement de carrière des agents

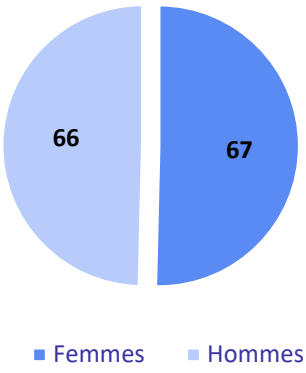
TITULARISATIONS	MISES EN STAGE	AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES
16	11	45

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

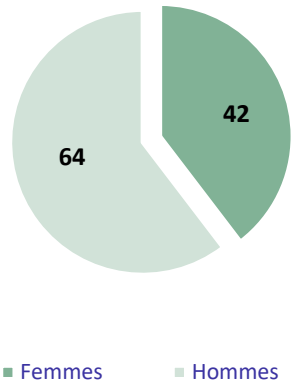
Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Répartition des agents par catégorie

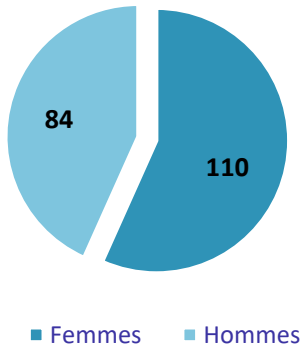
Catégorie A



Catégorie B



Catégorie C



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Actualités 2024

Carrières et Rémunérations :

- Poursuite de la mise en œuvre des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat dans la FPT : Attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents au 1er janvier 2024.

- Exécution de la décision du Président de Nîmes Métropole d'augmenter la valeur faciale du titre restaurant, qui passe de 9€ à 10€ au 1er mars 2024.

- Augmentation de la participation de Nîmes Métropole aux contrats labellisés (doublement de la prise en charge) .

Dématérialisation :

- Déploiement de la signature électronique des agents, via leur espace personnel : MyPeopleDoc.

Formation / Recrutements :

- Nîmes Métropole a accueilli le 1er Forum de l'Emploi Public dans le Gard le 12 novembre 2024: une initiative visant à promouvoir les métiers de la fonction publique territoriale et à rencontrer les candidats potentiels. Lors de cet évènement organisé par les nombreux partenaires institutionnels (CDG30, Préfecture, SDIS, CHU…), 753 participants ont fait le déplacement, désireux de découvrir les opportunités offertes par la FPT.

- Poursuite du plan pluriannuel de développement managérial avec 53 nouveaux managers formés, obtention de la certification de « facilitateurs en co-développement » pour 3 agents internes et réalisation de la 1ère charte managériale de Nîmes Métropole.

- En parallèle 1 708 jours de formations ont été réalisés pour 335 agents.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

MEDECINE DU TRAVAIL

Effectif de la Médecine du travail

- 1 médecin
- 1 infirmière (arrivée en juillet 2024)
- 2 assistantes administratives

Les visites médicales

Les visites médicales ont lieu à Nîmes dans les locaux du Pôle Santé. En juillet, la médecine du travail a emménagé dans ses nouveaux locaux au rez-de-chaussée du Colisée II. Les visites ont été interrompues de juillet à début septembre.

Nombre de visites effectuées par le médecin : 184
Nombre de dossiers médicaux : 545
Taux d'absentéisme aux visites médicales : 13,2 %

VISITES	Total 2024	%	*Rappel de l'année N-1*
De reprise	**25**	**13,6**	***24***
- après maladie	25		*24*
- après A.T.			
- après maternité + de 2			
- après maternité 1 ou 2			
- maladie professionnelle			
D'information et de prévention	**5**	**2,7**	***38***
- SIR 1	2		*3*
- agent SIR			*2*
- agent non SIR	3		*33*
- SIR Dépistage			
Périodique	**80**	**43,5**	***95***
- Non SIR	60		52
- SIR1	7		15
- SIR	10		20
- SIR Dépistage	3		8
A la demande	**35**	**19**	**29**
- Maternité	6		1
- Soutien			
- Port d'armes			
- Agent	21		17
- Avis	7		11
- Médecin			
- Formation SSIAP			
- Amiante			
- CACES R489 – chariots élévateurs frontaux			
- Port équipement respiratoire			
- Maladie professionnelle	1		
- Consultation du dossier médical par l'agent			
- Commission de réforme			
Pré-reprise	**6**	**3,3**	**2**
- à la demande du médecin traitant			1
- à la demande de l'employeur	4		1
- à la demande de l'agent	2		
TOTAL	**184**	**100**	***188***

Aux 184 visites réalisées par le Médecin du travail il convient de rajouter les 120 « visites d'information et de prévention périodiques" réalisées par l'infirmière

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Examens réalisés

Résultats par examen

EXAMENS	Total		Nombre
Audiométrie	63	Normal	40
		Pb détecté	23
Visiométrie	78	Normal	51
		Pb détecté	27
Tonométrie	64	Normal	60
		Pb détecté	4
TOTAL	**205**		

Conclusions professionnelles

Nombre d'avis :

AVIS	Total	%
Apte	109	59,2
Apte avec aménagement de poste	20	10,9
Apte avec restriction	14	7,6
Apte avec réserve	2	1,1
Apte en situation de handicap	9	4,9
Apte en situation de handicap avec restriction	10	5,4
Apte en situation de handicap avec reclassement		
Apte en situation de handicap à temps partiel thérapeutique		
Apte temps partiel thérapeutique	9	4,9
Apte maladie professionnelle		
Inapte au poste		
Inapte temporaire		
Inaptitude totale		
Inaptitude totale et définitive à tout poste		
Pas d'avis		
Avis différé	1	0,5
Reclassement obligatoire		
Arrêt maladie en cours	7	3,8
Arrêt maladie en cours (accident de service)	1	0,5
Arrêt maternité	1	0,5
Sans objet	1	0,5
TOTAL	**184**	**100**

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Aptitude avec restrictions (Un agent peut avoir plusieurs restrictions).

Restrictions	Total 2024	*Année 2023*
Accroupissement		
Accueil du public	2	1
Ambiance bruyante		
Chariots et engins vibrants		
Charge mentale		4
Chaussures de sécurité		1
Climatisation		
Conduite professionnelle	7	4
Contact avec le public		1
Débroussailleuse		
Déplacements fréquents		6
Effort manuel/de soulèvement	3	2
Escaliers		
Exposition aux températures extrêmes		1
Horaires aménagés	1	2
Horaires irréguliers		1
Limiter les déplacements	4	
Marche prolongée	1	
Mouvements répétitifs de la colonne vertébrale	2	2
Marche sur terrains accidentés		1
Mouvements répétitifs du coude		
Mouvements répétitifs de l'épaule		3
Mouvements répétitifs du membre supérieur		
Mouvement répétitif du poignet		
Port de charge supérieur à 5 kg	1	1
Port de charge supérieur à 10 kg	4	12
Port de charge supérieur à 15 kg	1	
Port de charge supérieur à 20 kg		
Ripage		2
Station assise prolongée	4	1
Station debout prolongée	4	2
Travail avec percussion		
Travail de Nuit		
Travail en hauteur	2	5
Travail sur écran		
Travaux avec bras au-dessus de l'horizontale	2	4
Travail sédentaire strict		1
Travaux stressants	12	3
Travaux lourds	6	3
Utilisation du membre supérieur		
Voie publique		3
Divers		
TOTAL	**56**	**66**

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Réserves

Réserves	Total
Vaccination DTP	
Port de chaussures de sécurité adaptées	2
Port de verres correcteurs	
Horaires aménagés	
TOTAL	**2**

Conclusions médicales

Orientations médicales et autres :

ORIENTATIONS	Total
Addictologie	
Affection cardio vasculaire	
Algologue	
Allergologue	
Biologie	
CAP EMPLOI	19
Chirurgien	
Chirurgien-dentiste	
Déontologue	
Dermatologie	
Endocrinologie	
Gastro entérologie	
Gynécologie	
Hématologue	
Médecin traitant	7
Néphrologue	
Neurologue	
Nutritionniste	
Ophtalmologie	11
O.R.L.	3
Pneumologie	
Préventeurs	2
Psychiatrie	
Radio/échographie	
Rhumatologie	
Traumatologie	
Urologie	
Vaccinations	23
Autres	
TOTAL	**65**

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Activités Tiers-temps

- RMS : 6
- Réunions : 25
- Formations : 2
- Visite de services : 2
- CST : 1
- Vaccination grippe : 53 agents vaccinés

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

CULTURE ET TRADITIONS

Depuis 2005, Nîmes Métropole inscrit le spectacle vivant, la musique, la lecture publique et les traditions régionales au cœur de son projet culturel. Convaincue que la culture est un levier de développement et de cohésion sociale, elle œuvre pour structurer et enrichir l'offre culturelle sur son territoire.

Sa politique repose sur quatre axes majeurs :

Le renforcement de l'identité territoriale : en valorisant les traditions locales, en favorisant la transmission des savoirs et en soutenant les pratiques culturelles qui font l'âme du territoire.

La consolidation du lien social intergénérationnel : en développant des actions inclusives permettant à tous, quels que soient l'âge et l'origine, de s'approprier la culture et d'y contribuer activement.

L'attractivité du territoire : en affirmant Nîmes Métropole comme une destination culturelle de référence, propice à l'émergence de nouvelles dynamiques économiques et touristiques.

La pédagogie et la sensibilisation aux sorties et pratiques culturelles : en initiant et en formant les publics, notamment les jeunes et les scolaires, afin de favoriser leur accès à la culture et leur participation active à la vie culturelle du territoire.

Dans une démarche concertée avec les acteurs locaux – institutions, associations, collectivités et entreprises – Nîmes Métropole met en place des actions ambitieuses pour préserver ses traditions, encourager la création artistique et soutenir les initiatives culturelles.

En développant des événements fédérateurs et en renforçant les coopérations, elle favorise l'émergence de nouvelles dynamiques et affirme la culture comme un pilier du développement et du rayonnement du territoire.

Des évènements fédérateurs	**Des partenariats associatifs**
Les vendredis de l'agglo et les Pestacles Nîmes Métropole Jazz festival Le Festival « Traditions et Aficion » un art de vivre	Da Storm Eurek'art Jazz 70 Negpos Rakan

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les Vendredis de l'Agglo et les Pestacles de l'Agglo

Des spectacles pour tous !

La communauté d'agglomération, conformément à son projet culturel, propose à ses habitants une programmation artistique de qualité, mettant en valeur le théâtre, la danse et la musique…

Cette initiative vise à garantir un accès à la culture pour tous, à soutenir la diffusion des compagnies professionnelles et à assurer une présence artistique de proximité sur l'ensemble du territoire communautaire.

Dans ce cadre, et en cohérence avec les orientations du projet culturel, Nîmes Métropole met à disposition des communes une sélection de spectacles de qualité, adaptés aux différents lieux de représentation.



Les Vendredis de l'Agglo : de septembre à juin, un spectacle tout public est programmé chaque vendredi soir à 20h45 dans les communes de l'agglomération.

Les Pestacles de l'Agglo : conçu sous forme de festival pour le jeune public, ce programme propose des spectacles les samedis et dimanches après-midi, lors du premier et du dernier week-end de chaque période de vacances scolaires, hors vacances de Noël.

En partenariat avec une association caritative ou humanitaire, chaque soirée et après midi possèdent un espace buvette et petite restauration.

Cette saison c'est la Banque Alimentaire du Gard qui était notre partenaire

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les Vendredis de l'Agglo saison 2024/2025 - 10 ans de spectacles pour petits et grands



Soirée d'ouverture à Paloma : 27/09/24

- Vendredi 27 Septembre – *« Le Voyage de Molière »* à Nîmes - 646 spectateurs (Complet)
- Vendredi 04 Octobre – *« Expo photos »* + *« Concert de Faustine »* à Nîmes Métropole - 100 spectateurs
- Vendredi 11 Octobre – *«Benjamin Lycan : Grandes illusions »* à Garons - 350 spectateurs (Complet)
- Vendredi 18 Octobre – *«Mon Cabrel préféré»* à Bouillargues - 220 spectateurs (Complet)
- Vendredi 15 Novembre – *«Soirée Contes»* à Moulezan – 22 spectateurs
- Vendredi 22 Novembre – *«Michael Jackson et moi »* à Rodilhan - 320 spectateurs (Complet)
- Vendredi 29 Novembre – *«Second Souffle »* à Marguerittes - 182 spectateurs
- Vendredi 06 Décembre – *«Le Monde Enchanté»* à Caissargues - 375 spectateurs (Complet)
- Vendredi 13 Décembre – *«Hamlet en 30 minutes »* à Manduel - 190 spectateurs
- Vendredi 20 Décembre – *«Best of Philippe Roche»* à Saint Genies de Malgoires - 180 spectateurs
- Vendredi 10 Janvier – *«La tête en friche»* à Saint Dionisy
- Vendredi 17 Janvier – *«La fabuleuse histoire de Mr Batichon »* à Bernis
- Vendredi 24 Janvier – *«GOP »* à Saint Gilles
- Vendredi 31 Janvier – *«Dans la peau de Cyrano»* à Redessan
- Vendredi 07 Février – *«Piaf, Fréhel, Damia et moi»* à Sernhac

Week-end anniversaire + 2 Pestacles

- Vendredi 14 Février – *«Ils déménagent »* à Sainte Anastasie
- Samedi 15 Février – *«Une Vie sur mesure»* à Rodilhan

- Vendredi 21 février – *«Vidéo Club»* à Saint Bauzely

Mois de mars consacré aux femmes

- Vendredi 7 Mars – *«Et pendant ce temps Simone Veille» »* à Milhaud
- Vendredi 14 Mars – *«Best Of Bénédicte Bousquet»* à Saint Gervasy
- Vendredi 21 Mars – *«Massacre à la princesse»* à Langlade
- Vendredi 28 Mars – *«Dans la peau de ma femme»* à La Calmette

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- Vendredi 04 Avril – *«Petit meurtre sans conséquence »* à Domessargues
- Vendredi 11 Avril – *«Le Cabaret Saint Germain»* à Sauzet
- Vendredi 18 Avril – *«L'art d'écraser la pomme de terre»* à Saint Chaptes
- Vendredi 09 Mai – *«Pudique»* à Cabrieres
- Vendredi 16 Mai – *«Elise et moi»* à Gajan
- Vendredi 23 Mai – *« Restitution des Ateliers Théâtre »* à Marguerittes
- Vendredi 13 Juin – *« Soirée Gospel »* à Caveirac

Clôture
- Vendredi 20 Juin – *« Soirée 7éme Art »* à Saint Come (ou Langlade suivant météo)

Les Pestacles de l'Agglo saison année scolaire 2024/2025 – Pour le jeune public

Vacances de Toussaint
- Samedi 19 Octobre – *«Augustin l'Apprenti magicien»* à Montagnac - 125 spectateurs (Complet)
- Dimanche 20 Octobre – *«Allan Watsay, détective privé »* à Générac - 132 spectateurs (Complet)
- Samedi 02 Novembre – *«Sherlock Holmes et le mystère du bidon tout rond»* à Mauressargues - 60 spectateurs
- Dimanche 03 Novembre – *«Moi j'ai pas la frousse»* à Ledenon

Vacances D'Hiver
- Samedi 15 Février – *«Ambre et les jouets magiques»* à Bezouce
- Dimanche 16 Février – *«Tinta et le livre enchanté»* à Manduel
- Samedi 01 Mars – *«Augustin l'Apprenti magicien»* à Dions
- Dimanche 02 Mars – *«Sherlock Holmes et le mystère du bidon tout rond»* à Poulx

Vacances de Pâques
- Samedi 12 Avril – *«Tinta et le livre enchanté»* à Clarensac
- Dimanche 13 Avril – *«Moi j'ai pas la frousse»* à Fons outre Gardon
- Samedi 26 Avril – *«Ambre et les jouets magiques»* à Montignargues
- Dimanche 27 Avril – *«Allan Watsay, détective privé »* à Caissargues

Les Ateliers Médiathèques programmation 2024/2025 :

- Lectures à 2 voix :
 Intervenants : Marion Trintignant et Julien Masdoua (Cie du Capitaine)
 - Mardi 08 octobre 2024 - Public familial à partir de 6 ans. Lecture sur le thème de l'humour et du sourire
 Médiathèque de Caveirac : 40 spectateurs (Complet)
 - Samedi 23 novembre 2024 - Tout public à partir de 5 ans : Lecture sur le thème de l'eau
 Médiathèque de Marguerittes : 90 spectateurs (Complet)
 - Samedi 15 février 2025 - Lecture très jeune public (maternelle)
 Bibliothèque de Générac

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- Contes :
 Conteur : Eric Derrien

 - Samedi 15 mars 2025 - A partir de 4 ans
 Des contes comiques, de sagesse, certains participatifs entremêlés de petites chansons marrantes et de poèmes accompagnés à la guitare. Tissage d'histoires permettant de toucher tous les âges et surtout de garder l'attention éveillée des tout petits.
 Médiathèque de St Dionisy

 - Samedi 19 avril 2025 - *À partir de 10 ans :* « Mythos :" Mythologie... mais au fond qu'est-ce que c'est, et puis pourquoi faire? »
 Bibliothèque de St Genies de Malgoires

- Atelier Manga - 9 à 14 ans :
 Intervenant : Florian Delmas Moreno

 - Le 22 octobre 2024 15 participants(Complet)
 - Le 18 février 2025
 Médiathèque de Garons

- Les Plaidoiries – à partir de 12 ans
 Comédien : Jean-Claude Ferrari (Cie Eletra)

 Le procès est un huis clos unique, les débats judiciaires ne sont pas enregistrés, les caméras et les micros sont interdits dans les salles d'audience. Les paroles s'effacent à tout jamais. Je souhaitais vous faire découvrir et partager ces textes que j'ai extrait de l'excellent ouvrage de Matthieu ARON « Les grandes plaidoiries des ténors du barreau ». Le lien avec le théâtre est évident

 - Samedi 25 janvier 2025
 Médiathèque de MANDUEL (Salle Bernard Gimenez)

 - Vendredi 25 avril 2025
 Médiathèque de St Gilles



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

LES CHIFFRES DES VDA 2024/2025

30 représentations « tout public »

La soirée d'ouverture avait lieu, comme chaque année à Paloma, le vendredi 27 septembre à 20h30 et elle fut un succès se jouant à guichet fermé, soit 650 personnes.

12 représentations « jeune public »

9 ateliers dans les médiathèques

Plus de 10 000 spectateurs

Un taux remplissage à **90 %**

1 partenariat avec la Banque Alimentaire

Plus de **110 artistes** sur scène

Depuis 10 ans, Les Vendredis de l'agglo, ce sont 441 spectacles dans les 39 communes de l'Agglo, plus de 85 000 spectateurs et plus de 2 000 artistes.

Le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF)

Un festival volontaire et accessible

Créé en 2006 par l'Agglomération, le **Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF)** parcourt chaque année le territoire à l'automne, offrant un mois de concerts où se croisent des artistes de jazz inspirés, parmi les plus grands noms du genre.



Un festival itinérant, symbole de fête, de rencontres et de musique, qui incarne les valeurs de liberté, de partage et de générosité.

Un événement ouvert à tous, qu'ils soient passionnés, amateurs ou simples curieux. Grâce à une programmation riche et variée, alliant découverte et excellence, le NMJF s'est imposé comme une référence incontournable du jazz.

Un rendez-vous désormais inscrit au calendrier national, qui renforce chaque année son ancrage en mettant en lumière aussi bien les talents locaux que des artistes de renommée internationale.

2024 -Afro, Jazz and Soul !

Pour sa 18ème édition, le Nîmes Métropole Jazz Festival a repris la route, fidèle à son concept d'itinérance avec une thématique très ouverte autour de la musique populaire des XXe et XXIe siècle autour des racines africaines, du blues et de la soul.

Des soirées qui se dansent et qui se vivent autour de « Tous les Jazz », musique à la fois singulière et plurielle, sans cesse en mouvement autour de ses valeurs de joie, de partage, d'innovation, de métissages, de résistance et de dialogue entre les peuples.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Un festival de proximité qui a accueilli cette année encore parmi les plus grands musiciens du monde, du local à l'international avec une large participation de musiciennes, pour un public multigénérationnel curieux et chaleureux.



La femme est mise à l'honneur

L'affiche de l'édition 2024 a été réalisée par l'artiste Paillettes & Mimosa, artiste illustratrice. Un travail poétique, onirique et mélancolique qui met en avant la femme et la nature et des groupes à l'unisson. Les personnages qui murmurent des notes colorées et vibrantes pour danser au rythme de tous les jazz.

10 concerts ont été assurés avec un lead féminin. Des grandes artistes renommées comme Ayo, Flavia Coelho, Kareen Guiock Thuram, Fatoumata Diawara, Sarah McCoy mais aussi la jeune génération avec Célia Kameni, Justine Blue, Laura Prince, Joanne Dolly et le duo IdiK.

Plus de 100 musiciens, des salles pleines pour des concerts sold-out, la plupart du temps au dernier moment, un public attentif, qui accueille et ponctue les concerts de standing ovations, heureux de retrouver les artistes et le chemin des salles de concerts.


Célia Kameni - 18/10/2024
Crédit photo : Sixtine


Kareen Guiock Thuram - 5/10/2024
Crédit photo : Sixtine


Ayo - 20/09/2024
Crédit photo : Sixtine

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les Récrés Jazz pour les plus jeunes

Cette année encore les Récrés Jazz ont parcouru 10 écoles sur les communes de Fons, Montignargues, Cabrières, St Gervasy, St-Cômes, Caveirac, Générac, Bernis, Moulézan et Ste-Anastasie.

Les guitaristes et chanteuses, Elsa Laget et Àmbar Gonzalez Bouab sont les artistes associées de cette édition du festival à qui nous avons confié le concept de Récrés Jazz de cette année !



DUO IDIK - Crédit photo : Sixtine

Un travail pédagogique et musical mené avec des écoles primaires du territoire dans le but de vivre des expériences récréatives musicales en collaboration avec des institutrices et instituteurs de l'Agglo.

Grâce à un dossier artistique et pédagogique confectionné par les deux musiciennes, les enfants ont mené en amont du festival un travail préparatoire avant de participer de manière interactive aux concerts prévus dans les écoles.

Le tremplin jazz : le meilleur de la nouvelle génération des musiciens et musiciennes de la Région

Tremplin Jazz 70 / Nîmes Métropole /Occitanie propose à des formations de Jazz de la région de présenter leur travail devant un jury de professionnels et de se produire en public dans des conditions professionnelles.

Suite à un appel à candidatures, un jury composé de musiciens, journalistes, programmateurs, amateurs de Jazz à présélectionné 3 groupes.

À cette occasion, le public est invité à voter pour son groupe favori dans le cadre du « Prix du public». Le jury quant à lui a remis son « Grand prix » après avoir délibéré suite aux prestations live des finalistes.

Devant 180 personnes la finale du tremplin s'est donc tenue le 9 octobre au théâtre Liger. Le gagnant du prix du jury est OYA.



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Un partenariat avec l'association Jazz 70 pour faire vivre le jazz par des actions culturelles auprès de tous les publics.

L'association Jazz 70, partenaire du Nîmes Métropole Jazz Festival depuis sa création en 2006, assure la réalisation et la coordination d'un festival OFF, en allant à la rencontre de tous les publics. Cette année ce sont 1000 spectateurs qui ont été touchés par les actions du OFF.

- **CONCERT A L'HOTEL BOUDON** Dans le cadre de "FESTin MED"
- **CONCERT AU MUSÉE DU CHEMIN DE FER DE NÎMES** : Musée du Chemin de Fer de Nîmes



Quintet de Charlie Olympe - 29/09/2024
Crédit photo : Sixtine



Bernard Allisson- 28/09/2024
Crédit photo : Sixtine

- **SERRE CAVALIER** : Concert de LITTLE GUINGUETTE devant les résidents des différents pavillons de l'Ehpad Serre Cavalier
- **STAGE DE JAZZ** : Un stage proposé aux musiciens amateurs avec au moins deux ans de pratique et sur le thème de l'improvisation au Jazz. Un atelier complet avec 20 participants encadrés pendant deux jours, à Caissargues, par les musiciens Alain Ceccotti et Laurent Ziegler.
- **PETIT THÉÂTRE DE LA PLACETTE** : 2 concerts de Jazz proposés les dimanches
- **SALON DU DISQUE** : Proposé par La Calmette
- **SÉMAPHORE** : Deux projections organisées : "Il était une fois Michel Legrand" en présence du réalisateur, puis le film d'animation "Blue Giant". Succès aussi pour cette saison Jazz et Cinéma qui en semaine propose des sélections de films en lien avec la musique et le Jazz.
- **CONFERENCE** Pionnières et autrices - Les compositrices du Blues -Auditorium de Carré d'Art Bibliothèque Une conférence proposée par Marc Simon
- **RADIO**: Des émissions spéciales autours des artistes du NMJF ont été animées par Stéphane Kochoyan et Jacques Giust respectivement pour les radios Raje, Canal30, Radio Nîmes et Radio Alliance+

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

LES CHIFFRES DU FESTIVAL

13 concerts dont 1 concert exceptionnel au Lycée Daudet à Nîmes

22 communes du territoire partenaires

10 écoles du territoire ont pu bénéficier d'un concert scolaire dans leur école, soit **1500 écoliers**

3912 billets vendus

Un taux de réservation à **80%**

Un taux de remplissage à **86%** sur l'ensemble du festival

Plus de **100 musiciens**

Un **festival Off** diversifié en faveur de tous les publics en partenariat **avec l'association Jazz 70, ces actions à la découverte du Jazz ont réunis près de 1 000** personnes

2 évènements associés (Théâtre de Nîmes et Paloma)

1 concert annulé – intempéries

336 581 € de dépenses et 67 253€ de recette billetterie

Le NMJF 2024, c'est aussi un réseau de partenaires et de professionnels engagés :

- **Des entreprises partenaires** telles que La Barbaude, les Costières de Nîmes et la Ferme du Gubernat, ainsi que la SG Coutois.
- **Des acteurs culturels** incontournables comme le Théâtre de Nîmes, Paloma et Jazz 70.
- **Des prestataires techniques** spécialisés, dont BGM Réalisation, Pianos Parisot et New Loc.
- **Des prestataires logistiques** assurant l'accueil et les services, notamment le Novotel Atria, l'Hôtel Ibis, Nimotel, le Wine Bar, Véo Location et Yzope Sécurité.
- **Une équipe de 22 personnes** mobilisées pour la réussite du festival : un directeur artistique, un régisseur général, un attaché de production, un chargé de communication, deux chargés de billetterie, deux chauffeurs et quatorze techniciens.

Après 18 ans d'existence, le défi principal est d'assurer la pérennité du festival en alliant tradition et innovation. Cela passe par le renouvellement du public, la diversification des financements, l'amélioration de l'accessibilité et le maintien d'un réseau solide de partenaires et prestataires.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Festival Traditions & Aficion

Un art de vivre !

Itinérant et gratuit, le Festival « Traditions & Afición, un art de vivre » est un évènement incontournable pour toutes celles et ceux qui apprécient nos traditions taurines.



L'édition 2024 compte pas moins de 25 manifestations sur 22 communes qui reçoivent le festival, sur les territoires de Leins Gardonnenque, Nîmes, Costières et Camargue.

L'affiche a été réalisée par Laurent Arpinon, artiste nîmois "Peintre et photographe, diplômé de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon.

<u>Des journées taurines dédiées aux écoles élémentaires du territoire</u>

Nîmes Métropole s'est fixé comme objectif d'initier et de former les publics, notamment scolaires, aux valeurs et à la richesse des traditions taurines, c'est pourquoi, il a été décidé d'organiser 6 journées taurines en direction des scolaires.

Dates : 27, 28, 30 mai et 3, 4, 6 juin
Écoles participantes : Fons, Bouillargues, Nîmes, Sauzet, Montagnac, Mauressargues, Saint-Gilles, Manduel, Redessan, Saint-Côme, Garons, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Caissargues
Public : 723 enfants
La poésie au rendez-vous des journées taurines :
Nouveaux ateliers en partenariat avec la FFCC
Présentation du harnachement camarguais et espagnol, Roussataïo commentée, Courses camarguaises expliquées et visites guidées chez les manadiers et éleveurs
Un cadeau pour les enfants : Deux nouvelles éditions d'*Angèle et José* offertes : *La Reine d'Arles* et *La Course Camarguaise*

<u>Des roussataïo</u> :

Sauzet	roussataïo	dimanche 12 mai 2024
Saint Mamert	roussataïo	samedi 6 juillet 2024
Gajan	roussataïo	samedi 27 juillet 2024
Sainte Anastasie	roussataïo	samedi 27 juillet 2024

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE



<u>Un concours d'abrivado</u> :

7 manches + 1 finale avec 21 manades dont 18 manades du Gard

Une finale organisée à Nîmes avec le vainqueur 2023 directement en finale

Commune	Qualification	Manades	type de parcours
Domessargues	vendredi 5 avril 2024	Aubanel - Baroncelli - lou seden – Du levant	parcours ouvert
Caissargues	dimanche 19 mai 2024	Arlatenco - Pierre Aubanel- Vellas	parcours fermé
La Rouvière	dimanche 16 juin 2024	Conti-Martini-Grimaud	parcours fermé
Moulezan	samedi 6 juillet 2024	Devaux-L'Etrier- du gardon	parcours fermé
La Calmette	samedi 10 août 2024	Lou Simbeu- La Lauze-Robert H	parcours fermé
Redessan	dimanche 18 août 2024	Mas de la Comtesse – Leron-L'Estelle	parcours fermé
Montagnac	jeudi 29 août 2024	Cayzac-La Vistrenque-Munoz	parcours ouvert
	Finale		
Nîmes	samedi 12 octobre 2024	Briaux vainqueur 2023 + Martini, Leron, La Lauze, Du juge, Du levant, Devaux, Arlentento	parcours fermé
RESERVISTE N°1		Agnel	
RESERVISTE N°2		Alain	
RESERVISTE N°3		Chaballier	

Vainqueur 2024 : Manade Devaux

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

La course Camarguaise à l'honneur :

En 2024 trois courses camarguaises et une finale se sont déroulées, en collaboration avec la Fédération Française de la Course Camarguaise

Samedi 4 mai à Redessan	16h30	Ecole Taurine de St-Chaptes	Manade Hervas
			Manade St Pierre
Mercredi 21 août à Manduel	17h30	Ecole Taurine de St-Gilles	Manade du Rousty
			Manade A Espelly
Mercredi 21 août à St Chaptes	21h	Ecole Taurine de Bouillargues	Manade du Gardon
			Manade La Clapière
Samedi 14 septembre à Bouillargues	17h00	Meilleurs éléments de chaque école	Un taureau de chaque manade

Découverte de la culture tauromachique :

Le volet tauromachie espagnole accueillait à nouveau en 2024, une école espagnole El Yiyo de Madrid. Les autres écoles taurines présentes sont l'afap section jeunes – el toreo – cft – Beziers – Arles.

Le public a été invité à voter pour son apprenti préféré lors des sélections

Côté éleveurs étaient présents Alain Tardieu – La suerte – Jalabert Frères – André

Pour la finale les taureaux de La paluna – André et Taurelle ont été présentés en piste.

Manduel	tienta pédagogique en arène	dimanche 28 avril 2024
Dions	tienta pédagogique en arène démontable	samedi 15 juin 2024
Saint Genies de Malgoires	tienta pédagogique en arène démontable	jeudi 1 août 2024
Fons	tienta	jeudi 22 août
Saint Gilles	finale du Bolsin taurin	vendredi 23 août 2024

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE



LES CHIFFRES DU FESTIVAL

22 communes concernées

6 journées taurines : 723 enfants

4 courses camarguaises : 1100 personnes

4 tientas et 1 bolsin : 1560 personnes

7 qualifications en concours d'abrivado et 1 finale: plus de 6 000 personnes

4 roussataio: 500 personnes

De nombreux prestataires contribuent à la réussite de ces manifestations :

AFAP, les Areneros de Manduel, l'UNASS, les médecins des arènes de Nîmes, les éleveurs de chevaux de race Camargue, la FFCC, la manade Puig, Coralie Noble, 21 manades, les Peñas Compass caballeros, Camargua, Del fuego, Chicuelo, Flour d'inmourtalo, La Provençale, La Vaunage, Les Aux Temps Tics, l'Occitane, Paul Ricard, La Ganaderia la Paluna, La manade Aubanel, les écoles taurines de Saint Chaptes, Saint Gilles, Bouillargues. On compte également, **38 peñas** qui viennent enrichir la programmation des communes pendant les manifestations organisées par Nîmes Métropole.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Le soutien aux projets associatifs

Les associations, un vivier de créativité !

Fidèle à son engagement en faveur du développement culturel sur son territoire, Nîmes Métropole a tenu à préserver son soutien aux acteurs qui font vivre la culture et favorisent l'accès de tous à une offre artistique de qualité.

Le soutien aux associations culturelles a un impact direct sur la dynamisation du tissu social. Il favorise la rencontre entre les individus, le partage de cultures et la création de liens sociaux. Les projets culturels soutenus sont également souvent des vecteurs de développement économique local, notamment par la création d'emplois ou la fréquentation d'espaces culturels par des publics extérieurs. Enfin, soutenir les associations culturelles participe à la construction d'une société plus inclusive, en donnant à chacun la possibilité de s'exprimer et de participer à la vie culturelle, peu importe son origine sociale ou son âge.

En 2024, Nîmes Métropole a soutenu des projets suivants :

Le festival Tout Simplement Hip Hop de l'association **Da Storm** où l'objectif est d'amener le public à découvrir la musique Hip Hop à sa juste valeur. Ce festival a su créer une dynamique avec des concerts, spectacles de danse, battles breakdance, expositions, live graffiti, conférence, projections, ateliers… qui ont l'ambition de sensibiliser un large public amateur et connaisseur.

Le festival Tout Simplement Graffiti fruit d'un partenariat entre Nîmes Métropole et l'association Da Storm. Ce projet a pour objectif de valoriser le territoire de la communauté d'agglomération nîmoise. Chaque année, au moins deux communes de l'agglomération sont ainsi investies pour qu'y soit réalisée une fresque de grande envergure. C'est ainsi que des fresques monumentales sont réalisées permettant peu à peu l'embellissement des communes membres de la communauté d'agglomération et la tenue d'actions culturelles.

Le Master truck ou le camion numérique : action à l'initiative de l'association **Negpos** permettant la numération des photos apportées par la population de Nîmes Métropole. Itinérant, ce camion sillonnera les communes de l'agglomération nîmoise pour collecter et mettre en avant la mémoire collective des communes du territoire et donc le patrimoine local.



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Accompagnement de l'association **Eurek'art,** pour la valorisation du patrimoine naturel par la création de promenades artistiques pour le grand public « Chemins de Traverses ». Projet transversal mêlant la valorisation du patrimoine naturel, du développement d'un tourisme vert et de la création artistique pour l'espace public. L'association s'engage dans le cadre de cette action à valoriser par les balades artistiques les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles des communes du territoire de Nîmes Métropole. Dix balades artistiques ont été organisées entre mai et octobre 2024.

Dans le cadre de son partenariat avec **Jazz 70**, Nîmes Métropole soutien la recherche et la promotion de nouveaux talents avec la création du tremplin Jazz70-Nîmes Métropole-Occitanie. Un jury composé de musiciens, journalistes, programmateurs, amateurs de Jazz présélectionne 3 groupes pour une finale se déroulant durant le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF). Créé en 2018, le tremplin permet aux groupes lauréats de se produire sur les scènes jazz partout en France.

L'association Rakan œuvre depuis des années pour promouvoir les artistes locaux et développer des projets autour des musiques actuelles et du spectacle vivant. Organisation de concerts, événements, festivals, actions culturelles ou encore accompagnement artistique, l'équipe de Rakan met toutes ses compétences au service de la culture, des artistes et du public, c'est pourquoi Nîmes Métropole soutien le travail de cette association.

Associations	Projets	Montant de la subvention accordée en 2024
RAKAN	Actions culturelles 2024	2 500 €
DA STORM	Tout simplement Hip Hop/ Tout simplement Graffiti	12 000 €
JAZZ 70	OFF du festival NMJF	11 000 €
EUREKART	Chemin de traverses, balades artistiques	7 000 €
NEGPOS	Camion numérique	7 500 €

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

PALOMA – Scène de Musiques Actuelles

Une scène incontournable des musiques actuelles en France



A l'issue de l'année 2024, la SMAC Paloma de Nîmes se classe à la deuxième place du classement national établi par le site Quidistrib.com, qui recense les salles de musiques actuelles ayant programmé le plus grand nombre d'artistes en 2024. Avec plus de **255 groupes ou artistes** et **150 représentations artistiques**, la salle confirme son dynamisme et son rôle clé dans le paysage musical français.

En attirant **75 000 spectateurs** sur l'ensemble de ses activités en 2024, Paloma s'impose comme une référence nationale, juste derrière Stéréolux à Nantes. Ce succès reflète un engagement constant en faveur d'une programmation **diversifiée, audacieuse et de qualité .**

Plus qu'une salle de concert, Paloma est un véritable **espace de création, de diffusion et de partage culturel**. Cette reconnaissance nationale est le fruit du travail d'une **équipe passionnée**, d'une **gestion dynamique** et d'une **collaboration étroite** avec les artistes, les bénévoles et le public, fidèle depuis plus de 10 ans.

Avec des indicateurs au vert, la SMAC Paloma confirme son rôle moteur dans le paysage des musiques actuelles et promet une année 2025 tout aussi vibrante.

<u>Paloma c'est aussi une programmation pour le jeune public et de l'action culturelle</u>

- Favoriser l'accessibilité pour tous.
- Œuvrer à la fidélisation des publics et à en accueillir de nouveaux.
- Développer la diversité des publics.
- Travailler sur les dimensions participatives et l'inclusivité.
- Participation à la dynamique de territoire.
- L'attention portée à l'accessibilité et à l'accueil
- Accueillant bienveillant et personnalisé.
- Renforcement formations des équipes – visites sensorielles. Développement des concerts traduits en LSF.
- Labellisation « Label et La Fête ».

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les publics touchés par l'action culturelle :

- Fréquentation globale des actions culturelles : 14483 personnes
- Nombre de personnes touchées : 9101
- Diversité en âges : 18% ont moins de 6 ans / 28% ont entre 6 et 12 ans / 28% ont entre 12 et 18 ans / 26% d'adultes.
- Diversité des structures touchées par des actions culturelles : Petite enfance : 3 / Enfance-jeunesse : 8 / Social-Politique de la ville : 12 / Handicap : 11 / Personnes âgées : 4 / Justice : 3 / Scolaires : 86.

Zoom jeunesse- enfance :

- Hors cadre scolaires : Nombres d'enfants et de jeunes : 1725 / Nombre d'heures de transmission : 338h
- Dans le cadre scolaire : Nombres d'enfants et de jeunes : 4469 / Nombre d'heures de transmission : 490h

Les scolaires :

- 86 établissements scolaires touchés :
- Dont 25 en REP et REP +
- Dont 37 sur Nîmes, 20 sur l'Agglomération de Nîmes Métropole, 28 sur autres communes du département.
- 260 classes / 4469 élèves touchés de la PS de maternelles à la Terminale.

Les actions menées :

Une activité dense et plurielle pour répondre aux objectifs fixés. **358 temps d'actions en tout genre (visites, ateliers, rencontres, programmations spécifiques, etc).**

- 14 projets de création sur lesquels des publics ont créé un ou plusieurs morceaux de musique ou tout un spectacle avec des artistes professionnel·les.
- 12 parcours découvertes combinant des temps de visites, rencontres, écoutes musicales, petites initiations.
- 51 ateliers d'initiation ponctuels de pratiques artistiques et techniques
- 24 programmations spécifiques dont :
 - 8 concerts pour le jeune public (de 0 à 12 ans – rock, rap, musiques électroniques, chansons etc.)
 - 4 concerts pédagogiques pour les collégiens et lycéens (dont 2 en santé : prévention risques auditifs et un autre sur le mal-être des adolescents).
 - 9 concerts hors les murs : 1 concert en maison d'arrêt, 1 concert et 2 restitutions d'ateliers en EHPAD, 1 concert en médiathèque, 4 concerts en crèches et relais petite enfance
 - 3 conférences sur les musiques actuelles
- 65 visites pour 1333 visiteur·ses

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Paloma accompagne les artistes

Dans le domaine du soutien aux pratiques musicales, l'année 2024 aura été dans le prolongement direct de 2023.

Les studios de répétitions :

Concernant les studios de répétition, les résultats sont à peu près similaires à ceux de 2023 et sont très satisfaisants quant aux objectifs initiaux.

La fréquentation montre un taux d'occupation similaire à 2023 (59%) ; 7100 musiciens sont venus répéter sur 8600 heures de réservations, 231 groupes et 711 musiciens différents ont occupé les équipements de Paloma pour répéter.

L'âge moyen des usagers continue d'augmenter très légèrement (42,15 ans vs 39,32 en 2023). En 2024, les musicien·nes des studios proviennent toujours essentiellement de Nîmes Métropole (30,1%) et du Gard (73,4%).

Le pourcentage de femmes montre un léger recul (16,19% vs 21,71% en 2023).

La part des groupes professionnels ou en voie de professionnalisation repart en légère hausse (16,8% vs 13,6% en 2023). La répartition entre les différents styles musicaux est la même qu'en 2023.

L'accompagnement artistique :

En 2024, pour les temps de résidences accompagnées ou en autonomie, l'équipe de l'accompagnement de Paloma a privilégié un accueil plus qualitatif que quantitatif. Les interventions pédagogiques ont été adressées à moins de groupes différents (55 vs 74 en 2023, soit -25,7%) mais sur un temps global d'accueil quasi équivalent (1326 heures).

La part des groupes avec « lead femme » est en augmentation (32,7%). La part d'artistes femmes accompagnées également : 30,6%. Ces chiffres sont nettement plus hauts que sur la partie « studio de répétition » (16,19%) et laissent penser que de plus en plus de musiciennes prétendent à une professionnalisation de leur pratique musicale.

Cette année, Paloma a proposé beaucoup plus d'ateliers pour les musicien·nes (20 vs 13 en 2023). 5 étaient en non-mixité afin de favoriser la fréquentation d'artistes femmes. Le nombre total de participant·es est en très nette augmentation (+94%) avec une forte proportion de femmes reçues (44,2%).

Le soutien à la création :

Paloma a reçu 17 groupes (dont 47% d'artistes femmes) pour des temps dédiés à l'enregistrement, sur un total de 28 jours.

L'équipe de l'accompagnement a organisé un camp d'écriture et de composition pendant 5 jours au mois de juin. Ce « Writing Camp » était coaché par 3 artistes nationaux. 9 artistes régionaux accompagné·es ont pu en bénéficier ; 67% étaient des artistes femmes. Ce nouveau temps de création présenté par Paloma est directement inspiré des expériences collaboratives proposées par les éditeurs internationaux de musique (Universal Publishing, Sony ATV, BMG Publishing…) à leurs artistes.

La collaboration avec la section « musiques actuelles » du Conservatoire de Nîmes a été renouvelée.

- Nbre d'élèves qui en bénéficient : 25 (40% de femmes)
- Nbre de jours mis à dispo pour examens : 3
- Nbre de jours mis à dispo pour formation : 99
- Nbre de jours mis à dispo pour concert : 2

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

En 2024, 93 rendez-vous conseils gratuits avec 68 groupes régionaux différents ont été organisés. C'est une augmentation de 82% par rapport à 2023. 41,9% étaient des artistes femmes. 42 groupes étaient reçus pour la 1e fois.

Paloma a proposé 6 conférences « Wiki Paloma » axées sur des thématiques « ressource ». 46% des participant·es étaient des femmes. 3 réunions « Girls Girls Girls » (en non-mixité) ont permis de recevoir 45 artistes femmes sur des temps dédiés aux échanges et partages de pratiques.

LES CHIFFRES CLES :

En 2024, l'ensemble des activités proposées par Paloma ont touché près de **75 605 personnes** de tous âges :

- **150** représentations artistiques
- **61 122** spectateurs des concerts
- **255 groupes**
- **1 500** musiciens usagers des studios de répétition et bénéficiaires des actions d'accompagnement et de conseil
- **14 483** personnes ont fréquenté les actions culturelles dont : 8 concerts à destination du jeune public (0-12 ans), 27 représentations, dont 16 séances scolaires et 11 séances tout public soit 4 772 spectateur·rice·s, dont 3472 scolaires et 1300 tout public et 358 temps d'actions en tout genre (visites, ateliers, rencontres, programmations spécifiques, etc).



SMAC PALOMA - Crédit photo : Hype movies pour Nîmes Métropole

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

NEMAUSA – Stade Nautique

Le complexe nautique NEMAUSA : activités sportives, éducatives et de loisirs





NEMAUSA, ouvert en septembre 2007, combine l'activité sportive, éducative et de loisirs.
Le programme d'équipement répond aux besoins des habitants de l'Agglomération.
Cet équipement dispose d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le délégataire VERT MARINE, entreprend une réelle démarche environnementale, en respectant les normes AFNOR et HQE, et en maîtrisant l'utilisation des produits nettoyants.

La fréquentation 2024 est de 249 375 entrées

Némausa a effectué dans le cadre de l'accueil des scolaires : 1536 séances de natation pour l'apprentissage du savoir nager des élèves du CP au CM2 sur l'année scolaire 2023-2024

Compétitions

En 2024, Némausa a accueilli

- Janvier : Le Championnat Départemental d'Apnée et Oxyjeunes
- Mars : La Coupe des plongeurs Libres
- Avril : Le Championnat de ligue Occitanie
- Mai : Le Meeting National des Maitres
- Décembre : Le Meeting Régional d'Occitanie







Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole offre à toutes les écoles primaires, le nombre de cycles pédagogiques requis pour atteindre les objectifs fixés par l'Education Nationale : « le savoir nager ».

L'Agglo assure également, le transport des élèves entre le stade nautique communautaire et leur établissement scolaire.

Depuis la rentrée scolaire 2011, Nîmes Métropole, dans le droit fil des orientations de développement durable de son Agenda 21, a mis en place un Marché de transport des élèves de primaire, vers NEMAUSA.

Ce **Marché permet d'optimiser le coût des transports.**

- ✓ Elèves de primaire transportés pour l'année scolaire 2023-2024 **: 4 694 élèves**
- ✓ Classes de primaire transportées pour l'année scolaire 2023-2024 : **192 classes**
- ✓ Nombre de rotations effectuées sur l'année scolaire 2023-2024 : **774 rotations**





Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

RENOUVELLEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE

Le NPNRU pour redessiner et redynamiser les quartiers Nîmois

Le 17 décembre 2021 Nîmes Métropole a signé la convention pluriannuelle du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine qui porte sur les quartiers d'intérêt national de Pissevin-Valdegour, Chemin bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue.

Cette convention qui rassemble un très grand nombre de partenaires institutionnels et de maîtres d'ouvrage, tous au service de la redynamisation urbaine, sociale et économique de notre territoire a bénéficié en décembre 2023 d'une amplification financière de 14 Millions d'euros de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Le poids du soutien financier de l'ANRU, d'Action Logement, la Banque des Territoires mais aussi de la Région, du Département et de Nîmes Métropole, soit 470.5 Millions d'euros HT d'investissement, fait de cette convention pluriannuelle l'une des plus importantes de France.

Ce vaste programme de rénovation urbaine vise en la transformation en profondeur de ces trois quartiers.

Sur Pissevin, la place Debussy et l'ex-galerie Richard Wagner en cours de démolition deviendront un espace public majeur arboré, accompagné d'une offre commerciale restructurée et la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire qui a vocation à rayonner au-delà des quartiers Ouest.

Des aménagements hydrauliques et la création d'un chemin de l'eau qui permettront de gérer au mieux le ruissellement des eaux et enfin la démolition des dalles et des viaducs qui faciliteront les déplacements au cœur du quartier et l'accès aux résidences réhabilitées.

Sur Valdegour en complément des nombreuses démolitions de tours et de barres d'immeuble (Avogadro, Perrin, Pythagore) il est programmé dès 2025 de réaménager la pinède pour y recevoir une Maison de l'environnement, de la biodiversité et l'actuelle ferme école.

Par Décret du 4 mars 2022, l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie vient compléter les interventions de l'ANRU par l'engagement sur le quartier de Pissevin d'une Opération Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD IN).

Du côté de Chemin-Bas d'Avignon, après la requalification du Carré Saint Dominique dans l'ANRU 1 et la création d'un pôle Médical en phase de préfiguration, la mixité du type d'habitat est favorisée pour rompre avec l'image du parc de logement HLM « dit industrialisé ».

En complément de ces opérations en direction du commerce, des services et de l'habitat, un nouveau parc urbain paysager sera réalisé au cœur du quartier dans le prolongement du nouvel espace Pelatan livré en 2024.

Enfin, au cœur du quartier de Clos d'Orville et après 2 années de travaux, le nouveau groupe scolaire Leo Rousson qui a bénéficié de près de 3 millions d'euros sera opérationnel à la rentrée 2025.

Sur le quartier du Mas de Mingue, après la livraison du pôle éducatif Jean d'Ormesson, il a été engagé en 2024 les premières interventions de requalification de la copropriété des Grillons et la finalisation de la tranche 1 du nouveau cœur de quartier avec l'aménagement d'un espace dédié à l'accueil du marché de plein air.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Nîmes Métropole en sa qualité de porteur de projet de la convention NPNRU et de ces successifs avenants assure le suivi et la coordination des opérations, anime régulièrement des réunions avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage et travaille avec les maires des communes de l'agglomération et les bailleurs sociaux pour reconstituer l'offre de logements sociaux démolis.

Dans un même temps, d'autres directions et services de Nîmes Métropole assurent la coordination du relogement des ménages pour les immeubles concernés par les démolitions et travaillent avec les divers maîtres d'ouvrage pour favoriser l'emploi des habitants de ces trois quartiers dans le cadre des clauses d'insertion.

Enfin, la direction de projet de Nîmes Métropole assure le suivi des demandes d'aides financières des maitres d'ouvrage ayant des opérations engagées auprès de l'ANRU et des opérations cofinancées par l'agglomération au titre de sa compétence habitat.

Chiffres clés :

- 17 immeubles démolis soit 1 111 logements locatifs sociaux et 68 logements privés
- Reconstruction de 1 173 logements dont 586 logements sur 10 communes de l'agglomération hors Nîmes
- Réhabilitation de 1 417 logements dans le parc public et privé
- Résidentialisation de 892 logements
- Programmation de plus de 100 000 heures d'insertion par l'économie dont
- Reconstruction/Rénovation de 7 équipements publics majeurs (école, médiathèque…)
- Création de 8 unités commerciales et de services de proximité
- Intervention sur 12 copropriétés dans le cadre de l'ORCOD IN piloté par l'EPF Occitanie soit 1 600 logements à réhabiliter et un budget de 180 Millions d'euros.



Esquisse requalification de la Place des Grillons – Mas de Mingue

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Politique de la Ville :

Afin d'assurer l'égalité entre les territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés (les QPV, quartiers prioritaires de la politique de la ville) et leur environnement, ainsi que l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, **24 partenaires** (l'Etat, Nîmes Métropole, les communes de Nîmes et de Saint-Gilles, le Département, la Région, la CAF, le rectorat, le Ministère de la justice, France Travail, la CDC, l'ARS, Bpifrance, la CCI, la CMA, l'EPF Occitanie et huit bailleurs sociaux), **ont signé, le 13 mai 2024**, **le nouveau contrat de ville de Nîmes Métropole, « Engagements Quartiers 2030 », qui couvre la période 2025-2030**.

Celui-ci porte toujours sur 6 quartiers nîmois, où vivent plus de 36 000 personnes, et un quartier à Saint-Gilles, de près de 3 400 habitants.

Ce nouveau contrat « Engagements Quartiers 2030 », basé sur l'évaluation finale du précédent, un diagnostic actualisé, et les concertations citoyennes menées à Nîmes (secteurs ouest, centre et est) et à Saint-Gilles en juillet 2023, a fait l'objet d'une présentation en deux temps aux partenaires, lors des comités de pilotage pléniers suivants :

- Le **1er février** : présentation du diagnostic actualisé et du plan du futur contrat
- Le **11 mars** : présentation in extenso du nouveau contrat de ville

L'architecture du nouveau contrat est la suivante :

- **Préambule** : contexte réglementaire, contexte géographique, précédent contrat de ville, géographie prioritaire actualisée
- **Diagnostic actualise des qpv** : profils des QPV, cohésion sociale, économie, cadre de vie, complément issu des volet ABS et CTG
- **Gouvernance du contrat de ville** : instances techniques et de pilotage, place des habitants, programmation annuelle
- **Orientations du contrat de ville**, issues des réunions de concertation citoyenne menée en juillet 2023 : sécurité, emploi, lien social, réussite éducative, santé, transition écologique et cadre de vie, accès aux droits, culture et sport, mixité sociale
- **investissement et engagements des partenaires du contrat de ville** : Etat, Nîmes Métropole, Nîmes, Saint-Gilles, Département, Région, CAF, Banque des territoires, Bpifrance
- **Articulation du contrat de ville avec les autres politiques**
- **Evaluation du contrat de ville**
- **Annexe** : convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

Au sein de la direction renouvellement urbain et politique de la ville, **l'équipe du contrat de ville de Nîmes Métropole** a poursuivi en 2024 son fonctionnement avec un chef de projet et un agent de développement social, toujours chargé d'assurer le lien avec le tissu associatif des différents quartiers nîmois, afin d'en faire remonter les initiatives ou projets novateurs.

Les missions de l'équipe demeurent inchangées, et concernent notamment :

- Le pilotage politique et technique du contrat de ville
- L'ingénierie liée à la gestion de certains de ses dispositifs
- Le suivi administratif et financier de la programmation du contrat de ville
- La transversalité avec le NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) et les autres dispositifs (éducation, emploi, santé…)

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Le 19 novembre, un dernier comité de pilotage restreint a été l'occasion de valider la traditionnelle **note de cadrage de l'appel à projets (AAP) 2025 du contrat de ville**.

Cette note a fait l'objet d'une considérable simplification-réduction. Autre point notable, elle constitue un document unique, avec des priorités désormais partagées par tous les partenaires.

Issues du nouveau contrat Engagements Quartiers 2030, ces priorités sont présentées selon l'ordre des préoccupations des habitants :

- Des quartiers plus surs et tranquilles
- Le plein emploi pour les quartiers
- Le lien social
- La réussite éducative et l'émancipation, la culture et le sport
- La santé
- La transition écologique et le cadre de vie
- Des services publics accessibles aux habitants des quartiers

Dans le cadre de cet appel à projets 2024, **Nîmes Métropole a consacré 232 500 € à la politique de la ville.** Au total, les principaux partenaires du contrat de ville ont apporté une contribution financière à sa programmation 2024 de plus **de trois millions d'euros.**

Les opérations financées, plus de 420, ont permis d'engager et de conforter des actions en faveur du développement économique et de l'accès à l'emploi, de la prévention et l'accès à la santé, de la citoyenneté, de l'amélioration du cadre de vie, de la prévention de la délinquance, de l'éducation, de la culture et du sport, de la lutte contre les discriminations, à destination des habitants des QPV de Nîmes et de Saint-Gilles.

Ce même comité de pilotage a permis l'examen, en présence des **huit bailleurs concernés**, des **conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB,** notamment des programmes d'actions 2025 prévisionnels qui y sont annexés. Ces nouvelles conventions sont plus complètes que les précédentes, notamment sur les contreparties attendues et le suivi de leur mise en œuvre.

La fin de l'année 2024 a ainsi vu la signature par les partenaires concernés (Etat, villes de Nîmes et Saint-Gilles, bailleurs) des neuf conventions (sept pour Nîmes et deux pour Saint-Gilles) de sept bailleurs sur les huit concernés, deux conventions d'un bailleur étant arrivées hors délai pour une signature avant le 31 décembre.





Contrat de ville – Vacances apprenantes pour les enfants habitant les QPV

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Insertion par l'activité économique

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, dans un souci de promouvoir le développement durable, notamment dans sa composante sociale (prise en compte d'objectifs liés à l'insertion sociale et professionnelle) et sa dimension économique (prise en compte du coût social du chômage, création d'emplois pérennes) a soutenu l'emploi et les dispositifs de lutte contre l'exclusion de la manière suivante :

Suivi et promotion des clauses d'insertion par l'activité économique

Le développement des clauses d'insertion est un dispositif d'inclusion sociale qui s'inscrit dans le cadre plus global de la stratégie d'achat durable de la collectivité. L'objectif est de promouvoir cette clause dans les marchés publics par la sensibilisation des donneurs d'ordre.

A ce jour, le chargé de mission Insertion de Nîmes Métropole suit les clauses d'insertion pour la communauté d'agglomération, mais aussi pour la Ville de Nîmes, pour la CCI de Nîmes, l'URSAFF Languedoc Roussillon, Habitat du Gard, ainsi que pour la SPL AGATE et la Préfecture de la Région via des accords régionaux pour le suivi des marchés d'Etat.

Dans l'optique de la mise en œuvre et du suivi des heures d'insertions liées aux futures opérations financées par l'ANRU, les contacts ont été poursuivis en 2024 avec les directions acheteuses de tous les bailleurs sociaux concernés.

Clauses d'insertion dans les marchés publics : Heures dans les opérations de travaux

Maître d'ouvrage - Donneurs d'ordre	Heures insertion
NIMES METROPOLE	7 520
VILLE de NIMES	17 066
PREFECTURE REGION OCCITANIE	360
HABITAT DU GARD	8 268
PROMOLOGIS	948
UN TOIT POUR TOUS	2 794
ERILIA	4 354
CCI DU GARD	1 745
SPL AGATE	4270
CDC HABITAT	1 915
TOTAL	**49 240**

Nombre d'heures d'insertion réalisées en marchés liés aux opérations ANRU en 2024 : 17 465 heures

35 Participants (53,85 % des participants sur le total) sont domiciliés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

- *Chemin-Bas / Clos D'Orville* : 6
- *Gambetta – Richelieu* : 4
- *Mas De Mingue* : 5
- *Nemausus – Jonquilles – Haute Magaille – Oliviers* : 1
- *Pissevin / Valdegour* : 17
- *Route de Beaucaire* : 2

Une action d'insertion qui a donc bénéficié aux résidents des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Clauses d'insertion dans les marchés publics : Heures dans les opérations de services

Maître d'ouvrage - Donneurs d'ordre	Heures insertion
CAF de Nîmes	68
VILLE de NIMES	96
URSSAF LANGUEDOC ROUSSILLON	112
HABITAT DU GARD	2 677
EPF OCCITANIE	704
TOTAL	**3 657**

Soit 49 240 heures (30,6 Equivalents Temps Plein), en forte hausse par rapport à 2023 (19,5 ETP), hausse due notamment aux opérations ANRU qui ont démarré.

Marchés réservés :

Deux marchés d'achat de prestations d'insertion dont les supports sont l'entretien des sentiers de randonnée de Nîmes Métropole (8 370 heures annuelles) et l'entretien de deux aires d'accueil des gens du voyage de Marguerittes et de Nîmes (30 heures annuelles), ainsi qu'un marché à bon de commande pour l'intervention sur 8 sites de compostage afin que les végétaux soient broyés et valorisés.

Soit 8 400 heures en marchés réservés passés avec une structure d'insertion par l'activité économique, qui ont bénéficié à 42 personnes en contrat au cours de l'année, dont 3 ont obtenu leur CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) agent polyvalent, en suivant une formation au cours de leur parcours.

Total général **61 297 heures** d'insertion par l'activité économique en 2024, ce qui correspond à 38,1 ETP.

Soutien aux dispositifs d'insertion du territoire :

Nîmes Métropole participe au financement des chantiers d'insertion par deux aides financières différentes :

- Une participation financière à hauteur de 100% du coût salarial restant à la charge de l'employeur et non couverte par ailleurs pour des personnes de moins de 26 ans, en contrats aidés, non bénéficiaires du RSA,
- Une aide à l'accompagnement professionnel des jeunes de moins de 26 ans et/ou des personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

Dans ce cadre, le chantier d'insertion doit répondre à la modalité suivante :

- Les chantiers d'insertion concernent au minimum deux communes et/ou au sein desquels le public retenu est résidant de deux communes de l'agglomération au minimum.

En 2024, Nîmes Métropole a subventionné les structures porteuses de chantier d'insertion du territoire à hauteur de 139 615 €. 3 conventions ont été signées pour les structures dont la subvention est supérieure à 23 000 € HT.

Il s'agit d'un soutien au total pour 8 structures œuvrant dans l'insertion par l'activité économique (associations, CCAS) et à travers elles de 10 chantiers d'insertion, dont les supports sont aussi divers que les métiers du bâtiment, les espaces verts, la mécanique, le graphisme ou la construction de meubles cartons design.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Accompagnement de la DDETS tout au long de l'année pour le suivi des chantiers, leur conventionnement, les comités de suivi et les études relative au déploiement de nouvelles activités supports, notamment dans les métiers de l'environnement et la féminisation des métiers du bâtiment.

Les structures aidées en 2024 pour leur action d'insertion par l'activité économique :

- **Les Saladelles CCAS de Saint Gilles** : Spécificité : métiers du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, ferronnerie.)
- **Le labo – CCAS de Générac**. Spécificité : tri, métier de la couture, de la vente, accueil (polyvalence). Un poste de chauffeur.
- **Rénov et Bâti – CCAS de Nîmes :** Spécificité : métiers du bâtiment, peinture.
- **Les Oliviers – CCAS de Marguerittes :** Spécificité : métiers du bâtiment (maçonnerie) et travaux d'espaces verts
- **ACEE :** Atelier Roue Libre et Déplacements Solidaires : métiers de la mécanique auto et deux roues, secrétariat.
 Aménagement Garrigues : Spécificité : désherbage, fauchage, plantations, petit bâti (murs en pierre sèche)
- **L'Artothèque** : spécificité : Arts Graphiques et communication.
- **Trëma** : spécificité : promotion du patrimoine local : métiers du tourisme, communication, secrétariat
- **Solid'Eco :** Réhabilitation de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes + Aide à l'installation + atelier Meubles. Spécificité : rénovation de meubles, menuiserie, vente, secrétariat, déménagement.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole a également soutenu en 2024 une action d'accès et de maintien en milieu ordinaire de travail des personnes avec une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle, dans le cadre de sa participation au développement de dispositifs contractuels d'insertion sociale et professionnelle. Projet intitulé Défi et PRO Défi (26 500 € d'aide).

Soutien à l'insertion des Jeunes :

Nîmes Métropole apporte son soutien financier à la Mission Locale Jeunes à hauteur de 100 000 € au titre de la subvention globale de fonctionnement pour l'année 2024.

Une aide exceptionnelle supplémentaire de 200 000 € a été attribuée à cette structure en 2024 au vu de ses difficultés financières, afin de contribuer au plan de redressement mis en place par les financeurs. La gouvernance de l'association a été modifiée en conséquence.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole a contribué également en 2024 au financement du GEIQ BTP (2 500 €) et multiservices (2 000€), groupements d'employeurs qui œuvrent pour la formation et la qualification professionnelle des jeunes ou des personnes en reconversion professionnelle.



Chantier d'insertion ACEE
Entretien des sentiers de randonnée

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS

Elaboration du Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS)

Contexte

La récente évolution réglementaire en termes de sécurité civile (décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde issu de la loi Matras) conduit les EPCI à élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), dès lors qu'au moins une des communes membres est dans l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
La CANM est pleinement concernée par cette règlementation puisque les 39 communes de Nîmes Métropole doivent désormais posséder un PCS. **Pour l'élaboration du PICS de Nîmes Métropole**, le délai est fixé à 5 ans à compter de la promulgation de la loi Matras, c'est-à-dire jusqu'au **25 novembre 2026**.
Le PCS est l'outil de gestion de crise de la commune. Sur la base d'un diagnostic des risques, il organise la réception et la transmission de l'alerte aux populations, recense les ressources et moyens territoriaux et s'appuie sur des fiches réflexes pour assurer la sauvegarde de la population.
Le **PICS** est un outil de coordination et d'accompagnement solidaire à la gestion de crise, notamment la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

Le PICS **n'est pas** une compilation de PCS et il ne se substitue pas à ce dernier.

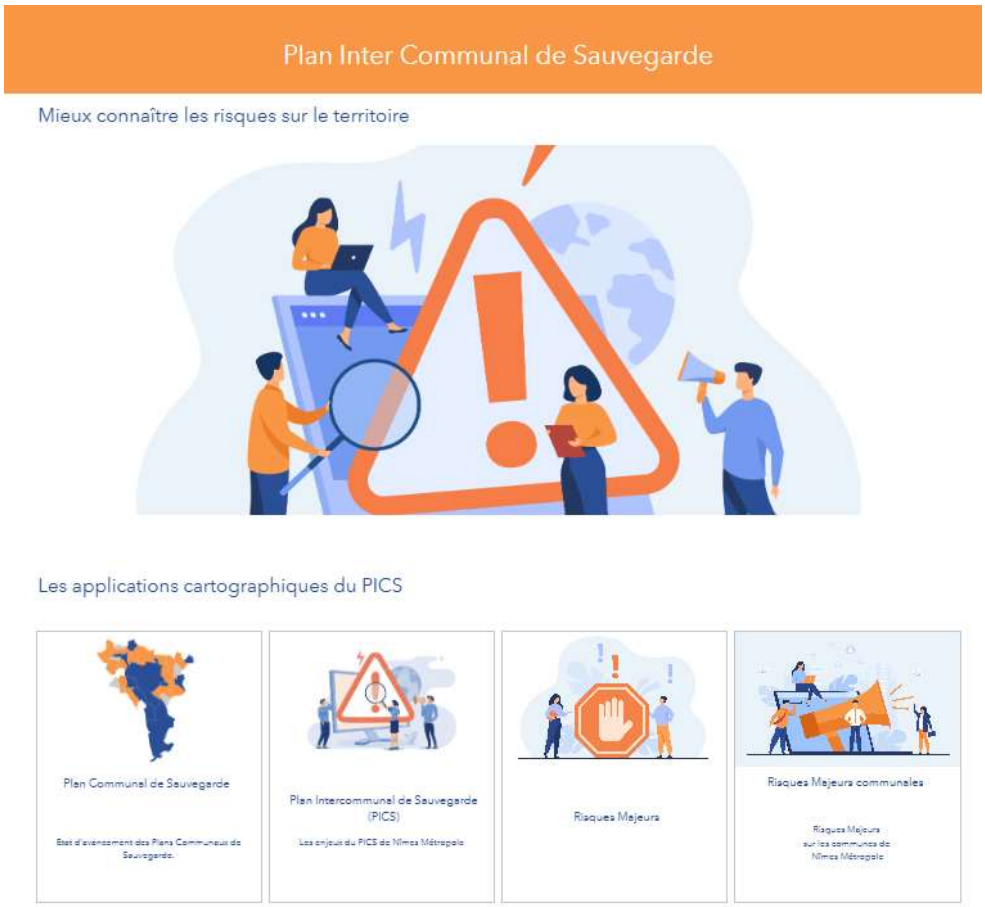
A l'image du PCS, c'est un **outil de gestion de crise**, qui doit être le plus opérationnel possible afin de répondre de manière efficace aux différents scénarii.

Actions mises en place

- Création de la Direction de la Gestion & Prévention des risques majeurs, rattachée à la Direction Générale Adjointe « secrétariat général, culture et politique de la ville » ;
- Désignation d'une élue déléguée à la gestion et la prévention des risques majeurs : Mme Claude de Girardi, par arrêté du 7 mars 2024 ;
- Adhésion de NM au Cyprès (centre d'information pour la prévention des risques majeurs) par délibération du 25 mars 2024, budget annuel 20 k€ ;
- Information des directeurs généraux de service des communes membres sur la démarche PICS : mars 2024. 10 DGS présents, diffusion du document de présentation aux 39 DGS.
- Information des directeurs et chefs de service de Nîmes Métropole en juin 2024 ;
- Recueil de données propres aux compétences de NM auprès de l'ensemble des services et entretiens de présentation et échanges : 2ème semestre 2024.
- Création d'un SIG « risques majeurs » et cartographies, à usage interne dans un premier temps.

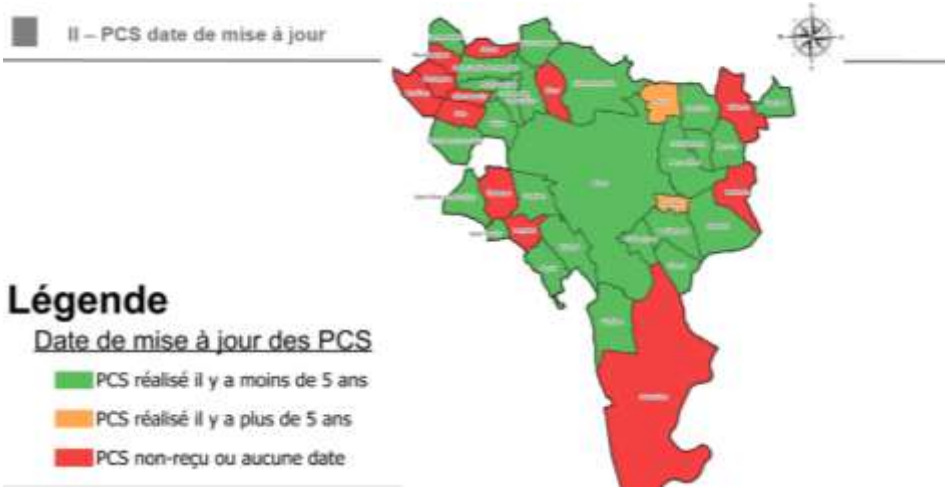
Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE



- Recueil de données auprès des 39 communes : le travail commencé au 3ème trimestre 2024 se poursuivra début 2025 :
 - Nom et coordonnées complètes (mail et téléphone mobile) de l'élu, du responsable de service ou personnel en charge des risques majeurs sur la commune,
 - Le Plan communal de sauvegarde (PCS) ;
 - Le document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) ;
 - Le dernier arrêté d'approbation du PCS.

La moitié des communes a répondu à fin 2024. Les documents sont analysés et une aide à la mise à jour de ces derniers sera proposée en 2025, avec l'aide du Cyprès.



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Analyse de l'astreinte et mise à jour – exercices de crise

Sans attendre la finalisation du PICS à horizon fin 2025/ début 2026, un travail sur l'astreinte a été élaboré :

- Réunion de retour d'expériences sur l'astreinte : avril 2024
- Mises à jour et création de nouvelles fiches ;
- Démonstration du déploiement du batardeau Colisée 1 : la moitié des cadres d'astreinte a pu assister en 2024, à refaire en 2025. Le maniement du batardeau doit être amélioré.
- Participation à un exercice de crise « préparisks » en juin 2024, scénario « tempête pour intercommunalités », mobilisation de la cellule de crise format « DGS et DGAs ».

Certaines directions ou services n'ont pas formalisé leur astreinte : Ce travail sera poursuivi en 2025.

Développement de la culture du risque et actions de sensibilisation

Journée nationale de la résilience :

Une pièce de théâtre tout public et gratuite, « risk.com », a été mise en place par Nîmes Métropole en partenariat avec l'Etat et l'EPTB Vistre Vistrenque, dans le cadre de la Journée nationale de la résilience, portant sur la sensibilisation aux risques majeurs, elle s'est tenue le 5 octobre 2024 à Milhaud (voir affiche ci-contre).



Pour les agents de NM, mise en place d'informations sur l'Intranîmes :



- Document de présentation de juin 2024 accessible à l'ensemble des agents ;
- Information sur le « kit d'urgence » INONDATION

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Actions 2025 à mener :

- Sensibilisation sur l'utilisation des parkings souterrains en cas de fortes pluies ;
- Affiches avec consignes à mettre en place aux endroits stratégiques ;
- Consignes RH en cas d'événement : note de service RH à mettre à jour ;

Principaux partenaires :

Sur le plan local :

- Préfecture du Gard ;
- SDIS 30 ;
- CD 30 ;
- EPTB Vistre, EPTB Gardons, Symadrem.

Sur le plan national :

Echanges (colloques, clubs utilisateurs, autres) avec les instances suivantes :

AITF – Association des Ingénieurs Territoriaux de France
L'AITF regroupe les ingénieurs et cadres techniques de la fonction publique territoriale. Elle favorise les échanges professionnels, la valorisation des métiers techniques et la promotion de l'ingénierie publique locale.

CEREMA – Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
Le CEREMA est un établissement public qui accompagne les collectivités et l'État en matière de transition écologique, de mobilité, d'urbanisme, de prévention des risques et d'aménagement du territoire, en apportant expertise technique et appui scientifique.

CYPRES – Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs
Situé à Martigues, le CYPRES est un centre de ressources spécialisé dans l'information et la sensibilisation du public sur les risques industriels, naturels et technologiques. Il travaille avec les collectivités, entreprises et services de l'État.

CEPRI – Centre Européen de Prévention du Risque Inondation
Le CEPRI accompagne les collectivités territoriales dans la gestion du risque inondation, à travers des actions de conseil, de formation, de recherche appliquée et de production de guides techniques.

AFPCNT – Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques
L'AFPCNT fédère les acteurs publics et privés impliqués dans la prévention des risques majeurs. Elle favorise l'échange de bonnes pratiques, la sensibilisation du public et l'amélioration des politiques de prévention.

HCFRN – Haut Comité Français pour la Résilience Nationale
Ce comité indépendant rassemble des experts en sécurité civile, risques majeurs et résilience. Il promeut une culture du risque et conseille les décideurs publics et privés sur la prévention, la gestion de crise et le renforcement de la résilience nationale.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

SUIVI DES GRANDES INFRASTRUCTURES

Contournement Ouest de Nîmes - CONIMES

Contexte

Le projet de contournement Ouest de Nîmes (CONIMES) est porté par l'Etat, représenté par la DREAL Occitanie. Le tracé consiste en un contournement de la ville de Nîmes entre la RN 106 et la RN 113 sur un linéaire de 12 km environ, incluant un système d'échanges avec l'autoroute A9. Il est implanté sur les territoires des communes de Nîmes, Caveirac et Milhaud.

L'itinéraire est constitué de deux tronçons :

- Une partie Sud, constituant la section autoroutière du projet, qui prend naissance au niveau de la RN 113 à Milhaud, se raccordant directement à l'autoroute A9 via la création d'un ouvrage de franchissement supérieur des voies ferrées SNCF et création d'un nouvel échangeur autoroutier avec une sortie permettant de desservir le quartier de Saint-Césaire, se raccordant à la voirie locale (RD40 vers Sommières, et RD 640 vers Nîmes) sur 2,5 km environ ;
- Une partie Nord, qui relie l'échangeur « Saint Césaire » et se raccorde à la route d'Alès, au droit du Camp des Garrigues, après avoir franchi la route d'Anduze et la voie ferrée Nîmes Alès. Cette section emprunte un tracé en frange des communes de Nîmes et de Caveirac, sur 10 km environ.

Un long processus itératif d'études et de concertation a été mené depuis les années 2000. Ce projet, structurant pour le territoire de Nîmes Métropole et plus largement pour le pôle métropolitain Nîmes-Alès, est compatible avec le SCOT et le Plan de Mobilités de Nîmes Métropole. Le CONIMES est inscrit au projet de territoire 2032 de Nîmes EcoMétropole, et participe à l'organisation des transports permettant le développement économique et urbain de l'EPCI.

Le CONIMES permettra d'améliorer les conditions de circulation des usagers et d'organiser le rabattement sur les réseaux de transports collectifs en leur donnant une plus large place ainsi qu'aux modes actifs en milieu urbain, et de hiérarchiser le réseau de voiries et notamment de dévier les flux de transit, de répondre à la croissance démographique régionale et de faire face à la hausse des échanges.

Le CONIMES permettra également d'améliorer les conditions de desserte du quartier Saint-Césaire, territoire en pleine mutation où se situe le projet de création quartier actif durable mixte de la Porte Ouest, alliant enjeux de densification, d'urbanisation et de dynamisation économique d'un pôle d'activités majeur du territoire comprenant 12 500 emplois dans le commerce, l'artisanat, la logistique, l'agroalimentaire et la santé dont 7 500 salariés sur le seul pôle du CHU Carémeau.

S'inscrivant pleinement dans le renouvellement de la dynamique de la Porte Ouest, la requalification de la ZAE communautaire du Marché Gare de 23 ha en est le premier secteur opérationnel. Cette opération, désormais en phase travaux, a pour objectif de renouveler et renforcer l'économie du territoire Nîmois avec à terme l'accueil de 1500 emplois, de requalifier l'entrée ouest de la ville de Nîmes, tout en valorisant le patrimoine industriel de l'ancien MIN afin de devenir un véritable pôle de vie pour l'agglomération nîmoise.

Par ailleurs, le CONIMES permettra à l'ensemble des habitants de la Vaunage, et plus largement aux habitants de l'ouest de l'agglomération nîmoise et de l'agglomération d'Alès, de rejoindre rapidement l'autoroute A9.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Le CONIMES participera également à la desserte du futur établissement pénitentiaire de Nîmes Sud, projet porté par le ministère de la Justice. Celui-ci s'inscrit dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire national visant à la création de 15 000 places supplémentaires en détention. Les services de l'Etat ont engagé, sur la partie Nord du site de l'ancienne base travaux de la ligne à Grande vitesse Nîmes-Montpellier « Oc'via », une procédure d'enquête (DUP) sur l'utilité publique du projet de construction d'un établissement pénitentiaire de 700 places porté par l'Agence Public pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), dont l'installation est prévue à l'horizon 2027, sur les communes de Nîmes, Milhaud et Générac. Nîmes Métropole prévoit l'implantation d'une zone d'activité économique sur la partie Sud de ce site, avec potentiellement 300 emplois sur site.

Nîmes Métropole a délibéré favorablement au projet de CONIMES, en insistant sur la nécessité d'avancer rapidement sur ce projet :

- Le 03/02/2022 : avis favorable au dossier soumis à enquête publique (délibération 2022-01-019).
- Le 26/02/2024: avis favorable post-enquête publique (délibération 2024-01-020).

Financement

Le 1er décembre 2022, a été signé par la Région et l'Etat le contrat de plan État-région (CPER) 2021-2027. Il prévoyait que les infrastructures de mobilités, au titre des 1er et 2ème piliers du CPER Occitanie (actions 4 et 11.3), seraient contractualisées dans un second temps par la voie d'un avenant désormais élaboré.

Une consultation publique sur ce projet d'avenant n°1 au contrat de plan Etat-Région Occitanie 2021-2027 relatif au volet Mobilités 2023-2027 et son évaluation environnementale a été organisée en application de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Ce volet mobilités entend répondre aux objectifs stratégiques de transition vers un développement soutenable et résilient et de promotion du développement équilibré des territoires de l'Occitanie. Il s'articule autour de deux grands objectifs : bâtir les mobilités de demain d'une part, agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires d'autre part.

Le pôle métropolitain a insisté auprès de l'Etat durant l'année 2024 pour que le projet de contournement Ouest de Nîmes avance, et que prioritairement et dans une première phase, soit réalisé le tronçon sud RN113/A9-RD40 pouvant être intégré et réalisé dans le cadre de la concession confiée à Vinci.

Le projet est déclaré d'utilité publique par arrêté ministériel du 08 mars 2024.

Cependant dans sa dernière version datée du 5 février 2025, ce projet d'avenant 1 au CPER n'individualise toujours pas l'opération Contournement Ouest de NÎMES, et laisse toujours le conditionnel dans son raccrochage en fin d'article 1 au titre des « opérations avancées » alors que le plan de financement est clairement défini depuis l'engagement formel du président de Nîmes Métropole par lettre du 02 juillet au Préfet de Région, engagement repris et adopté par le Conseil communautaire de Nîmes Métropole par délibération du 16 décembre 2024 transmise dans le cadre de la concertation.

En conséquence, l'exécutif a demandé l'emploi de l'indicatif et non du conditionnel dans la formulation de l'alinéa précité de l'article 1, sinon l'individualisation de l'opération CONIM et a demandé à ce que la maquette financière soit également posée.

Aspects budgétaires :

Pour rappel, le montant global de l'opération indiqué au dossier d'enquête publique est évalué à 212,2 M€ HT, il comprend : les études et la direction des travaux, les acquisitions foncières et mesures compensatoires, et les travaux (page 45 de la pièce C du dossier d'enquête publique).

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les crédits sollicités au titre du CPER 2023/ 2027 s'élèvent à 6 M€. Ils correspondent à la réalisation des études post-DUP et aux acquisitions foncières.

Par courrier du 21 mai 2024, la proposition de l'Etat et de la Région sur la ventilation du financement de ces 6M€ est la suivante : Etat 30% ; Région 15% ; les 55% restant devant être ventilés entre le Département et le Pôle métropolitain Nîmes Alès, chacun à hauteur de 27,5%, soit 1,65 M€.

Le Département n'a pas souhaité aller au-delà de 15%, ainsi afin de ne pas bloquer le dossier et garantir que ce projet pourra avancer, Nîmes-Métropole a proposé de prendre en charge la part manquante du Département, soit 12,5%, soit au titre du pôle, soit directement. Cela représente un pourcentage total de 40%, soit 2,4 M€.

A ce titre il a été rappelé au préfet que l'exécutif de Nîmes Métropole le pôle Métropolitain et l'agglomération de Nîmes Métropole en particulier sont les premiers financeurs à hauteur de 40% sur un projet d'État (30%) et qu'ils souhaiteraient être entendus et respectés en conséquence.

De ce fait et dans l'attente d'une révision de cette enveloppe et de l'inscription du barreau A9-RN113-RD40 au contrat de plan autoroutier il n'est pas prévu d'inscription budgétaire pour l'année 2025.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

ZAE NÎMES SUD

Contexte



Dans le cadre des travaux de Nîmes Métropole intégrant le principe de sobriété foncière édicté par la loi Climat et Résilience du 24 août 2021, différents sites majeurs à restructurer pour le territoire ont été identifiés, dont celui de l'ancienne base travaux - d'environ 78 ha - du contournement ferroviaire de la ligne Nîmes et de Montpellier, située sur les communes de Nîmes et de Milhaud.

En effet, aujourd'hui démantelée et à l'état de friche, cette zone offre l'avantage d'être déjà artificialisée et de bénéficier d'une desserte ferroviaire renforcée, via un des embranchements ferrés de la ligne n°819 000 Saint-Césaire-Grau-du-Roi et la SNCF.

Dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire national visant à la création de 15.000 places supplémentaires en détention, les services de l'Etat ont engagé, sur la partie Nord du site de l'ancienne base travaux, une procédure d'enquête (DUP) sur l'utilité publique du projet de construction d'un établissement pénitentiaire de 700 places porté par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), intégrant également une enquête parcellaire et une enquête visant à la mise en compatibilité des PLU de Nîmes et Milhaud, ainsi qu'à la mise en compatibilité du SCoT Sud Gard.

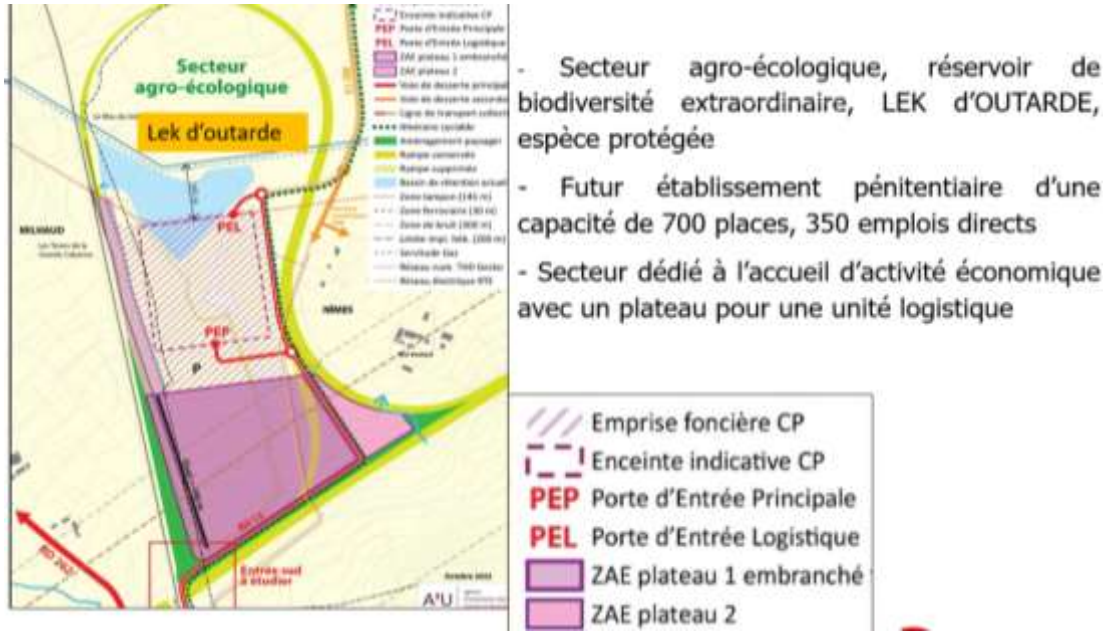
Cet investissement de près de 120 millions d'euros engendrera des retombées économiques indéniables pour le territoire, en permettant notamment la création à terme de près de 600 emplois dont 400 à 450 emplois directs au sein de l'établissement et 150 à 200 emplois indirects et induits en dehors de l'établissement : exploitation maintenance du bâtiment, services sociaux, de santé, de formation, et autres intervenants en support de l'établissement.

Parallèlement au projet attenant du futur centre pénitentiaire porté par les services de l'Etat, dont l'emplacement est à présent stabilisé, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole souhaite engager, au titre de sa compétence de plein droit, la reconversion de la partie Sud de l'ancienne base travaux à travers la création d'une zone d'activité économique, afin d'en faire un pôle économique majeur du territoire permettant de renforcer son attractivité.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Le schéma d'accueil des entreprises de Nîmes Métropole prend en compte la raréfaction du foncier disponible sur le territoire, accentue l'effort sur la densification concernant les entreprises à plus faible besoin foncier, et priorise les activités productives et à forte valeur ajoutée sur les grands projets de ZAE qui proposeront des parcelles plus importantes (Magna Porta, Marché gare, Porte Ouest …).



Objectifs du projet :

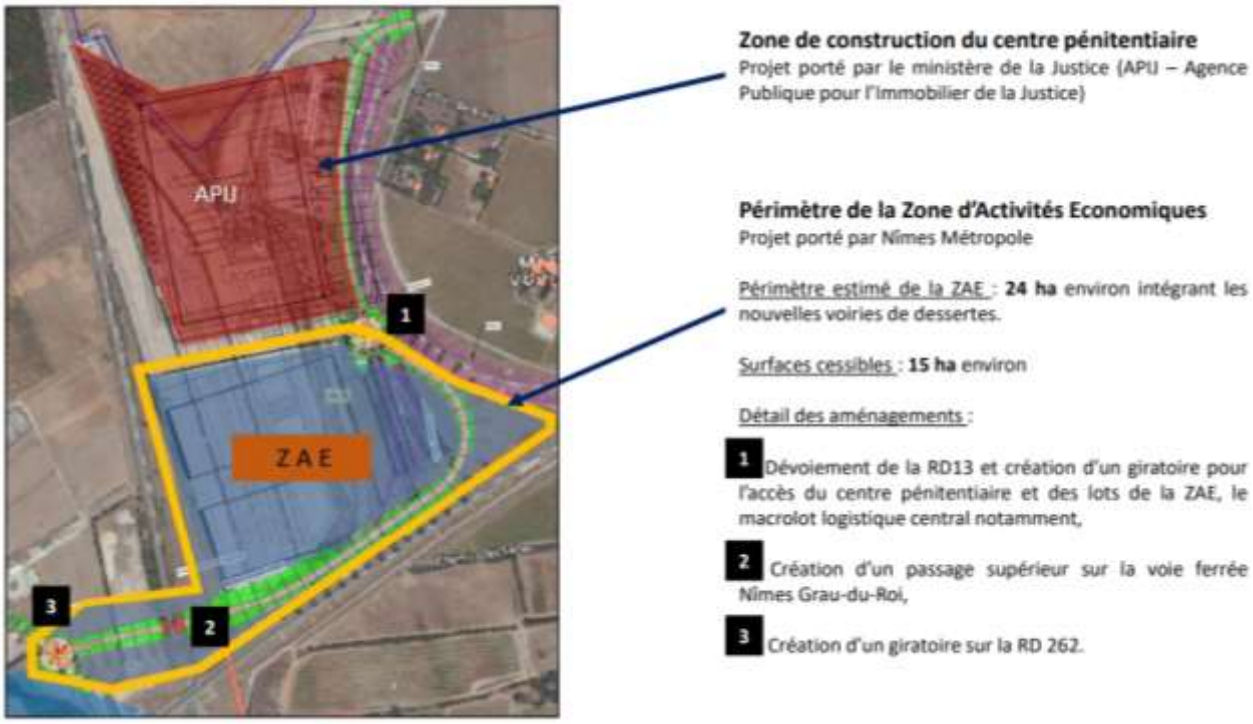
Au vu de la spécificité de cette future ZAE, avec un embranchement ferré, les objectifs poursuivis par Nîmes Métropole sont :

- A des fins d'accueil d'activités notamment de logistique industrielle et productive, reconvertir une partie de l'ancienne base travaux du contournement de la ligne LGV déjà artificialisé, la plus à même d'accueillir ce type d'activité logistique sur le territoire, afin d'en faire un pôle économique majeur, avec potentiellement 300 emplois sur site,
- Permettre aux entreprises de développer le fret ferroviaire à travers une offre foncière rare et spécifique destinée à l'accueil d'activités nécessitant un embranchement ferré,
- Optimiser la faisabilité économique en optant pour des solutions pragmatiques et économiquement maîtrisées en structurant et rationalisant l'espace cessible,
- Maîtriser la qualité paysagère et l'interface avec un site sensible en tirant partie de la richesse paysagère en cohérence avec les milieux environnants, en valorisant les éléments de biodiversité du site, en veillant aux co-visibilités et à l'intégration des futures constructions.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Présentation de l'opération et périmètre prévisionnel :



Avancement de l'opération

Les études préalables ont été menées en 2023, et poursuivies en 2024 :

Etudes d'ensemble :

- Etude environnementale «4 saisons » permettant d'évaluer l'impact du projet sur l'environnement et les éventuelles mesures de réduction et de compensation à prévoir pour le projet routier, confiée au bureau d'études Biotope ;
- Etude géotechnique préalable, réalisée par le bureau Géotec.
- Etude d'accessibilité au site niveau faisabilité, confiée au bureau d'études Artélia :

 Cette étude, pilotée par la Direction des Grandes Infrastructures, a été menée en collaboration avec :

 - L'APIJ ;
 - Le CD30 ;
 - SNCF réseaux ;
 - Le CEREMA.

 Du fait de la présence du Lek d'outarde sur la partie Nord de la zone, il n'est pas possible d'envisager des travaux d'élargissement de la RD13 dans ce secteur. L'accès Nord sera donc réservé aux modes doux et à la desserte en transport en commun.

 Les projections de trafic résultant des projets de centre pénitentiaire et de la future base logistique ont par conséquent un impact fort sur le carrefour RD262/ RD 13 au sud de la zone, et la simulation de création d'un carrefour giratoire géré par feux n'a pas convaincu SNCF réseau, ni le Céréma, qui ont rejeté ce scénario d'aménagement.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Il a donc été décidé d'étudier la création d'un ouvrage d'art de franchissement de la ligne SNCF Nîmes-Grau du Roi, les études de conception ont été confiées à Artélia et les conclusions ont été rendues au printemps 2024, validées par l'ensemble des acteurs en comité de pilotage (avril 2024) en Préfecture.

Le coût des infrastructures est évalué à **11M€ HT** (euros 2024), sur la base des études d'avant-projet.

Etudes de desserte en eau potable et assainissement de la zone

La direction de l'Eau a diligenté des études de dimensionnement des réseaux afin, d'une part, de desservir le site global (site pénitentiaire + base logistique), et d'autre part, assurer l'alimentation en eau potable et assainissement de la commune de Générac, qui bénéficiera ainsi à terme d'une alimentation de secours, le site étant actuellement desservi par le forage de l'ancien SIVOM Beauvoisin/ Générac.

Le coût des réseaux s'évalue à 9,5 M€HT (euros 2022), selon la répartition suivante :

	Site pénitentiaire et ZAE	NM (desserte de la commune de Générac)
Eau potable : 6 M€	2,2 M€	3,8 M€
Assainissement : 3,5 M€	1,1 M€	2,4 M€
	3,3 M€	6,2 M€

Soit un montant de **3,3 M€ HT** pour la ZAE & le site pénitentiaire.

Les investissements nécessaires ont été inscrits au PPI de Nîmes Métropole pour 2026/2027.

NB : Ces montants sont en cours de réévaluation du fait de demandes « hors normes » faites par l'APIJ.

Prospections foncières et acquisitions foncières par l'EPF

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne base travaux du contournement Nîmes-Montpellier et suite à la délibération AMT N° 2021 - 03 – 051 en date du 25/05/2021, la convention pré opérationnelle n°0671GA2021 dénommée «Ancienne base travaux du contournement ferroviaire Nîmes Montpellier-Opération d'aménagement économique, Axe 2 » a été signée le 24/06/2021 avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie afin d'assurer le portage foncier nécessaire à la réalisation de ce projet d'aménagement.
L'EPF Occitanie a acquis auprès de SNCF RESEAU le 27/12/2022 une emprise foncière de 35ha 67a 71ca au prix de 392 448.10 €.

Une acquisition auprès de SNCF RESEAU a été menée courant 2024, pour une contenance de 15ha 18a 08ca et d'un montant de 166 988.80 € soit 1.10/m².

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Procédures :

La conduite des études et procédures a été confiée à la SPL AGATE en septembre 2024, sous le pilotage de Nîmes Métropole.

Au regard de la complexité de l'opération, le choix d'un pilotage par le mode projet a été priorisé (ZAE, Transports, Eau & assainissement, Foncier, Commande publique & juridique et Communication).

Deux délibérations ont été approuvées en 2024 :

- 23/09/2024 : création d'une ZAE « Nimes Sud ». (Délibération DE 2024-05-081).
- 12/11/2024 : concertation publique du 29/11/2024 au 28/02/2025 et modalités pratiques. (Délibération D-E N°2024-06-041).

Défis à relever

L'objectif de Nîmes Métropole pour 2025 et les années suivantes est de s'assurer des conditions de réalisation de la future zone d'activités économiques, dans un calendrier compatible avec les enjeux de desserte (accès et adduction en eau potable et assainissement), avec une mise en service du centre pénitentiaire fin 2028 (calendrier recalé par l'APIJ début 2025), et de conduire l'ensemble des procédures réglementaires y concourant.

Une négociation avec les différents partenaires est à mener en 2025 afin de déterminer les répartitions de Maîtrises d'ouvrages et prises en charge financières.

Magna Porta

Périmètre de ZA 190 HA



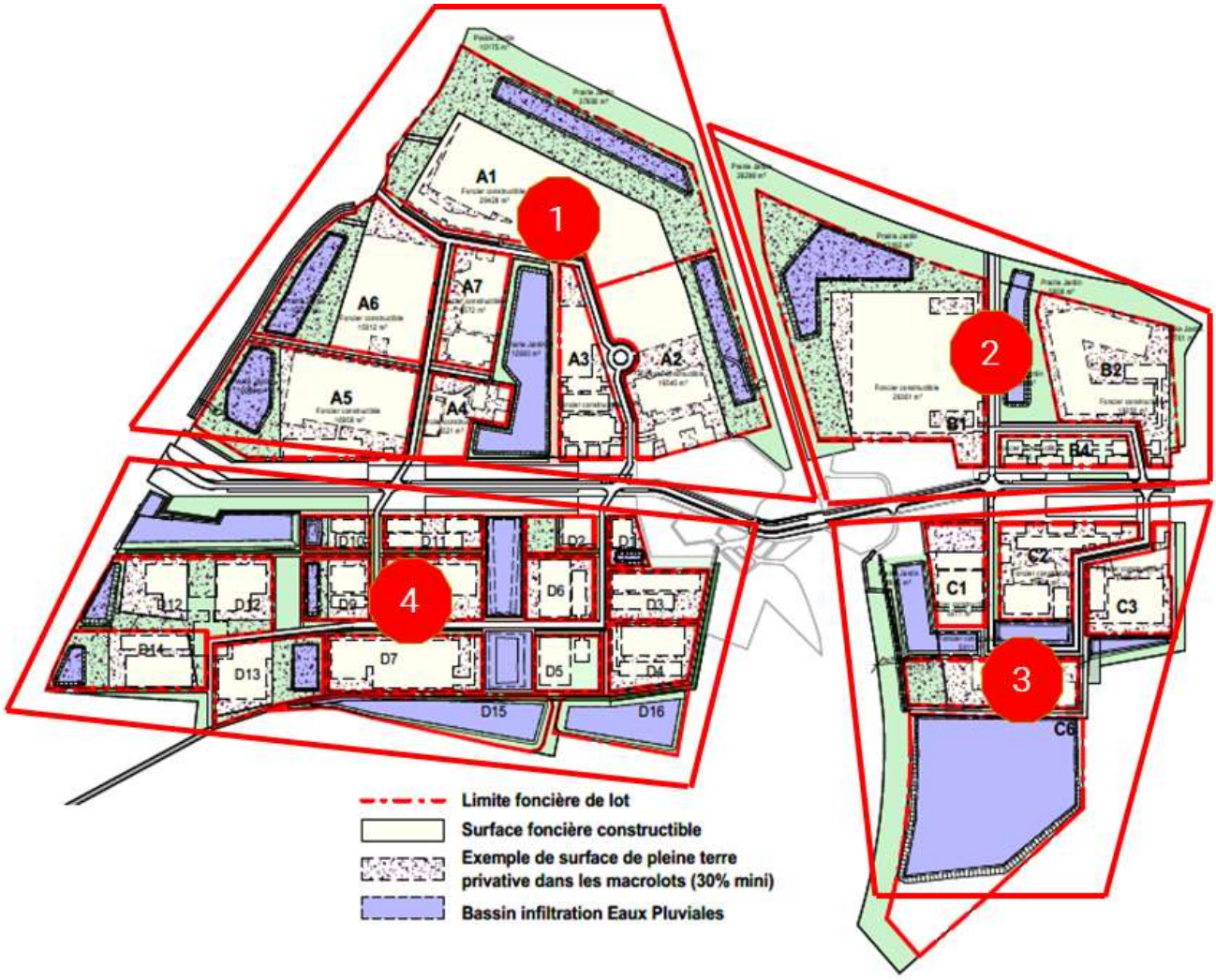
Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

1ère Phase – Uniquement la partie Mandueloise

- Le site projet de la ZAC Magna Porta est localisé dans le département du Gard, sur la commune de Manduel, en entrée Est du territoire de l'agglomération Nîmoise
- Il se trouve au droit de la nouvelle gare TGV Nîmes Pont du Gard en fonctionnement depuis décembre 2019
- Le périmètre de l'opération couvre une superficie d'environ 60 hectares

Les quadrants



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Lancement d’un Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI)

Par délibération du Conseil Communautaire de l'agglomération Nîmes Métropole en date du 2 décembre 2019, la SPL AGATE a été désignée concessionnaire de l'opération

L'objectif de cet AMI a été :

- D’identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par le site-projet et susceptibles de proposer une solution répondant aux besoins du territoire et aux objectifs du concédant et de la SPL pré exprimés
- D’entamer avec eux un dialogue technique et/ou sources les solutions disponibles

Les opérateurs ont été reçus pour défendre et expliquer leurs projets courant avril 2023

Cadre règlementaire et législatif de l’opération

- Evaluation environnementale :
 - Dépôt d'une autorisation environnementale unique et poursuite des acquisitions pour la compensation environnementale nécessaire à l'opération (pour mémoire 130 ha nécessaires pour les quadrants 1,2,3 et 70 ha pour le quadrant 4 soit un total de 200 ha)
- Mise en compatibilité du document d'urbanisme de Manduel

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

ACHATS APPROS – CENTRALE D'ACHAT MERCATURA

Le service Achats-Approvisionnements est mutualisé entre la CA NIMES METROPOLE et la Ville de Nîmes et gère les achats de fournitures et de prestations transverses (fournitures administratives diverses, Equipements de Protection Individuelle (EPI) et Vêtements de travail, annonces légales, produits de droguerie et de pharmacie et parapharmacie, …).

Le service gère les procédures d'achat (de la consultation sur devis à la passation de marchés formalisés selon les règles du Code de la Commande Publique) et assure l'exécution des marchés avec la gestion des crédits budgétaires correspondants.

Bilan 2024 et perspectives 2025

Achats

Le service Achats assure le fonctionnement et l'animation de la Centrale d'Achat Mercatura créée en 2017 qui permet aux communes adhérentes de bénéficier des conditions de marchés mutualisés. A ce jour, 26 communes adhèrent à la Centrale d'Achat et utilisent tout ou partie de la quarantaine de marchés du catalogue de fournitures et de prestations, soit en utilisation directe, soit via les briques de la Direction Numérique.

Le service Achats a élargi son champ d'intervention depuis septembre 2024 avec la prise en charge de différents marchés de la Direction Numérique : gestion des marchés en cours et lancement de nouveaux marchés ou renouvellement de marchés arrivant à échéance.

Approvisionnements

Le service Approvisionnements gère le magasin de stockage situé au sein du site du Centre Technique Municipal de Grezan afin d'assurer les dotations de fournitures (comme les EPI et vêtements de travail et les consommables informatiques) en temps réel avec une gestion informatisée des flux d'entrée et de sortie.

Centrale d'achat MERCATURA

La centrale d'achat Mercatura relance en 2025 la plupart de ses marchés de tenues de travail et d'Equipements de Protection Individuelle avec comme objectif l'intégration de critères de développement durable.

Pour cette année 2025, un groupe de projet sera mis en place afin de redéfinir le process de dotations des tenues de travail pour les agents. L'objectif est de formaliser le process en simplifiant les procédures et de mieux satisfaire les besoins des agents tout en contenant les dépenses. Un nouveau logiciel de gestion des stocks et des dotations sera également à disposition du service en fin d'année 2025, ce qui engendre aussi une remise à plat de notre organisation.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

COMMANDE PUBLIQUE

- 120 consultations lancées ou validées par le service de la commande publique pour Nîmes Métropole, ou MERCATURA, (appel d'offres, procédure avec négociations ou dialogue compétitif, MAPA, consultations subséquentes)
- Gestion de la commission d'appel d'offres (CAO) : 11 réunions de la CAO pour 39 marchés attribués et 3 avenants présentés pour avis
- Gestion des avenants : 57 avenants traités et notifiés
- Traitement et notification des actes de sous-traitance : 38
- Activité de renseignement et conseil en matière d'exécution des contrats
- Activité de conseil sur l'exécution et la préparation des délégations de service public *(NEMAUSA et Transports)*

AFFAIRES JURIDIQUES

Au sein de la DGA Commande publique et des affaires juridiques se trouve le service" affaires juridiques" qui comprend un pôle assurances avec 2 agents et un pôle juridique comprenant une assistante juridique et 4 juristes.

Les missions du service juridique sont :

La sécurisation des actions de Nîmes Métropole

- Fiabiliser et sécuriser l'action de la collectivité par le biais du contrôle de la légalité des actes administratifs de Nîmes Métropole (délibération, décision, arrêtés ...)
- Rédaction d'analyses juridiques, réalisation des recherches juridiques et apport d'une expertise juridique en lien avec les directions sur les projets de Nîmes Métropole (44 avis produits)
- Défendre les intérêts de Nîmes Métropole dans les procédures contentieuses dans tous les domaines relevant de sa compétence : rédaction des requêtes et mémoires en défense et représentation devant les juridictions administratives et judiciaires, suivi des procédures confiées aux avocats (21 nouvelles procédures en 2024 + suivi des contentieux en cours des années précédentes)

La gestion de la sinistralité

- Déclaration et suivi des dossiers d'assurance : responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile, protections diverses (35 nouveaux sinistres en 2024)
- Aide à la rédaction des clauses assurantielles des conventions
- Participation aux expertises
- Lancement et suivi des procédures de marchés publics d'assurances

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

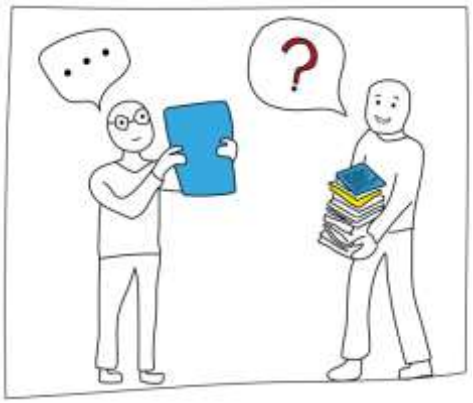
ARCHIVES

Les missions

Le service des ARCHIVES est un service mutualisé entre la ville de Nîmes et Nîmes métropole.

Ses missions sont de collecter, classer, conserver, communiquer et mettre en valeur les dossiers produits par les services de la ville de Nîmes et de Nîmes métropole ainsi que les organismes ayant une mission de service public dans l'agglomération.

Le service gère plus de 7 km d'archives.



Conseiller et collecter

Les Archives de Nîmes accompagnent et conseillent les services de la Ville et de Nîmes métropole dans leur démarche d'archivage. Il s'agit d'identifier les documents et de définir leurs modalités de versement. Les documents collectés par les Archives de Nîmes constituent les fonds publics mis à disposition du grand public.

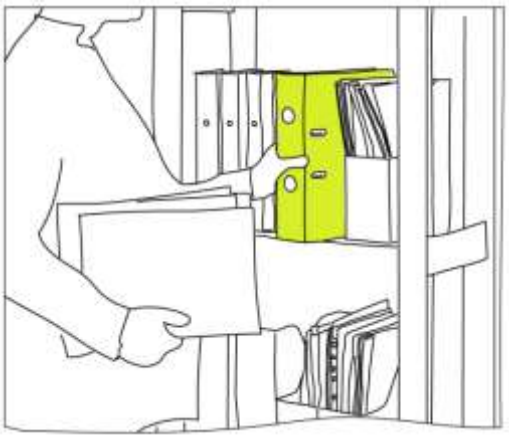
La collecte des archives consiste à sélectionner parmi les documents produits ceux qui ont une fonction administrative nécessaire à son bon fonctionnement, ceux qui ont une fonction historique, ceux qui justifient les droits des personnes ou de la collectivité et qui ont une fonction de preuve.

Une partie des documents n'est pas conservée et est détruite conformément aux dispositions réglementaires.

Les archives de Nîmes collectent également les archives privées sous forme de dons ou d'achats, ce qui permet de compléter les fonds publics.

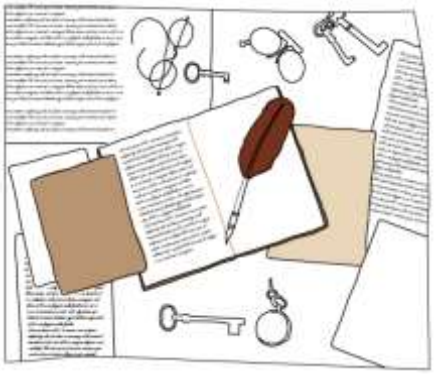
Classer

Le classement est une opération de mise en ordre physique et intellectuelle qui est effectuée par le service des archives. Elle doit être le reflet des activités d'un producteur. Les documents à conserver sont ordonnés et décrits dans un inventaire selon un plan de classement qui permet de coter ces derniers (attribution d'un identifiant unique). Ces documents sont ensuite rangés dans les magasins de conservation et sont disponibles à la consultation du public dans la salle de lecture et prêts à être valorisés.
Ceux n'ayant aucun intérêt administratif et historique sont éliminés.



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

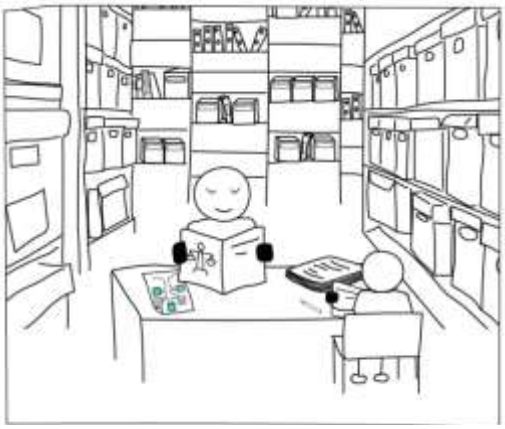


Conserver

Le service des archives est le garant de la bonne conservation des documents qui peuvent avoir des formes et des supports physiques variés. Certains documents sont très anciens et nécessitent d'être manipulés avec précaution.

Des opérations de restauration de registres ou documents anciens sont mises en œuvre chaque année.

Communiquer



Depuis la loi du 15 juillet 2008 la communication des archives publiques au public est immédiate. Toutefois certains documents sont soumis à des délais de communicabilité.

Toute personne qui effectue des recherches dans différents domaines comme la recherche historique, administrative, juridique, ou généalogique peut les consulter gratuitement en salle de lecture.

Des particuliers mais aussi des professionnels (notaires, universitaires et journalistes) contactent régulièrement le service des archives pour leurs recherches

La communication administrative est destinée aux services producteurs et/ou versant de la ville de Nîmes et de Nîmes métropole. Elle concerne surtout les archives intermédiaires pendant toute la durée de l'archivage intermédiaire. Ces dossiers mis en dépôt aux archives restent la propriété du service versant et relèvent de leur responsabilité.

Compte–tenu de l'intérêt de certains documents conservés, le service des archives peut mettre en valeur ces derniers par le biais de projets et d'évènements variés (expositions, ateliers éducatifs, conférences…)

Présentation des locaux

Les locaux administratifs d'une surface d'environ 549 m² sont situés 22 rue Pradier à Nîmes. Ils comprennent une salle de lecture de plus de 100 m² qui est ouverte au public, des magasins de stockage (A, B, C, D) et une salle des plans. La salle de lecture accueille 5 postes de travail et un poste informatique dédié aux lecteurs, un espace bibliothèque et documentation.

L'ensemble des locaux rue Pradier contiennent au total environ 2747 mètres linéaires (ml) de rayonnages utilisés.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les autres locaux de stockage sont situés :

- au sous-sol de Carré d'art (magasins E et F): 2 salles d'une surface totale de 468 m² environ contenant respectivement 1756 ml et 1965 ml de rayonnages utilisés ;
- au site des trois ponts, route d'Uzès (magasin K) : 2 salles, une mezzanine, une salle de tri d'une surface totale d'environ 200 m² contenant environ 632 ml de rayonnages utilisés ;
- au Colisée 2 (magasin J): une salle contenant environ 260 ml de rayonnages utilisés.

Le dépôt de Grézan a été supprimé suite à son évacuation fin 2022.

Moyens humains

Le service comprend un effectif de 7 agents (5 en ETP). Au début de l'année 2024 le service a connu un renouvellement important de son personnel suite à des départs (retraite, mobilité, disponibilité). 4 agents ont intégré le service au cours du 2ème trimestre 2024.

Principales données d'activité de l'année 2024

Collecte

Lors de l'année 2024, le service des archives a réalisé environ 7 actions auprès des services producteurs des deux collectivités (états des lieux, diagnostics, préparation des versements d'archives physiques, enlèvements en vue d'une élimination…).

32 demandes de versement de fonds ont été adressées par les services versants des deux collectivités par voie dématérialisée via les démarches simplifiées.

Le service a recueilli 68,25 mètres linéaires d'entrées de nouvelles archives physiques et 1,05 mètre linéaire d'archives physiques privées.

Eliminations réglementaires

Le service des archives a procédé à un certain nombre d'éliminations physiques (dossiers expirés) avec l'aide des manutentionnaires. Au total 58,85 mètres linéaires ont été éliminés en 2024.

Le marché d'élimination prévu dans le cadre de la convention de groupement de commande avec la ville de Nîmes a pris effet en fin d'année 2024. Du 16 au 20 décembre 2024, deux archivistes de la société EVERIAL ont procédé à un récolement en vue du traitement de 22 ml de registres électoraux pour versement aux archives départementales et de 133 ml de documents identifiés à éliminer.

Conservation

13 registres électoraux de la série 1K ont été pris en charge pour restauration par l'atelier Quillet en octobre 2024.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Communication

En 2024 le service des archives a accueilli 46 lecteurs (tout public dont 17 agents des deux collectivités) et organisé 56 séances en salle de lecture. Environ 158 articles ont été communiqués aux lecteurs lors de ces séances (hors services versants).

Environ 1030 demandes de recherches par correspondance (courrier papier, courriel, téléphone…) ont été traitées et ont donné lieu à 230 recherches administratives personnelles (établissements de droits), 430 recherches généalogiques ou historiques personnelles, 50 recherches généalogiques professionnelles, 514 recherches professionnelles (notaires, géomètres, journalistes…), 522 recherches administratives pour les services versants des deux collectivités.

Parmi ces demandes, 651 demandes par voie dématérialisée (France connect et démarches simplifiées) ont été traitées :

- 167 demandes de consultation des fonds ou recherches administratives ou historiques pour le public
- 362 demandes de transmission de copies de documents d'urbanisme pour les professionnels (notaires, agents immobilier, agents des deux collectivités…) et les particuliers

 Ces demandes ont donné lieu à la communication de 1732 numérisations de documents papier.
- 122 demandes de consultation des fonds ou recherches administratives ou historiques pour les agents des deux collectivités ont donné lieu à 404 communications administratives et 731 numérisations de documents papier.

Valorisation

Les données de fréquentation du site internet des archives de Nîmes Archives de Nîmes (nimes.fr) pour l'année 2024 sont les suivantes :

- Nombre de pages et vues sur le site internet : 59 977
- Nombre de visites (connexions) : 10 499

Le service des archives a participé :

- Aux 40 ans de la 6ème brigade légère blindée en fournissant des archives et en publiant sur son site internet le programme sur l'histoire militaire de Nîmes.
- Aux journées internationales des archives du 3 au 8 juin 2024 en publiant sur le site internet des archives des informations et documents à l'attention du public dans le cadre des commémorations du 80ème anniversaire de la libération mais aussi des agents dans intranimes et DENIM (procédures, règles d'archivage).
- Aux journées européennes du patrimoine du 1er au 30 septembre 2024 en créant sur le site internet des archives une galerie intitulée « De la source de la Fontaine aux réseaux d'eau » offrant une balade virtuelle dans le thème du patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions. Ce travail a nécessité environ une cinquantaine de recherches historiques et scientifiques sur la thématique (antiquité, moyen âge et période contemporaine) et la numérisation d'environ une centaine de documents d'archives.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Lors de ces journées, le service a accueilli un groupe d'élèves du collège Feuchères (environ 20 élèves) et son professeur d'histoire qui ont pu visiter un dépôt rue Pradier et découvrir des documents d'archives qui ont beaucoup intéressé ces derniers.

Une projection de la galerie « De la source de la Fontaine aux réseaux d'eau » a aussi été réalisée à cette occasion dans le collège.

- À la commémoration des 150 ans de Marguerittes en partenariat avec Carré d'art et le conservatoire de Nîmes au mois de novembre 2024. Une exposition des archives de la célèbre pianiste a eu lieu dans le hall de Carré d'art.

Depuis la fin de l'année 2024, une étude sur la chronologie des TCSP à Nîmes réalisée par un chercheur à partir de documents d'archives a été mise en ligne sur le site internet des archives.

Perspectives pour l'année suivante

Le remplacement du logiciel GECCO par un nouvel outil nécessite d'attendre l'acquisition d'une solution d'automatisation des transferts dans le système d'archivage électronique (SAE) pour la mise en œuvre d'une nouvelle organisation.

L'équipe qui devrait être renforcée par l'arrivée d'un nouvel agent à la collecte pourrait alors réaliser les formations indispensables et se former au SAE pour commencer le travail de préparation du traitement des archives électroniques.



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

FONCIER

Le service foncier se compose de 5 agents (1 chef de service, 3 chargés de missions et 1 assistant foncier).

Les missions

Le service est le guichet unique foncier pour la collectivité, son rôle est de centraliser les misions foncières de l'ensemble des directions de Nîmes Métropole.

Associé en amont des projets, le service conduit les veilles, prospections, négociations de tout type de maitrise foncière (acquisition, cession, servitude, bail emphytéotique, bail rural environnemental…) que ce soit en procédure amiable ou non. Son rôle est de mettre en place les outils et sécuriser les procédures foncières.

En collaboration avec les directions projets, l'agence d'urbanisme ou d'autres liens partenariaux, le service participe au renforcement d'une stratégie foncière globale de la collectivité ce dans un contexte de sobriété avec l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) à 2050 fixé par la loi climat et résilience.

En mars 2024, une nouvelle chargée de mission patrimoine a rejoint l'équipe. Dès lors, le service foncier s'est rapproché de la direction de l'administration générale afin de mettre en place une organisation pour une « gestion active » du patrimoine de Nîmes métropole.

La gestion du patrimoine prise en charge par le service foncier consistent en les missions suivantes :

- Gestion courante des différents sites dont Nîmes Métropole est propriétaire et/ou locataire
- Gestion des demandes des locataires
- Facturation et suivi des recettes et impayés.
- État des lieux d'entrée et de sortie des locataires
- Rédaction de COT ou autres types de location
- Suivi des échéances et demandes de renouvellement
- Rédaction d'avenants
- Traitement des TF/ TH pour les affecter aux divers budgets
- Refacturation des TF/TH en fonction des locations ou actes de vente
- Déclaration des biens sur le site des impôts
- Participation à l'élaboration d'un RACI Patrimoine
- Renseignements juridiques/administratifs aux directions
- Participation à des projets (CICF, PICS, RETEX, RACI)

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Bilan d'activité par DGA

DGA Cycles de l'eau

PGP - Eau potable (budget de l'eau)

- Réservoir EP Maréchal Juin- Cession EO 72 à RENAULT et constitution servitudes canalisations
- Futur Réservoir EP Langlade « Vigne Croze » - Repérage tracé réseaux/Recensement propriétaires et prise de contact- Négo en cours

Assainissement- Réseaux Eaux Usées (budget Assainissement)

- Cession d'un ténement foncier à la SAFER de parcelles inutilisées dans le cadre de la nouvelle STEU de Manduel/Marguerittes, en vue de leur rétrocession à un agriculteur. 26 K€ pour 1.7 ha.
- Etude de dureté foncière pour l'implantation de la future STEU du Bois de Leins.
- Ouvrage de transfert du réseau EU de la Vaunage (CLARENSAC) : Identifications propriétaires, Négociations, suivi travaux géomètres et accords servitudes/acquisitions
- Future STEU Vaunage (SAINT-DIONISY) négociation et accord pour acquisition parcelle ZC 81
- Négociation et accord pour régularisation foncière canalisations EU (SAINT-GERVASY) – suivi travaux géomètres en vue de l'acquisition d'une emprise sur la parcelle de M DAYON.

Hydraulique inondations (budget Grand cycle de l'eau)

- PAPI 3 Vistre – Création d'un ouvrage de protection contre les inondations MIRMAN - Négociation + délibération pour l'acquisition des parcelles AO11 et AO 12 à Caissargues – 6 ha – 150 K€
- PAPI 3 Vistre - Aménagement du cadereau d'Uzès - Négociation + délibération pour l'acquisition de la parcelle DL 545 de 560 m² incluant une maison d'habitation de 125 m² à Nîmes en vue d'y installer une base de vie travaux – 250 K€
- Cadereau Valladas – acquisition parcelle HP 517 5830 m² 129 260 €
- BASSIN CANTEPERDRIX – Poursuite des négociations pour régularisation foncière avec M SOLIGNAC.
- Négociation et accord avec la Ville pour acquisition emprises >> saisine GEOFIT pour travaux géomètre (acte administratif en cours).
- Futur BASSIN VALLONGUE (BERNIS)>>rencontre élus Mairie de Bernis- Recherche propriétaires fonciers.
- Futur BASSIN ROUVIERE (NIMES) - Négociations et accord avec M DRIMARACCI pour l'instauration d'une servitude d'inondabilité / Acte de dépôt de la mise à dispo des parcelles objet de la servitude à instaurer.
- BASSIN OLIVERAIE (NIMES) – Echanges/négociations/ levés topo
- DUP Cadereau Uzès
 - Arrêté de DUP/ Cess./ SUP >> notifications et suivi
 - Suivie phase expropriation (deux propriétaires)
 - Négociation et Acquisition parcelles DP 853 -854 Base de vie chantier pour la partie « Limites amont »

Préservation de la ressource en eau

- Négociations en vue de l'acquisition de parcelles à Manduel pour la protection du captage Vieilles Fontaines
- Négociations en vue de l'acquisition de parcelles à La Rouvière pour la protection du captage Vallonguette.
- Expertise foncière en vue d'une acquisition amiable de la parcelle D2579 à Générac pour la protection du captage de la Fontaine
- Incorporation dans le domaine privé de NM de la parcelle AV 67 à Manduel au titre de la procédure d'acquisition des biens sans maître, pour la protection du captage de Bruel
- Veille foncière Vigifoncier

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

DGA de l' Environnement et Mobilité

Mobilité

- Acquisition de la parcelle AX 55 à Bernis pour la création d'un PEM. 0.3ha à l'€ symbolique.
- Signature d'un protocole foncier avec ASF pour la création d'un PEM au niveau de l'échangeur de Nîmes Ouest.
- Recherche de parcelles compensatoires dans le cadre du projet de PEM de Langlade
- Veille foncière PEM HOCHE>> négociations et accords pour l'acquisition de la parcelle Ville de Nîmes DI 183 + DI 184 M CAILLAUD

DCTDM

- Acquisition d'une parcelle d'1,8 ha à Bouillargues pour la création d'une ressourcerie /réemploi déchets. 50 K€
- Acquisition de la parcelle KR 451 à Nîmes pour la rénovation/extension de la déchèterie de St Césaire – 0.4 ha 185 K€.
- Acquisition de la parcelle HP 487 à Nîmes pour la rénovation/extension de la déchèterie de l'Ancienne Motte – 0.3 ha 90 K€.
- Mise à jour de l'outil de prospection foncière créé par l'Agence d'urbanisme, pour la recherche de foncier « déchèteries »
- Veille foncière extension déchetteries

DGA Attractivité du Territoire

Aménagement

1. Porte Ouest - Nîmes

- Veille foncière / Traitement des DIA
- Suivi de 2 procédures de préemption avec l'EPF Occitanie
- Préparation de la remise en gestion des biens acquis par EPF

2. Porte Sud (densification ZAE + ZAC Habitat) - Caissargues

- Veille foncière / Traitement des DIA / Echanges avec Mairie
- Constitution du dossier "ZAD" Zone d'Aménagement Différé avec la direction de l'aménagement

3. Marché Gare

- Transfert du domaine public de l'Etat d'une emprise de la RN113 pour l'aménagement de l'entrée du Marché Gare – Acte en la forme administrative.

4. Magna Porta

- Acquisition du chemin menant au Mas Larrier AH728/784/786/788 -2526 €

5. Nîmes Sud

- Négociation des emprises foncières nécessaires au projet auprès de SNCF, portage/acquisition par EPF Occitanie

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

6. Voie d'accès MITRA

- Etude, prospection, négociation des emprises foncières sur la voie d'accès à l'actiparc MITRA

7. Compensations environnementales – Territoire Nîmes Métropole

- Contrat avec Christophe PIQUET, agriculteur, pour la mise en œuvre des compensations environnementales de l'avenue de la gare de Manduel et de la STEU de St Gilles.
- Négociation + délibération pour l'acquisition de la parcelle I 209 à St Gilles pour la mise en place des compensations environnementales de la nouvelle déchèterie de St Gilles.
- Mise en place d'une réflexion commune pour faciliter la recherche foncière compensatoire avec la SAFER/Chambre d'Agriculture/ SPL Agate/ Nîmes Métropole
- Accompagnement SPL AGATE dans la recherche compensatoire pour le projet MAGNA PORTA
- Finalisation de l'étude foncière du domaine d'Espeyran à St Gilles - Milieux bocagers : 18/50 ha ; lézard ocellé 30/50 ha outarde œdicnème 50/100 ha - réflexion sur le type de contractualisation à mener en lien avec la DGFIP

Développement économique

Liste des parcelles vacantes à ajouter

1. Densification dans les ZAE - Inventaire des ZAE

- Finalisation et présentation de la stratégie de densification des ZAE Veille foncière
- Délibération actant le principe de densification
- Traitement des DIA sur les zones Mas des Noyers et KM DELTA
- Création d'un outil cartographique avec l'agence d'urbanisme qui identifie les fonciers sous-densifiés, les locaux vacants et les logements.
- 1ere mise en application du process : Prospection de dents creuses dans la ZAE du Parc Delta à Bouillargues - Négociation er délibération d'acquisition d'une maison avec jardin (395 000 €) pour permettre d'installer une activité économique
- Reconstitution d'une assiette foncière dans le quartier du Pont de Justice issu de délaissés de travaux (découpage parcellaire, vente et acquisition du foncier nécessaire) afin de réaliser un appel à projet économique sur un terrain de 1550 m²

2. Identification des friches urbaines sur le territoire de Nîmes Métropole

- Dossier repris par la direction de l'aménagement, service foncier en appui

3. Aéroport

- Divisions parcellaires sur divers sites de la zone aéroportuaire : Bâtiment 46, parking CONAIR
- Bornage du secteur dit des marguerites
- Constitutions de servitudes dans le cadre de la mise aux normes des réseaux humides – Actes en la forme administrative.
- Estimation financière des parcelles transférées de l'aéroport à Nîmes Métropole à l'euro symbolique (104 409 538€ pour une superficie de 295ha70a26 ca avec une marge d'appréciation de 20%)

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Aménagement ZAE

1. Ville Active – Nîmes

- Veille foncière / Traitement des DIA / Tableau de suivi des propriétaires pour la requalification des voies de Ville Active

2. KM DELTA

- Décisions + conventions de servitude ENEDIS sur les ZAE.

PAT

- Participation au groupe de travail « Recensement des friches agricoles
- Participation stratégie foncière du PAT

Bilan activités transversales toutes DGA

- **Recensement du patrimoine immobilier de Nîmes Métropole**
 - Récupération/centralisation des actes authentiques + information aux assurances
 - Collaboration avec l'appui de la Direction du Numérique pour la future application « Patrimoine immobilier de Nîmes Métropole » sur l'outil MyCarto avec la mise à jour des données par direction et par projet

- **Veille foncière hebdomadaire**
 - Veille foncière hebdomadaire du listing DIA de la Ville de Nîmes pour l'ensemble des directions
 - 19 envois de notification pour opportunité foncière dont 4 pour le projet Porte Ouest à Nîmes, 5 pour le projet Porte Sud à Caissargues et 15 pour les projets liés à la Prévention Inondation / Cadereaux / Direction de l'Eau à Nîmes
 - 3 envois de notification Vigifoncier pour opportunité foncière dans le cadre des compensations environnementales
 - 53 traitements de notification SAFER
 - 13 instructions des Déclarations d'Intention d'Aliéner sur les Zones d'Activités Economiques Communautaires
 - Collecte et suivi des DIA auprès de 5 communes du territoire de Nîmes Métropole pour l'observatoire immobilier

- **Recherche de documents d'urbanisme**

 - Recherche de documents d'urbanisme (permis de construire, DIA, permis d'aménager etc) à la demande des Directions sur le logiciel Droit de Cités

 - Collecte des valeurs foncières pour 17 communes du territoire sur le site DVF / DataGouv.fr

- **Expertises foncières**
 - 16 demandes d'évaluation domaniale (saisine/suivi/visite)
 - 2 consultations pour demande de Diagnostics Techniques Immobiliers
 - Demandes de travaux Géomètre
 - 13 demandes de renseignements / de copies de documents auprès du Service de la Publicité Foncière

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Synthèse des dossiers patrimoniaux en “Gestion active”:

- 9, rue maison maternelle, MAD entreprise GTM (travaux cadereaux), Nîmes
- 8-10 rue cité Paul Giran, MAD Entreprise GTM (travaux cadereaux), Nîmes
- 80b, rue Vincent FAITA, murage accès pour éviter squat, Nîmes
- 686, avenue du DR FLEMING, réunion occupation RDC et estimation 1er étage, Nîmes
- Aéroport NIMES-PROVENCE, Etat des lieux entrée/sortie rdv diag, Nîmes
- Bail commercial 13 rue régale FONCIA, Nîmes
- Bail commercial 16 place Michel BULLY, Nîmes
- Bompard, COT HP 517, Nîmes
- Colisée
- 6 Fermages, Redessan-Bezouce-Bouillargues
- Location Ancienne Gare de Marguerittes
- Location parcelle terrain à VDN pour mobilier modulaire bus, Nîmes
- Paloma, Némausa, équipements culturels et sportifs
- Pépinière d’entreprises Valdegour, baux dérogatoires, Nîmes
- LOCATIONS RETAIL ET CONNEXIONS SNCF, suivi facturation et résiliation, Nîmes
- SCI COURONNE
- VALLONGUE suivi baux, renouvellement et facturation
- ZI GREZAN, COT stèle BARRACHIN, baux, DU prestation éco-pâturage, prêt à usage
- 126 RUE DES SOPHORAS, COP, Nîmes
- MITRA SUD, vergers + Prêt à usage berger, Saint Gilles
- MOBILIERS MODULAIRES BUS, COT, terminus lignes
- LA POSTERLE DP853/854, COT entreprise travaux cadereaux, Nîmes

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

CYCLES DE L'EAU

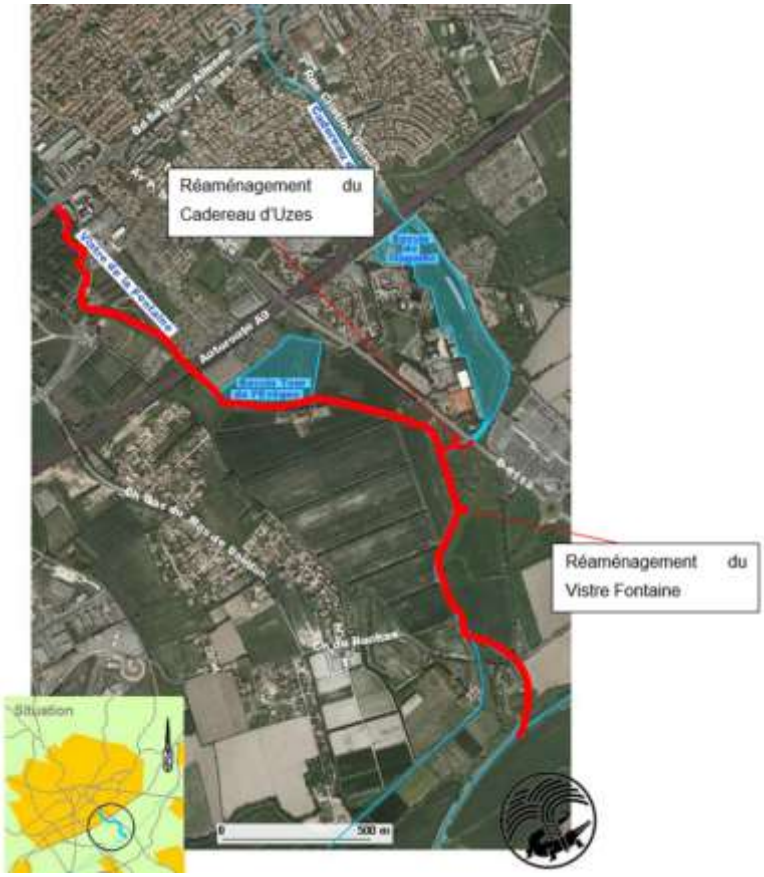
LES GRANDS CHANTIERS

Bassin Tour de l'Evêque et restauration hydro-morphologie du Vistre de la Fontaine (Nîmes)

Dans le cadre du programme Cadereau, la limitation des inondations du cadereau d'Uzès-Limites-Vistre Fontaine à Nîmes nécessite la mise en œuvre de mesures compensatoires afin de ne pas aggraver la situation à l'aval de la commune de Nîmes.

Dans ce cadre, le programme prévoit l'aménagement d'un ouvrage de compensation hydraulique au niveau du secteur Tour de l'Evêque (bassin de 107 000 m3) et la restructuration hydro-géomorphologique du Vistre de la Fontaine sur près de 3 km de cours d'eau entre le boulevard Allende et le chemin du Bachas.

Des travaux sur le seul cours d'eau permanent du secteur de Nîmes



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

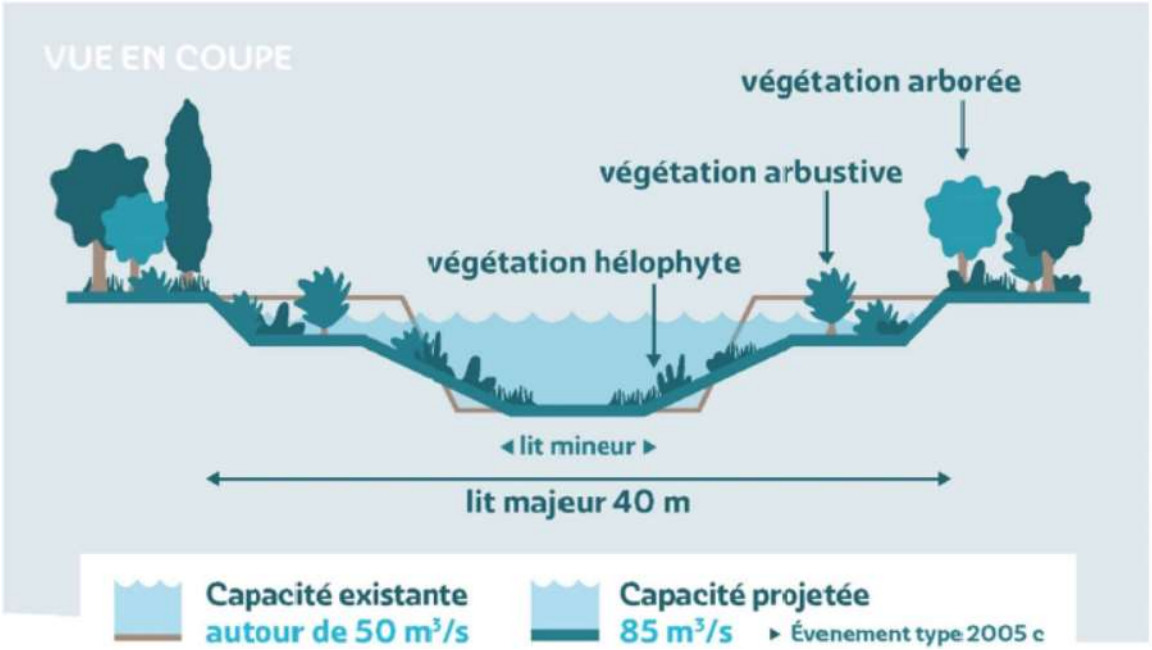
Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Un remodelage du Vistre de la Fontaine pour la prévention des inondations et l'attractivité écologique du site

Volet prévention des inondations

Le projet prévoit un élargissement du lit du Vistre jusqu'à 40m de large (contre 5 à 10 m actuellement).

La reconstruction d'un lit mineur / majeur du Vistre Fontaine permettra de maintenir les écoulements dans le lit recalibré jusqu'à un débit de 85 m3/s depuis la sortie du boulevard Salvador Allende jusqu'à l'aval de l'autoroute A9.



Volet restauration morphologique et attractivité écologique

Les principaux aménagements de ce volet peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- Création d'un lit de basses eaux (étiage) de faible profondeur permettant le maintien d'une hauteur d'eau suffisante favorable aux cistudes (tortue), amphibiens, odonates (en particulier libellules) et castor d'Europe notamment,
- Création de niveaux intermédiaires dans la berge (risbermes) de hauteur variable au-dessus du lit d'étiage. Ces risbermes seront favorables à l'implantation d'hélophytes diversifiés (plantes semi-aquatiques) et présenteront des zones de faibles courants ce qui est propice notamment à l'agrion de mercure (typologie spécifique de libellule).
- Réalisation de berges en pentes douces, favorables à la faune (amphibiens, cistude, castor…) avec mise en œuvre de génie écologique et de plantations arbustives arborées en haut de berge pour la diversification écologique.
- Création d'un méandrage pour tout le lit recalibré ou, a minima, pour le lit d'étiage si l'emprise foncière ne le permet pas, favorable notamment au martin-pêcheur (nidification en berge).
- Création d'un bras mort, favorable aux amphibiens, odonates, martin-pêcheur, castor d'Europe et à la cistude notamment. Cet aménagement sera réalisé en aval du bassin de la Tour de l'Evêque, dans l'ancien lit du Vistre fontaine en amont de la confluence avec le cadereau d'Uzès.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Le bassin Tour de l'Évêque : un ouvrage de compensation pour ne pas aggraver les inondations à l'aval de Nîmes

Ce bassin écrêteur de crue d'une surface de 5,2 ha a pour objectif une protection pour un événement de type 8 septembre 2005. L'objectif cible est d'écrêter le débit du Vistre de la Fontaine de 85 m3/s à 57 m3/s en aval de ce bassin de compensation.

Ce débit de 57 m3/s correspond au débit modélisé en aval des cadereaux d'Uzès et Vistre Fontaine avant aménagements de ces derniers en zone urbaine et ouverture des transparences hydrauliques sous les infrastructures routières (autoroute A9 et Route d'Arles).

Coût d'opération et de travaux en € TTC :

Montant global d'opération : environ 5,6 M€ TTC dont 4 M€ TTC de travaux (hors gestion des terres polluées). Co-financement PAPI 3 Vistre :

État : 50% - Région Occitanie : 10% - Département du Gard : 10% - Nîmes Métropole : 30%

En 2024, les dépenses pour cette opération se sont élevées à 3,25 M€ TTC.

Avancement du projet en 2024 et achèvement :

Fin 2023, le bassin de la Tour de l'Évêque a été achevé et assure, depuis, son rôle de compensation hydraulique.

Fin 2024, l'aménagement du Vistre de la Fontaine a été finalisé. Les terrassements ont été achevés à l'été 2024 et les plantations ont été mises en œuvre à l'automne.

Le site, y compris les mesures écologiques, a été mis en gestion dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, auprès de l'EPTB Vistre Vistrenque.





L'évacuation des terres polluées (environ 12 000 m3 actuellement stockées provisoirement et de manière sécurisée aux abords du bassin de la Tour de l'Evêque) devraient être évacuées d'ici mi 2025.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Aménagements du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense (Nîmes)

Protéger la zone urbaine de Nîmes après 20 ans d'aménagements du cadereau d'Uzès

Ce programme de travaux vise à limiter l'importance des inondations et leur fréquence pour environ 34 000 habitants et 12 000 emplois situés sur la commune de Nîmes soit environ 1/3 des enjeux de cette commune. Cette exposition au risque inondation a été dramatiquement mise en évidence lors de l'événement du 3 octobre 1988 (9 morts et environ 1 milliard d'€ de dégâts).

Ainsi, dans le cadre des PAPI I et II (2007-2021), le cadereau d'Uzès à Nîmes a été fortement aménagé avec la restructuration des écoulements dans la partie aval (plaine du Vistre) et la partie sud de la zone urbaine dense (ZUD) – rues Reinach, Bergson, Talabot et Ferrier.

L'objectif est de multiplier par 10 la capacité d'écoulement du cadereau sous la Ville pour passer de 8 à 80 m3/s. Ce débit correspond à l'objectif-cible du programme Cadereau soit un événement pluvieux similaire à l'évènement du 8 septembre 2005 (centré par bassin versant).

Depuis 2008, environ 1,5km de cours d'eau ont été réaménagés, principalement en ouvrage souterrain, pour un coût d'investissement de plus de 37 M€ HT.

Nota : à titre de comparaison, dans ce même secteur, le débit de crue estimé pour l'événement de 1988 était de 240 m^3/s. ce débit est illustré par la photo ci-après



Débordements des cadereaux d'Uzès et Limites le 03 octobre 1988

Rond-Point de la SERNAM

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

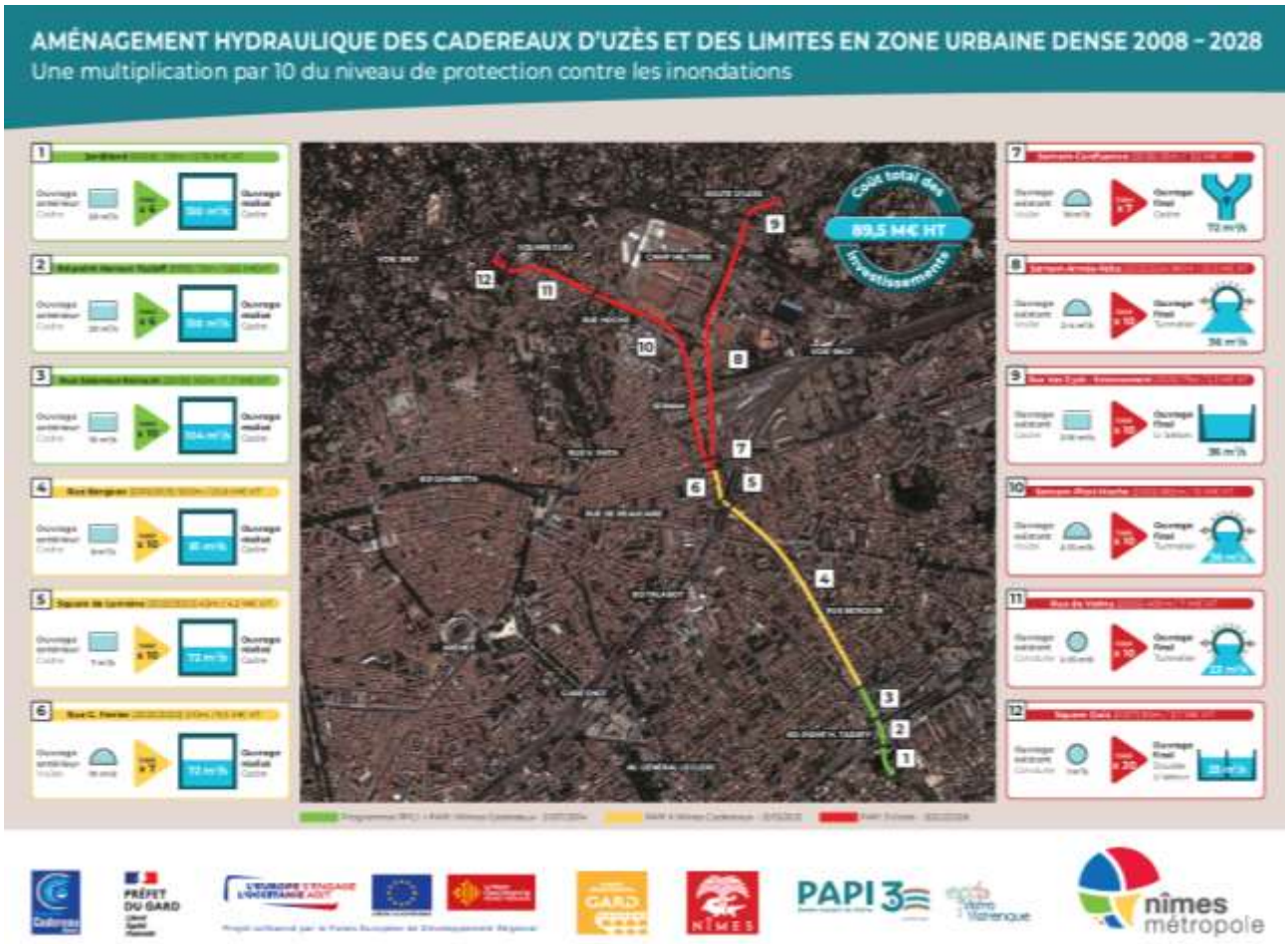
Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Pour des questions de sécurité, les travaux sont réalisés de l'aval vers l'amont. L'efficacité des travaux ne sera effective que lorsque l'ensemble des travaux de la zone urbaine dense seront réalisés, c'est dire à l'échéance 2027 (fin de réalisation des entonnements permettant de connecter les écoulements provenant de l'amont de la zone urbaine aux ouvrages situés sous la ville). Dans l'attente, le niveau de protection des enjeux exposés reste extrêmement limité par rapport à la situation actuelle.

Création des ouvrages de transfert du cadereau d'Uzès en zone urbaine dense en technique Tunnelier

L'illustration ci-après présente l'ensemble des ouvrages à réaliser dans le cadre du PAPI 3 Vistre pour atteindre l'objectif de protection des enjeux de la zone urbaine de Nîmes.

Il s'agit de créer deux ouvrages hydrauliques enterrés y compris les ouvrages d'engouffrement pour les cadereaux d'Uzès (1 180m de long) et des Limites (1 375m de long).



Calendrier de mise en œuvre et coûts associés

Durée des travaux : 4 ans dont **2,5 ans** pour l'opération en technique Tunnelier avec une installation de chantier débutée en novembre 2023 (secteur confluence située vers la SERNAM – station-service Esso).

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Avancement à fin 2024 et prévisionnel de chantier :

- Terrassements du puits « Confluence » + terrassements du puits Van Dyck réalisés au 1er semestre 2024
- Livraison de la machine Tunnelier en juin 2024 et inauguration/baptême début juillet 2024
- Creusement du tunnel du cadereau d'Uzès réalisé (980m) : démarrage du creusement fin juillet 2024 et achèvement du percement prévu fin janvier 2025
- Démarrage des travaux pour l'entonnement du cadereau d'Uzès prévu en mars 2025
- Démarrage des travaux préparatoires pour la création du puits de sortie au niveau du chemin de Russan (puits de sortie du Tunnelier « Limites ») prévu à partir de février 2025
- Démarrage du creusement du tunnel « Limites » prévu à partir de mi-mars 2025
- Travaux pour l'entonnement du cadereau des Limites prévus de mi-2026 à mi-2027 (au niveau du square Guiu)





Inauguration de la machine Tunnelier le 8 juillet 2024 & machine en montage en atelier




Base chantier Tunnelier & tunnel en cours de construction

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Coût des travaux :

- Tunnelier : 42 M€ HT
- 2 Tunnels de Ø 3,3m sur 980m + 1 260 m respectivement pour le cadereau d'Uzès et des Limites réalisés à l'aide d'une machine Tunnelier de Ø 4m et de 100m de long.
- Entonnement Cadereau d'Uzès : 3,72 M€ HT – Chenal béton de 3,3m de large sur 175m de long
- Entonnement Cadereau Limites : non attribué – Chenal béton de 2 à 3,3m de large sur 80m de long

Coût global et cofinancements

Le coût d'opération global d'aménagement du cadereau d'Uzès en zone urbaine dans le cadre du PAPI 3 Vistre (incluant études, foncier et travaux) s'élève à 53,85 M€ HT dont 52,0 M€ HT de travaux.

Les études d'analyse multi-critères ont permis d'estimer un délai de « retour sur investissements » de moins de 10 ans vu la réduction des impacts sur les enjeux concernés.

Le financement de cette opération est assuré selon la répartition suivante :

50%	10%	10%	30%
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Occitanie	GARD	nîmes métropole

PAPI 3 Bassin versant du Vistre
Porté par

Dates clés de l'opération

- Démarrage des travaux : novembre 2023
- Arrivée de la machine « Tunnelier » Ø 3,3m : juin 2024
- Achèvement du percement du « tunnel Uzès » : Janvier 2025
- Achèvement prévisionnel du percement du « tunnel Limites » : Octobre 2025
- Achèvement de l'entonnement du cadereau d'Uzès et de l'ouvrage « Confluence » : 1er trim. 2026
- Achèvement de l'entonnement du cadereau des Limites et rue de Calvas : 2ème semestre 2027

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Station de pompage Nîmes Ouest

Sécuriser l'alimentation en eau de 40 000 habitants et du CHU, et réduire les pertes d'eau

La commune de Nîmes a construit au cours des années 1967/1968 une station de surpression, nommée surpression ZUP-Kennedy, pour alimenter en eau potable les quartiers situés au Nord-Ouest du centre-ville. Cette station a été submergée à deux reprises, en octobre 1988 par 2 mètres d'eau et en septembre 2005 par 40 cm d'eau, lors de fortes pluies.

Ouvrage stratégique dans l'organisation de la distribution de l'eau potable des quartiers Nord-Ouest de Nîmes, la station de surpression ZUP-Kennedy est composée de deux groupes de pompage qui alimentent chacun un étage de pression défini en fonction de l'altimétrie des habitats à desservir (« étage haute pression » et «étage basse pression »), soit environ 40 000 habitants de Nîmes et des villages environnants, mais aussi le centre hospitalier universitaire de Nîmes et une clinique chirurgicale.

Son dimensionnement est aujourd'hui insuffisant pour répondre aux pics des demandes en eau, notamment sur le réseau « haute pression ».

Face à ce diagnostic, le schéma directeur d'alimentation en eau potable de Nîmes Métropole, dont la dernière mise à jour a été approuvée en avril 2019, prévoit dans son programme de travaux la mise en œuvre de l'opération « Maréchal Juin » qui vise à sécuriser et augmenter les performances de ces ouvrages en déplaçant la surpression ZUP-Kennedy sur un nouveau site situé avenue du Maréchal Juin à Nîmes.

L'opération répond également à l'objectif d'économiser la ressource en eau en réduisant d'une part les pertes d'eau dans les canalisations mais aussi d'autre part la consommation des abonnés. En effet les travaux vont permettre de baisser la pression dans les canalisations de distribution du secteur « haute pression » grâce à la création d'une station de surpression dédiée au seul quartier de Valdegour, le reste de la population pouvant être maintenant desservi avec une pression inférieure ; le débit au niveau des robinets sera alors légèrement inférieur ce qui devrait réduire la consommation d'eau des ménages notamment pour les usages types douches, lavages de dents, rinçages, etc.

Les travaux :

Les travaux consistent en la construction d'une nouvelle station de pompage sur le site de Maréchal Juin ainsi que de 2 cuves de stockage d'eau (5 000 m3 au total) :

- Dimensions du bâtiment : longueur 60 m, largeur 20 m, hauteur 16 m dont 4 m en sous-sol ; 3 000 m3 de béton sont coulés pour la construction du bâtiment et des cuves.
- Habillage du bâtiment avec une résille métallique dessinée par le Cabinet d'architecture C2A pour l'intégration de l'ouvrage ;
- Enceinte de 242 pieux en béton (diamètre 800 mm profondeur 10 m) pour protéger l'aire de travaux et soutenir la RN 106 ;
- Fondation du bâtiment et des cuves avec 97 pieux en béton (diamètre 820 mm profondeur 12 m) pour porter le poids des futurs réservoirs remplis d'eau ;
- Cerclage des deux cuves de stockage d'eau avec 520 câbles métalliques de tension pour reprendre la poussée de l'eau sur les parois béton ;
- Alimentation des deux étages de pression avec des groupes de pompage spécialement conçus sur mesure et fabriqués en France pour cette station (5 pompes du fabricant « Peme-Gourdin » avec pour chacune un débit unitaire de 535 m3/h).

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les travaux consistent également en la pose de canalisations :

- deux conduites en fonte de diamètre 600 mm (environ 1 300 ml chacune) pour se raccorder aux réseaux de distribution existants (entre l'avenue Maréchal Juin et l'avenue Kennedy, avec quatre traversées en microtunnelier pour passer sous les voies SNCF / Avenue Dayan et sous l'avenue Kennedy)
- une conduite d'alimentation de la station en acier revêtue béton de diamètre 800 mm depuis le Boulevard Allende jusqu'à l'avenue Maréchal Juin (environ 250 m)
- construction d'une station de surpression dédiée au quartier de Valdegour pour alimenter les tours et basculer le reste du réseau de distribution en desserte gravitaire, c'est-à-dire directement après un réservoir (sans pompage).
- réhabilitation de la chambre de robinets-vannes de la station ZUP-Kennedy et démolition du bâtiment de la station ZUP-Kennedy.

Coût d'opération et de travaux en € TTC :

Le budget de l'opération Maréchal Juin s'élève à **25,6 M € TTC avec une aide de 6,45 M€**, attribuée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre du plan de relance.

En 2024, les dépenses pour cette opération se sont élevées à 2,9 M€ TTC.

Calendrier des travaux :

La station de pompage a été mise en service en juin 2024. La destruction de l'ancienne station de pompage est envisagée mi-2025 dès qu'Enedis aura déconnecté l'ouvrage.



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE





Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Station de traitement des eaux usées de la Gardonnenque – 2e tranche

Suppression des stations de traitement des eaux usées (STEU) obsolètes de Dions, La Calmette et Sainte-Anastasie.
Conformément au schéma directeur d'assainissement, création d'une STEU intercommunale traitant les eaux usées de ces trois communes, pour faire face à leur développement, et garantir une qualité et une sécurité de traitement optimales.

Contexte et avancée du projet :

Première phase de travaux (terminée)- Eaux usées de Dions et La Calmette :

La première phase de travaux s'est achevée en 2018. Elle portait sur la construction de la première tranche de la STEU de la Gardonnenque (4 500 équivalent-habitants), ainsi que sur la réalisation des ouvrages et réseaux de transfert des eaux usées de Dions et La Calmette sur cette dernière.

La STEU de la Gardonnenque traite donc à ce jour les eaux usées de La Calmette et Dions.
Les anciennes STEU de Dions et La Calmette ont été déconstruites.

Deuxième phase de travaux (en cours) - Eaux usées de Sainte Anastasie :

Après obtention des autorisations administratives, la 2ème phase de travaux, qui permettra de traiter les eaux usées de Sainte Anastasie sur la STEU de la Gardonnenque, a pu être engagée à compter de 2022, à savoir :

- 2ème tranche de la STEU de la Gardonnenque (+ 4 500 équivalents- habitants également), mise en service en mars 2024
- 2ème tranche de la zone de rejet végétalisée (ZRV), mise en service en 2024
- Ouvrages de transfert et de gestion du temps de pluie des eaux usées de Sainte Anastasie.

L'ancienne STEU de Ste Anastasie sera déconnectée et déconstruite courant 2025.

Montant du projet *(hors première tranche de la STEU de la Gardonnenque et transfert des eaux usées de Dions et La Calmette) :* 3 600 000 €TTC *(dont 895 000 € TTC en 2024°*



Tranche 1 de la STEU de La Gardonnenque – en service

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE



Tranches 1 et 2 de la STEU de La Gardonnenque – en service

Station intercommunale de traitement des eaux usées de Gajan

Suppression de la station de traitements des eaux usées (STEU) existante (communes de Gajan, Fons, Saint-Bauzély et Saint-Mamert-du-Gard). Création d'une STEU intercommunale traitant les eaux usées des quatre communes, pour faire face à leur développement, et garantir une qualité et une sécurité de traitement optimales.

Les eaux usées des communes de Gajan, Fons, Saint Bauzely et Saint Mamert du Gard qui faisaient anciennement partie du Syndicat Intercommunal de la Haute Braune, sont traitées par une même station implantée à Gajan.

Le schéma directeur d'assainissement, réalisé en 2016 sur ce territoire a recensé :

- De nombreux désordres sur les réseaux d'assainissement, faisant apparaître une forte sensibilité aux eaux claires parasites,
- L'atteinte des limites de fonctionnement de la station de traitement (charge polluante supérieure à 130 % de la capacité nominale et charge hydraulique supérieure à 109 % de la capacité nominale).

Aussi, Nîmes Métropole a lancé les études de construction d'une nouvelle STEU (8 500 EH) dimensionnée en cohérence avec les charges collectées et les exigences environnementales du site pour faire face au développement des communes, et garantir une qualité et une sécurité de traitement optimales.

Les bases de dimensionnement du projet :

- Capacité nominale : 8 500 EH

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- Charges hydrauliques :
 - Débit moyen journalier de temps sec : 1 825 m3/j
 - Débit de pointe de temps sec : 167 m3/h
 - Débit de pointe de temps de pluie : 270 m3/h
 - Débit de référence : 2 340 m3/j

La filière de valorisation des boues est la filière de compostage (plate-forme de compostage agréée de Nîmes).



Maquette numérique de la STEU de la Haute-Braune



Plan de masse de la STEU de la Haute-Braune et de sa zone tampon

Coût des travaux :

Le coût des travaux s'élève à 5 M € TTC répartis comme suit :
Lot 1 STEU Gajan : 4,5M € TTC dont 3,2 M € TTC dépensés en 2024
Lot 2 Zone tampon : 0,5 M € TTC dont 0,4 M € TTC dépensés en 2024

Calendrier des travaux :

La mise en eau de la STEU est programmée pour le printemps 2025.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Renouvellements et extensions de réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales)

Le maintien en bon état de l'important patrimoine de Nîmes Métropole (1700 km de canalisations d'eau potable, 1150km d'assainissement et 650 km d'eaux pluviales) en matière de canalisations et d'accessoires de manœuvre nécessite des opérations de renouvellement régulières. À ces opérations s'ajoutent les opérations d'interconnections communales indispensables à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, en lien direct avec les problématiques de réchauffement climatique et de raréfaction de la ressource, ainsi que les extensions et/ou renforcement de réseaux imposés par le développement urbain et la densification en lien avec la réduction de la consommation d'espaces non encore imperméabilisés.

Au bilan pour l'exercice 2024, ces travaux représentent :

- 10,7 M€ TTC en eau potable ;
- 6,1 M€ TTC en eaux usées ;

Enfin, des extensions et modifications de réseaux d'eaux pluviales (dévoiements, renouvellements et extensions rendus nécessaires par les aménagements de la voirie, busage de fossés, etc.) sont également entreprises annuellement pour optimiser la gestion des eaux pluviales en zone U et AU des PLU.

Ces opérations représentent près de 3,1 M€ TTC d'investissement pour l'année 2024.
Au global ce sont environ 19,9 M€ TTC qui ont été investi sur l'exercice 2024 par le service public.
Quelques exemples de travaux sont présentés ci-après :



Manduel :Rues Bellecroix, Racine, Fort et Colbert _ Programme de Rénovation de Voirie
Renouvellement réseaux humides d'eau potable (300 k€ TTC) et d'eaux usées (360 k€ TTC)
Pose des réseaux humides dans un sous-sol très encombré

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE



Nîmes - Boulevard du Président Salvador Allende
Création d'une baïonnette sur un adducteur d'eau potable diamètre 800 mm (335 k€ TTC)
Raccordement au réseau existant



Nîmes - Boulevard des Français Libres
Renouvellement du réseau d'eau potable de diamètre 600 mm en Fonte (720k€ TTC)
Franchissement du chemin de la Combe des Oiseaux

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE



Saint-Chaptes - Chemin du Clapas
Extension des réseaux humides d'eau potable (85 k€ TTC) et d'eaux usées (85 k€ TTC)
Pose du réseau d'eaux usées et création de deux branchements particuliers



Nîmes - Chemin de la Cigale
Extension du réseau d' eau potable (780k€ TTC)
Atelier de terrassement, pose et remblai en tranchée ouverte

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

LE SERVICE AU PUBLIC

La relation usagers et la communication

L'outil EFFICY, déployé en 2024, permet d'assurer un suivi de la relation usagers. Ainsi, **255 dossiers** ont été pris en charge et suivis de mars à décembre 2024, avec en moyenne **3,56 actions par dossier** (mails / courriers / échanges téléphoniques avec les usagers, visites terrain, analyses cartographiques, dialogue avec lesintervenants, suivi des travaux, ...).

Ces dossiers sont majoritairement des signalements de désordres sur nos réseaux, mais aussi des réclamations des consommateurs, des questions de foncier / servitudes, des questions sur la possibilité de desservir en eau et/ou en assainissement des parcelles, …

Ce nombre doit être complété par **354 autres signalements** de débordements d'eaux usées ou de fuites d'eau potable qui sont transmis directement au concessionnaire.

En 2024, la présence du service a été assurée à **28 conseils de quartiers** de Nîmes (ainsi qu'à une dizaine de tours de secteur avec les élus).

2024 a également vu la **refonte** complète du site Internet de l'agglomération pour les rubriques « Cycles de l'eau » et « Urbanisme - Droit des sols » (plus concis, plus pédagogique, plus clair et plus complet).

L'évolution du site continue avec des mises à jour régulières.



L'exploitation des réseaux d'eau

En 2024, le service public de l'eau assure le suivi technique et contractuel du service constitué de :

- 1 723 km de réseau d'eau potable,
- 28 sites de production d'eau,
- 58 sites de stockage (réservoirs et châteaux d'eau)
- 48 sites de surpression d'eau.

ainsi que le contrôle du concessionnaire Eau de Nîmes Métropole.

En 2024, le service a poursuivi les travaux de réduction de la vulnérabilité de certains sites d'eau potable (installation d'alarmes, de cameras, de réhausse de clôtures...)

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

L'exploitation des réseaux d'assainissement

En 2024, le service public de l'assainissement assure le suivi technique et contractuel du service constitué de :

- 27 stations de traitement des eaux usées,
- 1 154 km de réseau d'eaux usées,
- 119 postes de relevage,

Ainsi que le contrôle du concessionnaire Eau de Nîmes Métropole, sur les points suivants :

- Suivi des normes de rejet des 27 stations
- Suivi de la production de boues
- Suivi de la production de biogaz au niveau de la station de Nîmes
- Suivi des déversoirs d'orage soumis à autosurveillance réglementaire
- Mise à jour des 17 manuels d'autosurveillance des stations > 2 000 EH
- Curage du réseau d'assainissement (178 000 mètres)
- Suivi du curage des 119 PR (réseaux + entrée des stations)
- Suivi des industriels avec 7 arrêtés d'autorisation de déversement signés.

L'exploitation des réseaux d'eau pluviale

L'entretien du réseau enterré des eaux pluviales consiste en un nettoyage par curage des réseaux et des ouvrages d'engouffrement (grilles, avaloirs) pour un montant total en 2024 de 987 763 € TTC :

	Réalisé 2024	
	Toutes communes Hors Nîmes	**Nîmes**
Réseaux	19 680 mètres	41 958 mètres
Bouches avaloirs et grilles et autres ouvrages d'engouffrement	4 710 unités	23 901 unités

Le service a également entretenu des fossés et des bassins de rétention des eaux pluviales situés en zone U et AU des PLU pour 6 communes de l'agglomération (Cabrières, Caveirac, Clarensac, Dions, Milhaud et Nîmes), représentant en 2024 un linéaire de 22 758 mètres et une surface faucardée de 174 223 m², pour un montant total de **86 500 € TTC.** Les autres communes ont choisi d'assurer la prestation par leurs propres moyens et d'en percevoir le remboursement par l'agglomération.

En complément, plusieurs communes au nombre de 33 ont souhaité conserver cet entretien, ainsi, l'agglomération rembourse la prestation d'un passage annuel pour un montant de **222 505 € TTC**

Enfin, le service diligente quelques travaux d'entretien et de réparation sur le réseau pluvial.

En 2024, **123 opérations** ayant pour objet le rescellement de grilles et de tampons, de réparation d'avaloirs effondrés, de renouvellement à neuf de caniveaux grilles ... pour un montant total de **174 600 € TTC.**

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

L'exploitation des ouvrages de protection contre les inondations

Les ouvrages de protection contre les inondations sont constitués de 25 bassins, 5 aménagements hydrauliques, 1 système d'endiguement et d'environ 34 km de linéaires de cadereaux aménagés.

L'entretien de ces ouvrages consiste en une intervention programmmée annuellement de fauchage et de débrousaillage de la végétation et de nettoyage des embâcles. Des interventions ponctuelles (enlèvement de déchets, encombrants, flottants, etc..) sont également réalisées pour garantir le bon fonctionnement des ouvrages.

En 2024, dans le cadre de l'intervention annuelle, une surface d'environ 1 000 000 m² a été entretenue pour un montant total de 191 000 € TTC. Les interventions ponctuelles ont représenté un montant de 13 000 € TTC pour l'année 2024 qui n'a pas été impactée par des événements pluvieux majeurs.

La surveillance réglementaire et l'exploitation de ces ouvrages au titre de la sécurité publique sont réalisées par un bureau d'étude agréé qui assure également le suivi en temps de crue ou d'événements particuliers. Pour l'année 2024, le coût de ces prestations a atteint 111 350 € TTC.

Le service public d'assainissement non collectif

Le SPANC a été créé en 2006 et constitue l'autorité compétence en matière d'assainissement non collectif sur les 39 communes de Nîmes Métropole. C'est un service géré en régie, aidé ponctuellement par un prestataire.

Après la phase de diagnostics de l'existant réalisée jusqu'en 2012, la première phase de contrôle de bon fonctionnement a été menée de 2012 à 2022. Le second cycle de 10 ans est en cours depuis septembre 2022, avec l'appui du logiciel Ypresia.

En 2024, l'activité peut être synthétisée comme suit :

- Parc de **11 199** installations d'assainissement non collectif, ce qui représente le mode de traitement des eaux usées d'environ **12% des habitants** du territoire ;

- **1 581 contrôles** ont été réalisés dont
 - 1 295 au titre du contrôle périodique de bon fonctionnement ;
 - 195 dans le cadre de vente immobilière ;
 - 91 dans le cadre de diagnostic initial (installation jamais contrôlée jusqu'alors) ;

- La baisse de l'activité immobilière se poursuit en 2024 avec comme conséquence, une activité du SPANC ralentie :
 - **195 dossiers de demande d'avis** en conception ;
 - **157 chantiers** de travaux.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

L'appui aux demandeurs d'autorisation de construire

Un conseil sur les thématiques de l'eau est apporté aux usagers, aux professionnels dans le cadre des demandes d'actes d'urbanisme (permis de construire, aménagements, branchements sur réseaux publics d'eau potable/eaux usées/eaux pluviales, conformité assainissement, réception des ouvrages d'opérations d'ensemble…).

Au travers des différentes missions et dans le cadre de l'application des textes en vigueur du code de l'urbanisme, de la santé publique mais aussi du règlement sanitaire départemental, le service est chargé du contrôle du bon fonctionnement des réseaux publics mais aussi des rejets en milieu naturel, conforme.

Enfin, ce service est en charge du recouvrement de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (notée PFAC). Cette participation permet de financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement des réseaux et constitue la seconde recette du budget annexe de l'assainissement.

Quelques chiffres pour 2024 :

- **2 000 actes d'urbanisme** instruits par la direction Eau ou des avis en matière d'eau potable, d'eaux usées ainsi que d'eaux pluviales ont pu être donnés ;
- **380 demandes de branchements** aux réseaux publics traitées. Sur ces deux missions, notre rôle est d'informer les usagers concernant leur desserte possible par les réseaux publics, en leur permettant d'être serein concernant leurs projets, leurs acquisitions.
- **2 200 000 € de recette en assainissement** suite au recouvrement de la participation pour le financement de l'assainissement collectif PFAC ;
- **610 certificats de contrôle** des installations privatives d'eaux usées. Ces visites de contrôle permettent un meilleur fonctionnement en partie interne ainsi qu'en domaine public, écartant une éventuelle pollution ou un risque vis à vis de la salubrité pour garantir un rejet en milieu naturel, conforme.

Par exemple, cette année encore, dans le cadre de programme voiries communales, et suite à des travaux de mise en séparatif réalisés par la direction Cycles de l'Eau, après la mise en service des réseaux neufs, le service Aménagements et Urbanisme s'assure d'informer les usagers de la mise en service et du bon fonctionnement des réseaux neufs.



ZAE - pollution d'un cadereau pluvial bétonné



Rejet illicite d'eaux usées sur domaine public

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

APPLICATION DU DROITS DES SOLS

Appui aux communes membres en matière d'urbanisme

Suite à l'approbation de la loi ALUR et la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'autorisations d'urbanisme auprès des communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, le service "Application du Droit des Sols" de Nîmes Métropole est créé en 2015.

Depuis 10 ans, son fonctionnement est défini dans une convention de mise à disposition, signée entre l'agglomération et ses communes membres, ces dernières gardant la compétence « urbanisme ».

Le service :

- Instruit l'ensemble des autorisations du droit des sols (à l'exception des déclarations préalables de travaux et des certificats d'urbanisme informatifs), pour 24 communes autour de la ville centre, principalement en version dématérialisée,
- Conseille les communes sur des points particuliers du droit de l'urbanisme, et sur des projets prévisionnels à enjeux,
- Rapporte les dossiers auprès de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité dans le cadre de l'instruction permis de construire « ERP »,
- Assiste au précontentieux.

En 2024, le service composé de 3 instructeurs, une assistante et un chef de service a instruit **609 actes d'urbanisme**.

Ce nombre est en baisse constante depuis 2021, en raison d'une baisse d'activité du secteur du BTP causée d'une part par l'inflation des coûts des matériaux de construction et d'autre part, du fait de la hausse spectaculaire du taux de crédit immobilier.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des projets d'actes d'urbanisme délivrés par le service :

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

	CU b	DP lotissement	PC Maison Individuelle et modifs	Autres PC et modifs	PA et modifs	PD	Transferts & 2ème AT
Bernis	2	3	5	8	1	0	0
Bezouce	0	5	12	3	0	2	1
Bouillargues	4	0	18	17	0	0	3
Cabrières	1	2	16	4	1	0	0
Caissargues	0	0	3	11	0	0	0
Caveirac	2	1	22	9	0	0	0
Clarensac	7	4	21	7	1	1	4
Garons	3	3	15	17	1	0	2
Générac	3	2	9	4	0	0	1
La Calmette	0	3	7	5	2	0	1
Langlade	0	1	25	1	1	0	2
Ledenon	0	0	8	2	3	0	0
Manduel	1	9	27	16	3	0	0
Milhaud	5	0	11	6	0	0	3
Moulézan	0	0	6	2	0	0	0
Poulx	3	15	34	6	0	0	1
Redessan	0	2	29	4	1	0	0
Rodilhan	2	0	4	3	0	0	0
Saint-Chaptes	1	5	11	6	4	0	2
Saint-Côme	1	1	3	7	0	0	1
Saint-Dionisy	0	0	5	1	0	0	0
Saint-Gervasy	3	1	7	6	2	0	0
Ste Anastasie	3	5	8	3	0	0	0
Sernhac	0	1	1	5	0	0	1
TOTAL	**41**	**63**	**307**	**153**	**20**	**3**	**22**
	609						

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

MUTUALISATION

La mutualisation de services est un mode d'organisation de l'administration pertinent qui se veut souple, c'est-à-dire aménageable et peu couteux.

Il doit s'adapter en permanence à l'évolution des besoins des collectivités : évolution du périmètre des services mutualisés, des modalités d'organisation, de gouvernance…

Il doit aussi remettre en question périodiquement ses règles de fonctionnement pour conserver son efficience et offrir un service expert au meilleur coût.

Si la mutualisation s'entend comme un des outils de rationalisation des dépenses publiques, elle permet également d'optimiser la gestion interne des services et d'améliorer la qualité de l'offre de service sur le territoire.

Nîmes Métropole a participé à la mutualisation de différents services fonctionnels dès 2006.

Depuis 2010, l'EPCI porte des services mis en commun avec ses communes membres volontaires, services chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

L'EPCI étend également son offre de service aux établissements publics qui lui sont rattachés comme PALOMA (DPD, plateforme administrative).

D'autres formes de mutualisation existent au sein de l'EPCI comme la mise à disposition partielle de services (ADS) ou le Service unifié d'Aménagement Numérique (SAN) créé en 2019 avec la communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Etat des périmètres mutualisés et des communes et établissements publics adhérents au 31 décembre 2024

Service / Direction	Missions	Nombre de collectivités adhérentes
ADS	Instructions pour le compte des communes des actes suivants : CUb, Déclaration Préalable lotissement, Permis de Construire maison individuelle, permis de construire, permis de Démolir, permis d'Aménager, permis modificatif, transfert de permis,	24
CIUVP	Information en temps réel des autorités locales Protection des bâtiments publics et de leurs abords Aide à la résolution d'enquêtes judiciaires Gestion des catastrophes naturelles et des risques majeurs Gestion du trafic routier et de l'espace public	23

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Service / Direction	Missions	Nombre de collectivités adhérentes
DN	Brique Conseil et Assistance (socle obligatoire) + adhésion à la carte et selon des prérequis techniques, à une ou plusieurs briques du catalogue de services infrastructures et métiers : Accès Internet Très Haut Débit et messagerie collaborative, Hébergement dans le Cloud et Réseaux, Vidéoprotection, Médiathèques, Bureautique, Accompagnement à la mise en œuvre des Ecoles Numériques, Télécoms, Démat	34 au socle obligatoire
GECKO - SAN	Exploitation et commercialisation des réseaux de communications électroniques à une échelle géographique plus efficiente	2
PLATEFORME ADMINISTRATIVE	Expertise et conseil juridique assortis de solutions opérationnelles et de procédures adaptées aux besoins de la commune à l'origine de la saisine, notamment en marchés publics et de façon générale sur l'ensemble des actes émis par les communes	36
CEP Conseiller en Energie Partagé	Réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal Réalisation de campagne de thermographie des bâtiments Réalisation d'un pré-diagnostic énergétique sur les sites les plus énergivores Accompagnement de la commune en tant qu'AMO sur les projets en lien avec le métier du CEP	39
D.P.D.	Informe et conseille le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents sur les obligations qui leur incombent en matière de protection des données .Diffuse une culture « Informatiques et Libertés » au sein de la collectivité	22
POLE FISCALITE	Fiscalisation des piscines non déclarées et constructions attenantes Détection d'anomalies dans le calcul des valeurs locatives Suivi des permis de construire et des achèvements de travaux	21
POLE MEDECINE DU TRAVAIL	Assurer la surveillance médicale des agents Formuler des avis et/ou émettre des propositions lors de l'affectation de l'agent à son poste de travail, au regard de sa santé. Formation sécurité	14

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Service / Direction	Missions	Nombre de collectivités adhérentes
CENTRALE D'ACHATS MERCATURA	Achat (passation des marchés publics de travaux, fournitures et services courants répondant à des besoins identiques)	15
	Activités d'achats auxiliaires (fourniture d'une assistance à la passation des marchés via des sessions de formation, préparation et gestion des procédures de passation de marchés publics ou contrats de concession > 90 000 € HT répondant à un besoin spécifique à une commune)	
NIMES-METROPOLE VILLE DE NIMES	Direction d'appui administratif, juridique et financier Archives, Medecine professionnelle, hygiene, securite, conditions de travail, Achats, approvisionnements, Commande publique, Reprographie, Recherche de financements, Service juridique, assurances Pole acheminement courrier	2

Règle financière de partage des frais de fonctionnement des services mutualisés selon le mode de mutualisation

Les frais de fonctionnement à répartir entre les parties prenantes comprennent essentiellement la masse salariale des agents, des frais annexes forfaitaires liés à l'utilisation des bureaux, les frais de maintenance de fonctionnement des logiciels et matériels mis en commun par la DN ainsi que le coût TTC de renouvellement des biens nécessaires au fonctionnement du service mutualisé, lissé annuellement pendant toute la durée de vie comptable des biens

- Services communs : la répartition des charges de fonctionnement est établie selon le critère unique du compte administratif, critère qui témoigne de l'activité réelle de l'institution et constitue un indicateur fiable du niveau d'utilisation des services. Les sommes dues sont imputées directement sur l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.
- Service mise à disposition partielle ADS : remboursement des frais de fonctionnement par la commune adhérente suite à l'émission d'un titre de recettes établi sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement de service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatés pour chaque commune.
- Service unifié SAN : remboursement des frais de fonctionnement par la CCBTA suite à l'émission d'un titre de recettes établi sur la base d'une clé de répartition des frais de fonctionnement en fonction du nombre d'habitants de chacun des EPCI.

Pour l'année 2024, le coût supporté par Nîmes Métropole pour le fonctionnement de ses services communs a été de 3,9 M€, la part de l'ensemble des communes adhérentes s'établissant à 4,5 M€, pour un effectif de plus de 112 agents de l'EPCI mutualisés.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

NUMERIQUE

Mutualisation de la Direction du Numérique

La mutualisation permet de faire bénéficier aux communes membres de la CANM des compétences d'une Direction des Systèmes d'Information expérimentée et d'une infrastructure disposant d'une qualité de services élevée. La DN élabore un catalogue de services à destination des communes qui souhaitent être accompagnées, de l'achat à la mise en service, à travers des services « prêt à l'emploi »..

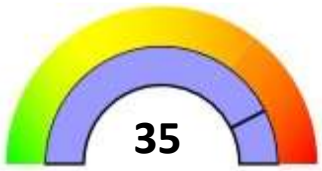
Les enjeux de la mutualisation

Les enjeux de la mutualisation de la DN sont multiples. Elle intègre la transformation numérique dans ses dimensions métiers, politique et sociétale. Elle est le socle pour les établissements mutualisés à la mise en œuvre d'un SI efficient. Elle permet notamment à toutes les communes mutualisées d'exercer leurs compétences et activités avec des outils informatiques de hautes performances. Elle garantit la continuité et la pérennité des solutions déployées, dispose d'un niveau de services très élevé à un coût attractif. Elle fait connaître et partager les bonnes pratiques informatiques au sein de ses membres et leur fait bénéficier d'un accompagnement pour structurer leur système d'information et optimiser le fonctionnement du système d'information pour dégager des marges opérationnelles et réaliser des économies.

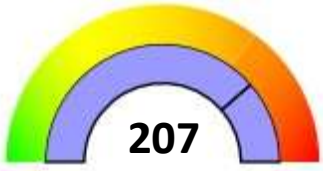
Ces différents enjeux seront atteints à travers un prérequis d'Infrastructure robuste et pérenne. Cette Infrastructure est portée par la compétence de l'aménagement numérique du territoire (réseau de fibre optique Gecko).

Etat des lieux

Au 31 décembre 2024 il y a 35 établissements publics mutualisés et 207 briques mutualisées.



Etablissements mutualisés



Briques mutualisées

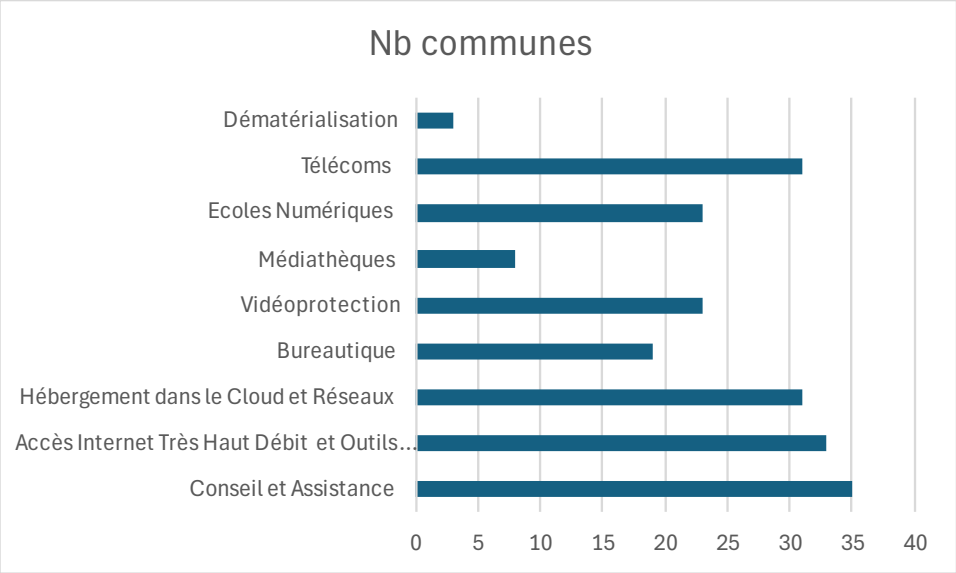
Nouvelles mutualisations 2024 :

- **1er semestre 2024 :**
 - Milhaud
 - Télécoms
 - Redessan
 - Bureautique
 - Garons
 - Ecoles numériques

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- **2ème semestre 2024 :**
 - Saint-Dionisy
 - Télécoms
 - Saint-Bauzély
 - Hébergement dans le Cloud & Réseaux
 - Bureautique
 - Saint-Géniès-de-Malgoirès
 - Accès THD & Outils collaboratifs
 - Saint-Mamert-du-Gard
 - Accès THD & Outils collaboratifs
 - Hébergement dans le Cloud & Réseaux



En 2024 et dans le cadre de sa compétence « aménagement numérique du territoire pour les écoles », Nîmes Métropole a raccordé les Hôtels de Ville de Fons-Outre-Gardon et de Saint-Mamert-du-Gard.

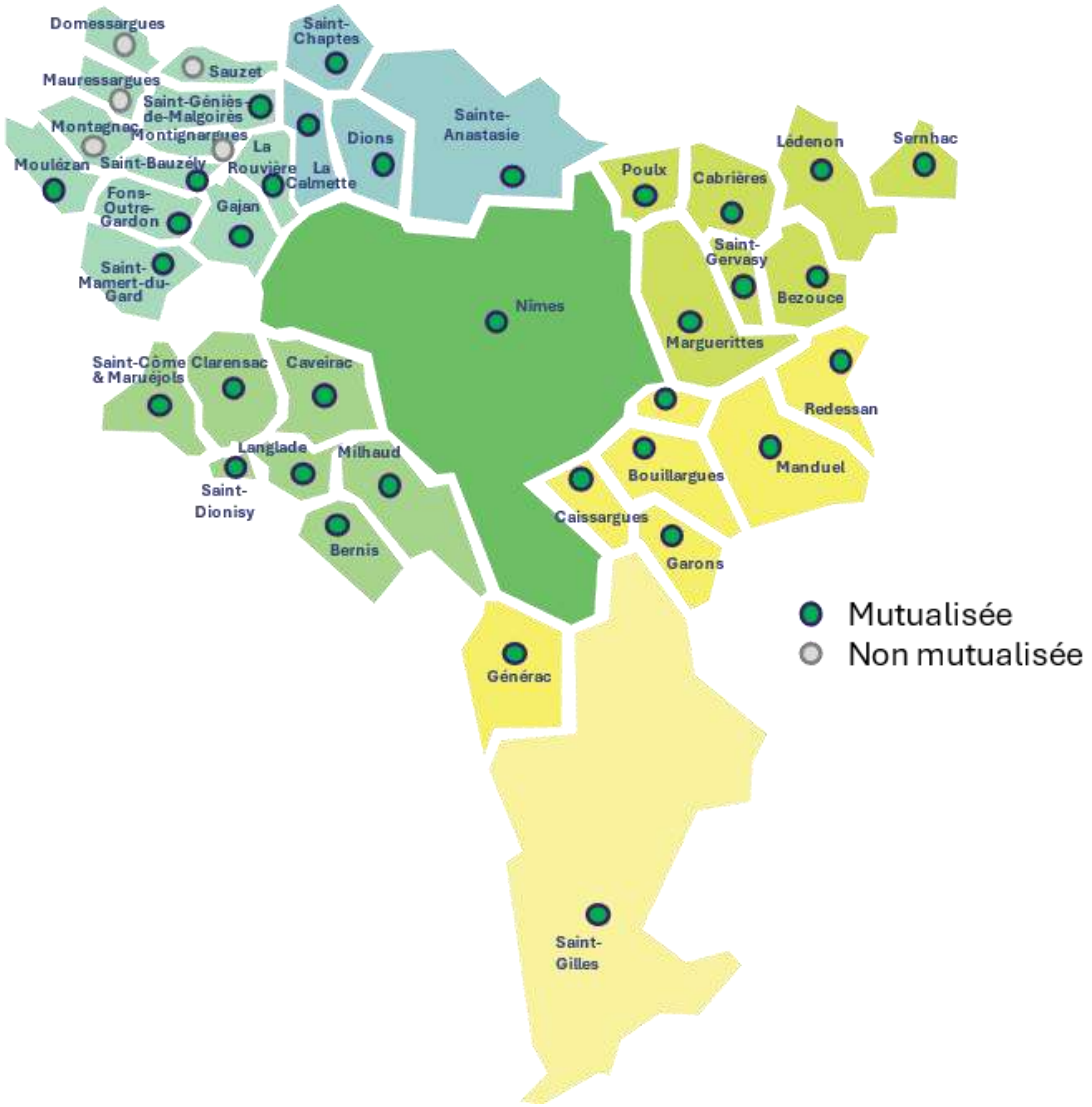
Les écoles suivantes ont également été raccordées en 2024 :

- Marguerittes (5 écoles) :
 - Elementaire De Marcieu
 - Maternelle De Marcieu
 - Elementaire Peyrouse
 - Maternelle Peyrouse
 - Maternelle Genestet

- Garons :
 - Groupe scolaire Francis Soirat

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les projets et réussites

Système Infrastructure et Réseau (& Cyber)

En plus du maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure Réseaux et Systèmes avec plus de 1150 équipements réseaux (switches et bornes WiFi) ainsi que 450 serveurs virtualisés et du traitement de plus de 1500 tickets de demandes et d'incidents, des projets majeurs ont été traités lors de l'année 2024 :

- Après analyse de nos besoins et de la projection à 5 ans, nous avons mis en place la nouvelle infrastructure de stockage dans son intégralité. Nous avons évalué les coûts totaux de possession (TCO) et opté pour des solutions économiques sans compromettre la qualité (600 000 Euros d'investissement et 6 mois de travail).
- La sauvegarde du tenant Microsoft 365 (anciennement Office 365) apporte une valeur ajoutée significative à notre organisation, notamment en termes de sécurité, conformité et continuité des activités. Voici les principaux avantages :
 - Protection contre la perte de données
 - Conformité et rétention de données
 - Récupération rapide en cas d'incident
 - Protection contre les limitations de Microsoft (durée de rétention)
 - Sécurité renforcée
 - Reprise d'activité
- Afin de renforcer la sécurité sur nos applications hébergées, nous avons effectué la mise en place d'un Firewall Applicatif en mode SaaS. Cet outil protège les applications web contre diverses attaques (Injection SQL , XSS, Attaques par brut force…). En bloquant les menaces avant qu'elles n'atteignent les applications, un WAF réduit les risques de violation de données, limitant ainsi les pertes financières et les dommages à la réputation de l'entreprise.
- La segmentation réseau consiste à diviser un réseau en plusieurs sous-réseaux isolés pour limiter la propagation des menaces et améliorer la gestion du trafic. Le démarrage du projet de Segmentation ayant pour but de filtrer les échanges entre les différents réseaux, notamment les communes, la finalisation sera fin 2025.
- Mise en place du WIFI dans la halle des sports et l'espace création de Nîmes (50 bornes)
- Mise en place d'un outil de sensibilisation Cyber (Metacompliance) . La mise en place d'un tel outil est nécessaire dans le cadre de la directive NIS2.
- Mise en place d'un nouvel outil de supervision de nos infrastructures. Cette détection nous permet d'être proactif dans l'analyse et la gestion des incidents.
- Vaste campagne de remplacement des switches (équipements actifs) en fin de vie.
- Cette année marquée par de nombreuses Cyber attaques, il a fallu mobiliser les équipes afin de limiter la propagation de ces attaques au sein de notre Système d'Information.
 Une réflexion plus globale sur les outils et services nécessaires à la détection et remédiation de ces attaques cyber sera portée sur 2025.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Téléphonie

La Direction Numérique offre un service de téléphonie sur IP pour 30 communes + Nîmes Métropole. 2 nouvelles communes ont rejoint la mutualisation des Télécoms en 2024 : Milhaud et Saint-Dionisy.

La DN a la capacité de gérer :

- 2761 lignes fixes pour la ville de Nîmes (écoles comprises)
- 800 lignes fixes pour les communes (hors Nîmes)
- 844 lignes pour la CANM

Elle a également géré en 2024 :

- 922 lignes mobiles pour la ville de Nîmes,
- 444 lignes mobiles pour les communes de Nîmes Métropole (hors Nîmes),
- 273 lignes mobiles pour la CANM

Le réseau Gecko et la compétence Aménagement Numérique du Territoire

Les Enjeux de la Compétence Numérique du Territoire

La CANM a la compétence pour l'aménagement numérique du territoire pour créer un point de présence sur ses communes membres (hôtels de ville) et pour les écoles à travers ce réseau de fibre optique. Ce support est indispensable au bon fonctionnement de la mutualisation de la DN pour les sites de ses membres. Voici la nouvelle cartographie du maillage GECKO.

Extension Gecko 2024

Cette année (2024) le service Gecko s'est particulièrement focalisé sur la mise en conformité du patrimoine de l'aménagement Numérique du territoire, le service a œuvré cette année et les années qui vont suivre à l'Audit de ses infrastructures et la mise en conformité des données dans le logiciel Corolle. Cette mise en conformité a permis d'identifier de nouveaux linéaires permettant de titrer aux opérateurs le reflet de la réalité du terrain.

D'autre part, le réseau Gecko a poursuivi son développement sur le secteur Leins Gardonnenque en raccordant les communes de La Rouvière, Fons, Saint-Bauzély et Saint-Mamert du Gard ainsi qu'une partie des écoles. Cela représente 19 km de fibre optique supplémentaires soit plus de 2% du réseau Gecko.

Gecko a également permis le raccordement de plus de 150 caméras de vidéoprotection et de 14 sites communaux dont 4 écoles sur l'ensemble du territoire ainsi que le raccordement de plus de 110 entreprises au THD. A souligner que le Département du Gard s'est appuyé très fortement sur Gecko pour sécuriser ses sites critiques et va continuer de le faire en 2025 par le raccordement de ses collèges.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Extension Gecko (Réseau LoraWAN et IOT)

Enjeux

Mettre à disposition des collectivités de l'agglomération une infrastructure permettant le déploiement de leurs capteurs et ainsi avoir une gestion plus efficace de leurs missions.
Compléter l'offre « Gecko » existante en y ajoutant un nouveau service « bas-débit » à destination des entreprises du territoire. Les entreprises innovantes pourront s'appuyer sur le réseau IoT pour y connecter leurs propres objets connectés et recueillir les données ainsi produites. Cette nouvelle offre doit permettre aux entreprises du territoire de gagner en compétitivité en bénéficiant d'une infrastructure moderne et de qualité.

Les services de la CANM et ses communes membres ont accès à ce réseau. On retrouve des capteurs pour répondre à de nombreux besoins :

- Capteurs de températures, humidité, CO2
- Capteur d'ouverture d'armoire, de porte de chambre
- Compteurs d'eau
- Compteurs électriques
- Capteurs d'éclairage public
- Capteurs d'occupation volumique pour PAV (points d'apports volontaires)
- Ilots de chaleurs

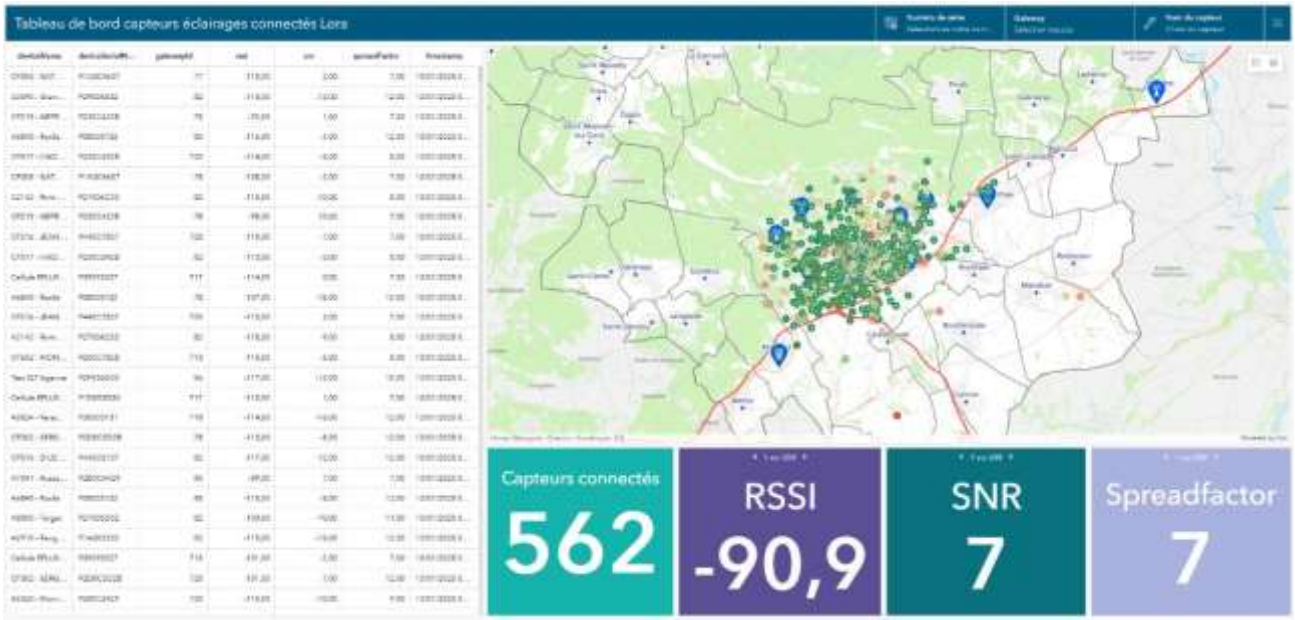
La liste est non exhaustive.

Faits marquants

En 2024, Les passerelles déployées sont au nombre de 14.

Le premier cas d'usage est la gestion de l'éclairage public de la ville de Nîmes. Ce sont 600 armoires qui communiquent sur le réseau.

Les données remontées sur la plateforme Lora remontent dans Mycarto.



Le second cas d'usage est la surveillance des ilots de chaleur/fraicheur. 9 capteurs pour Nîmes Métropole et 45 pour la ville de Nîmes sont en commande.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Nouveaux logiciels et refonte de l'existant

En plus du support et du maintien en fonctionnement de l'ensemble des applications de la collectivité (soit plus de 200 logiciels existants au service de l'ensemble des directions métiers) plusieurs nouveaux projets structurants ont été menés en 2024 pour Nîmes métropole

Axes stratégiques :

- Modernisation du système d'information
- Soutien aux projets directeurs du territoire
- Rationalisation et simplification des process internes
- Dématérialisation du service public

Formations :

- Les sessions de formations "outils informatiques" ont continué, avec 26 demi-journées dispensées

RH :

- Accompagnement de la mise en œuvre des Tickets restaurants via Incovar
- Création d'un process GLPI complet pour la gestion des arrivées et départs de collaborateurs
- Renouvellement du marché Sedit

Finances :

- Mise en œuvre module SFT (marchés) et du module premium gestion du VT
- Déploiement TOTEM 2.6 (génération annexes budgétaires et du CFU de la DGCL)
- Mise à jour des plans de comptes 2024
- Transfert de l'actif et des Fiches immo gecko de la ville vers l'agglo
- Transfert du patrimoine et de l'actif de l'aéroport de la ville à l'agglo
- Mise en place d'un webservice de création de tiers – abandon des tiers génériques
- Mise en place et formation au Nouveau logiciel Fiscalis 3
- Démarrage du budget vert
- Accompagnement aux nouvelles procédures d'opérations de fin d'exercice

Site Nîmes-métropole.fr

- Refonte en cours de l'ensemble des sites institutionnels de Nîmes métropole. Lancement grand public juin 2025

CRM – gestion de la relation usagers :

- Intégration de la direction de l'eau dans le CRM + outil décisionnel associé
- Génération automatique de fiches entreprise

Gedemat :

- Lancement d'une étude sur une solution de remplacement à Gedemat qui connait une obsolescence technologique et des problématiques techniques associées

SIG :

- Refonte du SIG de la direction de l'eau, avec 12 applications redéveloppées pour répondre aux besoins spécifiques de la DEA
- Accompagnement des chargés de mission sur des observatoires de Nîmes Métropole :
- Recensement des friches
- Etude trame verte, bleue, noire
- Accompagnement sur le périmètre des ZAE
- Mise en place du portail PLU

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

SPANC :

- Intégration des données SPANC dans le SIG

Office 365 :

- Evolution des paramétrages afin d'optimiser la sécurité des applications Azure
- Ajout de fonctionnalités à l'application SharePoint développée pour la DCP, afin de les aider dans le pilotage de leur activité

PowerBI :

- Mise en oeuvre d'indicateurs / tableaux de bords pour la DCTDM et le CIUVP

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat

Les lois votées depuis 2020, et plus particulièrement la loi Climat et Résilience d'août 2021, imposent désormais une prise en compte dans les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) d'objectifs supplémentaires sur les sujets suivants : sobriété foncière, stratégie aéroportuaire, logistique et déchets.

La loi Climat et Résilience intègre notamment la démarche "zéro artificialisation nette" (ZAN) qui demande aux territoires de réduire de 50% le rythme d'urbanisation et de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030.

L'objectif du "ZAN" est avant tout de préserver la biodiversité et les espaces naturels, agricoles et forestiers, mais il répond aussi à d'autres enjeux liés à l'étalement urbain et au changement climatique. La sobriété foncière et l'objectif d'atteindre "zéro artificialisation nette" en 2050 constituent ainsi un bouleversement profond dans l'aménagement du territoire.

Cette évolution oblige les Régions à modifier leur SRADDET. Or, dans la hiérarchie des normes, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) se doivent d'être compatibles avec les SRADDET.

Lors du Conseil Communautaire du mois de février 2023, une délibération a été prise concernant l'élaboration du quatrième Programme Local de l'Habitat. Ainsi, au niveau calendaire, les différentes procédures de modifications des documents de rang supérieur vont impacter l'élaboration du quatrième PLH de l'agglomération.

De plus, les données démographiques fiables, à ce jour disponibles, sont antérieures à la crise économique actuelle, antérieures également à la déperdition de population à laquelle doit faire face aujourd'hui l'agglomération.

Ainsi, il a paru important, afin d'asseoir le diagnostic du PLH sur des données plus représentatives des grandes tendances démographiques en œuvre sur le territoire de l'EPCI, de faire réaliser une étude démographique complète et prospective.

Nîmes Métropole a inscrit, dans le cadre de son programme partenarial 2024 avec l'Agence d'Urbanisme, le pilotage d'une étude démographique complémentaire à celle du SCoT, centrée sur les spécificités de notre territoire. L'analyse des données de notre territoire bénéficiera des résultats obtenus au niveau du SCoT.

Le temps de la consultation, de son analyse et de sa notification à un bureau d'études spécialisé n'est pas compatible avec le calendrier d'élaboration du PLH tel qu'imaginé lors de son lancement en février 2023.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

De plus, deux autres études viendront incrémenter ce diagnostic puisqu'elles portent sur l'offre en structures d'accueil pour les séniors (quantité, répartition géographique, nature et coût) et sur le phénomène de cabanisation, qui permettra de quantifier le nombre de personnes concernées par ce « mode d'habitat » et d'essayer de dégager des pistes de réflexions quant à leur devenir. Là encore, le calendrier d'élaboration envisagé n'est pas compatible avec celui du rendu de ces deux études.

Enfin, l'atelier des solutions, mené pendant presque un an à l'échelle du SCoT par la DGLNA et la DDTM, met en évidence, s'il en était encore besoin, un territoire dont les capacités de développement sont objectivement limitées. Le risque inondation, la fragilité des corridors et réservoirs de biodiversité, la nécessité de préserver les terres agricoles, les difficultés croissantes d'accès à la ressource en eau… autant d'enjeux majeurs qui imposent un cadre drastique au développement des activités humaines.

Ces travaux invitent à repenser le mode d'établissement de documents programmatiques comme le PLH, en tenant compte de la réelle capacité du territoire. Ce qui justifie une demande de prorogation de la durée du PLH qui se termine le 31 décembre 2024. Sollicitée par l'EPCI, le Préfet a donné son accord pour une prorogation de 2 ans en date du 16 janvier 2024.

Bilan de la délégation des aides à la pierre

La communauté d'agglomération Nîmes Métropole a pris la délégation des aides à la pierre depuis 2006 comme le permettait la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales des collectivités locales.

Cette délégation de compétence permet l'attribution des agréments et des aides à la pierre en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation, ainsi que pour les opérations d'accession sociale à la propriété financées par un Prêt Social de Location-Accession (PSLA) et celles destinées à la rénovation de l'habitat privé. Les projets notifiés dans le cadre de la délégation de compétence ne comprennent pas les projets financés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La convention de délégation, signée le 15 mai 2023, court de 2023 à 2028. Pour répondre au mieux aux objectifs de la délégation de compétence la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole a adopté des règlements d'intervention tant pour le parc public que pour le parc privé qu'elle fait évoluer en fonction des règlementations liées à la délégation.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Bilan du parc public

Pour l'année 2024, le bilan du parc public fait apparaitre une production de 416 logements et de la réhabilitation de 107 logements, soit 523 logements financés en 2024, se répartissant ainsi :

OPERATEUR	COMMUNE	NOM	TOTAL	LLS ordinaires				LLS spécifiques			PSLA	Réhab.	Subvention	Crédits délégués	
				PLUS	PLAI	PLAI Adaptés	PLS	PLAI adapté	PLS P. Agées	PLS étudiants			Nîmes Métropole		DPU commune carencée
1 TPT	Bouillargues	Ch du Berger	8	5	3		0	0	0	0	0	0	24 000 €	57 000 €	
1 TPT	Bouillargues	Ch de Bellegarde	12	4	4		4	0	0	0	0	0	32 000 €	68 000 €	
1 TPT	Bouillargues	Ch des Manades	13	8	5		0	0	0	0	0	0	20 000 €	55 000 €	
1 TPT	Caveirac	4 route de Nîmes	2	0	0		2	0	0	0	0	0	0 €	0 €	
1 TPT	Dions	Rue du Puits Neuf	10	3	4		3	0	0	0	0	0	16 000 €	40 000 €	
1 TPT	Saint Gilles	Ch de Ronde	20	9	0	6	5	6	0	0	0	0	262 394 €	162 000 €	
CROUS	Nîmes	Rue Sully	105	0	0		0	0	0	105	0	0	0 €	0 €	
HDG	Poulx	524 Rue des Amandiers	10	6	4		0	0	0	0	0	0	16 000 €	74 000 €	152 632 €
HDG	Poulx	LA MARQUE	16	16	0		0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	
HDG	Poulx	198 Rue des Lilas	8	4	4		0	0	0	0	0	0	16 000 €	68 000 €	235 000 €
Logis Cévenols	Nîmes	Rue Jaques BABY Renov Energ	107	0	0		0	0	0	0	0	107	0 €	1 048 600 €	
Promologis	Bernis	Chemin Laligner	3	2	1		0	0	0	0	0	0	4 000 €	10 000 €	
Promologis	Nîmes	125 Avenue Kennedy	74	0	0		0	0	0	74	0	0	0 €	0 €	
Promologis	Nîmes	72 Route d'Alès	9	4	3		2	0	0	0	0	0	12 000 €	33 000 €	
Promologis	Redessan	Ch du Mas de Cler	5	3	2		0	0	0	0	0	0	8 000 €	22 000 €	
Promologis	Saint Chaptes	Impasse des Mases	25	0	0	0	0	25	0	0	0	0	184 335 €	510 000 €	
SEMIGA	Domessargues	Lieu dit Les Angles	4	0	0		4	0	0	0	0	0	0 €	0 €	
SEMIGA	Montagnac	Ch des Chênes Truffiers	3	0	0		3	0	0	0	0	0	0 €	0 €	
SEMIGA	Nîmes	14/16 rue Saint Gilles	5	3	2		0	0	0	0	0	0	8 000 €	22 000 €	
SEMIGA	Nîmes	8 rue Montjardin	5	0	0		5	0	0	0	0	0	0 €	0 €	
SEMIGA	Nîmes	15 rue d'Aquitaine	5	1	2		2	0	0	0	0	0	8 000 €	31 000 €	
SEMIGA	Poulx	Rue des Lavandes	8	4	4		0	0	0	0	0	0	16 000 €	68 000 €	352 000 €
SFHE	Caissargues	Route de Saint-Gilles Lieu dit Mirman	66	32	24		10	0	0	0	0	0	192 000 €	264 000 €	
		TOTAL	**523**	**104**	**62**	**6**	**40**	**31**	**0**	**179**	**0**	**107**	**818 729 €**	**2 532 600 €**	**739 632 €**

Soit un financement, en crédits délégués, à hauteur de 3 272 232 € (dont 739 632 € au titre du DPU commune carencées) pour des nouvelles opérations contre 1 270 771.60 € pour des acomptes ou des soldes d'opérations des années précédentes. Parallèlement, Nîmes Métropole a financé 818 729 € en fonds propres pour ces 523 logements et payé 571 405 € pour les opérations des années précédentes.

Le coût prévisionnel de travaux pour ces 23 opérations (523 logements) s'élève à 64 225 899 €, qui seront, très majoritairement, réinjectés dans l'économie locale, les bailleurs sociaux travaillant principalement avec des entreprises locales.

Bilan du parc privé

Pour le parc privé, les dispositifs mis en place ont permis la rénovation de 892 logements :

Le Programme d'Intérêt Général, PIG « Habiter Mieux » (mars 2023 - décembre 2025) ;

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain, OPAH-RU Richelieu à Nîmes (avril 2019-avril 2024) ;
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée, OPAH-CD des Grillons à Nîmes (octobre 2020 – octobre 2025) ;
- Le Plan de Sauvegarde de la Galerie Richard Wagner à Nîmes (juin 2017 – juin 2026).

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les objectifs ont été dépassés pour les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (106 %) et les travaux lourds effectués par les propriétaires occupants (200%).

Quelques exemples de réhabilitation (avant / après) :

- Travaux d'adaptation :





- Travaux d'économie d'énergie (ITE) :





Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- Travaux lourds :







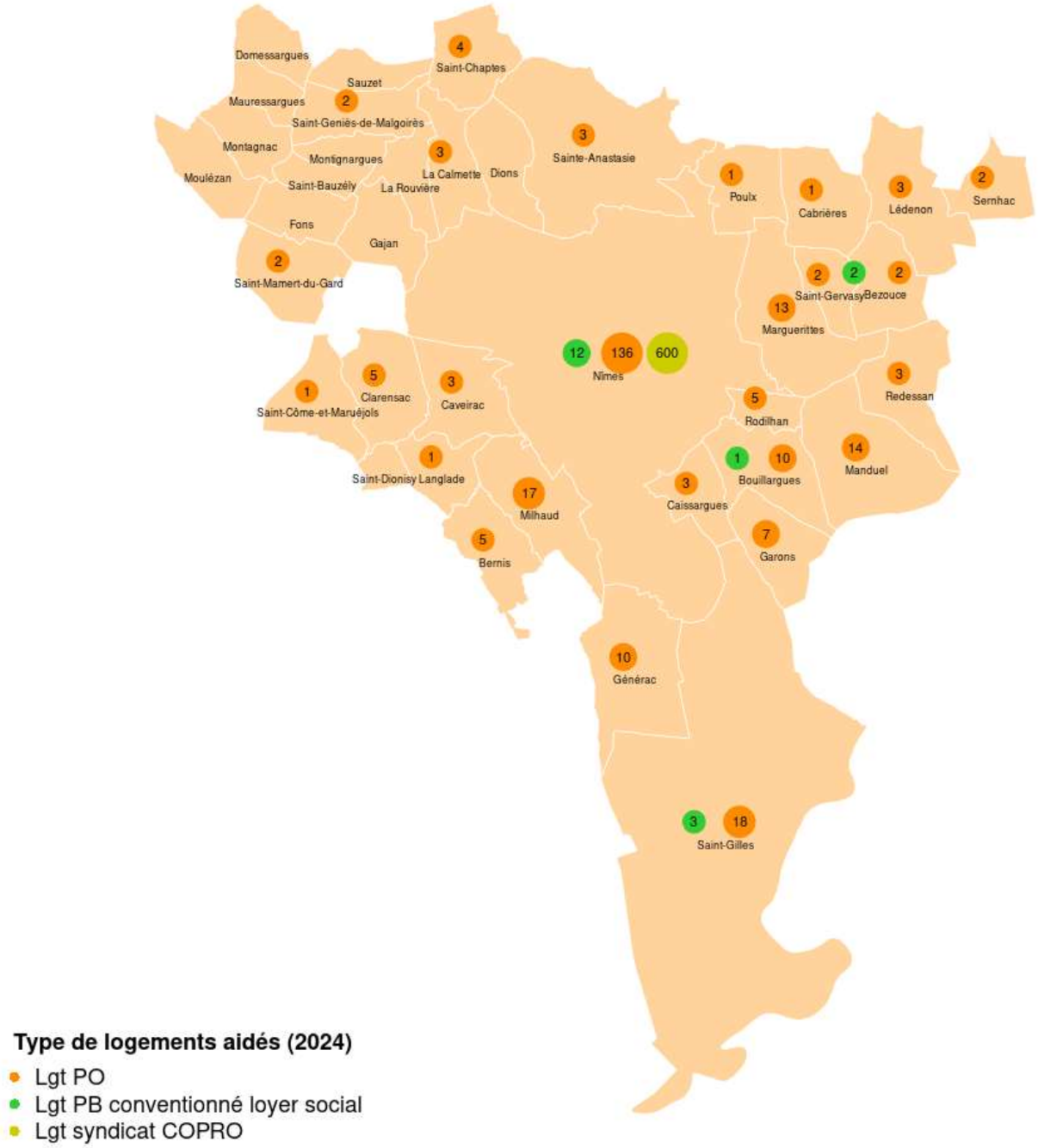


Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

De plus, 600 logements en copropriété ont aussi fait l'objet de subvention.

En 2024, les 892 logements de propriétaires privés ayant bénéficié d'aides à la réhabilitation se répartissent sur 27 communes des 39 que compte l'agglomération de Nîmes Métropole, de la manière suivante :



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Ces projets ont été financés grâce à 6 891 986 € de crédits ANAH délégués au territoire de Nîmes Métropole et via 544 512 € de fonds propres. Les subventions accordées par Nîmes Métropole ont permis de réaliser près de 8,5 Millions d'euros HT de travaux dans le secteur local du BTP, équivalent à près de 130 ETP sur l'année.

A noter que sur 2024, le service habitat a mis en place deux nouveaux dispositifs sur son territoire, à savoir :

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain, OPAH-RU Cœurs de Bourgs (juillet 2024-juillet 2029), portant sur les communes de Générac, Clarensac, Marguerittes, Manduel et Milhaud ;
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain, OPAH-RU Centre ancien de Saint-Gilles (décembre 2024- décembre 2029).

Bilan accession sociale

Le soutien aux opérations d'accession sociale à la propriété des ménages constitue un enjeu fort du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté d'agglomération. Il répond à la volonté de mettre en œuvre une politique de l'habitat mettant en avant les principes de mixité sociale. Le soutien d'opérations d'accession sociale privilégiant les logements économes en énergie, dans le neuf comme dans l'ancien, répond également au souci de développement durable du territoire de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

Depuis 2010, Nîmes Métropole apporte donc une aide financière aux primo-accédants sous certaines conditions décrites dans le règlement d'intervention en faveur de l'accession sociale à la propriété dont la dernière modification date du 27 mars 2023.

En 2024, ce sont :

- 46 primes qui ont été notifiées par Nîmes Métropole pour l'acquisition d'un bien à des ménages primoaccédants pour un montant de 180 000 € ;
- 4 primes notifiées en 2023 ont été payées en 2024 pour un montant de 15 000 € et 41 primes ont été notifiées et payées en 2024 pour un montant de 162 000 €. 5 primes notifiées en 2024 n'ont pas été payées sur l'exercice 2024, les notaires n'ayant pas fait l'appel de fonds avant la clôture des comptes, elles seront vraisemblablement à payer sur l'exercice 2025 et représentent un montant de 18 000 €.

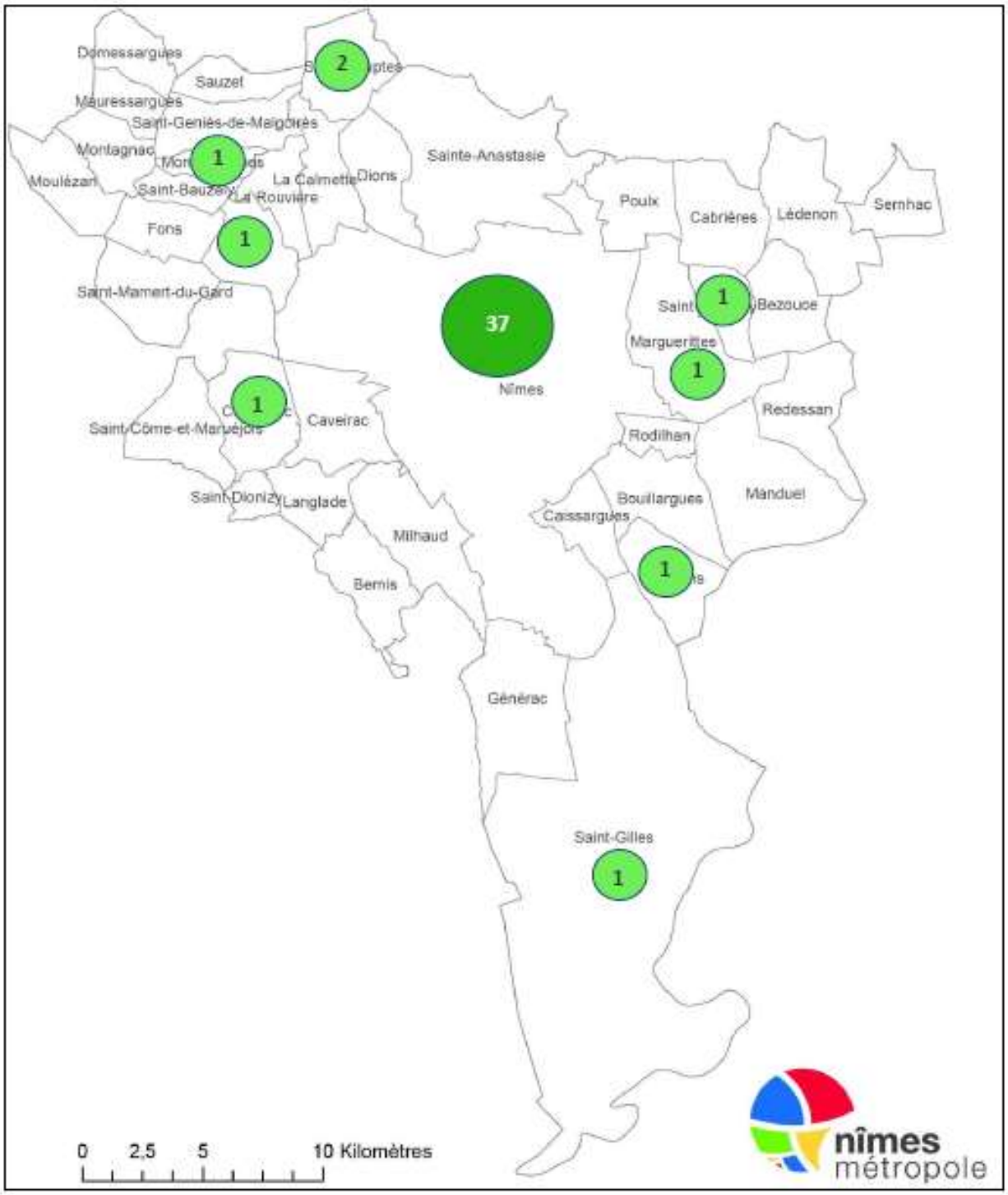
Après une nette baisse des acquisitions en 2023, pouvant s'expliquer par la hausse des taux des prêts immobiliers et la baisse du pouvoir d'achat des ménages, nous constatons une reprise des transactions en 2024 puisque le nombre de demandes a presque doublé par rapport à 2023.

Ces 46 primo-accédants se sont installés dans 9 communes de la communauté d'agglomération :

- Nîmes
- St Gilles
- St Chaptes
- Marguerittes
- St Gervasy
- Montignargues
- Gajan
- Clarensac
- Garons

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

L'animation de la gestion de la demande et l'attribution des logements sociaux

Mise en œuvre de la réforme des attributions

Les lois de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine (2014), pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (« ALUR » -2014) positionnent les communautés et métropoles comme chef de file des politiques de peuplement et de gestion de la demande et viennent compléter les compétences des agglomérations dans le champ de l'habitat.

La loi Egalité et Citoyenneté (2017), loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi « ELAN » 2018) et la loi Différenciation Décentralisation, Déconcentration et Simplification (loi 3 DS de 2022) viennent préciser les objectifs de relogements des ménages reconnus prioritaires, des « travailleurs essentiels » et des ménages les plus pauvres en vue de :

- Favoriser une mixité sociale dans les villes et les quartiers fragiles ;
- Rééquilibrer l'occupation du parc social par les attributions de logements.

Objectifs de la réforme des attributions de logement sociaux :

- Harmoniser les pratiques en matière de gestion de la demande et des attributions de logement social en lien avec les communes, les bailleurs sociaux, les réservataires de logements et les associations ;
- Fixer des orientations et des objectifs territorialisés en matière de relogement dans le cadre des Conférences Intercommunales du Logement ;
- Développer pour les élus une connaissance objectivée sur la réalité de l'occupation sociale des territoires afin d'opérer des rééquilibrages sociaux et spatiaux au bénéfice du développement et de l'attractivité de leur territoire ;
- Fonctionner de manière transversale avec la politique de l'habitat et la politique de la ville ;
- Lutter contre les phénomènes d'aggravation de la paupérisation et de ségrégation urbaine au sein des quartiers déjà fragilisés et favoriser le rééquilibrage de l'offre locative sociale et des attributions à l'échelle intercommunale.

2 documents cadre obligatoire :

- PPGDID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs) adopté en février 2020 par le Conseil Communautaire
- CIA (Convention Intercommunale d'Attribution des logements) adoptée en février 2020 par le Conseil Communautaire et signée en octobre 2021.

Ces 2 documents cadre définissent les grandes orientations en matière d'attributions et de mutations de logements, de la mise en place de la cotation et de la gestion en flux, de gestion de la demande et de l'information aux demandeurs de logements, les modalités de relogements des publics prioritaires et les modalités de coopérations entre les bailleurs et réservataires.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Calendrier des actions réalisées en 2024 :

- Tenue de la 2ème commission de coordination de la CIA en décembre 2024,
- Signature de toutes les conventions de gestion en flux,
- Démarrage de la mise en place d'un observatoire des demandes et des attributions de logement social
- Commission Logement pour l'étude des relogements des publics prioritaires aux situations difficiles (mise en œuvre octobre 2021) : 3 réunions.

La Commission Logement en quelques chiffres :

- Nombre de dossiers étudiés : 104
- Nombre de familles relogées : 55 dont 16 en 2024
- Nombre de dossiers en attente et/ou sans solution : 26

Mise en œuvre de la gestion partagée des demandes de logement social

Parmi les actions prévues par la réforme des attributions de logements sociaux figure la création d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement au niveau intercommunal et d'enregistrement des demandes de logement (guichet enregistreur), via le Système National d'Enregistrement (SNE).

L'organisation du service est inscrite au sein du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID), qui associe les communes membres de l'EPCI, les bailleurs et les réservataires de logements sociaux pour assurer la gestion partagée des demandes de logement social et satisfaire le droit à l'information en fonction des besoins et des circonstances locales de manière harmonisée.

Le PPGDID de Nîmes Métropole prévoit dans ses actions :

- L'animation d'un Service intercommunal d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement social ;
- La gestion d'un dispositif de gestion partagée de la demande de logement et d'enregistrement des demandes (extension du Système National d'Enregistrement des demandes).

Le Pôle Logement et Hébergement de Nîmes Métropole s'inscrit donc depuis 2020 dans le réseau existant des guichets enregistreurs présents sur le territoire intercommunal :

- Les bailleurs sociaux,
- Le CCAS de la Ville de Nîmes,
- Le CCAS de la commune de Milhaud.

Depuis 2023, 2 SIAD niveau 1 (lieu d'accueil et d'information) se sont mis en place et sont venus enrichir le territoire intercommunal : les communes de Bezouce, de Marguerittes. La commune de Manduel est devenue SIAD niveau 1 en 2024.

Calendrier des actions réalisées en 2024 :

- Intégration d'une nouvelle commune SIAD niveau 1 : Manduel
- Avenant 1 à la convention d'application des SIAD validé et approuvé (en cours de signature)
- 10 Réunions du groupe inter-réservataire sur les livraisons neuves

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Gestion du contingent réservataire de Nîmes Métropole

Durant l'année 2024, le Pôle Logement et Hébergement a traité

- 22 logements neufs du contingent de Nîmes Métropole,
- 57 logements en flux du contingent de Nîmes Métropole,
- 2 logements du contingent propre des bailleurs mis à disposition de Nîmes Métropole.

Relogements dans le cadre du renouvellement urbain

Le souhait de favoriser un parcours résidentiel positif pour les ménages impactés par le NPNRU passe par le renforcement des actions de gestion de proximité et d'accompagnement de ces ménages. Une charte partenariale de relogement définissant les modalités de relogement a été signée le 12 juin 2019 pour la période du protocole de préfiguration et de la convention NPNRU à venir. Une cellule relogement, outil opérationnel et de proximité, est déployée sur les secteurs Ouest (Pissevin-Valdegour) et Est (Chemin bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue). Cette compétence est assurée en régie Nîmes Métropole et se compose de quatre chargés de relogements.

En 2024, l'immeuble le Castor est entré en phase de relogement (MOUS Urbanis).

Les relogements sur le quartier du Chemin Bas d'Avignon sont terminés.

Au 15 décembre 2024, il reste :

- 6 familles à reloger sur l'immeuble Ronsard sur le quartier du Mas de Mingue ;
- 4 familles à reloger sur le quartier Pissevin ;
- 89 familles à reloger sur l'immeuble le Castor sur le quartier Pissevin ;
- 22 familles à reloger sur le quartier de Valdegour.

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Taux d'occupation sur Marguerittes :

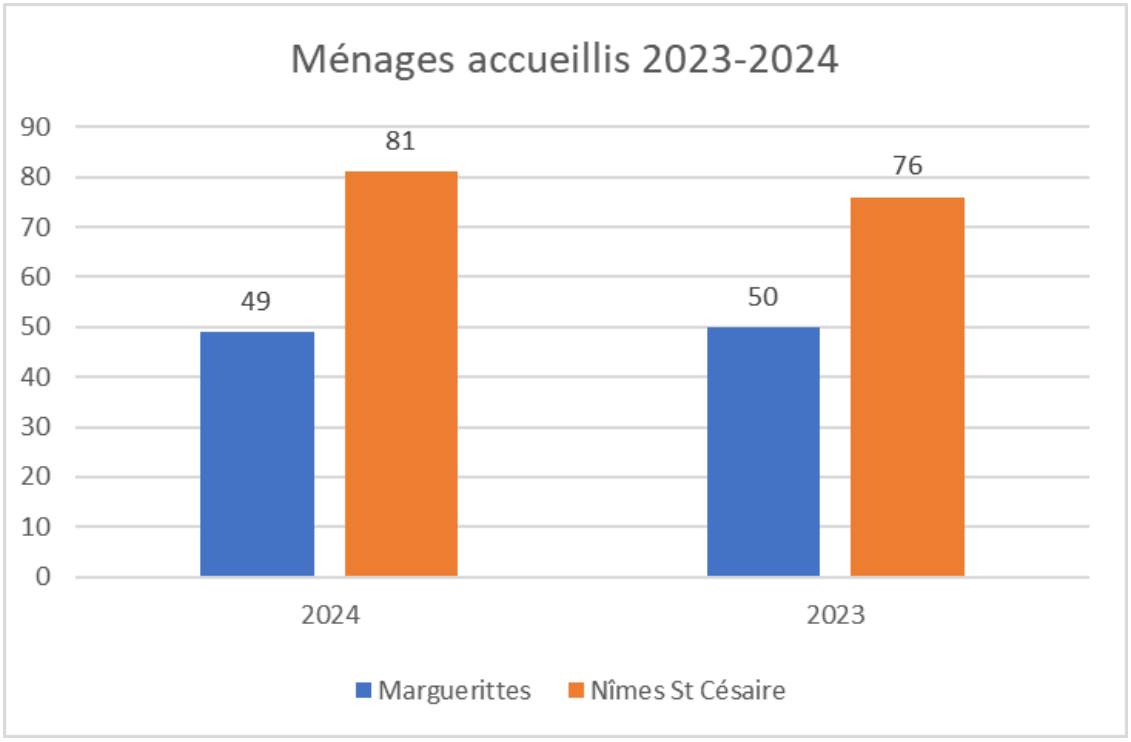
- 2023 : Moyenne annuelle de 40,56 %.
- 2024 : Moyenne annuelle de 53,27 %.
- Augmentation de la fréquentation de 12,71 %.
- Les mois de mai (70,09 %) et décembre (89,15 %) sont particulièrement marquants, montrant des pics d'occupation élevés en lien avec le rassemblement vers le sud et les fêtes de fin d'année.

Taux d'occupation sur Nîmes Saint-Césaire :

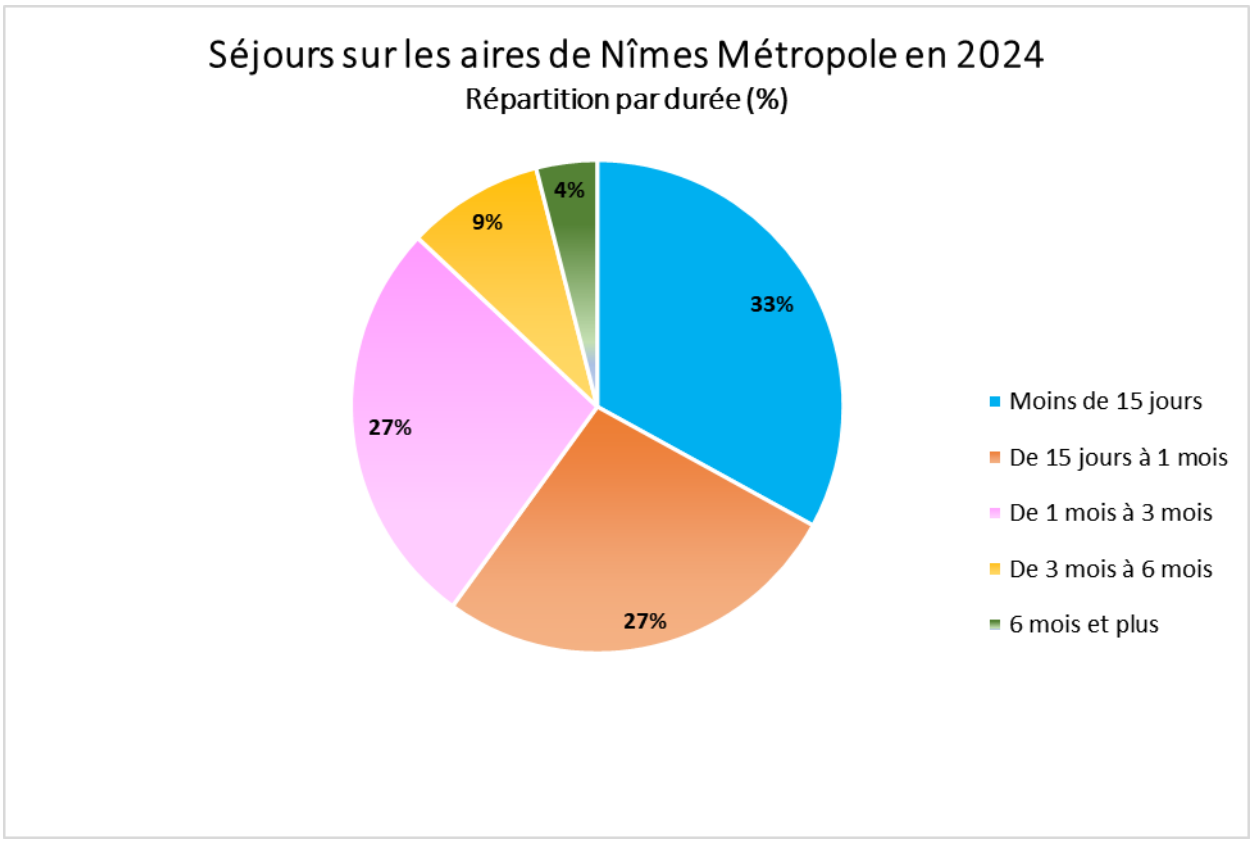
- 2023 : Moyenne annuelle de 21,30 %.
- 2024 : Moyenne annuelle de 29,03 %.
- Augmentation de 7,73 %.
- Le mois de mars 2024 affiche un taux particulièrement bas (5,16 %), en lien avec la fermeture temporaire pour réparations techniques.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE



La majorité des ménages effectue des séjours de courte durée sur les aires de Nîmes Métropole :



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Missions transverses

Avis sur les PLU

En 2024, le service habitat a été consulté / associé dans le suivi des révisions des PLU des communes suivantes :

- GENERAC ;
- POULX ;
- SAINT MAMERT DU GARD ;
- SAINT GILLES ;
- MANDUEL ;
- GARONS ;
- ST GENIES ;
- MONTAGNAC ;
- MONTIGNARGUES ;
- SAUZET ;
- LA ROUVIERE ;
- ST BAUZELY (carte communale) ;
- FONS ;
- GAJAN.

Le Service Habitat a de même été amené à rendre son avis technique pour la production de l'avis PPA (Projet Partenarial d'Aménagement) de Nîmes Métropole dans le cadre de la révision du PLU de ST CHAPTES et la mise en compatibilité du PLU de Caveirac pour une résidence sénior.

Etudes urbaines

- Le Service Habitat a également été amené à participer aux études urbaines/programmatiques sur les secteurs suivants :
 - Porte sud à Caissargues ;
 - Porte ouest à Nîmes ;
 - Marché gare à Nîmes.

- A suivre les ateliers des assises régionales du logement animé par la DREAL, a participé à l'atelier des solutions pour la production de logements sociaux dans le Gard, animé par la DDTM, aux ateliers du SCoT et aux prémices de l'étude sur le repérage des friches urbaines confiée à l'Agence d'Urbanisme.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Projet Alimentaire Territorial Nîmes Métropole

Suite à la définition en 2022 du plan d'actions du PAT, validé en conseil communautaire le 23 mai 2022, 2 axes prioritaires ont été identifiés s'inscrivant logiquement dans les compétences de la communauté d'Agglomération : d'une part la volonté forte de soutenir notre économie agricole et de l'aider à se préparer aux enjeux climatiques, démographiques et géopolitiques, et d'autre part, l'ambition de renforcer nos filières locales alimentaires et de promouvoir la spécificité et la richesse de notre terroir.

Tout au long de l'année, des échanges de nature méthodologique et stratégique ont été établis ou confortés avec la DRAAF, les réseaux national et départemental des PAT, ainsi que les collectivités telles que la Région Occitanie, le Département du Gard et Alès Agglomération.

Au total, ce sont plus d'une quinzaine d'actions mises en œuvre, la plupart étant planifiées sur plusieurs années.

Une plénière a été organisée le 1er juillet 2024 afin de présenter, à l'ensemble des partenaires, les actions mises en place depuis le dernier rassemblement du 14 décembre 2023, et de partager sur les projets à poursuivre ou à initier.

Principaux projets mis en œuvre concernant le renforcement de l'agriculture :

Projet de reconquête des friches agricoles en vue d'une remise en culture et de l'installation de nouveaux exploitants, en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Nîmes Alès, la Chambre d'Agriculture du Gard, la Safer, l'EPTB Vistre Vistrenque. Délibération CC du 11/12/2023.

Sur les communes de Caissargues, Bouillargues et Manduel, suite au recensement terrain et à la catégorisation des friches agricoles en fonction de leur potentiel agronomique ou environnemental, une phase de prise de contact avec les propriétaires de friches a été réalisée avec l'envoi de près de 300 courriers. Ceux-ci ont ensuite été invités à participer à une réunion de sensibilisation organisée avec l'ensemble de nos partenaires, le 4 avril 2024 dans les locaux de Nîmes Métropole.

Des échanges avec les propriétaires intéressés puis une recherche de contacts pour les parcelles les plus intéressantes au niveau agronomique ont été réalisés par La Safer Occitanie et la Chambre d'agriculture du Gard dans le but d'aboutir sur des contrats de mise à disposition, de location ou de vente et de les proposer ensuite à des personnes qui cherchent à s'installer ou à s'agrandir.

Les démarches entreprises sont longues, les parcelles pouvant être en indivision ; les propriétaires ont souvent besoin de temps pour évoluer dans leur réflexion.

Aujourd'hui, d'ores et déjà 33 ha de friches ont été revalorisés ; ce résultat est en constante progression.

Afin de poursuivre cette démarche et renforcer les prises de contact direct avec les propriétaires, de nouveaux contrats de partenariat ont été relancés avec la Safer Occitanie à partir de novembre 2024 (CC du 12/11/2024, budget 11 000 €) et avec la Chambre d'Agriculture du Gard en décembre (CC du 16/12/2024, budget de 8 000 €).

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Projet de dynamisation des transmissions d'exploitations agricoles, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard, la MSA et la participation de l'Addearg.

Suite à l'identification sur le territoire de Nîmes Métropole des 513 exploitants de plus de 55 ans concernés, des courriers, emails et questionnaires leur ont été envoyés afin d'identifier les personnes intéressées et leurs besoins.

Un évènement transmission a été organisé les invitant dans les locaux de Nîmes Métropole le 11 janvier 2024 avec une présentation des dispositifs de la Chambre d'Agriculture et de la MSA, suivi d'un temps d'échange collectif. L'objectif était ensuite d'accompagner les exploitants en demande, dans les différentes étapes de la transmission.

La Chambre d'Agriculture a ainsi réalisé sept audits d'exploitation en 2024 afin de construire un plan d'action global, un accompagnement dans l'élaboration de l'offre de reprise, ainsi qu'un suivi-conseils tout au long de la démarche.

Afin de poursuivre cette action d'accompagnement des exploitants, un nouveau contrat de partenariat a été mis en place en septembre avec la Chambre d'Agriculture (CC du 23/09/2024, budget 15 000 €). Différents temps d'échange au plus près des exploitants ont été étudiés et organisés pour une réalisation en 2025.

Développement d'un pôle d'excellence sur le développement de semences/plants/cultures, adaptés au changement climatique.

Une étude a été réalisée par le pôle de compétitivité Agri-Sud-Ouest-Innovation.

Objectif : Identifier les entreprises et structures relatives à ce domaine, implantées sur notre territoire ; Comprendre les raisons de leur présence et préciser leurs besoins en lien avec les compétences de Nîmes Métropole ; Etudier l'intérêt d'une mise en relation et la mise en évidence de synergies afin de pérenniser leurs implantations et de permettre le développement de leurs activités.

Cette étude a permis de construire un plan d'action qui doit être validé et mis en place à partir de 2025.

Autres projets sur cette thématique :

- Soutien au développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : accompagnement par l'Institut Agro Montpellier, novembre 2023-mars 2024.
- Soutien à l'association Solidarité Paysans 30 pour l'accompagnement de neuf exploitations en difficulté sur le territoire de Nîmes Métropole en privilégiant la mise en place de pratiques agroécologiques.
- Soutien de la fédération gardoise des vins IGP pour l'accompagnement technique des vignerons face au changement climatique. Délibération CC du 12/11/2024.

Principaux projets initiés concernant le développement des filières alimentaires locales et la valorisation des productions

Développement des filières locales céréales sur le territoire du Pôle Métropolitain Nîmes Alès.

Objectif : création d'une gamme de pains 100% locale.

L'ensemble des acteurs de la chaine (agriculteurs, meuniers, organismes de stockage, boulangers) a été réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2024 afin de construire un cahier des charges exigeant et réaliste ainsi qu'un modèle économique intéressant pour chacun des acteurs, pérenne dans le temps et attractif pour les consommateurs. Ce projet va se concrétiser en 2025 avec la création de l'association « La Belle Gardoise ». Elle sera animée par Alès Myriapolis avec le soutien actif de la Fédération gardoise des boulangers et de la Chambre d'Agriculture du Gard.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Etude pour la Structuration et le développement de la logistique alimentaire locale sur le territoire du Pole Métropolitain Nîmes Alès.

La logistique est un frein important au développement des exploitations agricoles en raison de son coût et de sa complexité de gestion. L'objectif est donc ici d'identifier et de porter à connaissance des agriculteurs, des solutions de mutualisation permettant une diminution des coûts ainsi qu'un développement des débouchés.

Suite à un désistement de prestataire, le marché de l'étude a été relancé en 2024, avec l'accompagnement de l'Agence d'Urbanisme Nîmes Alès dans le cadre de son contrat annuel avec le PMNA.

Le bureau d'études Interface Transport a été sélectionné. La première phase du projet a débuté en novembre 2024 avec la réalisation d'un état des lieux via des entretiens d'acteurs en amont et aval de la chaine logistique ainsi que des questionnaires auprès des agriculteurs.

La deuxième phase sera déployée en 2025 et permettra d'approfondir plusieurs pistes de solutions en collaboration avec un panel large d'acteurs pour ensuite aboutir à la définition d'un plan d'actions concret.

Etude pour le Projet d'infrastructure intercommunale pour la restauration collective

Ce projet répond à un double intérêt : d'une part la maitrise de la qualité des repas avec un cout optimisé grâce à la mutualisation intercommunale, d'autre part, pour les producteurs locaux, la construction de partenariats privilégiés et sécurisés à plus longue échéance en termes de volume et de prix.

Le marché, ouvert début 2024, a été notifié en juillet 2024, avec la sélection des bureaux d'études Espelia et Spoon. La première phase de diagnostic, lancée lors du comité de pilotage de septembre 2024, a rassemblé, via un questionnaire et des entretiens, l'ensemble des données essentielles du fonctionnement de la restauration scolaire des 39 communes. En décembre, une série de 3 ateliers a ensuite permis d'affiner las attentes et de calibrer les besoins de chacune des communes.

La deuxième phase, prévue pour le premier semestre 2025, permettra de sélectionner le meilleur scenario de projet en s'appuyant sur l'analyse approfondie de trois solutions et de leurs éléments techniques, économiques et juridiques.

Autres projets sur cette thématique :

- Organisation des Journées Méditerranéennes des Saveurs 2024, avec la Chambre d'agriculture du Gard. Délibération, CC du 21/05/2024.
- Sensibilisation et valorisation de l'arboriculture locale auprès des scolaires, avec la Chambre d'agriculture du Gard. Délibération CC du 21/05/2024.
- Les défis de l'alimentation, avec la Fédération des CIVAM du Gard, sur les communes de St Mamert du Gard, St Bauzély, Fons et Montignargues ainsi que sur la commune de Nîmes. Un troisième défi à destination des étudiants de l'IFME a également été organisé pour une mise en place en 2025.
- Actions de lutte contre le gaspillage mises en place dans 4 classes dans les écoles primaires de Bernis et de Poulx grâce à la coordination du CPIE et la participation de plusieurs associations locales.
- Soutien du syndicat AOP Olives et huile d'olive de Nîmes. Délibération CC du 23/09/2024
- Soutien de l'évènement « de ferme en ferme » organisé par la fédération des CIVAM du Gard, avril 2024
- Soutien de la fédération gardoise des vins IGP pour l'évènement ReGard sur le vin 2024, Délibération CC du 12/11/2024

.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Relations entreprises, implantation, développement et animation économique

Au sein de la Direction du Développement Économique, le service Relation Entreprises, Implantation et Développement (REID), au côté du service Aménagement et Gestion des Zones d'Activité Économique (ZAE), travaille pour renforcer l'attractivité économique de Nîmes Métropole.

Les missions du Service RELATION ENTREPRISES / IMPLANTATION s'articulent autour de trois axes :

- **Relation entreprises** (fiche action 1)
- **Implantation et accompagnement au développement** (fiche action 2)
- **Animation de l'écosystème économique** (fiche action 3)

Pour accompagner ces priorités, le service REID pilote également :

- La **stratégie d'accueil des entreprises** (fiche action 4), en collaboration avec les autres services de la Direction Attractivité, le service Foncier et la SPL Agate.
- La **mise en place de l'Observatoire économique** de Nîmes Métropole (fiche action 5).

1 - Relation entreprises

Contexte et présentation :

Des outils performants pour une relation entreprise optimisée

Afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et suivre efficacement leurs projets, le service REID s'appuie sur des outils stratégiques :

1. Canaux de communication :
 - Site Internet Nîmes Métropole Entreprises
 - Standard téléphonique + astreinte
 - Mail dédié : entreprises@nimes-metropole.fr
2. Outils de connaissance :
 - CORPORAMA (données entreprises)
 - A6CMO (logiciel métier)
3. Outils de reporting :
 - CRM E-DEAL
 - Tableau de bord POWER BI

Une approche renforcée en 2024

Cette année, le service REID a enrichi son CRM **E-DEAL** et développé, en lien avec la Direction du Numérique, un outil **POWER BI** pour un suivi en temps réel des dossiers.

Notre ambition : faire de Nîmes Métropole le premier interlocuteur des entreprises et le moteur de l'écosystème économique local

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Objectifs et impacts :

Ainsi dans le cadre de ses missions de relation entreprises, les objectifs et impacts visés sont les suivants :

1. Optimiser la relation avec les entreprises de Nîmes Métropole

Impacts attendus :

- **Amélioration du dialogue entre les entreprises et l'EPCI** : relation de confiance renforcée, meilleure réactivité face aux demandes.
- **Simplification des démarches administratives** : un accompagnement plus fluide et efficace pour les entreprises.
- **Renforcement du sentiment d'appartenance au territoire** : les entreprises se sentent soutenues et impliquées dans la dynamique locale.
- **Développement de synergies économiques** : mise en réseau des entreprises pour favoriser les échanges et coopérations.

2. Affiner la connaissance de nos entreprises et de leurs besoins

Impacts attendus :

- **Meilleure anticipation des évolutions économiques** : adaptation des politiques publiques aux réalités du terrain.
- **Ciblage précis des actions de soutien** : aides, infrastructures adaptées aux attentes des entreprises.
- **Identification des filières stratégiques à développer** : mise en avant des secteurs porteurs et émergents.
- **Renforcement de la veille économique et territoriale** : données plus précises pour guider la prise de décision.

3. Trouver les solutions adéquates pour chaque porteur de projet

Impacts attendus :

- **Augmentation du nombre d'implantations d'entreprises** : un accompagnement personnalisé favorise la concrétisation des projets.
- **Développement d'un écosystème entrepreneurial dynamique** : accès facilité aux financements, locaux, réseaux d'accompagnement.
- **Meilleure rétention des talents et des entrepreneurs** : un soutien adapté limite le risque d'échec et de départ vers d'autres territoires.
- **Optimisation de l'offre foncière et immobilière** : meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et l'aménagement du territoire.

Principaux projets et état de progression :

Projets :

- Mise à jour et évolution « métiers » du CRM E-DEAL
- Tableau de bord POWER BI

Etat de progression : Enrichissement continu tout au long de l'année

Budget (fonctionnement et investissement) :

Lignes prises en charges par la DN pour le CRM et le tableau de bord POWER BI

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Chiffres clés :

- Le service REID compte 4,8 ETP qui sont tous en interactions avec les entreprises.

- 592 projets suivis en file active depuis 2021 (2020, année de création du CRM), par le service « relation entreprises, implantations et développement » :
 - 170 sur 2021, 151 sur 2022, 161 sur 2023
 - **110 sur 2024. Diminution notable de près de 30 % de l'activité en 2024, probablement liée à l'incertitude de la conjoncture économique tant au niveau national qu'international.**

Sur 2024 :

- 61 opportunités (projets) ont été clôturées
- 48 ont été enregistrées
- 11 entreprises implantées

Partenaires :

Les acteurs du développement économique sur le territoire.

Défi à relever :

- Renforcer nos relations avec les entreprises,
- Renforcer notre connaissance de leurs attentes et besoins.

2 - Implantation et développement d'entreprises

Contexte et présentation :

Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et accompagner la croissance de celles déjà implantées sont des leviers essentiels pour renforcer le dynamisme économique de Nîmes Métropole.

En attirant des entreprises créatrices d'emplois et en soutenant le développement des entreprises locales, le territoire se positionne comme un pôle attractif, propice à l'innovation et aux investissements.

Cette stratégie contribue à la consolidation du tissu économique et à la création d'emplois.

Objectifs et impacts :

Ainsi dans le cadre de ses missions d'implantation et de développement, les objectifs et impacts visés sont les suivants :

1. Implanter de nouvelles entreprises pourvoyeuses d'emplois

 Impacts attendus :

 - **Création d'emplois locaux** : réduction du chômage et dynamisation du marché du travail.
 - **Renforcement de l'attractivité économique** : positionnement de Nîmes Métropole comme un territoire propice aux investissements.
 - **Favoriser l'innovation au sein du tissu économique** : implantation de nouvelles activités innovantes.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- **Augmentation des recettes fiscales** : plus d'entreprises implantées, plus de ressources pour les collectivités, réinjectées sur des projets d'intérêt général au profit de la population.
- **Développement des infrastructures et services** : adaptation des équipements publics (transports, logements, commerces) aux besoins des nouvelles entreprises et de leurs salariés.

2. Accompagner les entreprises endogènes dans leur développement

Impacts attendus :

- **Consolidation du tissu économique local** : renforcement des entreprises existantes pour éviter les fermetures et les délocalisations.
- **Développement de l'emploi local** : croissance des entreprises existantes = nouvelles embauches.

Principaux projets et état de progression :

Implantation ou aide au développement des grands comptes suivants :

- A2I PAR SAT
- KOLLIRAMA
- CAUVIN PARTIE 2
- AS FLUID
- HYPERLEC
- PHYTOCONTROL

Fierté collective de l'année :

Accompagnement de l'implantation de projets majeurs comme VIRBAC sur le territoire

Chiffres clés :

3,8 ETP sont amenés à gérer l'implantation et l'accompagnement au développement des entreprises.

Résultats 2024 :

- **12 entreprises** implantées ou accompagnées dans leur développement qui représentent :
 - 508 emplois maintenus,
 - 201 créations immédiates,
 - 346 emplois à venir dans les 2 à 3 ans.

Entreprises	Emplois maintenus
A2I PAR SAT	15
KOLLIRAMA	18
CAUVIN PARTIE 2	54
AS FLUID	35
HYPERELEC	18
PHYTOCONTROL	361

Défi à relever :

Augmenter le nombre d'entreprises implantées ou accompagnées dans leur développement afin de créer plus de richesse sur le territoire (notamment emplois).

Perspectives 2025 / 2026 :

8 à 10 beaux projets (confidentiels) en cours, qui devraient aboutir sur 2025

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

3 – Animation économique

Contexte et présentation :

L'animation économique est un levier clé pour dynamiser l'entrepreneuriat et renforcer l'attractivité du territoire.

À travers une programmation riche et innovante, Nîmes Métropole favorise les échanges et la collaboration entre acteurs économiques, accélère le développement des entreprises et valorise le territoire comme un pôle d'opportunités, renforçant ainsi son rayonnement au-delà des frontières locales.

Objectifs et impacts :

Proposer une programmation d'animation économique riche, variées et innovante.

Impacts attendus :

1 Dynamisation du réseau économique local

- **Renforcement des échanges entre les acteurs économiques** : mise en relation des entreprises, entrepreneurs, investisseurs et institutions.
- **Création d'un écosystème collaboratif** : favorisation des synergies entre entreprises locales et grands groupes.
- **Amélioration de la visibilité des entreprises** : opportunité pour les acteurs locaux de se faire connaître et de développer leur activité.

2. Accélération du développement des entreprises

- **Accès facilité à l'information et aux ressources** : sensibilisation aux dispositifs d'aides, financements, accompagnements.
- **Stimulation de l'entrepreneuriat** : encouragement des porteurs de projets à se lancer grâce à des événements dédiés (forums, concours, hackathons…).
- **Renforcement des compétences** : conférences, tables rondes et autres actions pour aider les entreprises à s'adapter aux évolutions économiques et technologiques.

3. Renforcement de l'attractivité du territoire

- **Positionnement de Nîmes Métropole comme un territoire dynamique** : attractivité accrue
- **Meilleure rétention des talents et entrepreneurs** : un territoire animé économiquement est plus attractif pour ceux qui y vivent et y travaillent.
- **Valorisation des filières locales** : mise en avant des secteurs clés du territoire.

4. Impact sur l'image et la notoriété du territoire

- **Amélioration de la perception du territoire** comme un lieu propice aux affaires et à l'innovation.
- **Rayonnement au-delà des frontières locales** grâce à des événements d'envergure régionale ou nationale.
- **Développement d'un sentiment d'appartenance économique** chez les entreprises et acteurs locaux

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Principaux projets et état de progression :

- 4 éditions des RDV Eco,
- Digiweek, événement récurrent
- Inaugurations d'entreprises
- Vidéos « Nos entreprises ont du talent ! »

Chiffres clés :

Plus de 2400 personnes ont pu participer et bénéficier des actions d'animation économique menées par le service REID :

Thèmes / Formats	Nombre d'évènements	Nombre De participants
RDV ECO	4	405
MOMENTS FORTS ECO	2	800
ATELIERS THEMATISES	5	67
RENCONTRES / EVENEMENTS	13	540
JOB DATING	5	600
TOTAUX	**24**	**2412**

Thèmes « RDV Eco » :

- Démarches environnementales : L'écologie entrepreneuriale !
- Entrepreneuriat : Les Femmes au cœur du développement économique
- Digital / DIGIWEEK : Entreprises plongez dans le Digital !
- Economie et citoyenneté : Armée et Acteurs économiques créons ensemble des synergies !

Moments forts éco :

- Salon de la création d'entreprise
- Digiweek : 5 événements

Ateliers thématisés :

- 3 ateliers « Risques inondations : Alabri entreprises / Votre entreprise est-elle préparée à la prochaine inondation ? »
- 2 ateliers « Formation prise de parole en public / Femmes chef d'entreprise »

Rencontres / événements :

- Entreprendre avec Stéphane Treppoz
- Startup Challenge
- Tables rondes IA / Campus CCI
- Booster 30
- Sobriété foncière DEVECO
- MAN'IA
- Réunion Territoriale France Travail

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- AG Initiative Gard
- Lancement Antenne Nîmoise 100 000 entrepreneurs
- Réunion partenaires lancement #ERE30
- #ERE30
- Afterwork garDigital
- Satrtup Canadiennes OTL

Job dating :

- Inter emploi Bernis / Milhaud
- JD Alternance (Enseignement sup)
- D Métiers en tension
- Forum Emploi ST Gilles
- Salon en ligne / JD Digiweek 20 au 22 novembre

Présence événements extérieurs dont nous sommes partenaires :

- 16 + 45 cafés asso

Inaugurations :

- 15 mai inauguration Crédit agricole arènes
- 27 mai inauguration Richard Diffusion
- 3 juillet inauguration Bureaux SAUR
- 4 octobre Sofraparc inauguration
- 20 septembre inauguration Sud Métal Provence
- 25 septembre 1ere pierre SAT A2I
- 22 novembre Inauguration UFOLEP

Vidéos Objectif Gard « Nos entreprises ont du talent ! » :

Tournage de 12 vidéos entreprises partenariat Objectif Gard

Partenaires :

Ensemble des acteurs économiques du territoire et mise en lumière d'entreprises endogènes sur chaque événement

Perspectives 2025 / 2026 :

Optimisation de la programmation : réduire le nombre d'événements mais avec plus de participants

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

4 – Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE)

Contexte et présentation :

Dans le cadre de ses missions, le service REID a coordonné la révision du Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE) en collaboration avec les autres directions et services de la Direction déléguée Attractivité ainsi que la SPL Agate.

Un schéma inscrit dans le projet de territoire :

Le développement économique est au cœur du projet "Nîmes éco-Métropole 2032", qui vise à bâtir une métropole dynamique et créatrice d'emplois. Cette ambition s'appuie sur les atouts du territoire : son patrimoine agricole et touristique, ses infrastructures de transport, ses pôles économiques et sites touristiques.

Repenser l'aménagement face aux contraintes foncières :

Dans un contexte de réduction de l'artificialisation des sols (loi Climat et Résilience), Nîmes Métropole doit adapter son urbanisme en favorisant la densification et la réhabilitation des friches. Les projets doivent également intégrer les enjeux liés aux risques naturels et à la gestion des ressources.

Un outil stratégique pour anticiper l'avenir :

Bien que non réglementaire, le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE) est un outil clé pour planifier l'offre d'accueil économique sur les 10 prochaines années. Il permet d'établir un état des lieux du foncier et de l'immobilier, d'orienter la programmation des espaces économiques et d'améliorer les services aux entreprises, tout en restant adaptable aux évolutions économiques.

Objectifs et impacts :

1. Partager les orientations stratégiques en matière de développement économique
 Impacts souhaités :
 - **Meilleure coordination des acteurs économiques** : les collectivités, chambres consulaires et entreprises partagent une vision commune du développement économique.
 - **Renforcement de l'attractivité et de la compétitivité du territoire** : les investisseurs et entrepreneurs perçoivent une stratégie claire et cohérente.
 - **Facilitation des partenariats public-privé** : les entreprises sont mieux accompagnées et orientées vers les opportunités locales.

2. Légitimer les demandes de créations de nouvelles zones d'activités économiques (Magna Porta, Nîmes Sud)
 Impacts souhaités :
 - **Appui sur des données économiques solides** : démontrer le besoin de nouvelles zones d'activités via des études de marché et des prévisions économiques.
 - **Accélération des processus d'aménagement** : faciliter les décisions administratives et politiques pour le développement des ZAE.
 - **Réduction des résistances locales** : convaincre les élus et habitants de la pertinence des projets grâce à une communication transparente.

En renforçant la connaissance et la légitimité des actions, notre stratégie contribuera à un développement économique structuré et efficace

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Principaux projets et état de progression :
Le SAE a notamment permis d'appuyer, auprès des services instructeurs de l'Etat, l'intérêt public majeur de la future ZAE Magna Porta dans le cadre de la procédure d'aménagement menée par la SPL Agate.

Partenaires : SPL Agate

Défi à relever :
Asseoir la stratégie de développement économique notamment auprès des services de l'Etat

5 – Observatoire économique

Contexte et présentation :

En parallèle de ses missions prioritaires d'accueil, d'accompagnement au développement des entreprises et d'animation du tissu économique, le service REID a également piloté la création de l'observatoire économique de Nîmes Métropole.

Dans un contexte de transformations rapides, l'Observatoire Économique de Nîmes Métropole a pour but d'apporter une vision fine des dynamiques économiques locales. Il fournit aux décideurs et acteurs économiques des données actualisées, des analyses précises et des indicateurs clés pour mieux comprendre les enjeux du territoire.

Grâce à divers outils – tableaux de bord, études sectorielles, synthèses thématiques – il a pour objectif d'anticiper les évolutions et éclairer les décisions stratégiques.

Plus qu'un simple outil de mesure, il met en lumière les interactions entre économie, société et environnement, contribuant ainsi à un développement cohérent et durable.

Objectifs et impacts :

Les objectifs et impacts attendus de ce nouvel outil sont les suivants :

1. Assurer une meilleure connaissance socio-économique du territoire
 Impacts attendus :
 - **Meilleure compréhension des dynamiques économiques**, démographiques et sociales.
 - **Accès facilité à des données fiables et actualisées** pour les élus et techniciens.
 - **Diffusion de l'information** à travers des rapports, tableaux de bord et outils interactifs.

2. Permettre aux élus et techniciens d'analyser les politiques publiques mises en place
 Impacts attendus :
 - **Évaluation objective des effets des politiques locales** (ex. emploi, économie, attractivité).
 - **Identification des actions efficaces** et des ajustements nécessaires.

3. Aider les décideurs locaux à la prise de décision
 Impacts attendus :
 - **Orientation des stratégies de développement** sur la base de données précises.
 - **Justification des choix** budgétaires et d'aménagement du territoire.
 - **Réactivité accrue** face aux évolutions économiques et aux crises

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Principaux projets et état de progression :

Construction de l'outil sur l'année 2024.
Travail mené dans le cadre du programme partenarial entre l'A'U et Nîmes Métropole

Fierté collective de l'année :

Restitution des premiers chiffres clés du territoire

Budget (fonctionnement et investissement) :

Travail mené dans le cadre du programme partenarial entre l'A'U et Nîmes Métropole

Chiffres clés :

- 2 agents dédiés à cette thématique pour 0,6 ETP

Résumé chiffres clés :

- 30 700 établissements actifs dont 9 500 employeurs
- 3 910 établissements qui représentent 27 300 emplois dans les 22 ZAE communautaires d'une superficie totale de 1 210 ha superficie totale
- 104 670 personnes travaillent sur le territoire de Nîmes Métropole
- Nîmes Métropole concentre 41 % des emplois du Gard
- Une population totale de 265 741 personnes
- 15 000 personnes suivent une formation post-bac à Nîmes
- 520 formations post-bac proposées pour la rentrée 2024

Calendrier :

Construction de la plateforme et du premier portrait de territoire sur 2024

Partenaires :

Agence d'Urbanisme

Défi à relever :

Asseoir l'utilité et l'utilisation de l'observatoire économique comme outil d'analyse et d'aide à la décision

Perspectives 2025 / 2026 :

- Restitution officielle des premiers chiffres clés de Nîmes Métropole le 28 janvier 2025
- Actualisation des chiffres du marché de l'observatoire de l'immobilier d'entreprise
- Enrichissement continu de l'interface observatoire éco : données URSSAF, emplois publics, revenus...
- Etudes sectorielles : toile de la filière Santé du territoire

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

ZAE - Zones d'Activité Economique

Contexte et présentation :

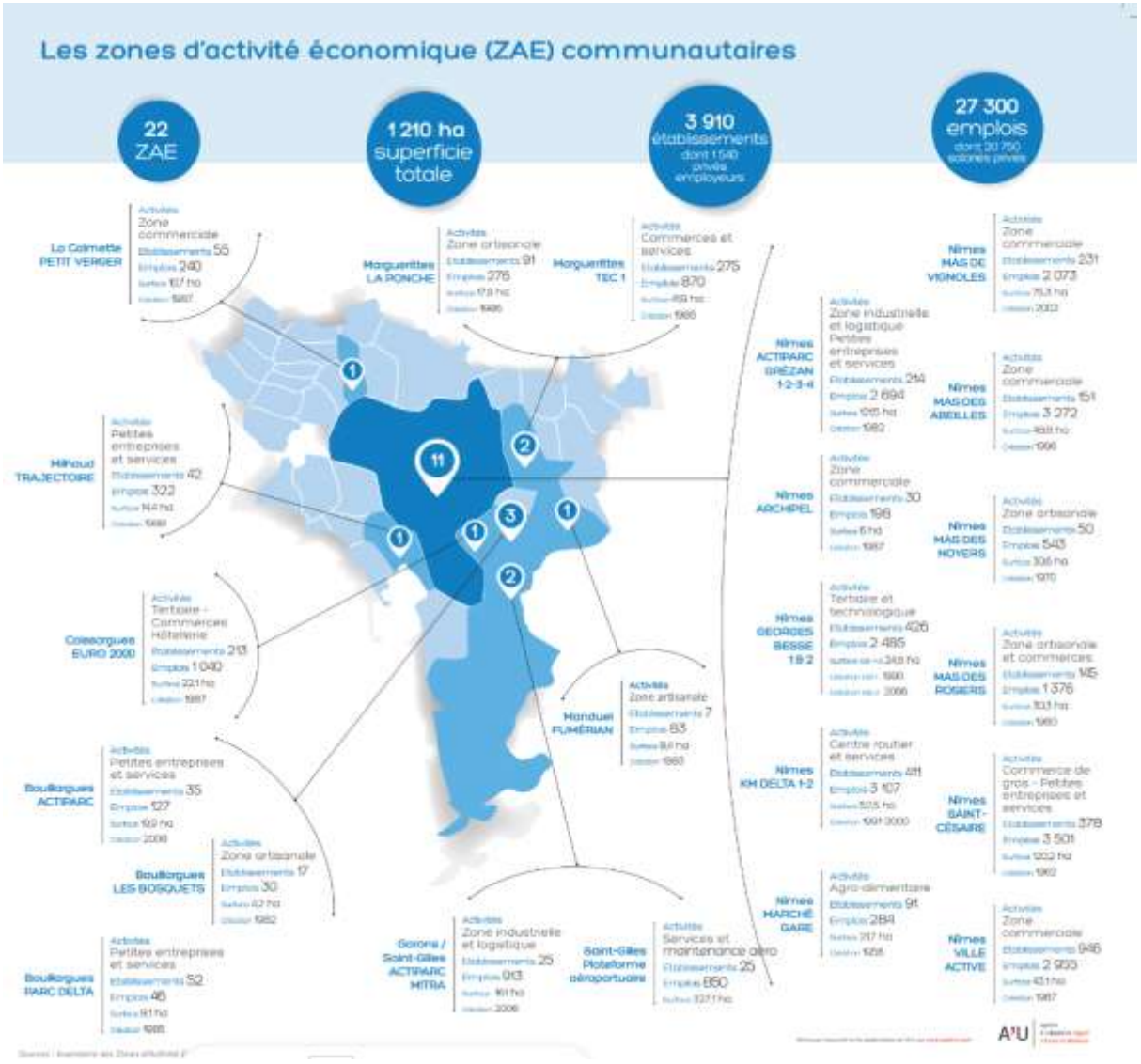
C'est dans le cadre des dispositions de la Loi NOTRe que Nîmes métropole étend son champ d'implication en matière de gestion des zones d'activité économique, passant ainsi en 2018 de quatre zones d'activité (4) à vingt-deux (22).

Du point de vue activité économique, ces 22 ZAE représentent aujourd'hui 1210 hectares de superficie dédiés à l'activité économique du territoire, 3 910 établissements/entreprises et 27 300 emplois.



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE



Sous l'angle infrastructures, elles concentrent plus de 50 km de voirie (dont chaussées, trottoirs, pistes cyclables, cheminement doux, mobilier urbain, signalisations verticales et horizontales), 3 500 grands sujets d'arbres, 14 000 mètres linéaires de haies, 80 hectares de surfaces végétalisées, 1866 mâts et 2547 points lumineux d'éclairage public.

A noter également l'existence du Bois des Noyers, parc urbain intégré à la zone d'activité phare de la collectivité Georges Besse pour partie réaménagée.

<u>Objectifs et impacts</u> :

Outre la fonction de gestionnaire de l'espace public de ces zones, la collectivité s'est donc depuis attelée à transformer ces espaces pour les rendre plus attractifs pour l'implantation d'entreprises en réduisant dans le même temps l'impact des activités qui s'y concentrent. Un défi majeur et particulièrement transversal.

A travers des actions touchant aux infrastructures réseaux, *directement ou indirectement**, tels que le patrimoine voirie et ses accessoires, l'éclairage public, la fibre professionnelle* et les caméras de vidéo-protection, les réseaux* d'eau potable, de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, le mobilier urbain, mais aussi aux services tels que la propreté urbaine, la collecte des déchets*, l'entretien et la gestion des espaces verts, le réseau de transport en commun* et les modes doux, etc..

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

A travers la gestion planifiée et transversale de ces domaines techniques, Nîmes métropole entend préparer et accompagner les espaces dédiés à l'activité économique aux enjeux de territoire de demain par un changement en profondeur les modes de gestion de ces espaces publics. Il s'agit donc :

- Garantir des infrastructures publiques en capacité de répondre aux besoins des entreprises déjà implantées et d'en accueillir de nouvelles (dimensionnement des chaussées, renfort de la desserte en eau et défense incendie, disponibilité énergétique, réduction du risque inondation, …) ;
- Limiter l'impact sur l'environnement d'activités concentrées avec l'attention de sobriété apportée à l'éclairage public, à la désimperméabilisation et la végétalisation, au développement des espaces dédiés au mode doux, au déploiement d'une nouvelle offre de transport en commun…

Principaux projets 2024 et état d'avancement :

- Actions continues - orientations

 2024 a permis de ré affirmer l'objectif majeur en matière de sécurité et de consolider la montée en gestion préventive permettant une planification plus efficiente opérationnellement et financièrement.

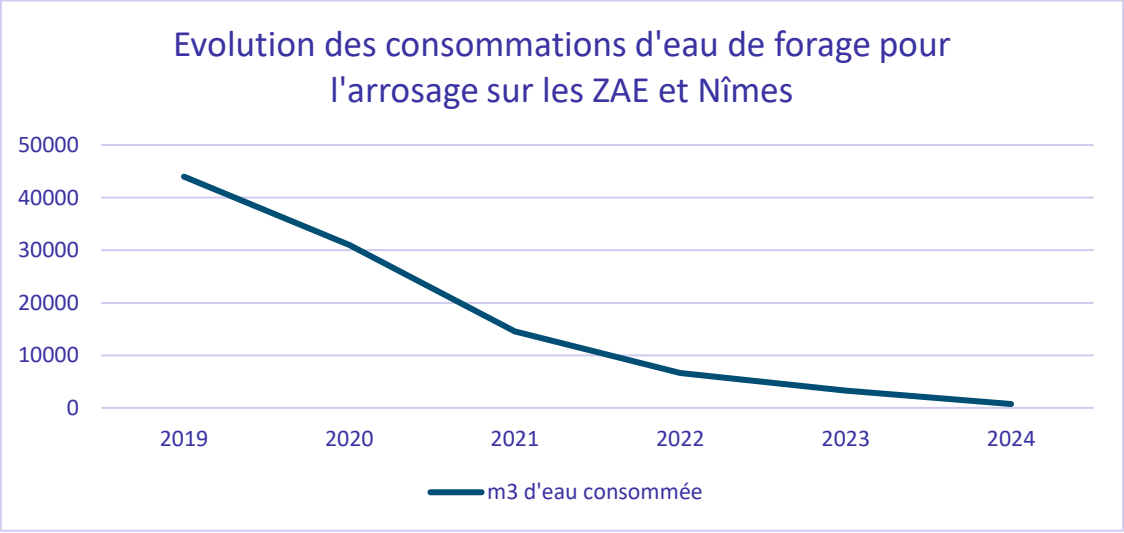
 Le service a ainsi requestionné à la lumière de ces objectifs ses actions et process, tant pour le département *Exploitation*, que pour le département *Travaux neuf* qui le composent.

 Cette ligne de priorité est traduite à la fois dans tous les renouvellements et nouveaux marchés pilotés par le service des zones d'activités économiques et dans l'utilisation des crédits alloués, permettant d'observer une baisse significative de consommation de crédits.

 L'ensemble des domaines relevant de la compétence et responsabilités de Nîmes Métropole sont concernés : astreintes et interventions d'urgence, maintenance des chaussées, propreté urbaine, entretien du patrimoine arboré, maintenance de l'éclairage public en particulier.

 Avec ces leviers d'action, le service a ainsi pu obtenir des résultats significatifs en matière de réduction des impacts environnementaux tels que :

 ✓ Une très nette diminution des prélèvements sur la ressource en eau (731m3 prélevés en 2024 pour 44 000m3 en 2019).



 ✓ Une très nette diminution de la consommation en énergie du parc d'éclairage public

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Le service a également pu mobiliser des crédits d'investissement en faveur actions à plus forte valeur environnementale telles que la reconstruction énergétique.

Les zones d'activité économique (ZAE) du territoire de Nîmes, gérées par Nîmes Métropole, ont fait l'objet d'investissements en faveur de la reconstruction énergétique avec les changements des ampoules énergivores ont été remplacées par des LED.

De plus, depuis fin 2022, ces zones font l'objet d'extinction lumineuse de l'éclairage entre 22h et 6h.

Deux actions qui ont permis à la collectivité d'économiser 12 663 € en 2023 et de maîtriser la flambée de l'augmentation des coûts de l'énergie.

En 2025, l'agglomération entend poursuivre la rénovation des points lumineux des autres zones situées hors de Nîmes.

- Nouvelles bornes vertes monétiques

7 bornes de puisage sont présentes dans les ZAE. Elles donnent libre accès aux entreprises à l'eau, ce service est historiquement gratuit. Aujourd'hui, afin de mieux maitriser les consommations d'eau, elles sont progressivement transformées en bornes monétiques et l'usage de l'eau mis à la charge des consommateurs professionnels. Chaque année à partir de 2024, 2 bornes seront modifiées. Ainsi, les deux bornes les plus utilisées ont été remplacées au printemps 2024 : celle de Grézan et Mas des Noyers.

- Espaces végétalisés

Une opération a été réalisée dans la zone « Km Delta » avec la végétalisation du giratoire du Trintignant situé proche de l'entrée d'autoroute Nîmes Ouest.

Dans la zone « Mas de Vignoles », le long de la sente piétonne à l'Est de Family Village et sur un linéaire de 500 mètres, une végétalisation est engagée (réalisation T1 -2025) afin d'agir sur le confort thermique en participant à la régulation les températures et à la l'amélioration de la qualité de l'air.

- <u>Projet phare 2024 - 2026</u>

Ville active – Etude du projet de réaménagement des espaces publics

En 2024 a été lancé les études pré opérationnelles et les diagnostics du projet de réaménagement de Ville Active, première zone d'activité à caractère commercial de Nîmes créée en 1986. Fleuron de l'activité économique dans les années 90, la zone d'activité ville active apparait aujourd'hui en perte d'attractivité pour partie en raison son modèle d'aménagement obsolète et ses infrastructures vieillissantes. 2 ans d'études dont l'ambition sera de donner un nouvel essor économique à cette zone mais également la faire muter vers un modèle d'aménagement résilient et de gestion plus vertueux.

Un défi pour cette zone qui compte aujourd'hui plus de 750 établissements représentant 17 secteurs d'activité économique.

Semestre 1 - 2024 : Etudes pré opérationnelles (comptage, topographie, diagnostic ouvrages d'Art, …),
Trimestre 3 - 2024 : Notification du marché de programmation,
Trimestre 4 - 2024/2026: Lancement des études de programmation et diagnostic.
Mars 2026 : Remises de scénarios

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Chiffres clés :

- Budget exécuté :
 - Fonctionnement 1 250 k€
 - Investissement 3 000 k€

- Composition du service :
 - 1 ETP encadrement
 - 1 ETP référent travaux neuf
 - 1 ETP référent exploitation
 - 1 ETP exploitation

Perspective 2025 :

- Poursuite des études préalables au projet de ré aménagement de Ville Active
- Lancement de 2 projets de « petits ré aménagement »
- Poursuite des 2 grands chantiers thématiques (diffus) :
 - Végétalisation & désimperméabilisation,
 - Finalisation du changement du parc d'éclairage public en LED
- Programmes travaux pluriannuel :
 - Réhabilitation de voirie,
 - Signalétique directionnelle routière des zones,
 - Bornes de puisage intelligentes,
 - Le déploiement des caméras.
- Suivi des travaux concédés : fin d'aménagement des ZAC : Georges BESSE, Petit Verger et Mitra
- Intégration de nouveaux périmètres de zones d'activité : Nîmes Sud et la zone aéroportuaire,
- Participation à la stratégie de densification des ZAE existantes.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

AMENAGEMENT

L'aménagement de l'espace communautaire est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomérations depuis leurs créations en 1999.

Pour Nîmes Métropole, selon les statuts en vigueur cette compétence comprend :

- le schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- la réalisation de ZAC d'intérêt communautaire.
- *l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.342-2 du même code assurée la DGA Mobilités, (soulignant le lien évident entre aménagement et mobilités…).*

L'activité de la Direction Planification et Aménagement Durables du Territoire (DiPAD) se décompose selon trois axes :

1. De la stratégie à la planification urbaine territoriale comprenant notamment l'actualisation et/ou le développement de la stratégie développement communautaire et sa déclinaison dans les documents de planification territoriale supra-communaux et communaux,
2. De la planification à la mise en œuvre opérationnelle à travers la conduite opérationnelle des projets urbains métropolitains et/ou économiques structurants,
3. Le partenariat technique, un outil indispensable dans le cadre du développement de la chaine de production de l'aménagement.

I - De la stratégie territoriale à la planification urbaine

I.1 Stratégie territoriale

1.1.1 - Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable d'Egalités des Territoires : Modification n°1

En février 2023, la région Occitanie a engagé la modification n°1 du SRADDET afin d'intégrer les nouvelles obligations législatives introduites par la loi « AGEC » du 10 février 2020, la loi « Climat et Résilience » du 22 aout 2021 complété par la loi ZAN du 23 juillet 2023 et enfin la loi « 3DS » du 21 février 2022. Cette modification porte ainsi sur les quatre thématiques suivantes : la sobriété foncière, les stratégies régionales logistique et aéroportuaire et enfin la valorisation des déchets.

Durant l'année 2024, la DiPAD a participé et suivi l'ensemble des travaux concernant cette modification. Le dossier mis en consultation adressé auprès des Personnes Publiques Associées du 3 décembre 2024, dont Nîmes Métropole, intègre notamment la nouvelle Zone d'Activité Economiques (ZAE) de l'Aéroport (25 ha) en tant que Projet d'Envergure Régional (PER) permettant ainsi une prise en charge par la Région de 60 % de cette nouvelle consommation d'espace dans la cadre de la territorialisation de l'objectif de consommation d'espaces précisée dans la loi Climat et Résilience.

Perspectives 2025 : Poursuivre le suivi des études réalisées dans le cadre de la modification du SRADDET et rédaction de l'avis de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

1.1.2 - Le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Gard : Révision n°1

En juin 2023, le Syndicat mixte du SCOT SUD Gard a prescrit la révision générale du SCOT afin d'intégrer de nouvelles dispositions législatives, la loi de modernisation des SCoT (juin 2020), la loi Climat et Résilience du 22 aout 2021, modifiée le 20 juillet 2023 et la loi industrie verte du 23 octobre 2023 et les nouvelles dynamiques démographiques.

La DiPAD, en tant que référente technique désignée pour Nîmes Métropole participe et contribue activement aux études en cours liées à cette révision tout en assurant la coordination des différentes directions de Nîmes Métropole.

Perspectives 2025 : : Poursuivre le suivi des études réalisées dans le cadre de la révision générale du SCOT Sud Gard et la coordination au sein de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

1.1.3 - Le projet de territoire Nîmes Eco-métropole 2032 ; Actualisation du projet de territoire Nîmes Métropole 2030

Le projet de territoire actualisé Nîmes Eco-Métropole 2032 a été approuvé le 15 mai 2023.

Concomitamment, comme pour le précèdent Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2018-2021 entre la Région Occitanie, le Département du Gard, le Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Garrigues Costières de Nîmes, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et la Communauté de Communes (CC) Beaucaire Terre d'Argence, Nîmes Métropole a été reconduit en tant que chef de filat du CTO 2022-2028 à l'échelle du territoire Garrigues et Costières de Nîmes.

Dans le cadre de ce contrat, la DiPAD est chargée de l'animation et l'accompagnement des communes éligibles de Nîmes Métropole au dispositif Bourg-centre Occitanie de 2ème génération. L'animation, la mise en œuvre et le suivi global du CTO est assuré par le service Politiques Contractuelles et Recherche de Financement de Nîmes Métropole.

La DiPAD aura accompagné 17 communes.

Perspectives 2025 : Procéder à l'évaluation du Projet de Territoire Nîmes Eco-Métropole 2032 et des Bourgs Centre Occitanie.

I.2. Planification urbaine

Dans le cadre de la déclinaison territorialisée du projet de territoire « Nîmes Eco-métropole 2032 », la DiPAD est chargée de la formalisation des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) que l'Agglomération doit produire sur les documents d'urbanisme communaux. Dans le prolongement travaux initiés en 2022, la DiPAD a coordonné et animé la démarche interservices auprès de l'ensemble des directions de Nîmes Métropole.

La DiPAD a également mis en place "Un cycle d'ateliers sur l'urbanisme intercommunalité" afin de construire collectivement et collégialement, avec les communes, une culture commune sur les enjeux, la pratique, la gouvernance et étudier les possibilités d'évolution en la matière

Perspectives 2025 : Poursuivre le développement de la démarche interservices dans le cadre de la formalisation PLU et la construction d'un « Porter à Connaissance » destiné à prendre en compte, lors de l'évolution de leurs documents d'urbanisme communaux, les politiques publiques de Nîmes Métropole.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

II - De la planification à la mise en œuvre en opérationnelle

Les études naturalistes réalisées dans le cadre de la démarche Connaissance – Eviter-Réduire Compenser -Accompagner et Valoriser (CERCAV) que la DiPAD pilote ont permis de définir une nouvelle stratégie d'aménagement destinée à l'accueil des entreprises de Nîmes Métropole présentée et validée en séminaire des élus le 11 octobre 2021.

Enrichie par l'étude de la simulation dynamique méta-populationnelle des espèces animales pour l'application de la séquence ERC réalisée par le BE TERROIKO, Nîmes Métropole a également défini une stratégie écologique territoriale basée sur l'application de planification de la compensation enrichie par l'élaboration d'une Trame Verte Bleue et Noire et la mise en place d'un accord cadre permettant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des mesures compensatoires.

L'objectif visé par Nîmes Métropole est toujours d'appréhender au mieux la séquence précitée pour assurer aux mieux sa prise en compte, sa mise en œuvre et sa déclinaison opérationnelle dans l'ensemble des projets de Nîmes Métropole.

Ainsi, dans le cadre de la stratégie d'aménagement précitée, la DiPAD s'est attachée, en 2024 :

- A l'issue de la sécurisation foncière opérée à travers la mise en place d'un convention pré-opérationnelle Grands Projets avec l'EPF Occitanie et des premières acquisitions réalisées concernant le projet de renouvellement urbain de la Porte Ouest -Nîmes- à lancer et à piloter l'ensemble des études techniques nécessaires à la réalisation du plan guide.

 Perspective 2025 : Consolider la programmation, finaliser le plan guide et définir les montages opérationnels.

- A l'issue de la sécurisation foncière opérée à travers la mise en place d'une convention pré-opérationnelle avec l'EPF Occitanie concernant le projet de renouvellement urbain de la PORTE SUD - Caissargues – 40 ha, à finaliser les études nécessaires à la réalisation de la requalification d'Euro 2000 – PORTE SUD- illustrées à travers la restitution du Plan Guide validée en Comité de Pilotage le 6 novembre 2024. Etant précisé que cette opération est lauréate de l'Appel à Projet national « Plan de transformation des Zones commerciales ».

 Perspective 2025 : Poursuivre les études techniques et définition du montage opérationnel

- A l'issue des conclusions des études de préfaisabilité et techniques sur le secteur de MITRA SUD SAINT GILLES- 20 ha- dont Nîmes Métropole est propriétaire à lancé une consultation visant à désigner une maîtrise d'œuvre urbaine chargée de définir et concevoir le projet d'un éco-parc d'activités. Suite à une réorientation politique, cette procédure a été suspendue.

 Perspective 2025 : Arrêter la procédure de la consultation en cours.

- Une fois les conditions de transfert de propriété de l'aéroport Nîmes Grande Provence Méditerranée – SAINT GILLES- 271 ha arrêtées :
 - A lancer une consultation opérateur visant à valoriser le secteur du BC5 – Saint Gilles - 3.2 ha, site hautement stratégique situé à l'entrée de l'aérogare, qui, au vu de la conjoncture économique nationale, a été déclarée infructueuse.

 Perspective 2025 : Lancement d'une nouvelle consultation opérateur en vue de l'aménagement du secteur du BC5

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- A lancer une consultation visant à désigner une maîtrise d'œuvre urbaine chargée de :
 - Définir et concevoir un schéma d'aménagement et de développement durables de l'aéroport
 - Élaborer les études règlementaires nécessaires à l'obtention des différentes autorisations administratives requises sur le dossier
 - Assurer les missions de maitrise d'œuvre au sens de la loi MOP, essentiellement sur le domaine des infrastructures, permettant la réalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics, en intégrant la dimension hydraulique et paysagère
 - Accompagner la maitrise d'ouvrage sur le montage opérationnel, juridique et financier du projet.

 Perspective 2025 : Désigner la Maîtrise d'œuvre urbaine et lancer l'ensemble des études techniques préalables.

- A contrôler, à travers le Comptes Rendu Annuel aux Collectivités locales. (CRAC), l'opération d'aménagement concédée :
 - Le projet de requalification de la ZAE du Marché Gare,

 Perspective 2025 : Poursuivre le contrôle de l'opération d'aménagement du Marché Gare

III – Le partenariat technique : Un maillon indispensable

Par ailleurs dans le cadre de son activité la DIPAD s'appuie pour réaliser certaines missions sur l'ingénierie locale, notamment l'Agence d'Urbanisme de la région Nîmoise et alésienne conformément aux dispositions de l'article L132-6 du Code de l'Urbanisme. Association du type loi 1901, cet outil mutualisé, avec un mode de fonctionnement et de financement spécifique, donne lieu chaque année à l'élaboration d'un programme partenarial dont la coordination, le suivi et l'état d'avancement sont assurés par la DiPAD.

Données :

Composition :

- 2 Chargés de mission Planification et Aménagement
- 1 chargé de mission aménagement
- 1 Chargée de mission Biodiversité
- 1 Directrice.

Champs d'activités :

Stratégie territoriale, Stratégie écologique territoriale, Planification urbaine, Conduite et montage d'opérations de projets d'aménagements et de projets urbains complexes

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

TOURISME

Contexte et présentation :

En 2024, le service Tourisme de Nîmes Métropole intègre la Direction Déléguée Adjointe Attractivité du Territoire.

Les missions du Pôle Tourisme :

- Le suivi de la Convention de Prestations Intégrées avec la SPL AGATE -Nîmes Tourisme pour la gestion de l'Office de Tourisme Communautaire situé à St Gilles et la promotion touristique du territoire
- La mise en œuvre de la taxe de séjour touristique communautaire pour de nouveaux projets
- La participation aux différents réseaux locaux
- L'animation agritouristique sur les sentiers de randonnée et les boucles cyclo découvertes avec l'action « Les Terroirs Vagabonds, balade à la rencontre des producteurs et artisans de notre territoire ».
- L'entretien des sentiers de randonnée du territoire

Objectifs et impact :

En adéquation avec les schémas touristiques Départemental et Régional en cours, et pour répondre aux nouvelles attentes des visiteurs mais également des habitants, les missions du Pôle Tourisme ont été définies autour du développement des activités de pleine nature (APN) et de l'agritourisme. Ces activités, proposées sur des ailes de saison pour une meilleure gestion des flux touristiques, s'inscrivent dans une **démarche d'accueil de qualité, d'écotourisme et de tourisme durable.**

La mise en œuvre de **la Taxe de séjour touristique communautaire va permettre de continuer à développer de nouvelles offres et à améliorer l'accueil des visiteurs** sur notre territoire.

En complémentarité, Nîmes Tourisme répond aux orientations annuelles de la collectivité en matière de **promotion pour une meilleure visibilité du territoire**.

Les objectifs 2024 de Nîmes tourisme pour Nîmes Métropole :

- Etudier la faisabilité du Classement de l'OTC en Catégorie II et classement de la ville de St Gilles en Commune Touristique
- Proposer de nouveaux horaires d'ouvertures et améliorer la visibilité du bureau d'informations touristiques à St Gilles pour un accueil de meilleure qualité notamment en haute saison
- Optimiser l'accueil touristique à l'aéroport et à la Gare Nîmes-Pont du Gard
- Nouveaux outils de communication et promotion dont nouveau site internet, une cyberlettre pour les élus du territoire, l'agenda mutualisé Apidae, la participation à des salons, nouveaux produits dont des visites guidées dans les communes (Générac, Caveirac, Sernhac)
- Réseaux suivis par Nîmes Tourisme pour NÎMES MÉTROPOLE : Vignobles et Découvertes, Site Remarquable du Goût Les Olivettes du pays de Nîmes, Les Ecoacteurs de la réserve de Biosphère des Gorges du gardon et de la Petite Camargue, JMS, La Régordane, Gard'Tourisme avec notamment la réédition des cartoguides de randonnée à réactualiser si nécessaire

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Principaux projets et état de progression :

- Les sentiers de randonnée

Le territoire de la Communauté d'Agglomération est maillé par plus de 500 km de sentiers de randonnée, répartis sur 33 communes « point de départ ». **L'entretien de qualité de ces sentiers** (signalétique directionnelle avec 400 poteaux et 1000 lames directionnelles et le débroussaillage) à la charge de l'agglomération et suivi par le Pôle Tourisme est essentiel pour **continuer à développer les APN** attendus par les visiteurs.

4 cartoguides promotionnels de ces sentiers sont en vente dans les Offices de Tourisme et les librairies :

- Massif des Lens,
- Gorges du Gardon,
- Entre Vaunage, Vistre et Vidourle,
- Des Costières à la Camargue Gardoise (mis à jour en 2024, doit être réédité en 2025)

- Les Terroirs Vagabonds

L'opération « Les Terroirs Vagabonds » est un produit couplé **« agritouristique-Activités de Pleine Nature »**. L'opération « Terroirs Vagabonds » promeut également divers réseaux ou labels (CPIE du Gard, Vignobles et Découvertes destination AOC Costières de Nîmes, Vins IGP Gard, Bienvenue à la Ferme, AOP Olives et Huiles d'Olives de Nîmes, Militant du Goût et autres).

Accueillie sur les communes de Nîmes Métropole, cette opération répond à la demande de l'Office de Tourisme Communautaire qui souhaite proposer **des offres touristiques sur tout le territoire**.

L'agritourisme s'inscrit également dans le PAT - Plan Alimentaire Territorial de Nîmes Métropole.

Face au succès de la première édition, **développement de l'offre en 2024** « Terroirs Vagabonds » avec le doublement des sorties. 20 propositions qui s'enrichissent d'activités singulières : balade en trottinettes électriques tout-terrain ou en vélo électriques mis à disposition. Test de sorties à la journée pour **une expérience « slow tourisme »** où on prend le temps de la balade avec des visites plus longues et où le public partage un moment de convivialité autour d'un pique-nique **créateur de liens, d'échanges et de rencontres entre le grand public et les acteurs des filières agri et artisanat locales.**

- Le suivi de la Convention de Prestations Intégrées avec la SPL AGATE - Nîmes Tourisme, notamment sur les sujets :

 - APIDAE
 - Réunion renouvellement du Label Vignobles et Découvertes avec l'AOP Costières de Nîmes
 - Aéroport et optimisation de la gestion des flux et accueil passagers.
 - Réunions régulières mensuelles

- La taxe de séjour et les nouveaux projets

En 2023, Nîmes Métropole a souhaité instaurer une taxe de séjour communautaire sur son territoire afin de constituer une source de financement propre au développement d'actions destinées à favoriser la fréquentation touristique ou/et aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques. **L'année de référence pour la récolte de la recette de cette taxe est 2024**. Il a été décidé en Conférence des Maires qu'un **Comité de Pilotage** coordonnerait les modalités de la mise en œuvre de cette taxe.

Les actions financées en 2024 par la taxe : **Le lancement d'une étude** « Stratégie touristique de Nîmes Métropole » livrable en 2025 visant à définir des orientations stratégiques et un plan d'actions à l'horizon 2025-2030.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Fiertés collectives de l'année :

- Le développement de l'action Terroirs Vagabonds qui a rencontré son public avec un retour favorable des animateurs ainsi que des producteurs et artisans accueillants
- Une collaboration plus régulière et optimisée avec Nîmes Tourisme avec la mise en ligne des évènements communautaires et des communes sur APIDAE
- La mise en place du COPIL Tourisme Taxe de séjour avec de nouveaux objectifs et projets pour le territoire

Nouveautés :

- Lancement de l'étude stratégique pour le développement touristique du territoire en octobre 2024, entretiens des acteurs économiques et institutionnels menées jusqu'à fin novembre par le cabinet TED CONSEILS, Diagnostic des forces et faiblesses établis.
- Renforcement du référencement des évènements sur le logiciel APIDAE en lien avec les communes et NÎMES MÉTROPOLE
- Photographies de communes et paysages sur photothèque Nîmes Métropole, OTC et Gard tourisme pour valoriser la coursive de la Gare
- Renforcement des liens avec l'OTC/ Services NÎMES MÉTROPOLE/ Délégataires
- Valorisation de la Coursive voyageurs de la Gare Nîmes Pont du Gard avec des photographies du territoire
- Améliorer l'accueil au sein de l'aérogare (redimensionnement des navettes, paiement facilité pour la billetterie, visibilité du service navette ; Réapprovisionnement des documentations touristiques ; …) : Solutions pour un meilleur service rendu auprès de l'usager des navettes aéroport qui pourront être mise en œuvre en 2025
- Création d'Agglo en Lumière
- Aménagement d'une piste cyclable sur la Diagonale du Vistre
- Etude sur la création des aires de service sur le territoire et proposition d'hébergement chez des sociaux professionnels pour les camping-cars
- Etudes juridiques pour l'ouverture de certains tronçons de la diagonale du Vistre aux promeneurs et VTT.

Budgets :

Fonctionnement

APN Sentiers de randonnée

Suivi	17 000 €
Mise à jour fiches d'implantation	4 000 €
Entretien-débroussaillage	80 000 €

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

CPI SPL AGATE-Nîmes Tourisme 335 000 €

Terroirs Vagabonds 15 000 €

Investissement

APN Sentiers de randonnée Entretien-signalétique

Fourniture 7 858 €
Pose 3 250 €

Recettes

Taxe de séjour 2024 : 205 000 €

Chiffres clés :

RH : 1.2 ETP

Principaux partenaires :

- **Département du Gard**

 Séminaire Grandes Itinérances à Uzès (Chemin de Compostelle, la Régordane, Les Huguenots, Stevenson…)

- **Gard'Tourisme**

 Réseau Vignobles et Découvertes et Boucle cyclo touristique « entre vins et romanité »

- **Collaboration mission tourisme PETR**
 - Visite partenariale (Mas d'Arbaud Redessan)
 - Elaboration de 19 fiches actions « Stratégie touristique du territoire » (pistes de développement) avec PETR service mobilité-environnement et PAT
 - Présentation piste partenaire « cartographie touristique »
 - Conseiller technique « tourisme » au comité de programmation Leader - lancement le 19 décembre

- Rencontre partenariale pour collaboration sur Terroirs Vagabonds et Agglo en Lumière avec les **Syndicats AOP Costières de Nîmes, IGP des Vins du Gard et Bienvenue à la ferme**

- **En interne**
 - Service PAT, PCAET : Collaboration JMS / Chambre d'agriculture du Gard
 - Service Environnement et Mobilité
 Convention annuelle d'objectifs avec le CPIE du Gard
 Projet Diagonale du Vistre (en cours) en lien avec l'EPTB
 - Service Culture : Participation aux Journées taurines scolaires
 - Dossier Gard'Tourisme / prise en charge de l'adhésion par Nîmes Tourisme
 - Dossier classement touristique « Commune de St Gilles et Office de Tourisme Communautaire » catégorie 2

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- Budget Climat
- Visite annuelle (aérogare, gare, Mas Larrier, OTC St Gilles, Aires de services camping-car St Gilles et St Mamert)
- Visite de suivi (aérogare et gare)

Défis à relever :

- Mise en place des actions 2025 notamment la création de l'évènement agglo en lumière sur 6 communes du territoire.
- Mise en place de la formation des agents référents des communes pour se développer l'Agenda APIDAE notamment au profit des communes en carence de ressource.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

ESRI - Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation

Nîmes Métropole constitue le troisième pôle d'enseignement supérieur de la Région Occitanie, après Toulouse et Montpellier.

Ce nombre d'étudiants est en progression forte et constante depuis plus de 15 ans, ce qui témoigne d'une dynamique de développement de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire, au premier rang desquels l'Université de Nîmes.

Cependant, une part significative des jeunes sont encore contraints de quitter le territoire pour poursuivre ailleurs leurs études post-bac, faute d'une offre locale suffisante, ou en raison de l'attractivité de la vie étudiante dans des villes comme Montpellier ou Aix-Marseille. En conséquence, l'objectif principal de la mission "Enseignement supérieur, recherche et innovation" (ESRI) est de soutenir le développement de nouveaux cursus d'enseignement supérieur, en privilégiant plus particulièrement la mise en place de formations et la réalisation de thèses répondant aux besoins des entreprises du territoire et du marché de l'emploi local.

Un autre objectif essentiel est de soutenir les efforts de recherche et d'innovation, dans une perspective du développement économique du territoire.

Principaux projets 2024

Soutien aux programmes de recherche, actions favorisant l'insertion professionnelle des doctorants

- **Soutien au Collège Doctoral /** Montant 20 000 € : Il apporte aux doctorants les compétences spécialisées et l'expertise pour des postes de recherche et développement de haut niveau dans l'industrie ou les universités. Cette action facilite l'insertion professionnelle des doctorants et favorise l'entrepreneuriat, l'investissement dans la recherche, contribue à l'économie par la création d'innovation technologique ou la création d'entreprises innovantes.

Soutien aux créations de formation

- **Cofinancement de 1 licence professionnelle à l'Université de Nîmes**

 Montant 15 000 € : Licence professionnelle - métiers du droit de l'immobilier

 Formation spécialisée qui permet aux étudiants de se préparer aux métiers du secteur immobilier tout en se concentrant sur les aspects juridiques de cette profession. Elle vise à fournir des compétences solides en droit immobilier, en gestion de biens, en transaction immobilière, en urbanisme et en gestion des conflits liés à l'immobilier Cette licence professionnelle vise à répondre aux besoins locaux en offrant aux étudiants des opportunités d'emploi dans ces domaines. Elle propose une formation en alternance, une réponse aux attentes des entreprises du secteur.

- **Cofinancement de 2 formations au Campus Saint-Vincent de Paul**

 1 - Bachelor Chargé de Marketing et Communication / Montant 15 000 €

 Il existe une demande croissante d'entreprises locales pour des professionnels spécialisés en marketing et communication, capables de gérer des événements. Ces entreprises adoptent des stratégies de marketing plus complexes, incluant la gestion d'événements, le marketing numérique et la communication multicanale. La demande pour des diplômés possédant des compétences avancées dépasse désormais celles d'un BTS. La diversité des secteurs d'activité locaux entraîne le développement de nouveaux domaines liés au marketing et à la communication, justifiant ainsi l'ouverture d'une formation complète en marketing, communication et événementiel. Cette formation permettra aux étudiants de renforcer leurs qualifications et de faciliter leur insertion dans les entreprises locales.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

2 - Bachelor Responsable Commerce Retail Spécialisation « Trilingue » / Montant 15 000 €

Cette formation permet aux étudiants de maîtriser trois langues clés du commerce mondial, ce qui améliore leur attractivité et compétitivité sur le marché du travail. Cette formation facilite la communication avec une clientèle internationale et renforce les partenariats entre entreprises locales et marchés mondiaux. Les compétences acquises favorisent l'innovation et l'adaptation aux relations commerciales internationales. Dans une région comme la nôtre, la maîtrise de plusieurs langues constitue également un atout majeur pour le recrutement, notamment dans le secteur du tourisme.

Actions en faveur de l'orientation des étudiants, de la mobilité internationale, de la vie étudiante et de la sensibilisation à l'innovation et au monde de l'entreprise

- **Cofinancement journée d'intégration Campus Saint-Vincent de Paul avec des partenaires économiques /** Montant 2000 €

 Afin de répondre à une demande de ses étudiants, le lycée Saint Vincent de Paul lance son Pôle Supérieur afin d'œuvrer pour la réussite, l'insertion dans le monde économique, et le bien-être de ses derniers. Dans ce cadre, différentes actions et différents projets sont organisés en présence de professionnels et acteurs économiques ceci afin de dynamiser la vie étudiante, d'informer les étudiants pour leur vie future et leur permettre ainsi d'atteindre leurs objectifs professionnels dans les meilleures conditions.

- **PMNA : Actualisation de l'offre globale de formation du territoire présentée sur le site internet du Pôle métropolitain Nîmes-Alès (https://www.nimes-ales.fr/la-vie-etudiante-a-nimes-et-ales) /** Montant 35 000 euros

 Chaque année, les données de l'Atlas de la vie étudiante relatives à l'offre de formation postbac sur le territoire du Pôle Métropolitain sont remises à jour sur www.nimes-ales.fr. Cet outil de recherche apporte tous les éléments de connaissance utiles et d'aide à la décision aux élus, aux entreprises et aux lycéens, étudiants et « alternants » en phase d'orientation ou réorientation, ainsi qu'à leurs familles, pouvant chercher des formations bien spécifiques dans l'offre territoriale. L'enjeu est d'accompagner l'attractivité estudiantine du territoire comme vecteur de développement, en cohérence avec l'axe d'actions « Université, recherche et innovation » du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès.

- **Soutien aux salons d'orientation Lycée Avenir /** Montant 3000 €

 Le Salon offre aux lycéens de Nîmes, Uzès, Sommières et Milhaud l'opportunité de découvrir les nombreuses formations proposées dans l'enseignement supérieur dans le Sud de la France, notamment sur Nîmes Métropole. C'est une occasion unique pour les étudiants de se renseigner sur divers parcours et d'échanger directement avec les établissements présents. Environ 150 exposants, y compris des établissements locaux, proposent leurs formations. L'événement attire chaque année près de 4 000 lycéens et est ouvert au public, y compris aux parents. Le Salon est gratuit, et l'association Lycée Avenir organise le transport des élèves durant le temps scolaire pour faciliter l'accès.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- **Campus des Métiers et des Qualifications**

 Projets du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence HEREC porté par le Lycée Duhoda / Montant 3000 €

 Le CMQE HEREC La Région Académique et la Région Occitanie pilotent 15 Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ), dont le Campus d'Excellence Habitat, Énergies Renouvelables et Éco-construction (HEREC). Le CMQE HEREC est un espace dédié aux échanges et aux opportunités de formation et d'évolution professionnelle pour les apprenants de la région. Il se concentre sur trois axes stratégiques : la promotion des métiers et formations (du CAP au diplôme d'ingénieur), l'insertion professionnelle en partenariat avec les entreprises, et l'adaptation des formations aux évolutions économiques du territoire. En 2024, grâce au soutien financier de Nîmes Métropole, plusieurs actions ont été co-financées, notamment l'inauguration d'un plateau de formation en maintenance d'éoliennes pour former des techniciens dans le secteur des énergies renouvelables. De plus, des événements ont été organisés pour promouvoir les métiers de l'habitat durable et des énergies renouvelables, touchant 1749 personnes. Les partenariats avec les entreprises locales et les collaborations avec des institutions de recherche ont également été renforcés pour soutenir l'insertion professionnelle et les projets innovants.

- **Projets du Campus des Métiers et des Qualifications Design et Industries Créatives porté par le Lycée Hemingway /** Montant : 3000 €

 La Région Académique et la Région Occitanie pilotent 15 Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ), dont le Campus Design et Industries Créatives (mode, audiovisuel et cinéma, musique…) créé en 2017, rattaché au lycée Hemingway. Ces campus visent à promouvoir des filières d'avenir pour répondre aux évolutions technologiques et aux besoins croissants de main-d'œuvre qualifiée. Leur mission est de fédérer les organismes de formation, les acteurs économiques, de recherche et d'innovation, afin de stimuler le dialogue et les coopérations entre formation, emploi et innovation.

 Le Campus des Métiers et des Qualifications Design et Industries Créatives (CMQ-DIC) favorise les échanges entre acteurs locaux sur la formation professionnelle, l'orientation, l'insertion, l'innovation et le développement économique. Il a été créé en réponse à l'importance des Industries Culturelles et Créatives (ICC) en Occitanie, générant 5 milliards d'euros annuels. Le CMQ-DIC met en avant les métiers et formations, du CAP au diplôme d'ingénieur.

En 2024, grâce au soutien financier de Nîmes Métropole, plusieurs actions ont été co-financées, telles que :

- Le programme des Cordées de la réussite, avec un tutorat entre étudiants en L3 design à l'Unîmes et 40 élèves du secondaire pour promouvoir les formations en design et rencontrer des professionnels du secteur en Occitanie Est.
- La participation à une dizaine de salons et forums pour promouvoir les métiers des ICC (design, mode-textile-habillement, métiers d'art).
- Le programme de recherche et développement, avec la participation de l'Unîmes et du Lycée Hemingway à un diagnostic national dans le cadre de France 2030, axé sur les métiers du design, salué par la Banque des Territoires et validé pour une phase 2 en 2025. Ce projet, soutenu par Nîmes Métropole, concerne les métiers d'art, la mode, la santé et la prévention des risques.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- **Summer School Université de Nîmes/** Montant 2500 €

 Participation à l'organisation de la première Summer School en neurosciences du 8 au 12 Juillet 2024 sur le site Vauban de l'Université. Matinées consacrées à des master class animées par des experts en neurosciences de divers horizons. Après-midis dédiées à l'entreprenariat, dans le but d'inspirer et d'encourager les jeunes neuroscientifiques de la région à embrasser l'entrepreneuriat en leur offrant une première immersion dans le monde des start-ups. Présentation des avancées scientifiques mise en avant d'entreprises locales et d'acteurs publics lors de tables rondes. Au-delà de l'événement en lui-même, l'écosystème dynamique et prometteur présent sur notre territoire fut mis en lumière. La région de Nîmes regorge de talents, d'entreprises innovantes, et de ressources qui font de notre environnement un véritable incubateur pour des entreprises du neurobusiness. Présenter cet écosystème local lors de cette Summer School a démontré le potentiel avantageux de notre région. Coût de l'événement 9 000€ dont participation financière complémentaire du Village by Crédit Agricole et du Bic Innov Up.

- **Dispositif PEPITE LR (Université de Perpignan)** / Montant 8000 €

 Pépite LR (Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat Languedoc-Roussillon) soutient l'entrepreneuriat étudiant en Occitanie en offrant un accompagnement pour la création d'entreprises innovantes. Il propose des formations, des conseils personnalisés, un accès à un réseau d'experts et le statut d'étudiant-entrepreneur, en ligne avec le Plan Esprit d'Entreprendre du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. En 2024, Pépite LR a organisé quatre actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat, rassemblant 260 étudiants, et a accompagné sept étudiants-entrepreneurs avec des dispositifs adaptés. L'association a également participé à quatre événements majeurs et a délivré le Statut National Etudiant-Entrepreneur à 11 étudiants de l'Université de Nîmes, dont 8 développent un projet en parallèle de leurs études

- **Soutien à la Maison de l'Europe** / Montant 5000 €

 La Maison de l'Europe de Nîmes, créée en 1966, est une association à but non lucratif visant à informer la population locale sur le fonctionnement de l'Union européenne. Elle forme les habitants à une citoyenneté européenne active et responsable, en proposant des interventions pédagogiques dans les écoles et des formations sur l'Europe. L'association organise également des événements (colloques, conférences, débats) pour sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux enjeux de la construction européenne, et favorise les rencontres entre les acteurs socio-économiques locaux.

- **Soutien à la science et aux étudiants / Ecole ADN /** Montant 3000 €

 L'École de l'ADN de Nîmes s'inspire du « DNA Learning Center » du Cold Spring Harbor Laboratory et œuvre pour la promotion de la recherche en biologie moléculaire et génétique. Elle préside la Fédération Francophone des Écoles de l'ADN, regroupant 12 partenaires nationaux et internationaux. Reconnue par l'Éducation Nationale, elle pilote des programmes européens et participe à des événements scientifiques. En 2024, l'école a contribué à plusieurs projets de recherche, dont le programme « SECRET - BIOTRACK » en collaboration avec l'IRCGN pour l'identification génétique, un projet sur l'énergie et l'environnement avec l'École de Chimie, et l'ouverture d'une antenne en Guadeloupe, renforçant ainsi son rayonnement international en sciences de la vie et criminalistique.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- **Fablab de Nîmes /** Montant : 72 000 €

 Le **FabLab de Nîmes** est un espace de fabrication numérique où le public peut créer et prototyper des objets à l'aide de technologies comme l'impression 3D et la découpe laser. Il s'adresse à des entrepreneurs, étudiants et particuliers, et joue un rôle clé dans l'**inclusion numérique** en offrant des formations pour les publics fragilisés. Il soutient également des projets d'innovation et favorise la collaboration entre différents acteurs locaux.

 Feuille de route 2024 s'articule autour de quatre axes stratégiques :

 1. **Attractivité du territoire** : Soutenir l'innovation des entreprises locales et accroître le rayonnement de Nîmes Métropole à travers des événements et des projets régionaux, nationaux et internationaux.
 2. **Éducation et recherche** : Collaborer avec des établissements d'enseignement supérieur et secondaire pour promouvoir la culture scientifique et technologique.
 3. **Transition environnementale** : Promouvoir les ressources locales, la réparation, la réutilisation, et sensibiliser aux enjeux environnementaux.
 4. **Inclusion numérique** : Accompagner les publics fragilisés, notamment via le projet Etap Maker, pour faire du FabLab un acteur clé de l'inclusion numérique.

 En parallèle, l'année 2024 visera à développer l'offre de services, établir des partenariats stratégiques, diversifier les financements et renforcer la participation des membres et les ressources humaines.

Maillage territorial

Rencontres avec de nouvelles structures en enseignement supérieur et organismes de formation.

Animation

Organisation d'événements pour les étudiants en enseignement supérieur ou participation des étudiants aux événements portés par le DEVECO

- **Entreprendre avec Stéphane Treppoz** 30 janvier

 Partenariat : 100 000 entrepreneurs / Organisateur Nîmes Métropole 360 étudiants
- **Startup Challenge** 15 mars

 Partenariat : Organisateurs UNIMES, Campus CCI, Pépite LR : Nîmes Métropole 100 étudiants
- **Tables rondes IA / Campus CCI** 26 avril

 Organisateur Campus CCI / Partenaire NM 80 étudiants
- **Job Dating Alternance** (Enseignement sup) 15 mai

 Organisateur France Travail et Nîmes Métropole, 23 organismes de formation, 48 étudiants candidats
- **DIGIWEEK NIMES Métropole**

 20 au 22 novembre Organisateur Nîmes Métropole, Partenaires : Campus CCI, garDigital, Bic Innov'up, France Travail

 5 évènements dont un événement 100% étudiants (le mercredi matin)

 550 personnes en présentiel en conférence + Salon du recrutement en ligne

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- **Salon de la création d'entreprise**

 24 septembre : Organisateurs Nîmes Métropole et France Travail / Nîmes Métropole Maître d'ouvrage, 28 partenaires, 1 Salon information partenaires, 3 mini conférences : Environ et un public de 250 personnes (70 étudiants / intérêt pour l'entrepreneuriat)

Budget 2024 :

206 K€

RH

- Directrice Déléguée adj : 0.5
- Chargée de Mission ESRI : 0.5

Principaux Partenaires

- Université de Nimes
- IUT de Nimes
- Saint de Paul
- D'Alzon
- Campus CCI
- Purple Nimes Marguerittes
- ECG
- Keyce Académie
- Sud Formation Conseils
- Pigier
- Lycée agricole de Rodilhan
- Lycée Hemingway
- Lycée Dhuoda
- Greta
- La Région Occitanie

Défi pour 2025

Mise en place de la stratégie ASESRO (Assemblée des Sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie) en lien avec la Région et l'Université de Nîmes ainsi que d'autres établissements d'enseignement supérieurs du territoire.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

AEROPORT

Les services de Nîmes Métropole agissent de concert pour la gestion, la transformation et le développement de l'aéroport de Nîmes.

SYNTHESE

Contexte et présentation

- L'année 2024 a été marquée par un événement majeur pour l'aéroport de Nîmes : la signature du transfert de propriété le 29 février. Ce transfert a permis à **Nîmes Métropole** de prendre en charge la gestion de nombreuses parcelles et d'envisager de nouvelles opportunités foncières.
- Une demande d'extension du périmètre aéroportuaire est en cours auprès de la **DGAC**, avec un projet d'intégration d'une parcelle de 20 ha au sud de l'aéroport, ce qui augmenterait sa capacité d'accueil pour les industries aéronautiques.

Objectifs et impact

Les objectifs principaux pour 2024 étaient :

- **Renforcer le trafic passager** et développer de nouvelles lignes.
- **Accroître les investissements** pour moderniser les infrastructures et améliorer l'expérience voyageur.
- **Attirer de nouvelles entreprises** en lien avec l'aéronautique et la gestion des risques.
- **Sécuriser les activités existantes** comme la formation de pilotes et la présence de la Sécurité Civile.
- L'impact est visible avec une augmentation du nombre de passagers, une meilleure rentabilité des lignes existantes et une consolidation du rôle stratégique de l'aéroport.

Principaux projets et état d'avancement

- Développement des lignes aériennes

- En 2024, **259 054 passagers** ont été accueillis, soit **+2,9 %** par rapport à 2023.
- L'aéroport propose **4 lignes annuelles (Fès, Charleroi, Marrakech, Porto) et 2 saisonnières (Londres Stanstead, Dublin).**

- Investissements en infrastructures

- **1,063 M€ d'investissement** réalisés en 2024, soit **68 %** des prévisions du contrat DSP déjà engagées.
- **Modernisation de l'aérogare** : début des travaux en décembre 2024, fin prévue en avril 2025.
- **Réhabilitation du bâtiment B46**, destiné aux entreprises de gestion des crises.
- **Refonte du réseau électrique et d'assainissement**, projet estimé à **15 M€**, avec des travaux prévus jusqu'en 2028.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- Sécurisation et attractivité économique

- **17 entreprises hébergées sur la plateforme**, 23 conventions d'occupation temporaire actées.
- Accueil de la **Sécurité Civile** avec des engagements de long terme pour rénover les infrastructures.

Fiertés collectives de l'année

- **Trafic record depuis 20 ans,** dépassant le niveau pré-Covid.
- **Participation active à des projets européens** (SEMEDFIRE).
- **Renforcement de la présence de la formation aéronautique** avec l'école Mermoz.
- **Sécurisation de la ligne Nîmes-Dublin** grâce à des échanges avec Ryanair.

Nouveautés

- **Projets européens** en cours avec des financements possibles jusqu'à **200k€**.
- **Modernisation des services aux passagers**, notamment une meilleure navette aéroport-centre-ville.

Budgets (fonctionnement + investissements)

- **Réalisé total : 6,3 M€**, répartis en **3,1 M€ pour le fonctionnement** et **3,2 M€ pour les dépenses d'équipement.**
- **Investissements engagés en 2024 par le délégataire EDEIS : 1,6 M€**, en complément des 1,3 M€ de 2023.

Chiffres-clés

- **259 054 passagers** en 2024 (+2,9 % vs 2023).
- **28 170 mouvements d'aéronefs** (+27 % vs 2023).
- **12 584 mouvements pour les écoles de pilotage** (activité doublée).
- **23 COT établies**, générant **1,21 M€ de redevances annuelles** (+10 % vs 2023).

Calendrier des projets à venir

- **Avril 2025** : Signature prévisionnelle de la convention avec la Sécurité Civile
- **Avril 2025** : Fin des travaux de modernisation de l'aérogare.
- **2025-2028** : Travaux d'indépendance des réseaux électriques et d'assainissement.

Principaux partenaires

- **EDEIS** (gestionnaire de l'aéroport).
- **Ryanair** (compagnie aérienne).
- **Université de Nîmes, Commission européenne** (projets européens).
- **Pôle de compétitivité Aerospace Valley** (accompagnement des entreprises).
- **Sécurité Civile** (structuration de la filière et modernisation des infrastructures aéronautiques sur la frange Ouest de la piste).
- **Ministère de la Défense**

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

DETAIL



Principaux projets et résultats

L'année 2024 a été marquée par la signature du transfert de l'aéroport le 29 février. Avec ce transfert, de nombreuses parcelles sont ainsi passées sous la gestion de la collectivité, et de nouvelles opportunités foncières sont à développer dans les prochaines années.

Comme le conseil communautaire l'a délibéré le 26 juin 2024, la parcelle de 20 ha au sud de l'aéroport (partie hachurée dans le plan), appartenant à Nîmes Métropole, est en cours d'instruction à la DGAC pour intégrer également le périmètre aéroport, augmentant d'autant la capacité de la plateforme à recevoir de grandes industries aéronautiques.



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Investissements

Le plan d'investissements du délégataire prévoit 3,392 M€ à réaliser sur la durée de la DSP. En 2024, 1,6 M€ d'investissement furent engagés, en plus des 1,3 M€ réalisés à fin 2023. Le total engagé à fin 2024 représente donc 68% des investissements prévus au contrat.

Les travaux d'amélioration de l'aérogare ont débuté début décembre et devraient être terminés fin avril 2025. Ils seront déclinés en 3 phases : la zone des arrivées, puis la zone d'exploitation / enregistrement, et enfin la zone d'embarquement.

Evènements

De nombreux évènements ont rythmé l'année 2024. Dans le cadre du projet européen, Nîmes Métropole était représenté à Chypre, Florence, Tunis, Carcassonne et Paris afin de valoriser les atouts de l'aéroport pour devenir le centre névralgique de l'Europe pour la recherche sur les risques incendies. La collectivité a accueilli ces mêmes partenaires sur la plateforme au sein du bâtiment B46, en octobre pour 2 jours de conférences sur le projet SEMEDFIRE.

Parallèlement, un déplacement sur Dublin pour rencontrer les responsables de Ryanair a permis de sécuriser la ligne Nîmes /Dublin.

Gestion des AOT

En 2024, la plateforme accueille 17 entreprises dont l'activité est en lien avec l'aéronautique et 23 COT (convention temporaire du domaine publique) sont établies pour un montant total de redevance annuelle de **1 212 777 €**, en hausse de **+ 10 %** par rapport à l'année 2023 (1 100 000 €).

Le bâtiment en entrée de zone a été totalement réhabilité par le délégataire EDEIS, conformément à son plan d'investissement, ce qui a permis à l'école Mermoz d'étendre son activité de formation de pilotes, en installant des salles de cours sur la totalité du bâtiment (environ 300 m² pour 48 000 € de redevance).

De plus la réhabilitation du B46 permet d'accueillir des entreprises liées à la gestion des crises et des catastrophes en particulier sur les volets aéronautique, aéroterrestre, espace et drones, avec un plateau du bâtiment dit « accélérateur d'entreprises » dédié aux entreprises en cours de développement sur ces thématiques.

Le pôle de compétitivité Aerospace Valley leur apportera au quotidien son soutien et son expertise au fil de leur installation au cours de l'année 2025. L'inauguration du bâtiment est programmée pour le 1er trimestre 2025, en présence d'autorités nationales.

Ces récents locaux ainsi que les nouvelles surfaces disponibles dans les mois à venir, permettent de présager d'un important développement et parallèlement des recettes en constante croissance avec un prévisionnel de 1,3 millions € en 2025.

De plus en 2024, Nîmes Métropole et la sécurité civile ont finalisé les conditions d'occupation à long terme (25 ans) de hangars et d'espaces aéronautiques. La signature de la convention est prévue pour avril 2025. La Sécurité Civile va investir fortement en engageant des travaux lourds de réfection du parking aéronautique et envisage la construction d'un nouveau bâtiment car les infrastructures actuelles sont devenues insuffisantes pour accueillir les équipes en place.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Retombées économique et équilibre

En termes de retombées économiques (étude Région 2021) – en 2019 / base de 215 000 pax :

- 1890 emplois générés, dont 1410 en Occitanie (qui font vivre 4100 personnes), dont 850 emplois directs sur site
- 174 M€ de CA générés par les entreprises locales
- 55 M€ de dépense en Occitanie par les employés
- 33 M€ de dépenses passagers en Occitanie
- 1 € public investit rapporte 114 € de PIB à la région
- 1 € public investi = 34€ de dépenses pax dont 30 € en Occitanie

Le nombre de passagers transportés proche de 260 000 pax (vs 215 000 pax) peut proportionnellement laisser espérer les retombées encore plus importantes en 2025 qu'en 2019.

En termes d'équilibre financier global pour le territoire, en comptabilisant les recettes AOT, les redevances versées par le délégataire, et les recettes fiscales directes pour Nîmes Métropole générées par les entreprises basées sur l'aéroport, le bilan est bénéficiaire sur 2024 de 407 000 €, sans compter la recette fiscale de Taxe foncière perçue par la Commune d'accueil de près de 500 K€.

Ces recettes fiscales, pour l'agglo et la commune, sont liées directement à l'activité aéroportuaires.

Perspectives

Lignes

La compagnie aérienne Ryanair devrait maintenir ses 6 destinations en 2025, même si elle ne prévoit pas de nouvelles lignes pour l'instant. Cependant, l'offre en sièges pourrait être revue à la baisse suite à l'augmentation de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) dans le cadre du Projet de Loi Finances (PLF) du gouvernement. De nouvelles lignes sont toujours à l'étude, notamment une liaison avec Séville, et pourraient voir le jour dès 2026 en fonction de l'issue du PLF et de la conjoncture.

Amélioration de l'accueil et de l'expérience voyageurs

En lien avec la Direction Déléguée aux transports, la Direction Déléguée Attractivité du territoire (Pôle Tourisme et Aéroport) travaille sur une amélioration de l'accueil des touristes.

L'axe qui sera travaillé pour 2025 est d'assurer un meilleur service de navette pour se rendre sur Nîmes Centre. Cela se décline sur 3 actions :

- Assurer une meilleure visibilité de la navette (rapprochement des quais de la sortie de l'aérogare)
- Dimensionner les navettes au vu des réservations effectuées et des habitudes des usagers sur certains vols
- Permettre un paiement facile quel que soit le pays d'origine (paiement par carte bancaire sans contact au sein de la navette).

Projets Européens

Le projet SEMEDFIRE

En 2024, le projet européen SEMEDFIRE, auquel participe Nîmes Métropole avec un financement de 118 K€ de la Commission européenne, a repris ses actions prévues à Chypre, en France, aux Pays-Bas et en Espagne. Nîmes Métropole, en tant que co-chef de file du travail de gouvernance de la protection civile et des incendies dans le projet, a organisé deux visites d'échange entre Chypre et la France, avec la Direction générale de la protection civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

La première visite d'échange de la délégation chypriote en France a été organisée en octobre 2024. La visite s'est déroulée sous la forme d'une visite de la protection civile dans des lieux clés de la protection civile et de la gestion des incendies, à Paris, Aix-en-Provence et Nîmes. En décembre 2024, Nîmes Métropole s'est rendue à Chypre et a participé au Forum international sur les risques de Nicosie (Nicosia Risk Forum 2025), contribuant par des présentations, des tables rondes et des interventions auprès d'étudiants universitaires. Le 30 décembre 2024, un rapport livrable pour les deux visites d'échange a été soumis à temps sur le portail des projets de la Commission européenne par les deux partenaires français du projet.

Nîmes Métropole s'est également rendue à Chypre en avril 2024 pour participer et contribuer à un atelier de gestion intégrée des incendies, organisé par SEMEDFIRE, en collaboration avec le projet européen Resalliance. En 2025, Nîmes Métropole est chargée de co-organiser deux visites d'échange supplémentaires entre la France et Chypre, sous forme de formation, de stage et d'exercices sur le terrain. Le rapport sur les résultats de ces visites est un livrable du projet attendu en mai 2025. La DGSCGC et Nîmes Métropole ont également la charge de l'élaboration du dernier livrable du projet SEMEDFIRE, un livre blanc intitulé "Gouvernance des incendies et interopérabilité des agences".

Travaux



A la suite du transfert de propriété de l'aéroport et l'augmentation de la surface à gérer par Nîmes Métropole, de nombreux travaux sont à prévoir dans les prochaines années.

L'emprise coté périmètre de l'armée a déjà été revue et une première clôture a été repositionnée selon les normes de sécurité.

Aussi des travaux de grande envergure de décroisement des réseaux (électriques- eau potable – assainissement) vont être engagés prochainement, pour un montant estimé à 15 millions d'€, afin que la plateforme soit autonome et non plus reliée au service de l'armée.

Les travaux de décroisement et de création des nouvelles boucles hautes et basses tensions seront les 1er lancés et les études préalables et pré opérationnelles ainsi que les premières tranches de travaux préparatoires qui constituent la phase 1 de l'opération démarrent dès 2025. Ces travaux, mis en œuvre par le service ZAE, devraient être finalisés en 2028.

Concernant les travaux de renforcement de la défense contre l'incendie débutés en 2023, ont été achevés en 2024, seules les réserves incendie restent à installer. Des discussions sur le positionnement de ces réserves sont en cours avec les partenaires de la Sécurité civile.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

CENTRE INTER URBAIN DE VIDEO PROTECTION (CIUVP)

Présentation et fonctionnement du CIUVP

La fonction première du CIUVP est d'assurer la supervision des systèmes de vidéoprotection. Il intervient donc dans les domaines de la prévention, de la dissuasion et de la répression de la délinquance mais aussi en cas de situations d'urgences.

Le CIUVP n'est pas une salle de commandement. Il signale des faits, des situations et traite les demandes des forces de l'ordre. Il informe et n'interfère en aucun cas sur les décisions des postes de commandements.

En plus d'être une aide importante dans le travail quotidien des forces de l'ordre, il contribue aussi à l'alerte, à la prévention et au suivi des risques majeurs (inondation, feux…).

Organisation

Le CIUVP compte un effectif total de 25 personnes dont l'organisation s'articule autour de deux services distincts:

- Des Brigades de Roulements qui fonctionnent en 24/24h et 7 /7 jours, selon un schéma de petites et grandes semaines. Elles sont composées chacune d'entre-elles d'un Chef d'équipe et d'Opérateurs.
- Une Brigade recherche qui fonctionne du lundi au vendredi en horaires administratifs. Elle est composée d'un chef d'unité et de deux opérateurs.

Le CIUVP exploite un parc total de 1433 caméras réparties sur 22 collectivités adhérentes à la brique « vidéoprotection » de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Missions et procédures du CIUVP

Le CIUVP assure des missions relatives à la circulation, à la sécurité des biens et des personnes. Ainsi, les opérateurs doivent réagir face à différentes situations :

- Accidents et problèmes de circulation
- Infractions commises sur la voie publique en violation de la loi ou d'arrêtés municipaux
- Incendies, intempéries et catastrophes naturelles
- Intrusions dans les bâtiments communaux et déchetteries
- Surveillance générale

Les opérateurs sont habilités à avertir les différents services de Polices, Nationale, Municipale, Gendarmerie, Pompiers et Collectivités, en fonction de l'évènement constaté en direct. L'opérateur doit rédiger une main courante pour relater les faits en question et donner le plus de renseignements possibles sur l'évènement et les individus concernés auteurs / victimes.

Les opérateurs peuvent également effectuer, à la demande des services de Police, un renvoi d'images au Centre d'Information et de Commandement de la Police Nationale (CIC), au Poste Central de la Police Municipale (PCPM) et au Centre Opérationnel de Renseignements de la Gendarmerie (CORG) pour leur permettre, en cas de besoin, de visionner les caméras via leurs PC d'exploitation.

De nouvelles missions, en lien avec l'Hyperviseur communal de Nîmes, ont également été attribuées aux opérateurs, mettant en avant la coopération et la coordination entre les différents services de la ville et de l'Agglomération de Nîmes Métropole.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

L'opérateur du service des recherches effectue des relectures sur les enregistrements. Il réalise cette mission dans le cadre de réquisition judiciaire des services de Police et de Gendarmerie. Il a accès aux enregistrements sur une période de 15 jours et, à défaut, les images sont automatiquement écrasées. Il est sollicité à la suite de différentes infractions comme des meurtres, tentatives de meurtres, tentatives de viols, viols, accidents, vols, stupéfiants, recherche d'individus…

Il se place alors comme un facilitateur et une aide dans le travail d'analyse. Par la suite, il s'occupe de l'extraction des images à destination des services enquêteurs.

Le professionnalisme des agents travaillant au CIUVP a été mis en avant à plusieurs reprises dans la presse.

Il y a quelques mois de cela, paraissait :

FAITS DIVERS

NÎMES Interpellation d'un individu armé d'un couteau au Chemin-Bas-d'Avignon grâce à la vidéosurveillance



Photo archive Objectif Gard

La police nationale et la police municipale sont intervenues en quelques minutes et ont interpellé l'individu resté à proximité du collège.

Vendredi 15 mars dernier, les opérateurs vidéoprotection de Nîmes métropole ont remarqué le comportement suspect d'un individu à proximité du collège Romain-Rolland au Chemin-Bas-d'Avignon. Ce dernier, alors que des collégiens sortaient, s'est approché de l'employé positionné devant l'établissement.

À Découvrir Aussi



Jouez gratuitement à Hero Wars

Jouer

Quelques minutes plus tard, le protagoniste s'est éloigné et a sorti de sa sacoche un couteau avant de se réfugier à l'intérieur d'un véhicule. Alertées très rapidement par les opérateurs vidéo de Nîmes métropole, la police nationale et la police municipale sont intervenues en quelques minutes et ont interpellé l'individu resté à proximité du collège. Face à la situation de tension dans ce quartier, c'est un nouvel exemple de synergie entre les services.







Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

FAITS DIVERS

PUBLIÉ IL Y A 9 JOURS · MISE À JOUR LE 11.03.2024 · BORIS DE LA CRUZ · 1 MIN · VU 4043 FOIS

NÎMES Le véhicule abandonné à cause de l'orage au Mas de Mingue permet l'arrestation de 4 suspects



La brigade anti-criminalité et la Section d'Intervention de la Police Nationale ont procédé à l'arrestation de plusieurs individus actuellement en garde à vue.

Ils avaient abandonné leur véhicule lors d'un violent orage samedi en soirée. Une panne qui a permis de remonter jusqu'à quatre jeunes hommes qui avaient quitté le secteur à pied avant d'être repérés par les caméras de vidéo surveillance de la ville. Si les policiers voulaient retrouver les passagers et le conducteur de cette Megane signalée volée à Marseille, c'est que ce véhicule a été aperçu un peu plus tôt dans la soirée, en escortant des individus qui avaient tiré en direction d'un logement du même quartier.



NÎMES Un homme braqué en se rendant au travail ce mardi matin, une personne âgée et un lycéen agressés



Les trois faits sont liés et deux jeunes hommes ont été arrêtés...

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Une nouvelle intervention grâce au dispositif de vidéoprotection.



Jeudi 29 février, aux alentours de 02h15 du matin, les opérateurs vidéo du Centre interurbain de vidéoprotection de Nîmes Métropole (CIUVP) ont repéré deux individus au comportement suspect, au niveau de la rue Guillemette à Nîmes. Après quelques minutes à suivre les agissements de ces derniers, le flagrant délit ne s'est pas fait attendre. Le CIUVP a immédiatement avisé la police nationale des faits. Très rapidement, les agents de la Bac sont intervenus pour interpeller les deux protagonistes ayant roulotté des véhicules.

FAITS DIVERS

PUBLIÉ IL Y A 1 AN - MISE À JOUR LE 07.03.2024 - AS - 1 MIN - VU 2325 FOIS

REDESSAN La vidéosurveillance de Nîmes métropole retrouve rapidement un enfant de 11 ans en fugue



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE



FAITS DIVERS

NÎMES Filmé en train de conduire... et d'inhaler du protoxyde d'azote

Il était de nuit en train de conduire lorsqu'il a été interpellé.

Il est près de 1h du matin cette nuit de dimanche à lundi 25 mars lorsqu'un conducteur n'image pas un instant qu'il est fimé dans son véhicule par les caméras de vidéosurveillances de l'agglomération de Nîmes. S'il tient le volant d'une main, de l'autre il inhale du proxtoxyde d'azote. Il circule, avenue Mont Duplan à Nîmes, mais ce trentenaire est interpellé un peu plus loin... Il est finalement placé en garde à vue, puis laissé libre à l'issue avec une CRPC, une comparution sur reconnaissance

A noter : Dans de très nombreuses affaires parfois même très médiatisées, le CIUVP a participé et contribué grandement à la réussite de ces enquêtes judiciaires sensibles.

Le responsable du CIUVP est en étroite collaboration avec des services exigeant la plus grande discrétion et le secret professionnel absolu. Cette relation de confiance illustre l'engagement pris pour garantir une confidentialité sans faille et une fiabilité irréprochable.

Statistiques

Le service des recherches a traité un total de 3531 réquisitions judiciaires en 2024.

- 344 demandes sans éléments exploitables
- 1554 recherches se sont révélées négatives
- 1633 recherches se sont avérées positives

Le service a rédigé 10 728 mains courantes.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

En 2024, le service a porté une attention particulière sur les dépôts sauvages.

Une problématique et une mission particulièrement importante pour les collectivités. Cette directive a été suivie et s'est traduite par le signalement et la rédaction de 1235 mains courantes.

Quelques exemples de faits traités par le service :

- 375 Feux et incendies
- 647 Accidents de Voie Publique (matériel et corporel)
- 101 Fugues et disparitions inquiétantes
- 595 Vols et tentatives de vols

Réalisations et Projets

- **Nouvelle technologie**

 Les caméras de vidéoprotection existantes peuvent générer des données afin d'optimiser la gestion de l'espace urbain et son attractivité. Ainsi, grâce à l'Intelligence Artificielle (I.A) différents « objets » visualisés par une caméra de vidéoprotection pourront être désormais classifiés et comptés. Pour ce faire, nous pouvons utiliser un logiciel algorithmique « WINTICS ». Les données produites permettent de générer des alertes, du comptage et des statistiques dans l'optique, pour les services demandeurs, de pouvoir réévaluer ou réadapter les politiques publiques.

- **Développement de la vidéoprotection dans le champ des compétences CANM**

 Sécurisation sur tout le territoire de CANM :

 - Zones d'Activités économiques (Z.A.E)
 - Déchèteries

- **Extension du maillage territorial en intégrant de nouvelles collectivités. (En cours)**

 Plusieurs communes souhaitent intégrer leur dispositif de vidéoprotection au CIUVP et ainsi bénéficier des avantages et de l'expertise qu'il propose.

- **Vidéo Verbalisation à l'échelle intercommunale (Projet 2025)**

 La vidéo-verbalisation permet de relever certaines infractions au Code de la Route en utilisant les caméras issues d'un dispositif de Vidéoprotection, installées sur le domaine public. L'objectif étant d'inciter les automobilistes à respecter la législation et à faire cesser les incivilités quotidiennes.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS ET ENCOMBRANTS

Nîmes Métropole exerce depuis le 1er janvier 2011, la compétence collecte et traitement des déchets ménagers. La Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers est composée de 40 agents territoriaux répartis sur 5 pôles (Collecte Nîmes, Collecte Hors Nîmes, Prévention, Valorisation et Relation Usagers).

Le budget annexe des déchets s'élève, pour l'année 2024, à 44,9 millions d'euros en fonctionnement et 7,6 millions d'euros en investissement soit 52,5 millions d'euros.

L'année 2024 a été une année riche avec notamment, l'évolution des fréquences de collecte sur 29 communes du territoire, le déploiement de nouveaux services ou encore la construction de la nouvelle déchèterie de Saint-Gilles / Générac.

La compétence collecte est exercée sur l'ensemble des communes en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire dans le cadre de prestations de services.

- **Baisse des fréquences de collecte**

Au cours de l'année 2024, les fréquences de collecte des ordures ménagères ont été réduites sur 29 communes à une fois par semaine l'hiver et deux fois par semaine l'été. Ainsi, les fréquences de collecte ont évolué sur l'ensemble des communes en 2023 et en 2024.

Ces mesures permettent de favoriser le tri, la réduction des déchets ménagers et une maitrise des coûts de collecte qui sont restés stables depuis 2022 malgré une forte inflation. Cela permet également de réduire l'impact environnemental des véhicules de collecte en réduisant de 30% les kilomètres parcourus.

La réduction de fréquence sur certaines communes volontaires a été accompagnée par la mise en place de colonne d'apport volontaire pour les ordures ménagères permettant aux usagers de se séparer de leurs sacs d'ordures ménagères résiduelles 24h sur 24, 7 jours sur 7, sans contrainte horaire.

- **Une amélioration du tri des déchets et une réduction des ordures ménagères résiduelles**

Entre 2023 et 2024, les tonnages d'ordures ménagères collectés sur l'ensemble du territoire ont baissé de 3% tandis que les tonnages de tri sélectif ont augmenté de 8%. Ces résultats positifs confortent la stratégie mise en place par la DCTDM.

- **Mise en place du tri sélectif dans les quartiers prioritaires de Valdegour et Chemin Bas d'Avignon**

Dans le cadre de sa stratégie de développement du tri sélectif, la DCTDM a mis en place à partir de 2021 des colonnes d'apport volontaire pour le tri sélectif sur le quartier de Pissevin. Après deux ans et demi de mise en service et des résultats en hausse, le dispositif a été étendu aux quartiers de Valdegour et Chemin Bas d'Avignon. Ainsi, en décembre 2024, plus de 40 nouvelles colonnes de tri sélectif ont été mises en place.



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- **Uniformisation des bacs de collecte**

Entre Nîmes et la majorité des autres communes de l'Agglo, la couleur des poubelles n'est pas forcément la même. Celles de référence en France sont le jaune pour le tri et le gris pour les ordures ménagères.

Dans le cadre d'une uniformisation, à Nîmes, Saint-Gilles et en Leins-Gardonnenque, les bacs bleus, de tri, sont progressivement remplacées par des jaunes.

Entre 2023 et 2024, le taux d'uniformisation des bacs sur la Ville de Nîmes a évolué de 14 points en passant de 16% à 30%. Sur les communes hors Nîmes, il atteint 94% au 31 décembre 2024.

- **Mise en place des parcs à sapins**

Suite à l'arrêt de la collecte des sapins avec les ordures ménagères en janvier 2023 et face à la recrudescence des dépôts irréguliers de sapins sur la voie publique. Nîmes Métropole a mis en place, en partenariat avec les communes dont la Ville de Nîmes, des parcs à sapins durant le mois de janvier pour permettre aux usagers de jeter leur sapin au plus proches de chez eux. Les sapins collectés étant ensuite valorisés en compost aux services techniques de la Ville de Nîmes. En 2024 près de 4 800 sapins ont ainsi été collectés durant la première année de l'opération.

Dans le cadre de sa compétence, la DCTDM exploite 15 déchèteries sur le territoire permettant de valoriser une grande partie des déchets produits par les ménages. De nombreuses mesures ont été prises en 2024 permettant d'améliorer durablement la valorisation de nos déchets.

- **Déploiement des filières à responsabilités élargies des producteurs**

La DCTDM a mis en place en lien avec le SITOM Sud Gard le développement des REP sur l'ensemble des déchèteries notamment Eco-mobiliers et les nouvelles REP concernant les articles de sport ou de loisirs ou encore les articles de bricolage. Ces filières permettent de mieux valoriser les déchets en faisant porter le coût de traitement sur les producteurs.

- **Sortie de SRE**

Au 1er juillet 2024, Nîmes Métropole a quitté le syndicat de traitement Sud Rhône Environnement pour les communes de Bernis, Marguerittes, Milhaud et Caissargues. Ces communes ayant intégré le SITOM Sud Gard. Cette mesure permet de mettre fin au traitement des ordures ménagères par l'enfouissement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération au bénéfice de l'incinération, moins coûteux et plus vertueux.

- **Construction de la déchèterie de Saint-Gilles - Générac**

En 2024, Nîmes Métropole a construit la nouvelle déchèterie Saint-Gilles - Générac, au chemin des Cassagnes pour une emprise de 13 341 m2. Le site est dimensionné pour accueillir 8 000 t/an, dont 2 120 t de végétaux. Sa construction a un coût de près de 4 M€,

Il s'agit la première déchèterie à plat du territoire qui va nécessiter un mode d'exploitation différent pour l'accueil des usagers et le vidage des casiers. Elle permettra une plus grande capacité au niveau de l'accueil du public, mais aussi une meilleure diversification de la collecte par la création d'une plateforme de stockage et broyage de déchets verts avec casiers et d'une zone de réemploi. Elle bénéficie de nouvelles filières pour les particuliers : articles de sport et de loisirs ; articles de bricolage et de jardinage ; amiante ; extincteurs ; bouteilles de gaz ; pneus, textiles.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- **Extension des opérations de Nettoyages de Printemps et d'Automne et création d'un Végétaux Mobil'**

Suite à la mise en conformité de la collecte des déchets ménagers avec le refus de collecte des déchets verts en avril 2023, de nombreux usagers ont fait part de leurs difficultés dans l'élimination des végétaux. Afin de répondre à ces problématiques, il a été proposé de créer un nouveau service de mise en place d'une benne spécifique pour les végétaux 4 fois par an sur les sites de Nettoyages de Printemps et d'Automne. Dans le même temps, afin de permettre à un plus grand nombre de profiter de cette opération, les sites de nettoyages ont été augmentés passant de 10 sites en 2023 à 16 en 2024.

- **Création d'un service de broyage à domicile des végétaux pour les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes en situation de handicap**

Proposé sur l'ensemble des 39 communes du territoire et à destination des personnes de 70 ans et plus, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, ce dispositif a pour objectif de faciliter la vie des usagers disposant d'un jardin. Ce dispositif permet de réduire les coûts de traitement des déchets verts et favorisent la réutilisation des végétaux par les usagers en broyats ou en paillage.



- **Territoire 100% Compostage**

La DCTDM a continué à mener l'opération Territoire 100% Compostage consistant à mettre à disposition à titre gratuit un composteur ou un lombricomposteur à tous les habitants du territoire qui en font la demande. Ainsi, les communes du Sud et de l'Est de Nîmes ont été concernées avec une visite d'ambassadeur du tri pour l'ensemble des foyers et une importante campagne de distribution de composteurs et lombricomposteurs qui a permis de distribuer gratuitement près de 11 000 composteurs en 2024.

Au cours de cette année, 15 sites de compostage partagé ont également été installés par la DCTDM.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

- **Animations dans les écoles**

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers, le pôle Prévention de Nîmes Métropole est intervenu dans près de 194 classes, soit plus de 4 709 élèves. Ces animations permettent aux agents de Nîmes Métropole de sensibiliser les plus jeunes au tri des déchets ménagers, au compostage ou encore à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- **Relation Usagers**

En 2024, la DCTDM a honoré près de 30 000 appels, en légère baisse par rapport à 2023 mais avec un taux de réponse en nette hausse de 8 points (79% en 2024).

La DCTDM a également produit près de 5 341 badges pour les particuliers et 141 badges pour les professionnels.

- **Baisse de la TEOM**

L'ensemble des bons résultats de la DCTDM a permis aux élus communautaires de voter en décembre 2024, une baisse du taux de TEOM de 10% pour l'année 2025.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

MOBILITE

Mise en place du nouveau délégataire et du nouveau programme travaux en faveur de la transition énergétique

L'année 2024 a été particulièrement marquée par la mise en place du nouveau délégataire transport KEOLIS au 1er juillet.

Une mobilisation importante des équipes a été nécessaire pour permettre la mise en place de ce nouveau contrat et au nouveau délégataire d'assurer une continuité de l'exploitation du réseau dans les meilleures conditions.

Les premières actions réalisées entre la collectivité et le nouveau délégataire ont permis de définir les actions à mettre en œuvre concernant le patrimoine et de lancer les études concernant le programme de travaux des 3 dépôts (Bompard et pont des îles sur Nîmes et la Rouvière).

A ce titre les actions en termes de transition énergétique ont été nombreuses :

- Mise en place d'un système de charge lente au dépôt Bompard
- Etudes concernant :
 - L'électrification des dépôts Bompard et pont des îles,
 - La rénovation énergétique du dépôt Bompard
 - La mise en place d'ombrières photovoltaïque sur les 3 dépôts pour une puissance cumulée d'environ 1.2 MWc.
- Poursuite des acquisitions de véhicules électrique avec la commande de 12 midibus et 9 minibus électriques
- Lancement de la consultation de renouvellement des BHNS de la ligne T1 par 8 BHNS articulés électriques
- Passage des bus et autocars diesel par une motorisation à base de biocarburants (HVO et B100)

Grâce à ce programme ambitieux les objectifs suivants pourront être atteints : respect des obligations du décret tertiaire (en avance phase), disparation quasi intégrale du gasoil sur les véhicules grâce au mix énergétique biocarburant / biogaz / électricité.

La gestion de l'obsolescence des systèmes et la poursuite de la modernisation numérique des outils de mobilité :

Afin de disposer d'outils d'exploitation opérationnels il est nécessaire en complément des programmes de maintenance de gérer l'obsolescence des systèmes. En fonction du système concerné il est possible de mettre à jour les logiciels d'exploitation et/ou les équipements associés ou de les renouveler. A ce titre les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Etude de migration du système billettique (y.c. intégration de l'open paiement généralisé) pour un déploiement en fin d'année 2025,
- Mise en service d'un nouveau système de gestion de carburant
- Poursuite du renouvellement du système radio,
- Etude et installation d'un nouveau système de priorité feux,
- Etude et mise en œuvre d'un nouveau système de vidéoprotection couplé à un système de cellules de comptage,

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Consolidation du réseau TanGO

Les équipes de Nîmes Métropole se sont concentrées en 2024 sur la consolidation de l'offre du réseau. Celui-ci propose depuis 2022 des services plus nombreux (10 % d'offres kilométriques supplémentaires), des liaisons plus rapides et de nouveaux produits : une ligne Allobus sur les communes de Leins Gardonnenque et une autre ligne Allobus destinées aux étudiants.

Parmi les mesures de consolidation et d'amélioration du réseau étudiées et mises en œuvre en 2024, on peut citer :

- L'amélioration de la desserte scolaire de Saint-Gilles et Garons, en concertation avec les communes concernées, grâce au prolongement des lignes Tempo 2018 et 218, ce qui a permis :
 - D'apporter une desserte directe et plus rapide au plus grand nombre : 270 étudiants vers les lycées Hemingway, Darboux, Raimu et l'IUT contre 150 étudiants en direction de la gare routière et de mieux répartir les charges.
 - De réduire le trafic de cars sur la gare routière de Nîmes centre qui est saturée aux heures de pointe du matin et du soir (8 passages en moins).
 - De ne plus faire doublon avec les lignes T1 et T4 qui permettent déjà la desserte des lycées de centre-ville.
- L'amélioration des lignes urbaines suivantes :
 - Le prolongement de ligne 6 permettant de desservir la nouvelle Halle des Sports.
 - L'amélioration de la fiabilité des lignes 10 et 14, avec de nouvelles grilles horaires réajustées au regard des usages et des conditions de trafic.
- La création de nouveaux points d'arrêts sur les lignes suivantes :
 - A Nîmes, la création d'un nouvel arrêt en Ville Active (arrêt Lescot) permettant de mieux mailler la desserte de la zone commerciale avec la ligne 8.
 - A Garons, sur la ligne L41, création de l'arrêt Ecole Soirat dans la Zac des Amoureux pour accompagner le développement de la commune.
 - La création de l'arrêt Mazet dans le secteur Tholozan sur la ligne 75 à Nîmes
- L'amélioration des services Allobus, permettant de répondre à de nouveaux besoins :
 - Allobus Leins Gardonnenque : Création d'un nouvel l'arrêt à Gajan. Ce service enregistre une progression de fréquentation de + 35% par rapport à l'année précédente.
 - Allobus Nîmes Ouest : création de l'arrêt Eglantier

<u>Une adaptation des transports scolaires</u>

Comme chaque année, 2024 a permis de dimensionner la desserte scolaire au plus juste des besoins et donc d'optimiser les charges liées à la desserte scolaire. Ce travail a été possible grâce à 18 rencontres entre Nîmes Métropole et les établissements scolaires, mais aussi des liens réguliers avec la Direction académique. Des lignes ont ainsi bénéficié de renforts pour garantir la prise en charge de tous les scolaires tandis que d'autres lignes ont été revues à la baisse avec la suppression de doublages non nécessaires.

<u>Des déviations travaux mises privilégiant la concertation</u>

Le réseau Tango doit s'adapter aussi aux besoins des communes ou des quartiers en mutation permanente. Ainsi, la mise en place de déviations est une action quasi quotidienne, mais certaines ont plus d'impact ou ont nécessité de gros travaux d'étude préalable au regard des contraintes techniques ad hoc. Pour exemple, la déviation mise en place sur le secteur de la Vaunage a été fait en concertation avec les communes concernées pour faciliter son acceptation.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Satisfaction des usagers du réseau

De nombreuses actions ont été menées en 2024 pour répondre au mieux aux usagers, parmi lesquelles :

- Le développement d'un logiciel de suivi des demandes des usagers.
- Le traitement de plus de 550 demandes d'usagers du réseau de transports collectifs ayant sollicité Nîmes Métropole (courriers, mails, appels téléphoniques, réunions publiques, etc.).
- La participation à 24 Conseils de Quartiers pour répondre aux sollicitations et interrogations des membres. En complément, les équipes de Nîmes Métropole étaient présentes à 18 assemblées générales et à des rencontres spécifiques avec les comités de quartiers.
- L'accompagnement des équipes de TanGO pour l'organisation d'ateliers pour informer les usagers (scolaires, étudiants, AlloBus, gratuité des transports pour les seniors et PMR…).
- L'organisation de rencontres avec les associations représentatives des personnes à mobilité réduite et des usagers en situation de handicap.

Réponses aux besoins des communes et des quartiers nîmois

Afin d'apporter des réponses adaptées aux différents quartiers et communes, des actions au plus près du terrain ont été menées :

- Mise en place de réunions spécifique avec les différents acteurs pour faciliter la recherche de solutions d'ordre technique (aménagements spécifiques, test sur le fonctionnement du matériel, etc.)
- Animation de rencontres et d'échanges tout au long de l'année avec les comités de quartier et les associations pour adapter au mieux l'offre des transports en commun de l'agglomération.
- Accompagnements des communes sur des thématiques ciblées (déviations, ajustement des lignes, nouveaux itinéraires, études, enquêtes, etc.)
- Actions de communication sur le projet de l'extension de la ligne T4 (réalisation de documents de communication, rencontre avec les entreprises et riverain).

Poursuite des efforts pour la mise en accessibilité du réseau

Le 28 septembre 2015, Nîmes Métropole a approuvé le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée dans l'objectif de mettre en accessibilité les arrêts de bus desservis par les lignes structurantes, ceux desservis par au moins deux lignes de transport public ou connectés à un pôle d'échange, mais aussi ceux situés dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées, avec l'objectif de rendre accessible au moins un arrêt pour toutes les communes de l'agglomération.

En 2024, la mise en œuvre de ce Schéma s'est traduite par la mise en accessibilité d'une vingtaine de quais de bus et le lancement des études de conception des prochains arrêts qui bénéficieront d'une mise en accessibilité.

Grâce aux efforts de Nîmes Métropole, près des trois-quarts des points d'arrêts desservis par les lignes régulières sont accessibles (734 quais concernés) et les deux tiers des usagers bénéficient d'un arrêt accessible.

Dans les années à venir, Nîmes Métropole va poursuivre la mise en accessibilité de ses arrêts, en concertation avec les associations de PMR et les gestionnaires de voirie afin de réaliser des chaînes de déplacements cohérentes comme le demande la Loi d'Orientation des Mobilités. Un objectif particulier sera mis sur le renforcement sécuritaire de certains points d'arrêt très importants (Station Nîmes Gare Triaire et Station Romanité).

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

L'accent a été également mis sur la formation du personnel de conduite pour une meilleure compréhension et prise en compte du handicap dans les transports en commun et pour l'accostage à quai.

En complément des aménagements, Nîmes Métropole a souhaité améliorer les services Tango. Ces améliorations profitent directement aux Personnes à Mobilité Réduite au travers du service Handigo, permettant un déplacement porte-à-porte pour une accessibilité optimale.

Ce service à la demande, qui est mis à disposition des personnes en fauteuil roulant et des personnes non-voyantes, a été renforcé depuis le 1er juillet 2024, avec plus de véhicules et une meilleure organisation, mais aussi une plate-forme d'appel plus performante, joignable de 7h00 à 20h00 (contre 9h00 à 17h00 auparavant)

Les déplacements sur Handigo sont ainsi facilités et la progression de la fréquentation confirme la pertinence du choix de Nîmes Métropole de renforcer ce service : en fin d'année 2024, elle affiche une croissance de près de 700 passagers transportés par mois, soit près de +40% de fréquentation en plus par rapport à l'année 2023.

Des interventions pour assurer le bon fonctionnement du réseau

Des interventions multiples ont été réalisées en 2024 sur la voirie pour permettre une exploitation correcte du réseau Tango et concernent essentiellement les poteaux d'arrêts, panneaux, potelets, barrières, travaux de réparation de chaussée ou d'équipements.

On peut citer notamment :

- L'entretien de la Signalisation Lumineuse Tricolore avec le remplacement de cartes électroniques et intervention sur potence
- La mise en œuvre de la campagne annuelle d'entretien du marquage des arrêts urbains et péri-urbains et des couloirs bus urbains et plateformes TCSP
- Le suivi de l'entretien des espaces verts et le nettoiement des plateformes TCSP et P+r
- Une vingtaine de réunions de terrain pour défendre le réseau Tango et l'adapter lors des travaux
- Le toilettage des arrêtés de circulation concernant les plates-formes de TCSP pour clarifier les usagers et faciliter le respect du site propre
- Le remplacement de la pompe du forage Parnasse,
- Le raccordement éclairage public cheminement piéton P+R Paloma
- Le remplacement de platelages en bois stations T1 Ecusson
- Les travaux de réparation sur déformation chaussée VL route de Saint-Gilles (ex-RD42)
- Des travaux d'amélioration sur P+r Clavas
- Etc.

La poursuite des études et des travaux d'infrastructures :

Le travail mené depuis le début du mandat concernant les parkings relais (P+R) / parkings de covoiturage / pôles d'échanges multimodaux (PEM) s'est poursuivi en 2024 avec notamment le début de réalisation du PEM de Langlade.

Les travaux en faveur de la vitesse commercial des lignes de la Vaunage ont pu être réalisés entre les communes de Caveirac et Langlade (réalisation par le CD30) permettant de clore les travaux commencés il y a plusieurs années (réalisations précédentes entre Nîmes et Caveirac et au sein de la commune de Caveirac).

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Des études se sont poursuivis sur les projets suivants :

- Parking de covoiturage de Nîmes Ouest (MOA Vinci Autoroute)
- PEM de Marguerittes (principalement concernant les dossiers règlementaires pilotés par la SNCF)

Les actions en faveur du vélo sur le territoire :

Pour donner suite à la prise de compétence fin 2021 concernant le développement d'infrastructures cyclables entre les communes de l'Agglomération et au vote du plan vélo en 2023 l'année 2024 a permis une accélération des études et des travaux. A ce titre un travail collaboratif efficace a été réalisé conjointement avec le CD30 sur plusieurs opérations :

- Bouillargues : finalisation des études et démarrage des travaux en septembre 2024 (fin prévisionnelle en avril 2025)
- Voie verte Caveirac : finalisation des études
- Liaison La Rouvière – Saint Génies de Malgoires : finalisation des études

En complément de ce travail collaboratif Nîmes Métropole a pu œuvrer sur l'étude de 2 projets :

- La liaison cyclable entre la piste existante au sein de Bouillargues et le projet sur la RD6113 (la date prévisionnelle des travaux est fixée au mois de mars 2025),
- La liaison cyclable entre les communes de Fons et de Saint Mamert (les travaux sont programmés pour le 2ème trimestre 2025)

En parallèle du programme d'infrastructure mené il est à noter que des travaux ont été menés afin de déplacer l'agence Vélotango de la gare de Nîmes vers le site du Parnasse.

Un projet majeur a été mené en 2024 concernant la mise en place d'un dispositif de vélo en libre-service. Ce projet qui verra le jour en 2025 permettra de mailler le territoire de la ville de Nîmes avec 250 vélos répartis sur 35 stations.

Enfin l'évènement Mai à vélo a été reconduit avec un nombre d'évènement et de participants croissants. 80 évènements dont 42 ouvert au public ont été mis en œuvre sur l'année 2024.

Les actions auprès des entreprises

Les Plans Des Mobilités Entreprises /Administration (PDM-E/A) permettent aux acteurs du territoire partenaires de bénéficier :

- D'un accompagnement méthodologique dans la mise en place de leur PDM ;
- De tarifs présentiels sur le réseau TANGO ;
- De prêt de vélo ;
- D'animation et de promotion des transports dédiées et adapté aux entreprises;
- De partage des bonnes pratiques au sein d'un club,

Une nouvelle convention a été mise en place avec pour but de redynamiser le club en intégrant les nouveaux délégataires (TANGO et VéloTango) ainsi que les nouvelles offres en termes de mobilité douce.

Celui-ci est composé des référents PDM E/A des entreprises, des techniciens de Nîmes Métropole.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Il a pour objectif de :

- SENSIBILISER : Les employeurs sur les enjeux de la mobilité domicile-travail et professionnelle.
- ACCOMPAGNER Les établissements dans une démarche d'écomobilité et/ou de Plan de Mobilité Employeur.
- PROMOUVOIR Les modes alternatifs à la voiture solo pour une meilleur prise en compte des particularités.
- ÉCHANGER Au sein du réseau d'employeurs les retours d'expériences et les besoins exprimés.
- RECENSER les besoins et les attentes des partenaires en termes de mobilité
- ETABLIR un plan d'action et animation autour de la mobilité

20 entreprises et environ 15 000 salariés sont concernés sur le territoire de Nîmes Métropole.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

CLIMAT ENERGIE

Les missions

Les actions liées au climat et à l'énergie impliquent la mise en œuvre d'actions en faveur de la sobriété énergétique, le conseil aux communes sur la gestion de l'énergie, et les études pour la mise en place d'un plan d'investissement concernant les rénovations énergétiques des bâtiments et le développement d'équipement de production d'énergie renouvellement (photovoltaïque principalement). Le pôle a également la charge de la mise en œuvre du PCAET document cadre de la collectivité au sein du projet de territoire d'écométropole et d'ambition de devenir un territoire à énergie positive en 2050.

Le pôle organise de nombreuses animations tout au long de l'année sur la sensibilisation au développement durable et au changement climatique, à l'attention de tout public.

Les actions phares de l'année 2024

L'année 2024 a été marqué par l'adoption du PCAET en conseil communautaire qui permet de programmer, pour les 6 années à venir, la mise en œuvre de l'ensemble des actions qui y sont inscrites en transversalité avec l'ensemble des directions et partenaires de l'agglomération.

Les évènements d'envergure à destination du grand public tel que « Tous au bois », « la fête des jardins » ou « le jour de la nuit » ont été reconduit en 2024 et ont chacun été une réussite avec l'ensemble des ateliers complets.

La signature d'une charte des partenaires entre le Parc National des Cévennes et les grandes agglomération et territoires autour de la Réserve Internationale de Ciel étoilé est une avancée dans la continuité des actions de réduction de la pollution lumineuse et des économies d'énergies.

La mise en œuvre d'actions en faveur de la sobriété énergétique, le conseil aux communes sur la gestion de l'énergie, et les études pour la mise en place d'un plan d'investissement photovoltaïque

En 2024, le pôle énergie climat de Nîmes Métropole a poursuivi ses actions en faveur d'une gestion optimisée de l'énergie sur l'ensemble du territoire, en mettant en place des outils de suivi avancés et en renforçant l'accompagnement des communes.

Afin de permettre un meilleur suivi des consommations énergétiques, l'ensemble des communes membres du groupement d'achat d'énergie ont accès au logiciel Deepki. Pour les communes n'en faisant pas encore partie, les procédures d'intégration sont en cours, avec un accès prévu 2025. Cet outil permet à chaque commune de suivre en détail ses consommations d'électricité et de gaz, et d'obtenir un bilan global de son patrimoine. En complément, le service Énergie Patrimoine propose des diagnostics énergétiques patrimoniaux pour hiérarchiser les sites à rénover ou à optimiser.

Dans cette dynamique, huit pré-études énergétiques ont été réalisées en 2024 sur des infrastructures publiques, incluant notamment la maternelle et l'annexe mairie de Sainte-Anastasie, l'école de Marcieu de Marguerittes, le gymnase de Générac, et la garderie de Saint-Côme-et-Maruéjols. Une étude supplémentaire a été engagée en fin d'année pour l'extension du groupe scolaire de Langlade.

Par ailleurs, plusieurs audits énergétiques ont été conduits sur les sites les plus consommateurs d'énergie, en lien avec le décret Tertiaire. Parmi eux figurent les bâtiments stratégiques tels que Paloma, Némausa, le dépôt bus Tango et les Colisées 2 et 3.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Ces audits ont permis d'identifier des dysfonctionnements et de proposer des mesures immédiates de régulation et d'optimisation. Le renouvellement du marché d'audits énergétiques est en cours, avec une notification prévue en 2025.

En parallèle, six études préliminaires sur le potentiel photovoltaïque ont été réalisées, notamment sur le parking poids lourds de la ZAC Mitra à Garons, l'ensemble scolaire de Redessan et plusieurs sites de Caissargues. Afin d'améliorer encore cet accompagnement, Nîmes Métropole a lancé un marché d'études de faisabilité photovoltaïques, dont la consultation des entreprises s'est achevée fin 2024, avec un démarrage prévu en 2025.

En outre, une nouvelle stratégie a été initiée en 2024 avec la recherche de partenaires (via un sourcing) pour développer un outil d'Hypervision énergétique. Celui-ci vise à centraliser les données énergétiques et à améliorer le pilotage des infrastructures publiques. Cette approche permettra une gestion plus fine des flux énergétiques et une meilleure anticipation des besoins. Le projet inclut également l'intégration des systèmes de gestion des bâtiments, de l'éclairage public et des énergies renouvelables pour optimiser l'utilisation des ressources.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition énergétique et de l’amélioration du cadre de vie des communes, Nîmes Métropole a instruit en 2024 un total de 29 dossiers de fonds de concours, représentant un montant global de travaux de 6,1 millions d’euros.

Sur ces projets, neuf ont concerné la rénovation énergétique des bâtiments communaux, avec un volume de travaux de 1,9 million d’euros. Nîmes Métropole a attribué 635 000 euros d’aides, couvrant ainsi 39 % du coût total des opérations.

Un projet de mise en accessibilité a également été accompagné, pour un montant de travaux de 75 000 euros, bénéficiant d’une subvention de 33 000 euros, soit 44 % du montant total. Cette contribution traduit l’engagement de Nîmes Métropole en faveur de l’accessibilité et de l’inclusion.

Enfin, pour l’éclairage public, 19 dossiers ont été instruits, représentant 4,2 millions d’euros de travaux. La participation de Nîmes Métropole s’est élevée à 975 000 euros, correspondant à un taux moyen de subvention de 33 %. Ces financements ont permis aux communes d’engager des projets d’amélioration de l’éclairage public, favorisant une meilleure efficacité énergétique et une réduction de la consommation électrique.

Au total, en 2024, Nîmes Métropole a apporté un soutien financier de 1,64 million d’euros via les fonds de concours, soit une moyenne de 27 % du montant total des projets. Cette dynamique illustre la volonté de l’agglomération d’accompagner ses communes dans la mise en œuvre d’actions concrètes en faveur de la transition énergétique et du développement durable du territoire.

Enfin, pour accélérer la transition énergétique des communes, Nîmes Métropole a intégré des obligations de travaux d'optimisation et de rénovation énergétique dans les délégations de service public (DSP), notamment pour le transport et le stade nautique Nemausa.

L'année 2024 a donc été marquée par une approche renforcée du suivi énergétique, un développement des énergies renouvelables et un accompagnement accru des communes dans leurs projets de rénovation, confirmant l'engagement de Nîmes Métropole vers une gestion plus durable et responsable de l'énergie.

Zone d’accélération des énergies renouvelables

La loi du 10 mars 2023, relative à l’accélération de la production d'énergies renouvelables, impose une identification de la part de chaque commune des zones propices à l’implantation d’énergies renouvelables.

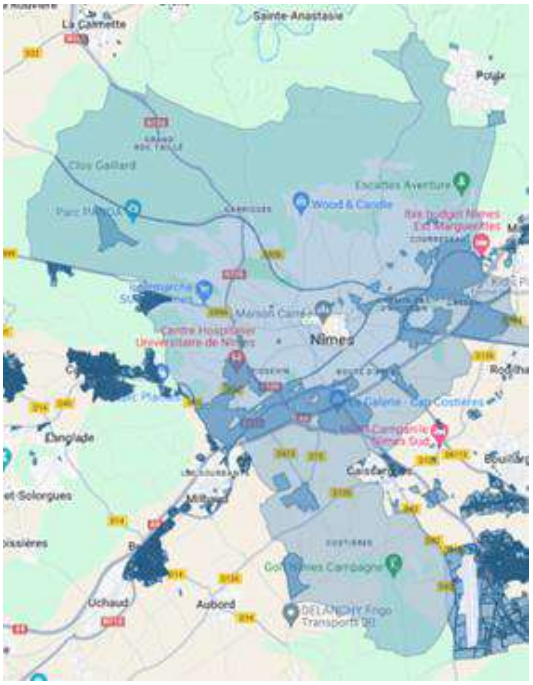
Nîmes Métropole a eu la charge d’organiser sur son territoire la définition de ces zones d’accélérations en accompagnant les communes qui ont dû définir et délibérer sur ces dernières avant le 31 décembre 2023.

Pour se faire, Nîmes Métropole a mis à disposition de l’ensemble de ses communes l’accès privé au cadastre solaire du territoire et transmis une liste de plus de 4500 sites pré identifié sur l’ensemble de l’agglomération comme étant à fort potentiel de développement solaire.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Par la suite un outil cartographie SIG a été créé en partenariat avec la direction du numérique. Cet outil permet aujourd'hui d'identifier les parcelles concernées et d'ajouter au fil de l'eau les zones identifiées par les communes. À la fin de l'année 2023, Nîmes Métropole a répertorié l'ensemble des zones d'accélération du territoire afin de les transmettre à la préfecture du Gard. Au total, les 39 communes ont défini en zone d'accélération 5 340 ha sur le territoire de l'agglomération, ce qui représente un potentiel de puissance évalué à 2 700 MWc.



Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été arrêté en conseil communautaire en septembre 2023. A la suite de cette délibération, Nîmes Métropole a sollicité l'avis des personnes publiques associées et de l'Autorité environnementale (MRAe). Enfin, une consultation du public en ligne a été mise en œuvre.

Les avis rendus font ressortir certaines thématiques. La réduction des consommations d'énergie et le développement des transports en commun, du vélo et du covoiturage sont très présents dans les remarques des citoyens. Le développement des énergies renouvelables est aussi un sujet fort de cette consultation, avec la nécessité de mettre en cohérence préservation des espaces naturels et développement de nouveaux projets. Des demandes ont également émergé clairement : la mise en place d'actions de sobriété, d'actions à destination des entreprises et le renforcement des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Enfin, les citoyens expriment la nécessité de mettre en place des outils de prise en compte de l'avis de la population dans les projets de la collectivité.

Nîmes Métropole a pu répondre à toutes les observations issues de la consultation du public.

Nîmes Métropole a pris en compte la grande majorité des recommandations et observations émises, sans changer l'économie générale du PCAET. Celui-ci a été complété avec des éléments de contextualisation. Des précisions sur le diagnostic ont été apportées. Des points de vigilance ont également été mis en évidence et corrigés dans le plan d'actions et l'évaluation environnementale stratégique. L'ensemble des recommandations et observations ont fait l'objet de réponses argumentées. Les mémoires en réponse sont mis à disposition sur le site internet de l'agglomération.

Le PCAET a fait l'objet d'une délibération en septembre 2024 permettant son adoption définitive.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Mission surchauffe urbaine

Dans le cadre du PCAET, Nîmes Métropole a fait appel à l'Agence d'Urbanisme pour lancer en 2024 une étude sur la surchauffe urbaine et les îlots de fraicheur.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Acquérir une compréhension approfondie du phénomène de surchauffe urbaine et de ses impacts sur le territoire, et plus généralement, du climat urbain :
- Établir une cartographie de la surchauffe urbaine et des îlots de fraîcheur urbains à l'échelle de Nîmes Métropole avec une restitution à l'îlot urbain ;
- Identifier les secteurs exposés à la surchauffe urbaine et les zones « refuge » pour déterminer les zones prioritaires nécessitant une analyse plus poussée et la formulation de préconisations pour orienter la collectivité sur la nature des interventions à réaliser ;
- Formuler des recommandations d'actions pour lutter contre les effets de la surchauffe urbaine, en mettant l'accent sur des solutions durables et adaptées au territoire.

Mise à jour du Bilan carbone interne

L'agglomération a réalisé un premier bilan carbone en 2019, et en 2024 il a été mis à jour. Il s'agit de calculer les émissions de gaz à effet de serre imputable aux activités portées par l'agglomération.

La mise à jour du bilan Carbone permet de répondre aux objectifs suivants :

- Aboutir à une mise à jour de l'évaluation des émissions de GES générées par les services et activités de l'agglomération à partir des données fournies par l'ensemble des directions concernées ;
- Favoriser une collecte des données efficace en mobilisant au mieux les services, en conservant une traçabilité irréprochable des données afin de piloter efficacement le plan de transition élaboré ;
- Identifier le taux d'incertitudes inhérent à l'exercice de comptabilité carbone ;
- Hiérarchiser les différents postes d'émissions afin d'élaborer un plan de transition pertinent et chiffré sur 3 ans ;
- Comparer l'évolution des émissions par rapport au bilan 2019 en respectant les règles de comparaison (périmètre et méthode) ;
- Evaluer la performance de la collectivité au travers d'indicateurs clés ;
- Répondre à l'obligation réglementaire en publiant le bilan GES sur la plateforme informatique dédiée.

La mise en œuvre d'actions d'animations et de sensibilisation en faveur du développement durable

Les actions de sensibilisation en faveur du développement durable mises en œuvre depuis plusieurs années et ont été reconduits en 2024. Parmi les actions récurrentes les plus impactantes nous pouvons retrouver :

- Les aires terrestres éducative,
- L'animations de sujets biodiversité avec des associations des quartiers prioritaires de la Ville,
- La réalisation de défis biodiversité en direction des écoles (ABC),
- La mise en œuvre de micro-forêts partenariales et l'animation de la fresque du climat en direction des partenaires qui ont signé une convention micro-forêt.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Aires Terrestres Educatives

En 2024, deux aires éducatives ont fait l'objet d'un suivi : l'une située à Bouillargues, poursuivant sa deuxième année, et l'autre inaugurée sur la commune de Langlade. Plus d'une quinzaine d'actions ont été mises en œuvre par les écoles participantes pour enrichir et préserver la biodiversité de ces espaces. Tout au long de l'année scolaire, les élèves sont sensibilisés à ces enjeux dans le cadre de leur projet pédagogique. Ils définissent les actions à mener sur leurs aires éducatives lors de réunions organisées en classe sous la forme d'un « conseil de la Terre », favorisant ainsi leur engagement citoyen et participatif.

Défi biodiversité

Il s'agit d'un projet annuel à destination des scolaires, 10 classes ont été retenu pour cette année.

C'est la 5ème édition de ce programme pédagogique. Les objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser les élèves aux enjeux de préservation de la biodiversité.
- Sensibiliser les élèves à la richesse de la biodiversité locale : apprendre à la reconnaître, la respecter, la préserver.
- Faire une sortie nature proche de l'école ou dans un lieu se situant sur le territoire de l'agglomération pour leur faire découvrir la faune et/ou la flore locale.
- Permettre aux élèves de traduire de façon artistique ce qu'ils auront compris lors des animations.

Les micro-forêts

6 micro-forêts ont été implanté au sein d'entreprises, d'associations et de structures publiques :

- Université de Nîmes
- Johannès Boubée
- Vilmorin
- IUT de Nîmes
- Esat Osaris
- Euro-team.

475 salariés, élèves, bénéficiaires ont participés aux chantiers participatifs.

6 panneaux informatifs ont été fabriqués, ils seront posés prochainement aux abords de chaque micro-forêts.

Dans le cadre de ces plantations, trois fresques du climat ont pu être organisé au sein des structures bénéficiaires et ont permis de sensibiliser une cinquantaine de personnes aux enjeux du changement climatique.

Les évènements annuels d'envergures ont été reconduits en 2024 : « Tous au bois ! », « les rendez-vous nature », « Tous aux jardins » et « le jour de nuit ».

Tous au bois !

Il s'agit de la 4ème édition sur le thème transversal de la transition écologique. 15 animations, répartis sur 2 journées, un mercredi et un samedi, ont été mis en place afin de favoriser le lien avec la nature au sein du bois des noyers : création artistiques, atelier pratique et spectacle vivant.

L'évènement a réuni 295 participants.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Rendez-vous nature

14 rendez-vous nature ont été organisé en 2024 sur l'ensemble du territoire de Nimes Métropole et ont accueillis au total d'environ 300 personnes sur des thématiques autour de développement durable allant de l'initiation aux plantes comestibles à des balades contées en passant par la découverte de la faune et flore des différents paysages de Nimes Métropole.

L'évènement a réuni 300 participants.

Tous aux jardins

Pour la 9ème édition de l'évènement son appellation a été changée, il s'agit désormais de « Tous aux jardins ». Ce changement découle d'une volonté d'élargir le public cible.

Cette année la manifestation a eu lieu à Côté Jardins Solidaire qui est une association d'insertion.

10 animations ont eu lieu certaines concernant le jardinage écologique (atelier fabrication d'oyas, atelier herboristerie) et d'autres la transition écologique au sens large (atelier four solaire, atelier cosmétiques naturels).

Nîmes Métropole a offert un apéritif bio et végétal ainsi qu'un gouter bio.

L'évènement a réuni 325 participants.

Le jour de la nuit 2024

Le Jour de la Nuit est une manifestation nationale qui vise à sensibiliser à la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

Pour cette édition 2024 du Jour de la Nuit ce sont 3 communes qui ont co-organisées avec Nîmes Métropole des animations sur plusieurs thématiques :

- une soirée astronomie a eu lieu à Bezouce,
- une balade contée s'est déroulée à Saint Come et Maruéjols
- et Sainte Anastasie a accueilli une balade découverte de la faune nocturne.

L'évènement initialement prévu le samedi 12 octobre a été reporté pour des raisons météorologique à la date du 23 novembre.

L'évènement a réuni 85 participants (Bezouce : 40, Saint Come et Maruéjols: 25, Sainte Anastasie : 20)

Nîmes Métropole a également participé et animé les évènements suivants :

Vacances apprenantes

Pendant 4 jours, 8 associations des Quartiers Prioritaires de Nîmes Métropole ont participé à une journée découverte nature. L'objectif des vacances apprenantes est de rendre accessible le patrimoine naturel et culturel.

En effet, dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement à destination des Quartiers Prioritaires, le service Politique de la Ville et le pôle Climat Energie proposent une sortie nature à destination des enfants.

Pour l'année 2024, l'entité paysagère choisie a été les Costières avec comme lieu de visite l'asinerie de Générac. Deux ateliers étaient proposés : présentation des activités de l'asinerie et intervention de l'ONF pour sensibiliser aux risques incendie.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Participation au village du développement durable

En octobre 2024, la Ville de Nîmes a organisé la semaine du développement durable pour présenter certaines de ses actions en faveur de la transition écologique mais aussi apporter des connaissances à tous les publics.

Nîmes Métropole était présent lors de la journée du village du développement durable. Ouvert à tous cet évènement avait pour objectif de présenter différents services et associations du territoire en lien avec les enjeux de transition écologique et énergétique.

Le service “Prévention et valorisation des déchets” a pu sensibiliser sur les sujets du tri et (lombri)compostage. Le pôle climat énergie a présenté les animations à venir en matière d’éducation à l’environnement et a conseillé sur l’utilisation du cadastre solaire. Tango et Vélotango étaient également présents afin de transmettre des informations sur le réseau de transport en commun et le service de location de vélo de l’agglomération.

Partenariat avec le Parc National des Cévennes pour la réduction des impacts de l’éclairage public sur la biodiversité nocturne

Depuis plusieurs années, la majorité des communes de l’agglomération pratique l’extinction de l’éclairage public en cœur de nuit et/ou l’abaissement de l’intensité de l’éclairage. Le parc d’éclairage a également été largement rénové par les communes. Ces actions sont un premier pas vers la réduction de l’impact de cette lumière artificielle. Mais des mesures supplémentaires doivent être mises en place.

Celles-ci ont fait l’objet d’échanges entre le Parc National des Cévennes et Nîmes Métropole. Le Parc est précurseur en la matière et a obtenu le label de Réserve International de Ciel Etoilé (RICE).

Le 13 novembre 2024, une charge d'engagement dans le cadre de la RICE a été signée. Il s’agit d’une démarche partenariale avec le Parc National des Cévennes, Montpellier Métropole, Alès Agglomération, les villes de Mende et Millau, le Parc naturel régional des Grands Causse et les syndicats d'énergie de Lozère et du Gard.

L'objectif est de mettre en œuvre des actions pour lutter contre la pollution lumineuse provoquée par l’éclairage nocturne. Si cette charte concerne en premier lieu les collectivités, les entreprises privés et certains grands opérateurs comme la SNCF pourront être sensibilisés et mobilisés afin de les encourager à agir en faveur de la réduction des impacts de l’éclairage nocturne.

Marianne d’or

En octobre 2024, Nîmes Métropole a reçu le prix de la Marianne d'Or pour son action exemplaire en faveur du développement durable. Fruit des efforts constants de l'Agglomération dans la préservation de l’environnement, ce prix met en lumière son investissement face aux enjeux d’avenir, tels que le projet de territoire "Éco-métropole 2032", véritable feuille de route pour un avenir résilient et respectueux de l'environnement.

Nîmes Métropole se donne pour mission de devenir une éco-métropole innovante et productive. Ce projet de territoire, outre les 3 piliers de l’Agglo sur lesquels Nîmes Métropole s’est recentrée (mobilités, développement économique et protection des biens et des personnes) repose sur quatre grandes orientations : la transition énergétique, la mobilité décarbonée, un aménagement du territoire respectueux de l’environnement et la préservation des ressources naturelles.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

FINANCES / CONTRÔLE DE GESTION / COMPTES ADMINISTRATIFS

Budget, gestion de la dette et de la trésorerie

Budget

Les points marquants sont l'élaboration la co-construction en simultanée des CA-CFU 2023 et des Budgets supplémentaires 2024 mais aussi la préparation du 1er budget Climat de Nîmes Métropole et sa présentation des résultats en CODIR élargi.

En parallèle, 3 nouvelles AP/CP ont été créées : STEU Haute Braune (budget assainissement), STEU Vaunage (budget assainissement) et réservoir bas service Saint Gilles (Budget Eau).

Au niveau de la dette

Nîmes Métropole gère une dette de près de 464 M€ répartie en une centaine d'emprunts différents. Le suivi de cet encours constitue une tâche essentielle qui nécessite une rigueur importante.

Le fait marquant 2024 est la souscription auprès de la BEI d'une enveloppe totale de 110 M€ pour le financement sur 3 ans des projets Eau, Assainissement et Grand Cycle de l'Eau.

Trésorerie

L'équipe de la DIRFI pilote avec la plus grande efficacité sa trésorerie pour l'ensemble de ses budgets. Celle-ci fait l'objet d'un suivi quotidien car l'enjeu est notamment de parvenir à répondre aux besoins de financement de la collectivité avec l'anticipation nécessaire. Cette gestion suppose une bonne connaissance des flux de trésorerie à venir (dépenses et recettes).

Production comptable

En quelques chiffres :

- Aux alentours de **13 300 mandats** ont été établis
- Plus de **10 400 titres** ont été émis sur l'exercice
- Les 245 rejets effectués par le SGC ont fait l'objet d'un suivi individualisé et d'une analyse systématique.

Les efforts d'amélioration de la qualité comptable ont été poursuivis avec un apurement total des anciennes opérations sous mandat (compte 458) pour les budgets annexes et un apurement partiel continu des conventions ANAH et PHLM. Avec les contrôles comptables automatisés (CCA) et le suivi de l'indicateur de pilotage comptable (IPC) des actions ciblées sont entreprises pour renforcer la qualité des comptes.

Un engagement partenarial a été signé en octobre 2024 entre Nîmes Métropole et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP). Aboutissement d'un long travail d'équipe entre la DDFIP et Nîmes Métropole, la convention impulse un nouveau cadre de travail et doit permettre d'améliorer l'efficacité et renforcer la coopération entre les services. Sur la partie comptable, 3 axes et 8 actions sont en cours.

Au niveau de la gestion des régies comptables :

Trois contrôles partenariaux menés conjointement par l'ordonnateur et le service de gestion comptable (SGC) ont été réalisés pour auditer le fonctionnement des régies. Les rapports de vérifications remis aux régisseurs formulent des recommandations qui permettent d'améliorer les processus comptables.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

La gestion patrimoniale

Fait saillant : l'intégration de 115 parcelles dans le budget Aéroport suite au transfert de l'Etat.

Par ailleurs, il y a eu l'intégration des travaux en cours pour 88 M€ soit plus de 638 fiches et plus de 28 M€ pour les subventions.

Enfin, en 2024 il y a eu 40 M€ d'amortissements d'immobilisations et 4,6 M€ de subventions.

Contrôle Interne Comptable et Financier (CICF)

La démarche de CICF est engagée depuis 2023 avec la mise en place du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.

En 2024, 8 processus ont été étudiés dans le cadre du CICF :

- processus dette
- processus trésorerie
- processus recettes
- processus provisions
- processus paie
- processus régies
- processus parc immobilier et autres immobilisations corporelles
- processus subvention

Pour l'ensemble des processus, une cartographie a été réalisée détaillant les tâches avec une analyse des risques inhérents et risques résiduels. Les premiers groupes de travail ont eu lieu et des plans d'action sont en cours. Cette démarche repose sur un cycle d'amélioration continu. Elle consiste à faire évoluer l'existant vers un cadre formalisé et de hiérarchiser les risques et les enjeux. Il s'agit de viser la réduction de l'incertitude et de piloter la gestion des risques compte tenu des enjeux et des moyens disponibles.

Fiscalité, dotations et gestion des fonds de concours

Fiscalité

En termes de fiscalité, le service a poursuivi ses actions de fiabilisation à la fois pour les impôts ménages et économiques. L'accent a été mis sur une amélioration des liens avec la DDFiP et notamment en termes de retour d'informations suite aux signalements effectués. Un engagement partenarial a été signé entre Nîmes Métropole et la Direction Départementale des Finances Publiques. Celui-ci contient un volet fiscalité directe locale afin de définir des modalités d'actions communes de manière à, notamment, fiabiliser les bases fiscales. L'objectif étant d'améliorer l'équité fiscale et de s'assurer que notre EPCI perçoit bien les recettes correspondant à la réalité de son territoire.

Nous avons également poursuivi les travaux avec 19 autres collectivités françaises pour développer en collaboration avec les services centraux de Bercy une solution universelle d'échange et de suivi du traitement des signalements effectués par les collectivités. L'objectif est d'aboutir à un outil collaboratif unique permettant d'optimiser la chaine de traitement des signalements et leur prise en compte. Après une première expérimentation fin 2023, l'outil s'est enrichi par l'ajout de signalement concernant les locaux professionnels. La prochaine étape est de pouvoir utiliser cette plateforme dans le cadre des impôts économiques : CFE, IFER et TASCOM.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

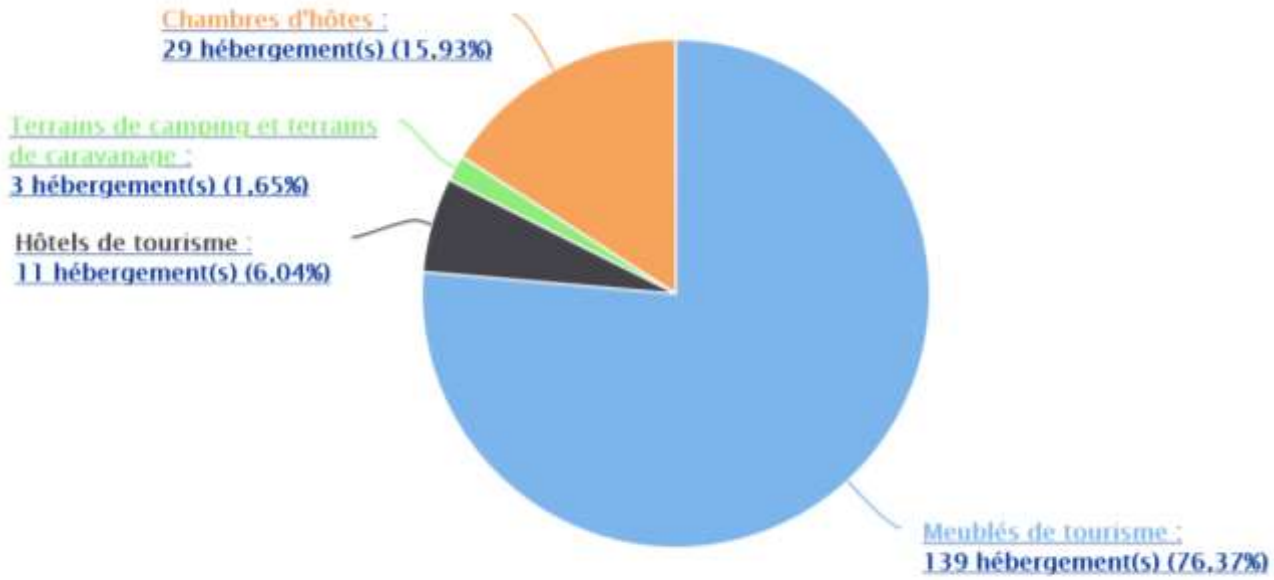
Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Enfin, la taxe de séjour communautaire est maintenant effective sur 36 communes de notre territoire (3 communes conservent la gestion de cette taxe). Ce projet a été mené avec succès. Il a nécessité le déploiement d'une solution de gestion de la taxe de séjour. Une plateforme a également été mise à disposition des communes afin de permettre aux hébergeurs de satisfaire à l'obligation de déclarer leur activité en Mairie.

Les équipes internes sont montées en compétences sur la gestion de cette taxe qui reste complexe et ont pu constituer une base d'hébergeurs qui sera amenée à grossir au fil des démarches d'optimisation.

Cette base est constituée de 182 hébergements dont :

- 11 hôtels de tourisme
- 3 terrains de camping
- 29 chambres d'hôtes
- 139 meublés de tourisme



En 2024 les recettes se sont élevées à plus de 304 000 € dont 116 000 € pour les hébergeurs opérant en direct et 188 000 € pour ceux passant par des opérateurs numériques (airbnb, booking, abritel, …).

Fonds de concours

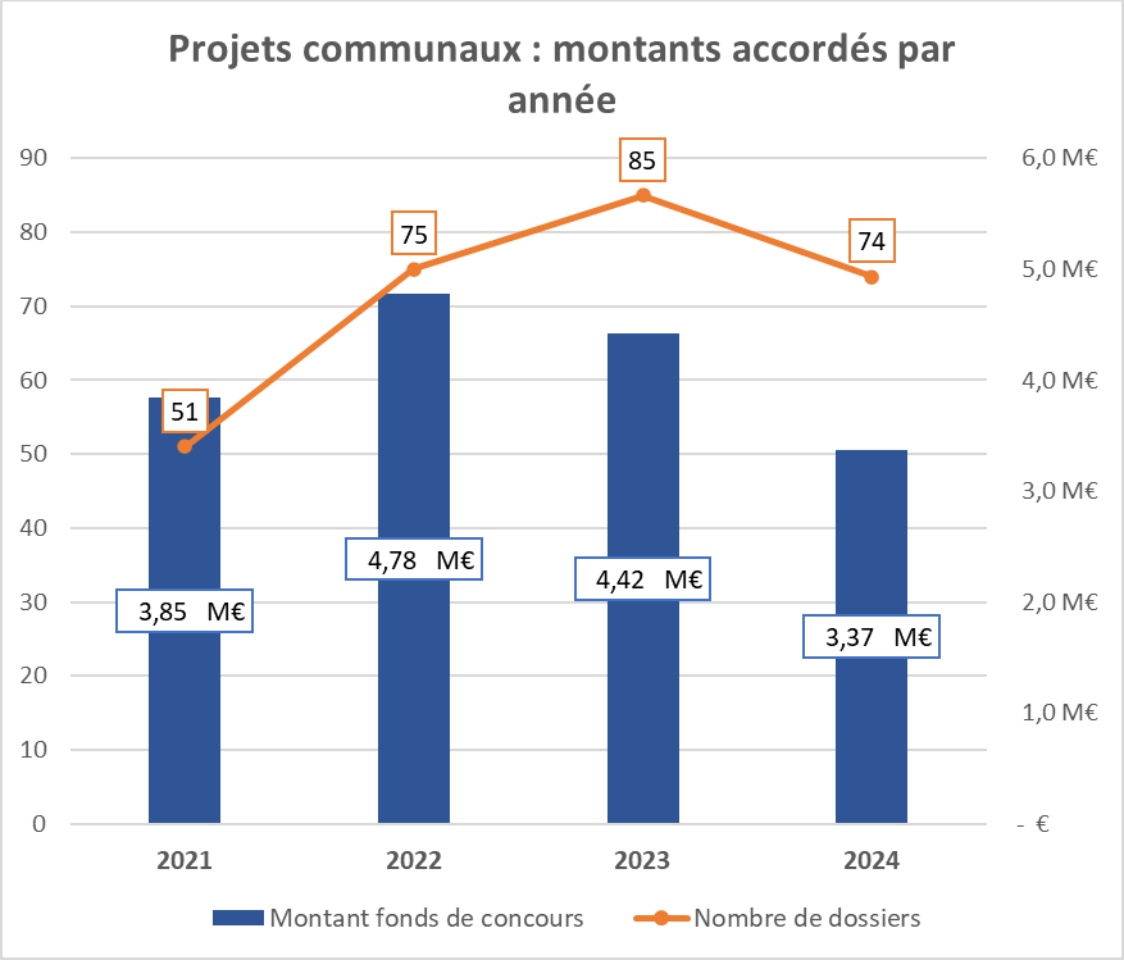
En 2024, 74 projets communaux ont fait l'objet d'un fonds de concours. Cela représente un montant de 3,4 M€ d'aide pour un montant total de projet de 16,5 M€.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

La répartition par thématique est la suivante :

Thématiques	Nb dossiers	Montant fonds de concours	Montant total des projets HT
Equipements sportifs	9	1 295 411€	7 879 955 €
Transports mobilité	12	776 621€	3 894 191 €
Transition énergétique, accessibilité et mise en sécurité du patrimoine communal	23	721 409€	2 997 154 €
Equipements culturels et petit patrimoine	6	276 396€	702 766 €
Revitalisation des cœurs de villes, centres bourgs et quartiers	3	131 441€	512 525 €
Vidéoprotection	10	128 850 €	375 953 €
Ecoles numériques	10	36 586€	100 653 €
Espaces naturels et de loisirs	1	2 439 €	4 879 €



Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Contrôle de gestion

Après un début de décennie marqué par une succession de chocs (Covid-19, invasion de l'Ukraine par la Russie, crise énergétique, crise inflationniste), l'économie mondiale a résisté en 2024 et l'inflation a continué de refluer.

L'inflation totale (IPCH), qui a atteint un pic début 2023, continuerait à refluer : après une moyenne annuelle de 5,7 % en 2023, elle diminue fortement à 2,4 % en 2024.

En France, sur l'ensemble de l'année 2024, la croissance du PIB s'établit à 1,1 % Cela confirme le diagnostic selon lequel l'économie française parvient à résister malgré le choc inflationniste des dernières années et dans un contexte d'incertitude politique et de haut niveau de déficit public

Les taux d'intérêts restent à un niveau élevé. (En moyenne 3,5% pour les nouveaux emprunts)

La rigueur et le recentrage sur les compétences fondamentales, depuis ce début de mandat, permettent de limiter au maximum l'emprunt tout en réalisant le programme d'investissement.

Ainsi grâce à la qualité des projets et de sa situation financière, la Banque européenne s'est rapprochée de l'agglomération Nîmes Métropole afin de lui octroyer des prêts à des conditions avantageuses sur les projets d'investissement dans le domaine de l'eau, l'assainissement et le grand cycle.

Ainsi en 2024 :

- Les dépenses de fonctionnement ont progressé à un rythme inférieur à celui des recettes de fonctionnement
- Les effectifs se stabilisent.
- L'épargne brute progresse pour atteindre 78,9 M€ (69,6 M€ hors éléments exceptionnels)
- Les projets d'investissements sont réalisés à hauteur de 100 M€
- L'endettement s'améliore : 464 M€

La prospective financière continue d'être alimentée afin d'anticiper au mieux l'avenir.

Cette prospective se construit avec la participation active de toutes les composantes de Nîmes Métropole. Elle a servi à la préparation du cadrage pour le budget.

Fin 2024, la situation budgétaire de la France est préoccupante. Sans effort de redressement, le déficit public pourrait atteindre environ 7% du Produit Intérieur Brut (PIB) en décembre 2025.

Le Gouvernement propose, dans son PLF 2025, une série d'actions afin de réduire ce déficit.

La rédaction du rapport d'orientation budgétaire du budget 2025 a nécessité un fort investissement. De plus en raison des incertitudes politiques de fin 2024 il a été à plusieurs reprises remanié afin de rester dans l'objectif, fixé par l'exécutif, d'un ratio de désendettement inférieur à 10 ans.

Très complet, il apporte une information riche aux élus et aux habitants de Nîmes Métropole.

Les hypothèses de construction du budget y sont détaillées et les perspectives financières de Nîmes Métropole y sont dévoilées.

Il fournit une information abondante et garantit une grande transparence vis-à-vis des élus.

Le plan pluriannuel d'investissement a été régulièrement actualisé pour que notre collectivité dispose d'une prévision détaillée à jour des projets d'investissement à réaliser et des financements associés (FCTVA et subventions). L'existence de ce PPI permet une supervision globale des investissements et une maîtrise de l'endettement.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Un support actif a été apporté aux directions opérationnelles afin de les accompagner sur des sujets majeurs pour la collectivité : sortie de 4 communes du syndicat des déchets SRE, analyse de la TEOM ….

Recettes

Un suivi consolidé des recettes est désormais mis en place au sein de la collectivité.

Ce suivi se découpe en plusieurs parties :

- Une attention particulière est portée quotidiennement à la justification des recettes (P503) de chacun des budgets de la collectivité. Les nouvelles recettes sont traitées au fil de l'eau.
- Les demandes de paiement des subventions sont traitées de manière efficace et globale de la préparation de la demande, à l'engagement de la recette, à son identification sur le P503 et à son titrage.
- Le tableau de bord recette est utilisé et suivi afin de permettre une vérification de la cohérence entre les recettes votées et les engagements et émissions des titres réalisés sur chaque budget. Il permet également un suivi renforcé de la bonne exécution des engagements ainsi que sur le respect des délais impartis pour le titrage des recettes.

Ce suivi récurrent permet de faciliter la gestion des emprunts et améliore la pertinence de la prospective financière.

Recherche de financement et CODEV

Au second trimestre 2024, le service Politiques Contractuelles et Recherche de Financements (PCRF) a vu ses missions s'étoffer pour devenir le service innovation-financements-dialogue public, en charge du pilotage et coordination de la stratégie de la collectivité en matière d'innovation, de la recherche de financements et participation citoyenne, ainsi que de sa mise en œuvre.

Le regroupement de ces thématiques par nature transversales vise à améliorer l'efficacité de notre action publique. En effet, elles se nourrissent mutuellement permettant de mieux connaître les doctrines des financeurs, les injonctions qui s'imposent à nos territoires et les logiques d'expérimentations et projets innovants s'inscrivant dans les orientations de transformation de l'action publique.

Recherche de financement : politiques contractuelles et recherche et suivi de financements nationaux et européens

Sur ce volet, le service est chargé de deux missions indissociables :

- Le pilotage des politiques contractuelles en assurant la concertation avec les partenaires, la préparation des maquettes financières, la mise en œuvre et le suivi des dispositifs d'intervention pluriannuels des partenaires institutionnels

- La recherche et le suivi de financements nationaux et européens pour permettre la réalisation des projets avec une part d'autofinancement la plus faible possible.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

L'année 2024 a conforté la présence de Nîmes Métropole auprès des communes membres dans l'identification de financements possibles pour leurs projets.
En effet, dans le cadre de l'accompagnement proposé à ses communes membres en tant que chef de file CTO (Contrat Territorial Occitanie) et ATI (Approche territoriale Intégrée), Nîmes Métropole est l'interlocuteur privilégié des partenaires financiers pour les politiques contractuelles et la recherche de financements.

Nîmes Métropole met donc à disposition des communes de son territoire qui le souhaitent l'ingénierie nécessaire à l'accompagnement de leurs projets. En offrant aux communes membres ses compétences et son accompagnement en termes de recherche de partenaires et de financements, mais aussi de montage de dossiers, Nîmes Métropole entend agir de façon systémique au service d'un développement cohérent, harmonieux et solidaire de l'ensemble de son territoire.

La recherche de partenaires financiers pour réaliser les projets ambitieux de Nîmes Métropole a permis d'acquérir en 2024 un montant total de subventions de 23 M€, dont 12M€ pour le PAPI 3.

Un autre champ d'action publique a bénéficié d'un fort soutien de la part de nos partenaires financiers : les modes actifs, avec 2M€ euros de subventions accordées. Cela traduit également la volonté de Nîmes Métropole d'accélérer la mise en œuvre de son Plan Vélo dans ses trois composantes : l'animation afin de promouvoir la pratique du vélo au quotidien, le développement de l'offre de services (notamment avec le déploiement du vélo en libre-service) et le déploiement des infrastructures cyclables.

Dialogue public : la relance du Conseil de Développement, outil de démocratie participative au service de la prospective territoriale et de la transition écologique et sociale

Après une pause, le Président du Conseil de Développement (Codev) David Tebib et l'élue référente Dominique Tudela, ont relancé, avec le concours de Nîmes Métropole, les travaux de cette instance de participation citoyenne.

Le bureau s'est ainsi réuni le 9 juillet afin d'organiser le travail futur du Codev et partager un bilan de sa première année d'activité.

Une Assemblée Plénière s'est tenue le 19 septembre 2024 afin de partager à l'ensemble de ses membres l'actualité des projets sur lesquels ils avaient été consultés en 2023 et de préparer le lancement des nouvelles commissions thématiques pour 2025.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Equilibre des comptes administratifs 2024

Budget principal et budgets annexes

Fonctionnement

Dépenses	**296,2 M€**	**Recettes**	**363,0 M€**
Personnel	**25,5 M€**	Fiscalités	**190,2 M€**
Reversements aux communes	**49,6 M€**	Dotation globale de fonctionement	**22,0 M€**
Contrats de prestations de services	**59,6 M€**	Autres compensations	**5,0 M€**
Charges à caractère général	**53,1 M€**	Autres produits	**6,4 M€**
Intérêts de la dette	**13,7 M€**	Produit des services	**34,3 M€**
Autres dépenses	**0,2 M€**	Subventions et participations	**9,5 M€**
Exceptionnel	**0,5 M€**	Produit financier	**2,8 M€**
Opérations interbudgétaires	**32,0 M€**	Exceptionnel	**10,8 M€**
Dotations aux provisions	**0,1 M€**	Exceptionnel Cessions	**1,7 M€**
Opérations Internes	**61,9 M€**	Opérations interbudgétaires	**32,0 M€**
		Dotations aux provisions	**0,3 M€**
		Opérations Internes	**5,7 M€**
		Résultats CA 2023 reportés	**42,3 M€**
Résultat fonctionnement			**66,9 M€**

Investissement

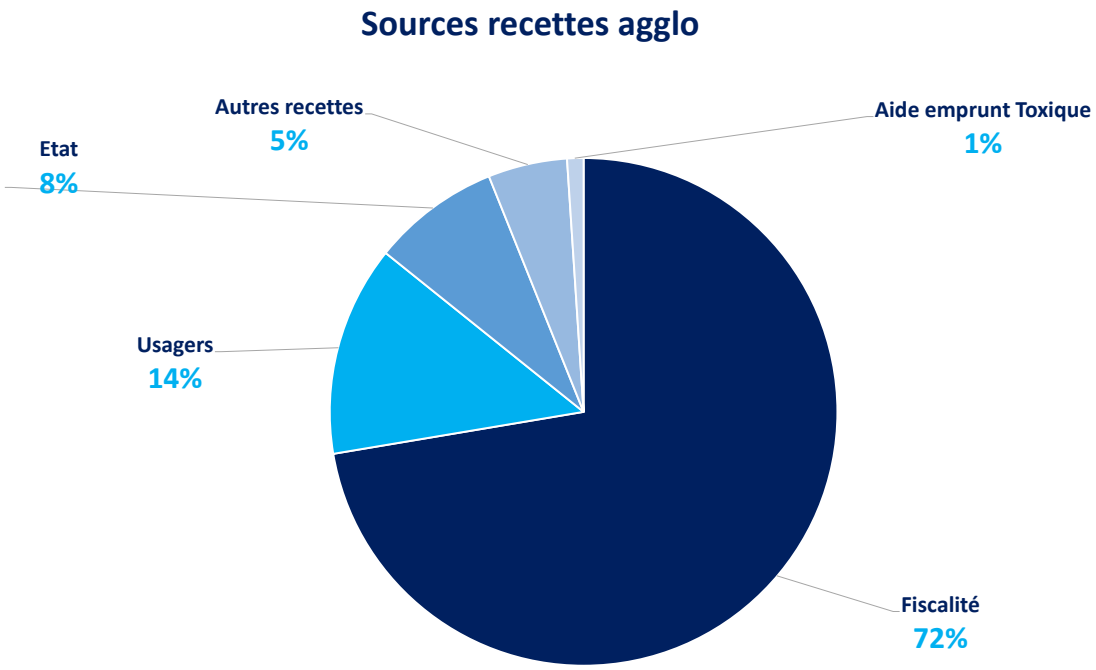
Dépenses	**182,21 M€**	**Recettes**	**142,29 M€**
Travaux et acquisions	**87,5 M€**	Dotations subventions et FCTVA	**28,16 M€**
Subventions et Fonds de concours	**12,4 M€**	Autres recettes	**1,19 M€**
Autres dépenses	**1,2 M€**	Produits des emprunts	**29,30 M€**
Remboursement dette en capital:	**47,3 M€**	Affectation des résultats 2022	**19,96 M€**
Opérations comptes Tiers	**9,2 M€**	Opérations comptes Tiers	**9,57 M€**
Opérations internes	**9,9 M€**	Opérations internes	**66,12 M€**
Reports de dépenses	**14,6 M€**	Reports recettes	**33,17 M€**
		Résultats CA 2023 reportés	**-45,19 M€**
Résultat investissement			**-39,92 M€**

Résultat consolidé	**26,9 M€**

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

La source des recettes de Nîmes Métropole en 2024



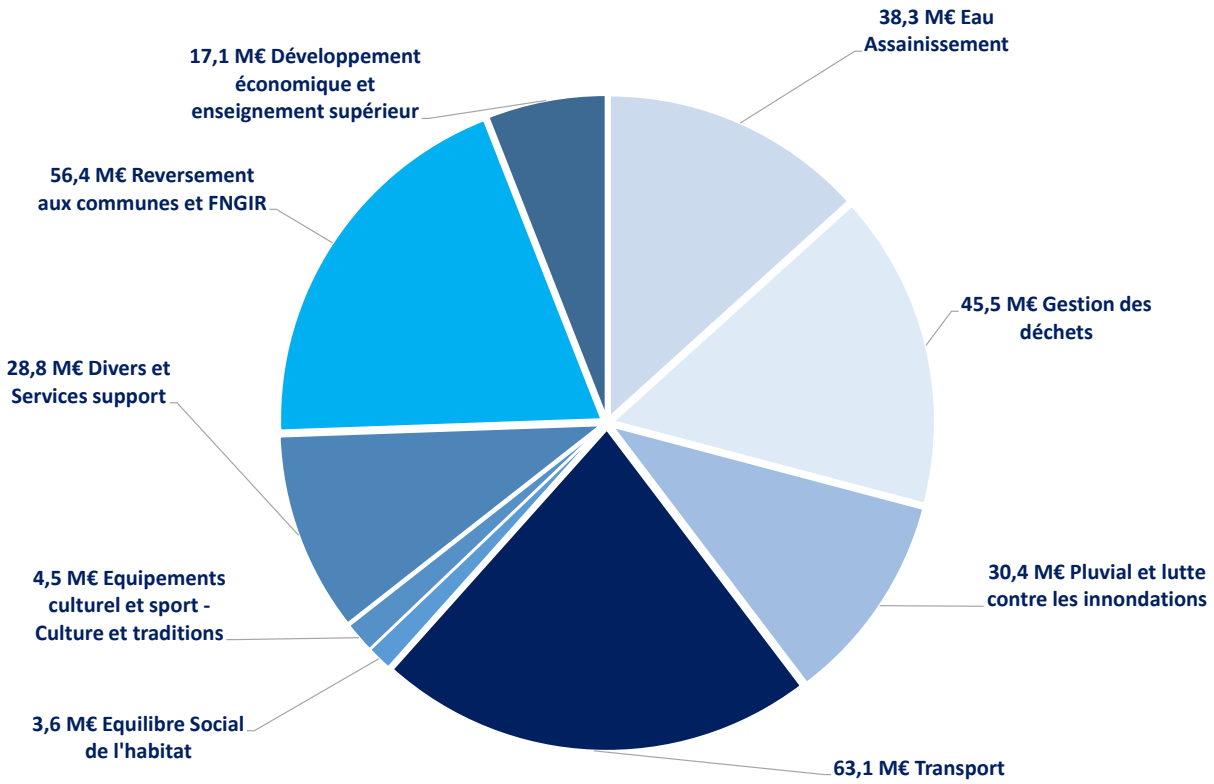
Fiscalité directe	41,9 M€
Fraction TVA	56,7 M€
Compensations fiscalité	7,6 M€
TEOM (taxe enlèvement ordures ménagères)	42,7 M€
GEMAPI (taxe lutte contre les innondations)	2,8 M€
Versement Mobilité	43,7 M€
Total	195,5 M€

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les réalisations budgétaires 2024

Répartition des dépenses par politique



79 M€	**202 M€**	**281 M€**	**100 M€**	**72 M€**
de capacités d'autofinancement	de dépenses de fonctionnement	de recettes de fonctionnement	de dépenses d'équipement brutes	de dépenses d'équipement nettes

464 M€	**5,9 ans**
de dette	Ratio de désendettement

- Les dépenses de fonctionnement continuent de progresser à un rythme inférieur à celui des recettes. Cette évolution positive permet de dégager des capacités d'autofinancement satisfaisants et de contenir l'endettement.
- Les dépenses projets d'investissements restent soutenues
- Le ratio de désendettement s'améliore et reste inférieur aux imites imposés par la règlementation.

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_01-DE

Les grands projets d'investissement en 2024

Préserver notre environnement	**36,9 M €**
•Extension & renouvellement des réseaux	14,5 M€
• Réservoir de Saint Gilles	7,4 M€
•Autres investissements eaux et assainissement	10,2 M€
• Amélioration de nos déchèteries	2,6 M€
•Gestion des déchets	2,2M€
Mobilité : assurer un maillage cohérent de notre territoire	**12,8 M €**
• Renouvellement de la flotte des bus	10,1 M€
• Vélos	0,6 M€
• Autres investissements mobilité (Réseaux bus, parking relais ...)	2,1 M€
Assurer la protection des biens et des personnes	**26,8 M €**
• Papi	21,9 M€
• NPNRU	1,1 M€
• Pluvial	2,7 M€
• Habitat	1,1 M€
Développement économique et aménagement du territoire	**12 M €**
• Aménagement et entretien des ZAE	3,2 M€
• Gecko	1,5 M€
• Aides à l'installation des entreprises	0,6 M€
• Ville intelligente Smart City (70% mobilité)	1,2 M€
• Séparation réseaux aéroport	2,9 M€
• Autres aménagement aéroport	0,3 M€
• Enseignement	2,3 M€
Soutien aux projets des communes	**7,5 M€**
Amélioration des bâtiments communautaires	**1,4 M€**

Publié le : 17/09/2025 11:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805